



National Library of Canada

Cataloguing Branch
Canadian Theses Division

Ottawa, Canada
K1A 0N4

Bibliothèque nationale du Canada

Direction du catalogage
Division des thèses canadiennes

NOTICE

The quality of this microfiche is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us a poor photocopy.

Previously copyrighted materials (journal articles, published tests, etc.) are not filmed.

Reproduction in full or in part of this film is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30. Please read the authorization forms which accompany this thesis.

**THIS DISSERTATION
HAS BEEN MICROFILMED
EXACTLY AS RECEIVED**

AVIS

La qualité de cette microfiche dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de mauvaise qualité.

Les documents qui font déjà l'objet d'un droit d'auteur (articles de revue, examens publiés, etc.) ne sont pas microfilmés.

La reproduction, même partielle, de ce microfilm est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30. Veuillez prendre connaissance des formules d'autorisation qui accompagnent cette thèse.

**LA THÈSE A ÉTÉ
MICROFILMÉE TELLE QUE
NOUS L'AVONS REÇUE**

MONSEIGNEUR CHARLES LA ROCQUE,
EVEQUE DE SAINT-HYACINTHE (1809-1875)

par

Réal Boucher, M.A.

Thèse présentée à l'Ecole des Etudes
supérieures de l'université d'Ottawa
pour l'obtention du Ph. D. en histoire

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

Faculté des Arts
Université d'Ottawa

1978

RECONNAISSANCE

Nous tenons d'abord à remercier le professeur Pierre Savard dont la direction dévouée et les précieux conseils nous ont permis de mener à terme ce travail.

A l'évêché de Saint-Hyacinthe, où s'est effectuée la plus grande partie de nos recherches, nous avons bénéficié d'une collaboration désintéressée. Qu'il nous soit permis de témoigner notre reconnaissance à Mgr Gaston Girouard, à l'abbé Jean-Roch Chouanière et à Madame Ginette Saint-Onge.

Dans d'autres dépôts d'archives, nous avons pu apprécier l'empressement d'un personnel patient et dévoué; mentionnons entre autres les noms de Mlle Monique Montbriand, de MM. Maurice Demers, Herman Plante et Armand Gagné.

Que toutes ces personnes veuillent bien accepter l'expression de notre gratitude. Sans elles cette étude n'aurait pu être menée à bonne fin.

TABLE DES MATIERES

RECONNAISSANCE	II
TABLE DES MATIERES	III
LISTE DES TABLEAUX	V
CARTE	VI
SIGLES	VII
SOMMAIRE	VIII
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I LA FORMATION ET LE MINISTERE PAROISSIAL:	12
1. La naissance et la famille	12
2. Les études	14
3. Le prêtre	21
3.1 Les années de vicariat	21
3.2 Direction du collège de Chambly	24
3.3 La cure de Saint-Pie	27
3.4 La cure de l'Acadie	29
3.5 La cure de Saint-Jean	34
3.6 Relations entre Charles La Rocque et son évêque	48
CHAPITRE II LA REMISE EN ORDRE FINANCIERE DU DIOCESE DE SAINT-HYACINTHE	57
1. Portrait du diocèse	58
2. Accession à l'épiscopat	61
3. La dette de l'évêché et l'exil à Beloeil .	67
4. Les responsabilités matérielles	98
CHAPITRE III RAPPORTS AVEC LE CLERGE, LES LAICS ET LES COLLEGUES DE L'EPISCOPAT	114
1. L'obéissance des prêtres	115
2. La docilité des laïcs	126
3. Entre Mgr Bourget et Mgr Taschereau	136
CHAPITRE IV DANS LA TOURMENTE POLITIQUE	166
1. Les forces en présence	167

2. La Confédération	172
3. Les directives électorales	181
3.1 Les laïcs et les élections	182
3.2 Le clergé et les élections	183
3.3 Les interventions personnelles de Charles La Rocque	186
4. Le Programme catholique	190
CHAPITRE V QUESTIONS DE DOCTRINE ET ATTACHEMENT A LA PAPAUTE	211
1. Les influences doctrinales	212
2. Liturgie et usages ecclésiastiques	217
3. La spiritualité	226
4. Les études doctrinales	229
5. Adhésion au thomisme	234
6. La doctrine morale	236
7. Le dévouement à la personne du pape et l'affaire des zouaves	244
CHAPITRE VI A LA DEFENSE DE LA RELIGION ET DE LA RACE ...	265
1. L'éducation	265
2. L'avenir de la race	289
3. Lutte contre les ennemis de la religion et de la race	300
3.1 Les sociétés scientifiques et littéraires	307
3.2 Les journaux	311
3.3 Les sociétés secrètes	317
CONCLUSION	325
BIBLIOGRAPHIE	334

9

2

LISTE DES TABLEAUX

Tableaux		pages
1	Recette totale et dépense totale de l'évêché pour 1865	82
2	Dépenses effectuées par l'évêché de Saint-Hyacinthe dans certains secteurs pour les années 1865, 1869 et du 1 ^{er} octobre 1872 au 30 septembre 1873	97
3	Résultats électoraux par comtés dans le diocèse de Saint-Hyacinthe 1851 à 1867	168
4	Nombre de zouaves enrôlés dans le diocèse de Saint-Hyacinthe (par détachement)	257
5	Nombre de zouaves enrôlés dans le diocèse de Saint-Hyacinthe (par village)	257
6	Population par comté des diocèses de Saint-Hyacinthe et de Rimouski pour les années 1861-1871 et taux de variation de la population (1861 100)	296

CARTE

Diocèse de Saint-Hyacinthe en 1852.....

59



SIGLES

AAM	Archives de l'Archevêché de Montréal
AAQ	Archives de l'Archevêché de Québec
AEJ	Archives de l'Evêché de Joliette
AESH	Archives de l'Evêché de Saint-Hyacinthe
AESJ	Archives de l'Evêché de Saint-Jean
APC	Archives publiques du Canada
ASSH	Archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe
BA	Bibliothèque des Archives publiques du Canada
DBC	<u>Dictionnaire biographique du Canada</u>
DBCCFA	<u>Dictionnaire biographique du clergé canadien-français. Les Anciens.</u>
M	<u>Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Saint-Hyacinthe.</u>
MSRC	<u>Mémoires de la Société royale du Canada</u>
PE	Procure de l'Evêché de Saint-Hyacinthe
RLB	Registre des lettres de Mgr Ignace Bourget
RL	Registre des lettres des évêques de Saint-Hyacinthe
RLCL	Registre des lettres de Mgr Charles La Rocque à Beloeil
RLEQ	Registre des lettres des évêques de Québec
RLL	Registre des lettres de Mgr Jean-Jacques Lartigue
RS	<u>Recherches sociographiques</u>
RSCHEC	<u>Rapport de la Société canadienne d'histoire de l'Eglise catholique.</u>

SOMMAIRE

Par ses origines, Charles La Rocque appartient à un milieu très modeste. Né à Chambly le 15 novembre 1809, il meurt le 15 juillet 1875 à l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe. Après de remarquables études à Chambly d'abord, puis au séminaire de Saint-Hyacinthe et au grand séminaire Saint-Jacques de Montréal, il fut tour à tour vicaire (1832-1835), éducateur au collège de Chambly (1835-1836) et curé (1836-1866) avant de devenir évêque. Malgré les désaccords qui surgirent parfois entre lui et son évêque, Charles La Rocque fut toujours honoré de sa confiance, ayant été porté et maintenu, en qualité d'archiprêtre, à la tête d'une des paroisses les plus importantes du diocèse de Montréal, Saint-Jean d'Iberville (1844-1866).

Son pastorat à Saint-Hyacinthe ne fut pas de tout repos puisqu'il entra dans un diocèse lourdement endetté et aux prises avec les passions politiques les plus vives. Rouges et conservateurs s'y livraient une lutte à outrance. Sur le plan matériel et politique ce furent à l'intérieur du diocèse ses deux grandes préoccupations. Mais au niveau "provincial" il s'objecta aux façons de voir de Mgr Bourget dans la question des rapports entre l'Eglise et l'Etat; les affrontements les plus sérieux entre les deux prélats concernaient l'affaire des mandements sur la Confédération, la tenue par les curés des registres d'état civil et le Programme catholique. S'il innove peu sur le plan doctrinal, l'évêque de Saint-Hyacinthe défend néanmoins avec vigueur les positions de l'Eglise. Vu son âge avancé et

les problèmes auxquels il devait faire face, il n'était pas en mesure d'engager son clergé et ses ouailles dans des voies nouvelles.

Dans le contexte politico-religieux tourmenté de l'époque, Charles La Rocque apparaît comme un homme modéré, qui se situe à mi-chemin entre le libéralisme radical et l'ultramontanisme intransigeant de son temps. Aussi sera-t-il assez souvent dénigré par les adeptes des deux clans.

Charles La Rocque était pénétré du développement de la race¹ par les enseignements de la religion; sous ce rapport, l'oeuvre des collèges classiques était selon lui de première importance. Toutefois il ne cessa jamais de mener une lutte acharnée contre les sociétés scientifiques et littéraires du type de l'Institut canadien de Montréal et de l'Institut canadien de Saint-Hyacinthe, ainsi que contre les journaux rouges et les sociétés secrètes qu'il plaçait au premier rang des adversaires des Canadiens français.

¹ Tout au long de cette thèse nous utiliserons le mot "race" dans le sens où l'employait Charles La Rocque au XIX^e siècle; pour l'évêque les mots "race", "nationalité" et "peuple" étaient synonymes.

INTRODUCTION

Nommé évêque de Saint-Hyacinthe par Pie IX le 20 mars 1866, Charles La Rocque fut consacré le 29 juillet suivant en l'église de Saint-Jean d'Iberville. Il mourut le 15 juillet 1875 à l'âge de soixante-cinq ans et sept mois. Comme évêque, il laissait entrevoir les plus belles espérances; le Courrier de Saint-Hyacinthe soulignait qu'il possédait de très précieuses qualités: vaste érudition, esprit pénétrant, administrateur éminent.¹ Il présentait l'image d'un homme doué d'une forte personnalité: entreprenant, énergique mais bon et généreux; il était "le prêtre le plus unanimement désiré du clergé et des fidèles du diocèse."² La nouvelle de sa nomination par le pape fut accueillie "avec la plus grande joie et le plus sincère enthousiasme."³

Or, le diocèse de Saint-Hyacinthe traversait alors de durs moments; il était grevé d'une lourde dette qui rendait impossible tout élan nouveau. Pour lui donner un second souffle, Charles La Rocque paraissait être l'homme de la situation.

Quand de nos jours on parle du troisième évêque de Saint-Hyacinthe, c'est habituellement pour rappeler ce qu'il a fait comme

1 Courrier de Saint-Hyacinthe, 4 août 1866.

2 Ibidem, 17 mai 1866.

3 Loc. cit.

financier. Un prêtre de ce diocèse, à qui nous demandions en 1973 des renseignements sur la correspondance du prélat nous écrivit:

Son séjour à Beloeil n'était que pour épargner de l'argent à l'évêché qui ne pouvait (se) financer à ce moment-là. Il aura peut-être été un modèle que nos évêques devraient suivre, nous n'aurions pas de déficits à combler comme c'est le cas dans plusieurs diocèses.

Effectivement les finances du diocèse étaient rétablies en 1875 au décès du prélat; ce correctif fut son oeuvre. Pourtant à titre d'évêque il a été mêlé aux conflits idéologiques de son époque. Du rôle qu'il a joué dans ces luttes, on ne sait pas grand chose; l'état de nos connaissances sur ses fonctions doctrinales est encore plus déplorable. Des cinq évêques titulaires de la province civile de Québec au début de la décennie 1870, il est aujourd'hui le moins généralement connu; les évêques Taschereau, Bourget et Laflèche n'ont pas à être présentés tandis que Jean Langevin de Rimouski doit à ses liens parentaux et à ses fonctions d'ancien éducateur de nous être plus familier.

Où réside donc l'intérêt d'un prélat dont le souvenir a fini par s'estomper presque complètement dans la mémoire des hommes, sinon justement dans cette espèce d'obscurité relative qui pique la curiosité malgré la brièveté d'un épiscopat pourtant marqué par une activité fort intensée. Charles La Rocque nous apparaîtra comme un témoin tout de même important des événements qui ont marqué son époque; il sera en

4 Lettre du 2 août 1973. Correspondance personnelle.

quelque sorte l'illustration de l'évêque moyen dont le nom est inévitablement rattaché aux luttes politico-religieuses de son temps.

Lorsqu'il accéda à la dignité épiscopale les passions politiques entourant les changements constitutionnels prenaient des allures de conflits idéologiques importants auxquels le clergé ne restait pas étranger. C'était déjà pour le nouvel élu une occasion de croiser le fer.

Son action dans d'autres domaines retient également l'attention. Esprit modéré, dira-t-on, qui s'imposa la tâche de calmer les ardeurs un peu belliqueuses des radicaux de tendance libérale ou ultramontaine mais qui eut la mauvaise fortune de n'être pas compris ou entendu de ceux qui poussaient les principes à la limite de l'incompréhension.

On ne peut évidemment juger cet évêque uniquement sur ce qui paraît être un échec; est-ce sans raison que le Courrier de Saint-Hyacinthe lui témoigne reconnaissance en soulignant le 16 juillet 1875 que l'avenir allait à bon droit le considérer "comme un des évêques qui auront opéré la plus grande somme de bien dans le diocèse?"⁵ Louis-Zéphirin Moreau, son successeur, en parlait comme d'un prélat qui avait grandement contribué à faire prospérer l'Eglise de Saint-Hyacinthe.⁶

⁵ Notice nécrologique de Charles La Rocque, in Courrier de Saint-Hyacinthe, 16 juillet 1875.

⁶ Circulaire de Louis-Zéphirin Moreau à son clergé, Saint-Hyacinthe, 10 avril 1876, M, V, p. 97.

Il n'existe encore aucune étude détaillée de la vie de Charles La Rocque. Les quelques bribes d'informations que nous trouvons ici et là sur lui attestent son labeur, son esprit de décision et sa sagesse. Malgré leur rareté, il convient d'en faire la revue.

La notice biographique de Charles La Rocque rédigée par Alexis-Xiste Bernard,⁷ constitue le point de départ indispensable de toute étude fouillée de la vie du prélat. L'auteur, qui eut le grand avantage de connaître l'évêque, emprunte l'essentiel de ses renseignements à deux sources: le Courrier de Saint-Hyacinthe du 16 juillet 1875⁸ et L'Opinion publique du 22 juillet 1875.⁹ Il n'y a pas de différence appréciable entre le compte rendu de l'abbé Bernard et les sources dont il s'inspire, la notice étant en quelque sorte l'amalgame des articles des journaux sus-mentionnés. Les informations supplémentaires données par Bernard lui ont été transmises de vive voix par d'anciens collaborateurs du prélat et d'une façon plus spécifique par Mgr Louis-Zéphirin Moreau qui a ordonné l'édition des Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Saint-Hyacinthe. Il faut encore souligner que L'Opinion publique cite textuellement sans jamais en donner la source, de larges extraits de la notice du Courrier

7 Alexis-Xiste Bernard, Notice biographique de Charles La Rocque, in M, II, pp. 313-327.

8 Notice nécrologique de Charles La Rocque, in Courrier de Saint-Hyacinthe, 16 juillet 1875.

9 Notice nécrologique de Charles La Rocque, in L'Opinion publique, Montréal, 22 juillet 1875, pp. 337-338.

de Saint-Hyacinthe. Pour sa part, Bernard prend moins de libertés à l'endroit de ses sources, mais il lui arrive parfois de ne pas s'en tenir à toutes les rigueurs du rapport historique; ainsi l'auteur emprunte le témoignage du Courrier - qui est en même temps un jugement concluant - sur l'attitude de Charles La Rocque vis-à-vis des libéraux de la ville épiscopale. Le texte du journal se lit ainsi:

Monseigneur n'était pas homme à céder devant l'orage, son devoir d'évêque d'ailleurs le lui commandait, et on ne peut s'empêcher de reconnaître aujourd'hui que sa conduite énergique exerça une influence salutaire dans le domaine des idées à Saint-Hyacinthe.¹⁰

Pour l'adapter au temps de sa publication (1889), la notice de Bernard ne fait que modifier l'ordre des mots, mais dans sa forme le texte demeure fondamentalement le même.¹¹

Plus récemment, dans une communication donnée devant les membres de la Société canadienne d'Histoire de l'Eglise catholique, Elie-J. Auclair donnait un bref aperçu de la carrière des trois évêques Larocque (sic),¹² tous parents: Joseph, Charles et Paul, évêque

¹⁰ Notice nécrologique de Charles La Rocque, in Courrier de Saint-Hyacinthe, 16 juillet 1875.

¹¹ Par souci de vérité, nous reproduisons le texte de Bernard: "Monseigneur n'était pas homme à céder devant l'orage. D'ailleurs son devoir d'évêque le lui commandait. Son attitude énergique produisit du bien. Aujourd'hui, après l'apaisement des passions, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il exerça par là une influence salutaire dans le domaine des idées à Saint-Hyacinthe." A.-X. Bernard, art. cit., p. 323.

¹² Elie-J. Auclair, Les trois évêques Larocque, in RSCHEC (1945-46), pp. 11-17.

de Sherbrooke de 1893 à 1926. Sur le troisième titulaire du siège de Saint-Hyacinthe, le regard de l'abbé Auclair n'ajoute rien à la biographie de Bernard; il s'y glisse même une erreur lorsque l'auteur affirme qu'en 1874, les finances de l'évêché s'étant améliorées, le prélat put revenir dans la ville épiscopale.¹³

Plus proche de nous Philippe Sylvain s'est intéressé à Charles La Rocque.¹⁴ L'auteur était en mesure de nous donner en 1972 la plus belle synthèse de ce qui avait été dit jusqu'alors sur Charles La Rocque et d'y ajouter un compte rendu de l'état des relations, qu'il qualifie de cordiales, entre le curé de Saint-Jean et son évêque Mgr Bourget et des mésententes de parcours qui surgirent après 1866 entre les deux évêques sur la question toujours actuelle des rapports entre l'Eglise et l'Etat. Sylvain souligne encore "les qualités de coeur" qui ont marqué la vie du prélat et en particulier sa "capacité d'accueil et de compréhension."¹⁵

Passons rapidement sur certaines études d'une portée moins spécifique mais qui contiennent néanmoins quelques renseignements intéressants sur le personnage que nous avons entrepris d'étudier.

13 Ibidem, p. 15

14 Philippe Sylvain, Charles La Rocque, in DBC, vol. X, 1870-1880, Québec, P.U.L., 1972, pp. 469-472.

15 Ibidem, p. 472.

Dans son Histoire de l'Acadie,¹⁶ l'abbé Stanislas-Albert Moreau présente Charles La Rocque comme un homme rempli d'esprit, de piété, d'éloquence et de majesté.¹⁷ Pour sa part, le Dominicain Jean-Dominique Brosseau¹⁸ vante sa fermeté de caractère et son esprit de décision; l'auteur rappelle des épisodes qui méritent d'être immédiatement signalés: les conflits entre le curé et Pierre-P. Desmaray, ancien patriote-exilé puis revenu au Canada - au sujet des assemblées de marguilliers et du banc seigneurial occupé par ce Desmaray. Le curé y est désigné comme un homme qui par "la fixité des principes" combat efficacement les fauteurs de troubles.

Un article de Lucien Lemieux¹⁹ expose le rôle joué en 1867 par le nouvel évêque dans la question de la Confédération. L'auteur affirme que sur cette affaire, "c'était (...) avec conviction personnelle qu'il désirait un front uni de la part de l'épiscopat."²⁰

16 Stanislas-Albert Moreau, Histoire de L'Acadie, Montréal, (s.e.), 1908, pp. 71-74.

17 De là vient que ses confrères l'appelaient le grand Charles et qu'on le surnommait aussi le beau M. La Rocque. Moreau ajoute: "Il avait la voix faible pour chanter, parlait lentement et grasseyait. Mais il toussait sur des notes graves et fortes." Ibidem, p. 72.

18 Jean-Dominique Brosseau, Saint-Jean-de-Québec, Origine de développements, Saint-Jean, Le Richelieu, 1937, pp. 206-228. Philippe Sylvain a puisé l'essentiel de ses informations sur Charles La Rocque, curé de Saint-Jean, dans l'étude de Brosseau.

19 Lucien Lemieux, Monseigneur Charles Larocque, évêque de Saint-Hyacinthe et la Confédération, in RSCHEC (1967), pp. 55-61.

20 Ibidem, p. 60.

Dans un tout autre ordre d'idée, Keith D. Hunte²¹ indique les remarques à caractère administratif que le prélat adresse en 1874 au premier ministre et ministre de l'Instruction publique, Gédéon Ouimet, sur le partage des fonds destinés aux collèges classiques; Hunte dit que Charles La Rocque était le seul évêque de la province à manifester une certaine compréhension à l'endroit des politiques du ministère.²² Louis-Philippe Audet²³ signale pour sa part que Charles La Rocque souhaitait à l'instar de ses collègues évêques, la transformation du ministère de l'Instruction publique en département et le rétablissement de la surintendance dans la forme désirée par le nouveau premier ministre Charles de Boucherville.

Robert Rumilly²⁴ attache peu d'importance au rôle joué par Charles La Rocque dans l'affaire des mandements sur la Confédération; il semble plutôt croire que les gestes les plus significatifs de la carrière du prélat s'articulent uniquement autour du Programme catholique.

En voilà peut-être assez pour esquisser le profil d'un homme d'action, énergique mais sincère, ferme mais bon et qui possède le

21 Keith D. Hunte, The Ministry of Public Instruction in Quebec, 1867-1875, A Historical Study, McGill University, 1964, thèse dactylographiée, Ph D, pp. 302-309.

22 Ibidem, p. 302.

23 Louis-Philippe Audet, Histoire du Conseil de l'Instruction Publique, Montréal, Editions Leméac, 1964, 346 p.

24 Robert Rumilly, Histoire de la province de Québec, t. I, Montréal, Valiquette, 1940, pp. 118 et 186.

sens de l'administration. Entièrement dévoué à la cause de l'Eglise, il s'applique à donner le meilleur de lui-même dans les diverses fonctions qu'il a exercées.

Pour en connaître davantage sur lui, il faut laisser parler les documents qui sont ici des témoins de l'histoire. Mentionnons d'abord qu'à l'évêché de Saint-Hyacinthe nous avons puisé la plus grande partie de nos informations. Nous y avons lu environ quatre mille pages de lettres de l'évêque ainsi que la correspondance qui lui était destinée. Nous y avons également trouvé toute la série des documents publics qu'il destinait à ses diocésains: mandements, lettres pastorales et circulaires. Nos recherches nous ont également permis de jeter un coup d'oeil indispensable sur les cahiers des recettes et dépenses annuelles de l'évêché de Saint-Hyacinthe pour la période qui nous concerne. Au séminaire de Saint-Hyacinthe, nous avons pris certains renseignements sur les années de formation de Charles La Rocque, étudiant puis séminariste-professeur.

A la chancellerie de l'archevêché de Montréal, nous avons lu la plupart des lettres que les évêques de Montréal avaient adressées à celui qui fut tour à tour curé de L'Acadie et curé de Saint-Jean ainsi que tous les documents qui impliquèrent plus tard un rapport entre l'évêque de Saint-Hyacinthe et Mgr Bourget. De là nous sommes allés à l'évêché de Saint-Jean (à Longueuil) où se trouvent rassemblées les lettres de Charles La Rocque pour les années 1840 à 1866.

Puis nous avons visité différents autres dépôts d'archives: archives du séminaire de Québec; archives de l'archevêché de Québec;

archives du diocèse de Trois-Rivières. Les documents que nous y avons trouvés concernant Charles La Rocque sont pour la plupart consignés à la chancellerie de l'évêché de Saint-Hyacinthe.

Pour compléter notre travail, nous avons pris plaisir à lire des journaux de l'époque: le Courrier de Saint-Hyacinthe, le Journal de Saint-Hyacinthe, Le Pays, La Minerve, L'Ordre, Le Nouveau-Monde, Le Franc-Parleur, Le Journal des Trois-Rivières, Les Mélanges religieux, Le Canadien, L'Opinion publique et The Gazette.

La carrière épiscopale de Charles La Rocque n'est pas assez longue pour qu'il nous soit permis de la séparer en parties. C'est pourquoi nous la raconterons en empruntant une division thématique. Pourtant le premier chapitre fera exception à cette règle puisque les années de formation et le ministère paroissial, qui constituent une évolution logique dans la vie du personnage, se prêtent mieux à un découpage chronologique. Par la suite nous traiterons successivement de la question des finances et de l'administration générale du diocèse; des relations avec ses ouailles, ses collaborateurs et ses collègues; des problèmes soulevés dans son diocèse par la question constitutionnelle et électorale; de son devoir de défenseur de la doctrine catholique; finalement du rôle qu'il a joué comme défenseur de la religion et de la race.

En 1974, le professeur Nive Voisine rêvait "d'une biographie d'un évêque pas trop saint, chef de son Eglise et non d'un clan

d'évêques, autrement dit un évêque ordinaire."²⁵ Nous croyons l'avoir trouvé dans "l'hagiographie de l'époque." Voici donc la vie d'un homme que, en dépit de ses mérites, l'historiographie canadienne-française nous paraît avoir un peu injustement négligée.

25 Nive Voisine, La production des vingt dernières années en histoire de l'Eglise du Québec, in R S, vol. XV, no 1 (1974), p. 107.

CHAPITRE PREMIER

LA FORMATION ET LE MINISTÈRE PAROISSIAL

1. La naissance et la famille:

Accédant à l'épiscopat dans des circonstances assez difficiles, Charles La Rocque dut à ses origines et à ses débuts dans la vie de pouvoir faire face aux difficultés que devaient lui procurer ses fonctions.

Charles La Rocque naquit à Chambly-sur-Richelieu le 15 novembre 1809.¹ D'origine bien modeste, il connut dès son jeune âge les

¹ Non seulement le village présentait-il un aspect enchanteur, mais il semblait déborder d'activité. Joseph Bouchette en trace les principales caractéristiques: "Cet endroit est un grand passage, en ce que la principale route de Montréal aux Etats-Unis le traverse, ce qui, joint au concours continué occasionné par les moulins, donne beaucoup d'activité aux marchands et aux artisans, et contribue beaucoup à en faire un lieu de résidence très-gai (sic); on compte parmi les habitants (sic) plusieurs des familles les plus respectables du district qui y sont attirées par l'agrément de la situation. Le paysage des environs est riche et très-varié (sic), et présente plusieurs superbes points de vue, dont on peut jouir d'une manière très-avantageuse de plusieurs endroits. Le fort, les moulins, l'église de St.-Joseph, les maisons dispersées dans des champs bien cultivés, toutes les scènes variées des bois, tant auprès que dans l'éloignement, l'église placée au loin sur la Pointe Olivier, avec la montagne encore plus éloignée de Chambly ou de Rouville, en outre le changement continué d'objets sur le bassin et la rivière, ou des vaisseaux à voile, des bateaux et des canots montent et descendent continuellement, le spectacle singulier des radeaux pesans (sic) qui descendent le rapide avec une vélocité incroyable, tout contribue à exciter amplement l'admiration du spectateur." Joseph Bouchette, Description topographique de la province du Bas-Canada avec des remarques sur le Haut-Canada et sur les relations des deux provinces avec les Etats-Unis de l'Amérique, Londres, W. Faden, 1815, p. 176.

privations et les souffrances qui devaient en faire un homme d'action. Son père, Henri La Rocque, menuisier de bonne réputation à Chambly, et sa mère, Sophie Robert, élevèrent une famille de quatre garçons dont Charles était l'aîné. Le 5 janvier 1820 Henri La Rocque mourut. Charles n'avait alors que dix ans. Madame La Rocque résolut de poursuivre seule la formation de ses enfants. Selon Bernard, Charles fut l'objet d'une attention toute particulière; le biographe nous apprend en effet qu'elle avait décelé en lui une nature d'élite.² Si, lors de sa consécration épiscopale il lui témoigna sa gratitude, ce fut moins en raison de ses enseignements que de l'attention qu'elle lui avait toujours prodiguée:

Oh! je l'aime ma mère! Elle m'a tant aimé! Elle a été si bonne pour moi, depuis le jour où elle m'a donné la vie! Elle a pris soin de moi, elle s'est imposé tous les sacrifices pour me faire heureux et je voudrais exprimer toute la vivacité de ma reconnaissance filiale si je le pouvais.³

Si l'on en juge par la position, fort enviable en ce temps-là, qu'occupèrent ses trois autres fils, il ne fait pas de doute que madame La Rocque fut également pour eux une mère équitable, leur donnant, comme à Charles, des marques de sollicitude. Basile La Rocque, d'abord médecin à l'Acadie, habitera plus tard à Saint-Jean où il

2 Alexis-Xiste Bernard, Notice biographique de Charles La Rocque, in M, II, p. 313. Il nous semble bien que Bernard a tendance à exagérer un peu le rôle de la mère dans le choix d'une vocation pour son fils; il ne nous paraît pas qu'elle ait pu avoir une idée aussi précise de l'avenir de son fils puisqu'à la mort de Henri La Rocque, Charles n'était âgé que de dix ans.

3 Discours de Charles La Rocque lors du dîner qui suivit sa consécration épiscopale, in Courrier de Saint-Hyacinthe, 4 août, 1866.

cumulera les professions de médecin et de pharmacien. Godefroy et Henri La Rocque deviendront respectivement maire de Chambly et maire de Saint-Jean.⁴

2 Les études:

Les études primaires de Charles furent couronnées de succès si on en juge par l'attention que le curé de Chambly, l'abbé Pierre-Marie Mignault, porta à l'enfant ainsi qu'à Joseph La Rocque, son cousin, d'un an son aîné, et qui le précédera sur le siège de Saint-Hyacinthe de 1860 à 1865.

Le 1^{er} mars 1821, le dynamique conseiller législatif et seigneur de Saint-Ours, Charles-Louis Roch travailla à faire naître l'Association de la Rivière Chambly (Richelieu) dont le but était de fournir à des jeunes de talent mais pauvres, les moyens de poursuivre leurs études classiques au collège de Saint-Hyacinthe. Les curés de la région, dont plusieurs étaient membres fondateurs de l'Association, étaient chargés de désigner les jeunes qui méritaient cet appui. Le recrutement de candidats à la prêtrise était donc leur principale préoccupation.

Le curé Mignault soumit à l'attention des membres de l'Association les candidatures de Charles et Joseph La Rocque.⁵ Elles furent acceptées et les deux cousins firent leur entrée à l'institution

⁴ L'Opinion publique, Montréal, 29 juillet 1875, p. 30.

⁵ A.-X. Bernard, art. cit., p. 314.

de Saint-Hyacinthe en septembre 1821. Nous reviendrons plus tard sur la carrière de Pierre-Marie Mignault comme éducateur à Chambly. Pour le moment retenons le témoignage de reconnaissance que lui rendra Charles La Rocque lors de sa consécration épiscopale:

C'est lui c'est ce bon père, qui m'a recueilli et qui m'a brisé le pain de la pensée; c'est lui qui m'a fait ce que je suis. Aurais-je jamais des expressions assez chaleureuses pour lui dire combien je l'en remercie? Oh! Oui, merci, merci, bon père, votre fils n'est pas ingrat.⁶

Le collège de Saint-Hyacinthe, fondé en 1811 par Messire Antoine Girouard, avait connu, pendant ses dix premières années, de grandes difficultés de parcours. Malgré une augmentation annuelle constante du nombre d'étudiants (11 en 1811 - 56 en 1818 - 100 en 1822), Mgr Plessis laissait planer l'incertitude sur l'avenir de la maison; Antoine Girouard, déjà curé de Saint-Hyacinthe, arrivait péniblement à y remplir toutes les fonctions administratives⁷ et le difficile recrutement des professeurs se compliquait de l'instabilité des enseignants déjà en place.⁸ Des débuts pénibles ne permettaient pas encore à la maison de soutenir la comparaison avec les institutions semblables de Montréal, de Nicolet et de Québec. Ce n'est effectivement qu'en 1822 qu'un cours classique complet fut offert aux

6 Discours de Charles La Rocque lors du dîner qui suivit sa consécration épiscopale, in Courrier de Saint-Hyacinthe, 4 août 1866.

7 Le collège n'eut un directeur résidant qu'en 1819. En 1821 il lui manquait encore un économiste.

8 Charles-Philippe Choquette, Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe, t. I, Montréal, Imprimerie de l'Institution des Sourds-Muets, 1911, pp. 26-47.

étudiants.⁹ Le séjour de Charles La Rocque dans ce collège comme étudiant et un peu plus tard comme séminariste-professeur fut des plus fructueux à bien des points de vue. Il eut comme confrères de collège des gens qui devaient devenir des personnalités marquantes de leur époque: en plus de Joseph La Rocque, il y rencontra entre autres Joseph-Sabin Raymond, qui deviendra plus tard supérieur de l'établissement, le futur juge Louis-Wilfrid Sicotte et Louis Giard, autre boursier de l'Association de la rivière Chambly en 1821, dont le nom sera rattaché au monde de l'éducation.

Ses succès scolaires, dont on a retrouvé quelques détails dans les palmarès de fin d'année du séminaire de Saint-Hyacinthe, témoignent chez Charles La Rocque d'une belle intelligence et d'une volonté de réussir. Il était particulièrement à l'aise en thème latin, en version latine, en discours latin et en explication latine; mais il importe de mentionner également ses succès en géographie, en histoire, en anglais et en français. En fait, Charles était devenu l'émule de son cousin dont les dispositions pour les études étaient du même ordre.¹⁰

⁹ Ibidem, p. 36.

¹⁰ Il n'est pas sans intérêt d'établir la valeur comparative des deux cousins en matière d'études pendant leur cours classique.

Il aimait, sur le tard de sa vie, à rappeler cette amicale rivalité:

Le même jour nous entrions dans la même classe. Bientôt, entre les deux cousins, la lutte s'engagea dans les études et dans les jeux. Je ne parle pas des exercices de piété,

	Charles La Rocque	Joseph La Rocque
1823 en 5 ^e latine	2 ^e prix en thème latin 2 ^e prix en version latine 2 ^e accessit en géographie 2 ^e accessit en version anglaise	Excellence 1 ^{er} prix en thème latin 1 ^{er} prix en version latine 1 ^{er} prix en géographie 1 ^{er} prix en thème anglais 1 ^{er} accessit en version anglaise
1824 en 4 ^e latine	1 ^{er} accessit en thème latin 1 ^{er} accessit en version latine 2 ^e accessit en histoire 2 ^e accessit en géographie	Excellence 2 ^e prix en thème latin 1 ^{er} prix en version latine 1 ^{er} prix en histoire 1 ^{er} prix en géographie 1 ^{er} prix ex-aequo en thème anglais 1 ^{er} prix ex-aequo en version anglaise
1826 en seconde	1 ^{er} accessit au prix d'excellence 1 ^{er} accessit en explication française 1 ^{er} prix en discours latin 2 ^e prix en version latine 1 ^{er} accessit au prix d'excellence en anglais 1 ^{er} prix de version anglaise	Excellence 1 ^{er} prix en explication française 2 ^e prix en thème latin 1 ^{er} prix en version latine 1 ^{er} accessit en matières-mémoires

car je serais forcé d'avouer que sur ce terrain j'étais vaincu plus que partout ailleurs. La nature nous avait fait parents, le collège nous rendit intimes, et cette amitié nous l'avons toujours cultivée comme une des plus douces jouissances de la vie.¹¹

Ses études classiques terminées en 1828, Charles La Rocque prend la soutane et tout en se préparant à la prêtrise, il entreprend à son alma mater une carrière de trois ans dans l'enseignement; il y sera effectivement professeur en classe de versification de 1828 à 1830,¹² et en classe de belles-lettres en 1830-1831.¹³ L'année 1830-1831 fut, pour Charles La Rocque, remplie de tribulations; il

	Charles La Rocque	Joseph La Rocque
1828 en rhétorique	Excellence 2 ^e prix de français 1 ^{er} prix en version latine 1 ^{er} prix en discours latin 2 ^e prix en explication latine 1 ^{er} accessit en matières- mémoires	
1829 en rhétorique		Excellence 1 ^{er} prix en explication française 1 ^{er} prix en thème latin 1 ^{er} prix en version latine 1 ^{er} prix en vers français 1 ^{er} prix en version anglaise

Charles La Rocque ne remporte le prix d'excellence qu'en 1828 alors que pendant une année Joseph avait suspendu ses études (A.S.S.H., *Palmarès de fin d'année de 1823 à 1829*).

11 A.-X. Bernard, *art. cit.*, p. 314.

12 C.-P. Choquette, *op. cit.*, t. II, p. 129.

13 *Ibidem*, p. 214.

avait alors signifié à Mgr Lartigue sa volonté de ne pas retourner au collège l'année suivante.

Le séminariste-professeur appréciait peu l'humeur apparemment trop bilieuse du directeur l'abbé Thomas Maguire, qui avait pour fonction, entre autres, de rédiger les rapports d'appréciation de son jeune personnel.¹⁴ Il jugeait bien durement Charles La Rocque: "Assez de facilité, - médiocre jugement, - très sévère et très exigeant, - un peu scrupuleux."¹⁵ Pourtant en 1828, alors que Charles se présentait pour l'état ecclésiastique, il le disait intelligent et sage, et le proposait comme régent en quatrième latine (versification) pour l'année 1828-1829.¹⁶

Que s'était-il passé entre 1828 et 1831? Le comportement général de Charles La Rocque avait-il à ce point changé? Le problème se situait-il vraiment au niveau de Charles La Rocque? Le directeur Maguire était-il à l'abri de tout reproche? Voilà des questions auxquelles on ne peut négliger de répondre si on veut bien comprendre le futur évêque.

Il est vrai que par tempérament le jeune professeur était un peu individualiste et parfois réfractaire. Mais il appert, selon les

14 Ce rapport était rédigé par le directeur du collège mais habituellement en collaboration avec le fondateur de l'institution, le curé Antoine Girouard. Toutefois en 1831 le directeur décida d'agir seul.

15 C.-P. Choquette, op. cit., t. I, p. 107.

16 En 1828 le rapport avait été préparé en accord avec Antoine Girouard et Edouard Crevier, procureur et économiste de la maison en 1827-1828 (ibidem, p. 94).

témoignages de Charles-Philippe Choquette, que Thomas Maguire n'était pas d'un abord toujours facile. Au mois d'avril 1831, les régents de la maison trouvaient que leur condition était devenue insupportable; ils ne voulaient plus ou ne pouvaient plus se confesser au collège. Dans un cas comme dans l'autre, le directeur semblait être la cause de ce refus de se conformer à une règle à laquelle Mgr Lartigue tenait beaucoup.¹⁷ De plus, l'évêque s'interrogeait sur la capacité de l'abbé Maguire de retenir les étudiants du collège: "Il me paraît bien étonnant que les classes se dissolvent en si peu de temps que l'a fait la classe de Syntaxe; il doit y avoir quelque vue particulière qui en soit la cause."¹⁸ C'est le régime administratif dans son ensemble qui ne plaisait pas aux élèves et aux séminaristes-professeurs et la maison était sur le point de se vider.

En fait, rien ne montre que Charles La Rocque ait mérité le sévère jugement de Thomas Maguire. Il semble au contraire qu'en cette fin de l'année scolaire 1830-31, le directeur ait voulu par ses remarques faire maison nette dans son personnel de régents. Nous observons d'ailleurs qu'il demeurerait également avare de compliments à l'endroit de deux autres futurs dignitaires de l'Eglise de Saint-Hyacinthe; de Joseph-Sabin Raymond l'abbé Maguire disait: "Assez de talents, - peu de fermeté, - crainte excessive de perdre les bonnes grâces des

17 C.-P. Choquette, op. cit., t. I, p. 106.

18 Mgr Jean-Jacques Lartigue à un destinataire inconnu, Montréal, 28 février 1831, in C.-P. Choquette, op. cit., t. I, p. 106.

élèves."¹⁹ Isaac Lesieur Désaulniers ne fut pas épargné: "Beaucoup de mémoire, - médiocre jugement, - facile à l'extrême, - n'est ni craint ni respecté."²⁰

Mgr Lartigue vint à penser que l'abbé Maguire n'était pas à sa place et qu'il ne convenait pas à cette oeuvre éducatrice.²¹ Il lui signifie alors son rappel et le remplaça par l'abbé Jean-Charles Prince.

Quant à Charles La Rocque, il fut invité par l'évêque à venir terminer ses études de théologie au séminaire Saint-Jacques de Montréal.

3 Le prêtre

3.1 Les années de vicariat:

Le 29 juillet 1832, Mgr Lartigue conféra la prêtrise à Charles La Rocque et le nomma vicaire d'abord à Saint-Roch-de-l'Achigan sous la direction du curé Laurent Aubry. Il semble que la population de ce village avait réussi en 1831 à faire destituer le curé Joseph-Jérôme Raizenne qui paraît-il manifestait envers tout le monde une certaine mauvaise volonté.²² L'abbé Raizenne avait écrit à Mgr Lartigue son intention de ne pas recevoir n'importe quel vicaire à

¹⁹ Ibidem, p. 107

²⁰ Loc. cit.

²¹ Mgr Lartigue à Thomas Maguire, Montréal, 18 août 1831, in C.-P. Choquette, op. cit., p. 109.

²² Lettre du capitaine D'Orsonnens à Mgr Lartigue, Saint-Roch-de-l'Achigan, 13 septembre 1831, AEJ, cartable Saint-Roch-de-l'Achigan.

Saint-Roch: "Il y a quelques vicaires qui ne conviennent point à Saint-Roch. Je ne peux les recevoir pour le bien de ma paroisse. Vous avez coutume de choisir, choisissez le capable (... le reste de la phrase est illisible)."²³ Devenu sans doute un peu trop exigeant dans le choix de ses vicaires, le curé Raizenne fut muté à Saint-Benoît-des-Deux-Montagnes. Laurent Aubry le remplaça vers le mois d'octobre 1832 tandis que la nomination de Charles La Rocque portait la date du 4 octobre.²⁴ Le séjour du futur évêque à Saint-Roch fut des plus calmes: rien ne montre que son ministère ne lui plaisait pas. Toutefois Jean-Romuald Paré, curé de la paroisse voisine de Saint-Jacques-de-l'Achigan, fit savoir à Mgr Lartigue que l'église paroissiale ne résistait pas aux grands froids de l'hiver et qu'il était alors difficile pour le curé et surtout pour le vicaire La Rocque "extrêmement sensible au froid" d'y célébrer la messe et les vêpres.²⁵ Le même correspondant nous dit que le fardeau du jeune vicaire était de plus en plus lourd.²⁶ Le curé Aubry, en raison de son grand âge, (76 ans) se voyait forcé de confier à son vicaire une très large part

23 Lettre de Joseph-Jérôme Raizenne à Mgr Lartigue, Saint-Roch-de-l'Achigan, 6 septembre 1831, AEJ, cartable Saint-Roch-de-l'Achigan.

24 Mgr Lartigue à Charles La Rocque, Montréal, 4 octobre 1832, AAM, RLL, VI, p. 415.

25 Jean-Romuald Paré à Mgr Lartigue, Saint-Jacques-de-l'Achigan, 6 décembre 1832, AEJ, cartable Saint-Roch-de-l'Achigan.

26 Loc. cit.

des responsabilités qui lui étaient normalement dévolues.

Le 26 septembre 1833 Mgr Lartigue nommait Charles La Rocque au vicariat de Berthier sous la direction du curé Louis Lamothe âgé alors de soixante-neuf ans.²⁷ L'évêque lui avait confié la mission particulière de dresser un compte rendu de la tenue et des activités des deux maisons d'éducation de cette localité.²⁸ L'évêque pensait que l'académie du village dispensait une instruction assez peu religieuse et que le couvent pour jeunes filles manquait d'un enseignement adéquat.²⁹ Charles La Rocque le rassura dans les deux cas. L'académie était tenue par un bon catholique irlandais bien en vue dans la paroisse et le couvent possédait une qualité d'enseignement qui ressemblait à peu près à celle des autres couvents de campagne et qui paraissait satisfaire aux besoins de la société de Berthier.³⁰

Bien que l'administration d'une paroisse ne fût pas la tâche normale d'un vicaire, il dut pourtant à Berthier s'initier à la gestion des affaires qui la concernaient. Une lettre de Charles La Rocque nous le laisse d'ailleurs entendre puisque le curé Lamothe souffrait de maux qui, selon le vicaire, présentaient des symptômes de paralysie

²⁷ Mgr Lartigue à Charles La Rocque, Montréal, 26 septembre 1833, AAM, RLL, VII, p. 251.

²⁸ Charles La Rocque à Mgr Lartigue, Berthier, 10 novembre 1833, AEJ, cartable Berthier.

²⁹ Loc. cit.

³⁰ Loc. cit.

et qui semblaient atteindre aussi bien ses facultés physiques que mentales.³¹ Comment ne pas penser que dans ces circonstances, le futur évêque ait eu à assumer une large part du fardeau curial. Il continua en particulier à s'occuper des écoles du village qu'il visitait régulièrement, à expédier les affaires courantes et surtout à voir à la bonne administration des affaires de la fabrique.

Cette tâche se termina pour lui en 1835 alors que Mgr Lartigue le plaçait à la direction du collège de Chambly. Quant au curé Lamothe, il démissionna le 4 août 1835 et mourut le 20 novembre suivant à Saint-Cuthbert.

3.2 Direction du collège de Chambly:

Mgr Lartigue assignait au jeune prêtre, âgé de 26 ans seulement, une tâche lourde de responsabilité. Charles devenait directeur du collège de Chambly dont la fondation par le curé Pierre-Marie Mignault remontait à 1825. Peu soucieux de concurrence, celui-ci craignait de voir s'installer dans sa paroisse une école de l'Institution Royale. Pour prévenir ce danger, en 1818 il dota Chambly de deux écoles, l'une française, l'autre anglaise. Dès 1825 il mettait à exécution son projet d'ouvrir dans sa paroisse une école latine ou collège pour plusieurs raisons: "Faire tomber cette vieille et toujours renouvelée calomnie que le clergé cherche à tenir le peuple dans l'ignorance, assurer l'avance de la religion et le bonheur du peuple."³²

31 Loc. cit.

32 Pierre-Marie Mignault à Mgr Lartigue, Chambly 28 septembre 1836, AAM, RLL, VIII, p. 292.

L'absence d'instituteurs laïques dans l'établissement jusqu'en 1836 et la proximité de collèges semblables à Montréal et à Saint-Hyacinthe incitaient Mgr Lartigue à se montrer assez peu sympathique envers l'entreprise du curé Mignault. L'évêque estimait en général que les collèges employaient inutilement trop d'ecclésiastiques; il était prêt cependant à favoriser la maison à condition de ménager les intérêts généraux du diocèse.³³ Charles La Rocque était donc appelé à assumer la direction d'un collège dans des circonstances assez difficiles et sans une expérience vraiment valable. Son évêque estimait cependant que ses années d'enseignement au collège de Saint-Hyacinthe et sa contribution tout de même assez restreinte au bon fonctionnement des classes de Berthier justifiaient ce nouvel emploi.

Pendant une année, Charles La Rocque s'efforcera de redonner au collège une certaine crédibilité auprès de Mgr Lartigue. En effet, de 1832 à 1835, l'évêque s'était montré très sceptique devant la réduction à cinq ans de son cours classique. Yvon Charron nous donne les grands traits de son contenu:

Les deux premières années du cours constituent deux étapes progressives dans l'étude du latin et se nomment 1^{er} et 2^e ordre de latin (...). Les 3^e et 4^e années du cycle d'études s'appellent belles-lettres et rhétorique (...). Enfin la cinquième, et la dernière, porte comme étiquette: philosophie (...)³⁴

³³ Mgr Lartigue à l'abbé François Bonin, Montréal, 19 octobre 1836, AAM, RLL, VIII, p. 292.

³⁴ Yvon Charron, Le Collège classique de Saint-Pierre à Chambly, in RSCHEC (1945-46), p. 27.

Mgr Lartigue trouvait que de vrais latinistes ne pouvaient être formés par un programme aussi expéditif.³⁵ Charles La Rocque dota alors le collège d'un nouveau plan d'études qui portait à sept ans la distribution des matières et divisait en deux parties la durée du cours selon les besoins de la population étudiante. L'enseignement des matières utiles occupait les deux premières années: arithmétique, grammaire française, anglais et géométrie. Les étudiants qui après ces deux années voulaient couper court à leurs études pouvaient entreprendre une troisième année de cours "sortables". Les autres commençaient alors un cycle de cinq ans qui, outre l'enseignement de la grammaire latine, de l'histoire moderne et de l'anglais, comportait l'étude des matières strictement classiques.³⁶

Soulignons que le nouveau directeur ne fut pas insensible dans ce travail aux pressions de la population de la région selon laquelle les collèges ne donnaient qu'une éducation trop étendue alors que nombre de parents jugeaient que l'étude des matières latines s'avérerait trop coûteuse et n'était d'aucune utilité pour leurs enfants.³⁷

En fait le plan d'étude de Charles La Rocque ne comportait pas de nouvelles matières académiques; il ne faisait que retarder l'apprentissage des matières classiques. C'était une innovation par

35 Loc. cit.

36 Ibidem, p. 28.

37 Loc. cit.

rapport aux autres collèges classiques du Bas-Canada et elle témoignait d'un grand souci d'adaptation du directeur qui répondait à la fois aux vœux de la population et aux craintes de Mgr Lartigue. Pourtant l'évêque ne l'approuva pas d'emblée: "Je n'ai point d'objection, fit-il remarquer, à ce que l'on essaie au collège de Chambly, le plan d'études ci-dessus."³⁸ Comment expliquer cette attitude peu enthousiaste? Il faut l'attribuer aux divisions qui régnaient au collège depuis quelque temps et qui laissaient l'évêque perplexe sur l'avenir de l'institution. Les relations entre le fondateur et les directeurs successifs de la maison se détérioraient au point que Charles La Rocque, pourtant redevable au curé Mignault des bienfaits de l'instruction, eut à déplorer son attitude: "Mon bon ami Messire Mignault qui veut le bien comme l'expérience l'a montré, est bien loin de prendre les moyens qui y conduisent."³⁹

Cette réflexion, faite seulement quelques mois après l'arrivée du nouveau directeur, en dit long sur le caractère du curé Mignault. De toute façon c'en était trop pour le jeune directeur qui demanda son rappel.

3.3 La cure de Saint-Pie:

En 1836, Mgr Lartigue considérait que malgré son jeune âge,

³⁸ Archives de la paroisse de Chambly-Bassin, Collège Saint-Pierre, Registre des délibérations, folio 19.

³⁹ Charles La Rocque à Mgr Lartigue, Chambly, 25 novembre 1835, AESJ, dossier Chambly.

Charles La Rocque était prêt à assumer des fonctions curiales; ses années de vicariat et sa tâche de directeur l'avaient préparé à faire face aux situations conflictuelles qu'il ne manquerait pas de rencontrer dans l'avenir. Son séjour de quatre ans (1836-1840) comme curé de Saint-Pie de Bagot fut des plus calmes.

Le recensement de 1831 donne pour ce village un total de 2,294 personnes. Sur le plan religieux cette population se divise de la façon suivante:

Catholiques	2,045
Adeptes de l'Eglise d'Angleterre	164
Méthodistes	48
Presbytériens non rattachés à l'église d'Ecosse	10
Adeptes d'autres dénominations religieuses	36 ⁴⁰

Lors de la prise de possession de sa cure en 1836, Charles La Rocque entrevoyait une administration relativement facile. Malgré les graves événements de l'époque, rien ne laisse voir qu'il eut à subir de sérieuses tracasseries. Nous croyons d'ailleurs pouvoir affirmer que le prosélytisme protestant ne modifia pas beaucoup le tableau religieux de la localité pendant ces quatre années puisque ce n'est qu'en 1843 qu'une mission baptiste y sera fondée sous les auspices du médecin "patriote", Cyrille-Octave-Hector Côté.⁴¹

⁴⁰ Recensement du Bas-Canada pour 1831, APC, pp. 1660-1672.

⁴¹ Philippe Sylvain, Aperçu sur le prosélytisme protestant au Canada français de 1760 à 1860, in MSRC (juin 1961), première section, p. 70.

3.4 La cure de L'Acadie:

La cure de L'Acadie, appelée alors Blairfindie, devait cette fois lui procurer de réelles difficultés. Il eut à combattre dans sa paroisse l'influence d'un petit groupe de protestants suisses. Deux des leurs, Henriette Odin Feller et Louis Roussy, d'abord établis à Montréal en 1835, s'installèrent finalement à Grande Ligne (Saint-Blaise), petit village situé à environ seize kilomètres de L'Acadie et de Saint-Jean d'Iberville. Leur action donna, semble-t-il, des résultats intéressants; dès 1837, ils comptaient ~~seize~~ ⁴² adhésions. Le recensement de 1842 leur accorde 29 convertis Canadiens français sur un total de 1,082 personnes, les autres étant de religion catholique.⁴³

Charles La Rocque pressait son évêque, Mgr Bourget, de lui envoyer une institutrice qui aurait pour tâche de paralyser à Grande Ligne les mauvais effets d'une école fondée dans ce village par Roussy. Le curé exigeait de cette personne du courage et de la vertu, car il ne doutait pas qu'elle aurait à affronter certains désagréments: éloignement de l'église paroissiale; privation des commodités de la vie.⁴⁴ Plusieurs enfants catholiques de l'endroit fréquentaient l'école de M. Roussy et le curé prétendait que seul un reste de honte

⁴² Loc. cit.

⁴³ Recensement du Bas-Canada pour 1842, APC, pp. 2037-2042.

⁴⁴ Charles La Rocque à Mgr Bourget, L'Acadie, 4 décembre 1840, AESJ, dossier L'Acadie.

empêchait l'apostasie de quelques chefs de famille qui, grossièrement parfois, méprisaient ses avis:

Les maux qui nous menacent sont grands, écrivait-il; les loups sont dans la bergerie; et le troupeau n'en a pas frayeur; il se laisse égorger, sans vouloir prendre la fuite, parce qu'il croit avoir rencontré d'autres brebis, qui ne sont différentes de lui, que par la couleur de la laine.⁴⁵

Vers 1842, une école catholique fut finalement ouverte à Grande Ligne. Remporta-t-elle les résultats que Charles La Rocque escomptait? Pour en juger il nous manque certains éléments de réponse que le curé ne donne pas. Nous ignorons le nombre d'enfants qui s'y inscrivent; nous ne savons pas si des enfants catholiques inscrits à l'école de M. Roussy passèrent à la nouvelle école. Il est certain toutefois qu'assez régulièrement elle paraissait être en difficulté financière puisqu'il semble que le gouvernement ne lui venait pas en aide et que Mgr Bourget était appelé à la soutenir.⁴⁶

Charles La Rocque avait raison de craindre le prosélytisme des ministres protestants de la région. Aux deux personnes déjà en place à Grande Ligne s'ajoutèrent quatre autres pasteurs suisses.⁴⁷ Leur action avait même fait des ravages dans le clergé catholique. Ainsi en 1839, à la suite d'un doute religieux, un ancien curé de

⁴⁵ Charles La Rocque à Mgr Bourget, L'Acadie, 12 décembre 1840, AESJ, dossier L'Acadie.

⁴⁶ Charles La Rocque à Ignace Bourget, L'Acadie 13 mars 1843, AESJ, dossier L'Acadie.

⁴⁷ Philippe Sylvain, Charles La Rocque, in DBC, vol. X, 1870-1880, Québec, P.U.L., 1972, p. 469.

Saint-Léon-de-Maskinongé, Louis Normandeau, s'était rendu aux Etats-Unis où il avait pu constater qu'il existait chez les protestants une grande piété et beaucoup de fraternité; c'est à ce moment-là, disait-il, qu'il avait goûté "les douceurs de l'union avec Dieu."⁴⁸ Temporairement, le curé de L'Acadie l'avait hébergé dans son presbytère; mais bientôt il apostasia, quitta son lieu de résidence et se joignit aux ministres protestants de la région.⁴⁹

Une autre difficulté surgit à L'Acadie au sujet de l'élection des marguilliers. Elle obligea le futur évêque à agir avec modération. En 1842 un jugement rendu par un tribunal civil dans le cas de la paroisse de Beaumont (comté de Bellechasse), autorisait la convocation d'une assemblée des paroissiens pour l'élection des marguilliers. Ce précédent excita une quarantaine de citoyens de L'Acadie parmi lesquels se trouvaient des marguilliers; tous désiraient des assemblées de paroissiens pour procéder à ces élections. Charles La Rocque proposa aux anciens et aux nouveaux marguilliers, qui acceptèrent par une majorité de sept contre quatre, d'en référer le cas à son évêque.⁵⁰ Le curé, de l'avis de son supérieur, ne fit aucun bruit autour de cette question et il ne vit aucun inconvénient à ce que les paroissiens

⁴⁸ Louis Normandeau à Charles La Rocque, L'Acadie, 7 novembre 1840, AESJ, dossier L'Acadie.

⁴⁹ Loc. cit.

⁵⁰ Charles La Rocque à Mgr. Bourget, L'Acadie, 25 décembre 1842, AESJ, dossier L'Acadie.

puissent participer à cette élection.⁵¹

En nommant Charles La Rocque à la cure de L'Acadie le 25 septembre 1840, Mgr Bourget, nouveau titulaire du siège épiscopal de Montréal, l'envoyait sur un point chaud du Canada. Cette paroisse avait cruellement souffert des conséquences des troubles de 1837-38. Ses habitants, selon Stanislas-Albert Moreau, "avaient toujours eu un caractère un peu belliqueux"⁵² et plusieurs d'entre eux avaient participé au soulèvement des "patriotes".

51 Mgr Joseph Désautels apporte un peu de lumière sur le mode d'élection des marguilliers: "A l'origine d'une paroisse, trois ou quatre Marguilliers sont élus par les paroissiens pour Marguilliers en charge de l'Oeuvre, et leur rang de premier, second, troisième et quatrième est déterminé dans l'acte d'élection." (Joseph Désautels, Manuel des curés pour le bon gouvernement temporel des paroisses et des fabriques dans le Bas-Canada, Montréal, John Lonell, 1864, p. 36). Quand la paroisse est créée depuis un certain temps et qu'il faut pourvoir annuellement à l'élection d'un nouveau marguillier, la procédure semble un peu plus discrétionnaire. "De droit commun, l'élection du Marguillier, en Canada, doit se faire dans une assemblée des anciens et nouveaux Marguilliers." (*Ibidem*, p. 37) Pourtant en 1861, Désautels écrivait encore: "L'acte dit de la Présidence, passé par notre Législature en 1860 (Statuts refondus du Bas-Canada, chapitre 18, section 45), ne prescrit pas d'appeler les paroissiens à cette assemblée, mais seulement lève tout doute (si toutefois il pouvait y avoir du doute) quant à celui qui a droit de présider les assemblées générales, et déclare que les seules personnes qui auront droit de voter à telles assemblées de paroisse, quand ces assemblées de paroisse sont nécessaires pour l'élection des Marguilliers, seront les paroissiens tenant feu et lieu. Aussi, n'est-ce que dans une assemblée des anciens et nouveaux Marguilliers que se fait cette élection (comme dans la paroisse de N.-D. de Montréal) quand l'usage n'a pas donné aux paroissiens le droit d'y prendre part. Mais nous pensons que la possession où sont les paroissiens, depuis 25 ou 30 ans, d'assister à l'assemblée tenue pour l'élection d'un Marguillier leur en donne aujourd'hui le droit." (*Ibidem*, p. 38) Désautels admet donc que depuis quelque temps, et dans certains endroits, les paroissiens "tenant feu et lieu" pouvaient voter. Il est probable que le village de L'Acadie pût profiter de cette coutume dès le début de 1843.

52 Stanislas-Albert Moreau, Histoire de L'Acadie, Montréal, (s.e.), 1918, p. 72.

En 1838, Sir John Colborne s'était rendu à L'Acadie pour y diriger une dure répression. Incendies, arrestations massives, déportations et pendaisons semèrent la terreur dans la population. Mais là comme partout dans le Bas-Canada les passions s'atténuèrent; en grande majorité, la population de L'Acadie avait fini par comprendre que la force fait la loi:

L'espèce d'exaspération causée par les grillades et les incendies de Sir John, est bien tombée et n'ajoute plus rien au malheur des temps. Les habitants de L'Acadie savent aujourd'hui reconnaître qu'on leur avait fait commettre l'erreur de traiter en ennemis, ceux qui de fait se montraient par la modération de leurs conseils, leurs seuls vrais amis.⁵³

C'est l'action du clergé que Charles La Rocque vantait ainsi. Ses réflexions étaient bien conformes à la pensée de l'Eglise en matière de doctrine sociale: esprit de modération, respect de l'ordre et du gouvernement établi. C'était pour lui ~~un~~ guide d'action et un objectif à atteindre en regard des préoccupations séculières. Il fit beaucoup pour calmer les esprits, mais c'est plutôt à sa charge de pasteur des âmes qu'il consacra la plus grande partie de son temps. Il sut trop apprécier les personnes et les situations pour se laisser entraîner sur un terrain aussi difficile que celui des questions politiques.

⁵³ Charles La Rocque à un destinataire inconnu, L'Acadie, 16 juillet 1841, in Mélanges religieux, vol. 2, no 2, Montréal, 30 juillet 1841, p. 34.

3.5 La cure de Saint-Jean:

Dans les derniers jours de juillet 1844, Mgr Bourget offrait à Charles La Rocque de devenir curé de Saint-Jean, poste rendu vacant plus tôt par la mort de Joseph-Edouard Morrissette. Croyant que son évêque lui donnait à choisir, il déclina cette fonction du moins pour l'année en cours.⁵⁴ Pourtant nous n'ignorons pas qu'à L'Acadie il eût à faire face à d'importantes difficultés; François-Xavier Bellarmin Ricard, son successeur, put s'en rendre compte: Moreau nous dit qu'il n'y fut pas heureux et qu'il n'y demeura pas deux ans.⁵⁵ Charles La Rocque pour sa part en était venu à aimer sa tâche. Au mois de septembre de la même année, Mgr Bourget revint à la charge et se montra alors beaucoup plus insistant. Le curé pria son évêque de ne pas exiger de lui ce qu'il permettait à d'autres de refuser; cette fois il donna comme raison de son refus qu'il ne connaissait pas assez l'anglais pour les besoins de cette paroisse.⁵⁶ Mgr Bourget avait pourtant fait son choix et Charles La Rocque dut enfin céder.

On ne s'étonne nullement du manque d'enthousiasme du futur évêque à accepter un poste à Saint-Jean; à la fin de son séjour à L'Acadie, la desserte de Saint-Jean lui fut assignée après la mort du curé Morrissette, le 21 juillet 1844. Il connaissait déjà le village

⁵⁴ Charles La Rocque à Mgr Bourget, L'Acadie, 30 juillet 1844, AESJ, dossier L'Acadie.

⁵⁵ S.-A. Moreau, op. cit., p. 74.

⁵⁶ Charles La Rocque à Mgr Bourget, Saint-Jean, 20 septembre 1844, AESJ, dossier Saint-Jean..

et ses problèmes: pauvreté de la paroisse, population où se cotoyaient protestants de tout acabit et catholiques plus ou moins accueillants dont plusieurs, aigris par l'attitude générale du clergé pendant la rébellion.⁵⁷

A son arrivée, Saint-Jean comptait une assez faible population. Le recensement de 1842 révèle que sur un total de 1,304 habitants, 1,246 appartenaient à l'Eglise catholique romaine, 38 à l'Eglise d'Angleterre, 17 à l'Eglise d'Ecosse et 10 à d'autres groupes religieux.⁵⁸ La paroisse comprenait trois temples: un catholique, un anglican et un méthodiste.⁵⁹

Le village de Saint-Jean avait besoin de sang nouveau; jusqu'alors son développement avait été lent et il lui fallait un curé capable par son caractère énergique et son esprit de décision de donner à la localité une ferme impulsion.

L'église paroissiale fut d'abord l'objet de son attention. Soucieux de donner plus d'éclat au culte divin et d'attraits aux rassemblements des paroissiens, Charles La Rocque, en 1845, dota l'église d'un orgue fabriqué aux ateliers de Joseph Casavant. Puis il fallut pourvoir au réaménagement de l'église paroissiale. Allait-on simplement l'agrandir ou en bâtir une nouvelle? C'est l'augmentation

⁵⁷ Jean-Dominique Brosseau, Saint-Jean-de-Québec, Origines et développements, Saint-Jean, Le Richelieu, 1937, p. 206.

⁵⁸ Recensement du Bas-Canada pour 1842, APC, pp. 2064-2074.

⁵⁹ Gustave Lanctôt, Panorama historique de Saint-Jean, in RSCHEC (1945-46), p. 101.

de la population et le bon état de l'église existante, dont la construction ne remontait qu'à 1828, qui déterminèrent la façon d'agir.

Alors qu'en 1841, selon les estimés de M. Philippe Sylvain, la population de Saint-Jean était de 1,315 habitants, elle était passée à 4,608 en 1851.⁶⁰ Il fallait nécessairement bâtir.

Les tractations furent longues, chacun y allant de ses suggestions. Finalement la fabrique opta pour la construction d'une église neuve, mais à la condition, suggérée par le curé, que la nef actuelle serait utilisée pour le chœur et la sacristie de la nouvelle église.⁶¹ Commencé en 1861, l'édifice fut ouvert au culte en 1866.

Charles La Rocque s'intéressa également aux institutions d'enseignement de sa paroisse: il y fonda en 1848 le couvent des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame.

D'autre part l'établissement d'un collège à Saint-Jean entraîna de longues démarches. Dès 1847, les citoyens de Saint-Jean songeaient à doter leur village d'un collège:

A cette date, nous dit Choquette, M. le notaire Jobson fait savoir que ses concitoyens refusent de signer une supplique au gouvernement présentée par le collège de Saint-Hyacinthe, sous le prétexte qu'eux-mêmes s'apprêtaient à demander des faveurs semblables, c'est-à-dire des fonds.⁶²

Ce n'est pourtant qu'en janvier 1850 que Charles La Rocque prie le séminaire de Saint-Hyacinthe d'établir une filiale à Saint-

60 P. Sylvain, Charles La Rocque, art. cit., p. 469.

61 J.-D. Brosseau, op. cit., p. 224.

62 C.-P. Choquette, op. cit., t. I, p. 461.

Jean; cette faveur fut immédiatement refusée à cause de la trop grande proximité des deux villes. Le 30 novembre de la même année, il demande inutilement au séminaire de Saint-Hyacinthe de revenir sur sa décision.⁶³

Quand le curé La Rocque présente à nouveau son projet en 1864, il entend cette fois pourvoir de façon très ferme à la fondation de ce collège. Il compte pour ce faire sur l'aide de Mgr Joseph La Rocque afin d'obtenir pour son collège des prêtres du séminaire. Mais l'évêque se montre réticent à cause d'une pénurie d'ecclésiastiques dans son diocèse. Pour sa part, le curé de Saint-Jean trouve délicat d'avoir à traiter cette affaire avec son cousin; il se tourne alors du côté de Mgr Bourget pour que celui-ci intervienne auprès de l'évêque de Saint-Hyacinthe afin de l'amener à modifier son point de vue sur cette question. Les paroissiens de Saint-Jean manifestaient alors une véritable volonté d'unir leurs efforts à ceux du curé dans ce but; il importait donc de battre le fer pendant qu'il était chaud.⁶⁴

Tout en acceptant d'autoriser l'ouverture d'un collège à Saint-Jean et de lui procurer l'appui de Mgr Joseph La Rocque, l'évêque de Montréal posait une condition: que soit bien définie la nature de l'établissement proposé et le genre d'études qu'on voulait y dispenser.⁶⁵

⁶³ Loc. cit.

⁶⁴ Charles La Rocque à Mgr Bourget, Saint-Jean, 27 avril 1864, AESJ, dossier Saint-Jean.

⁶⁵ Mgr Bourget à Charles La Rocque, Montréal, 12 mai 1864, AAM, RLB, XIII, p. 553.

Le prospectus imprimé du collège de Saint-Jean nous fait connaître l'opinion du curé La Rocque sur l'orientation qu'il entendait donner à ce collège et à son enseignement: "Il y aura dans le nouveau collège deux cours d'études distincts et séparés, l'un appelé le cours commercial, et l'autre le cours classique."⁶⁶

Satisfait, Mgr Bourget discuta du projet avec l'évêque de Saint-Hyacinthe. Celui-ci revint sur sa décision et accepta le 10 août 1864 de signer un arrangement qui pourvoyait à la mise sur pied d'un enseignement commercial et classique à Saint-Jean. Voyons les principales clauses de cet accord:

Le Séminaire de Saint-Hyacinthe donnera à Saint-Jean un cours d'éducation dite commerciale... Le susdit Séminaire commencera aussi à Saint-Jean un cours classique régulier du même genre que celui de Saint-Hyacinthe; ce cours se poursuivra pendant trois ans; il ne pourra être continué davantage que si Monseigneur l'évêque de Montréal y donne son assentiment.

Le Séminaire de Saint-Hyacinthe se chargera de donner l'enseignement de la théologie aux ecclésiastiques, de les diriger, de les former... Il est entendu que le Séminaire de Saint-Hyacinthe ne se charge de l'établissement de Saint-Jean qu'à titre d'essai pendant les deux premières années.⁶⁷

De nouveau on note le souci d'adaptation de Charles La Rocque. Un collège dont l'accent aurait été mis uniquement sur l'enseignement classique aurait-il été viable? D'un autre côté la vocation de Saint-Jean comme ville de transit à l'époque de la guerre de Sécession, n'appelait-elle pas aussi un développement de caractère commercial?

⁶⁶ C.-P. Choquette, op. cit. t. I, p. 463.

⁶⁷ Ibidem, p. 462.

L'abbé Jude-Amédée Dumesnil du séminaire de Saint-Hyacinthe en fut le premier directeur. Il eut maille à partir avec le curé fondateur qui intervenait à tout moment dans les affaires du collège. Cette omniprésence fatiguait beaucoup le jeune directeur; selon Choquette, les deux hommes "n'étaient pas d'un caractère à s'entendre facilement."⁶⁸ La persévérance de M. Dumesnil finit quand même par donner de bons résultats. Au mois de septembre 1864, 35 élèves s'inscrivirent en classe de latin et 50 au cours commercial;⁶⁹ selon l'abbé Raymond la force des classes latines valait bien celle du séminaire de Saint-Hyacinthe.⁷⁰ Mais la bonne entente ne semblait toujours pas devoir s'établir entre le fondateur et le directeur; M. Dumesnil fut remplacé à la direction du collège par l'abbé Barnabé. Les questions qui accaparaient le curé de la paroisse, permirent au nouveau directeur de prendre plus d'initiative; Charles La Rocque était en effet préoccupé par la construction de l'église et aussi par la rumeur qu'il serait promu au siège laissé vacant en 1865 par la démission de son cousin. Il faut noter également que le projet d'édification d'un collège à Iberville, sur la rive opposée du Richelieu, l'ennuyait beaucoup; craignant pour la poursuite de son oeuvre, il insistait auprès du séminaire de Saint-Hyacinthe et de son supérieur, M. Raymond - pressentis par le curé Jean-Zéphirin Resther d'Iberville afin d'ouvrir

68 Ibidem, p. 463.

69 Loc cit.

70 Joseph-Sabin Raymond à Mgr Bourget, Saint-Hyacinthe, 4 août 1866, AESJ, dossier Saint-Jean.

le nouveau collège - pour faire différer le début des cours dans l'établissement d'outre Richelieu.⁷¹ L'institution n'ouvrit pas ses portes, mais elle avait fait craindre temporairement un drainage vers Iberville des étudiants inscrits à Saint-Jean.

Le collège de Saint-Jean ferma pourtant ses portes à l'été de 1866. Deux raisons justifiaient cette mesure: d'abord la rumeur plus persistante de l'accession à l'épiscopat de Charles La Rocque avait fait naître le bruit de la disparition éventuelle du collège. Plusieurs étudiants pensaient qu'il ne serait pas prudent de s'y inscrire et c'est pourquoi, pendant sa deuxième année d'existence, l'institution en avait inscrit un peu moins que durant sa première.⁷² Cette rumeur avait accentué le déclin du collège; le départ du curé en avait déterminé la fermeture. Le maintien à Saint-Jean de cet établissement dépendait en effet des positions des deux hommes qui avaient conclu l'entente: Charles La Rocque, en son nom personnel et Joseph-Sabin Raymond au nom du séminaire de Saint-Hyacinthe. Cette maison n'avait accepté la direction du collège de Saint-Jean qu'à titre d'essai pendant deux ans et il avait été entendu au départ que le curé se chargerait de fournir le terrain et l'édifice nécessaires. A l'été de 1866, les circonstances ne permettaient plus à ce dernier de songer à réaliser ce projet et le séminaire ne pouvait faire les frais d'un tel

71 C.-P. Choquette, op. cit., t. I, pp. 467-468.

72 Joseph-Sabin Raymond à Mgr Bourget, Saint-Hyacinthe, 4 août, 1866, AESJ, dossier Saint-Jean.

établissement.⁷³

En encourageant à Saint-Jean la fondation d'un collège commercial et d'un début de cours classique, Charles La Rocque avait voulu favoriser un certain relèvement social de la population catholique. Il avait cherché à atteindre le même but lorsqu'il s'était fait le promoteur de la construction d'une académie de laquelle il serait possible d'attendre beaucoup de bien pour l'enseignement des jeunes gens. Un coup érigée, cette académie se trouvait sans maîtres; en 1852, il suppliait son évêque de lui en envoyer et il soulignait à son intention les avantages de commencer les cours dans la nouvelle maison: "Vous n'ignorez pas le bien qu'il y aurait à faire à Saint-Jean et à ses alentours avec une bonne maison d'éducation."⁷⁴

En 1853, l'académie manquait toujours de maîtres et elle tardait à ouvrir ses portes; le curé constatait que certains parents étaient tentés d'envoyer leurs enfants chez les protestants pour y recevoir une éducation qui faisait défaut dans les écoles catholiques alors ouvertes à Saint-Jean. Depuis qu'il avait été nommé curé en 1844, il avait employé ses soins et ses énergies à peser et à empêcher ce malheur; mais il attendait encore beaucoup de Mgr Bourget: "Je me permets de vous dire ici, avec ma franchise ordinaire, que j'hésite à croire que vous m'ayiez aidé autant qu'il eut été en votre pouvoir, à

73 Loc. cit.

74 Charles La Rocque à Mgr Bourget, Saint-Jean, septembre 1852, AESJ, dossier Saint-Jean.

me tirer d'embarras."⁷⁵ C'est ainsi que Charles La Rocque finit par gagner sa cause; les maîtres demandés ne tardèrent pas à arriver et l'académie fut ouverte aux enfants dès 1853.

Dans le but de donner les mêmes services aux jeunes filles de sa paroisse, le curé La Rocque s'occupa en 1848 de la construction du couvent des Soeurs de la Congrégation Notre-Dame.

En matière d'éducation, l'oeuvre du curé La Rocque à Saint-Jean fut fort importante; il y eut trois fondations susceptibles de fournir à chaque niveau d'éducation un enseignement adéquat.

Au début de son séjour à Saint-Jean, Charles La Rocque fut préoccupé par la présence dans cette ville des protestants qui l'avaient ennuyé à L'Acadie. Ceux-ci avaient formé à Saint-Jean et à Iberville une Société biblique qui s'était chargée de répandre les seize propositions d'un certain M. Atkinson qui vivait à Manchester en Angleterre. Ce monsieur promettait de verser cent louis à toute personne qui pourrait répondre à chacune de ses propositions.⁷⁶ Charles

⁷⁵ Charles La Rocque à Mgr Bourget, Saint-Jean, 8 mars 1853, AESJ, dossier Saint-Jean.

⁷⁶ Les attaques de M. Atkinson portaient en substance sur les sujets suivants: la règle de foi des catholiques; les traditions de l'Eglise de Rome; l'interprétation par les Pères de l'Ecriture sainte; l'infailibilité des Ecritures et de l'Eglise de Rome; la défense par l'Eglise catholique de lire les Ecritures; le culte à l'hostie, aux images, à la Vierge, aux saints et aux anges; la communion sous une seule espèce; le célibat des prêtres catholiques; la croyance au purgatoire; l'usage du latin pour prier; les indulgences. Charles La Rocque, Une autre récompense de 1600 Louis ou Réponse au défi de Mr Atkinson, Montréal, John Lovell, 1852, pp. 13-14.

La Rocque voyait dans cette espèce de provocation une preuve du fanatisme de quelques ministres protestants:

Et par fanatisme j'entends un zèle de religion exercé à contretemps, avec une ardeur qui sent plutôt la passion que la vérité, qui de bon gré ou de force, veut absolument qu'on l'écoute débiter des doctrines dont il fait marchandise d'encan, avec la prétention de les faire accepter par tout le monde, même par ceux qui y tournent le dos, quand il les poursuit pour les leur présenter. Heureux encore, si l'on s'en tire sans injure, quand on refuse de lui présenter l'oreille.⁷⁷

En mai 1852 Charles La Rocque fit publier un livre de controverse dont, assez curieusement, Alexis-Xiste Bernard a dit qu'il fut "fort remarqué dans le temps."⁷⁸ Pourtant nous verrons qu'il n'eut pas une très large diffusion. Ce livre s'intitulait Une autre récompense de 1,600 louis ou Réponse au défi de M. Atkinson avec la preuve des dogmes catholiques dans ce défi. Charles La Rocque fondait sa défense sur les dogmes, les croyances, les traditions de l'Eglise catholique romaine et sur les saintes Ecritures, ainsi qu'il avait été demandé par Atkinson.⁷⁹

77 Ibidem, p. 229.

78 A.-X. Bernard, art. cit., p. 218.

79 Cette défense se résumait à peu près ainsi: le catholicisme a conservé son unité de foi; les Pères, en interprétant les Ecritures ont condamné les principes du protestantisme; il existe à Rome un tribunal qui interprète infailliblement les Ecritures; le protestantisme en se disant faillible n'est pas l'Eglise du Christ; le protestantisme a découvert la méthode de croire sans raisonner; l'Eglise catholique n'interdit pas la lecture de la bible, mais elle défend de s'instituer juge de son sens; le catholique se prosterne devant une image pour s'élever vers Dieu, il adore l'hostie parce que Dieu y est présent et il honore la Vierge, les anges et les saints parce qu'ils sont des créatures de Dieu; la communion sous une ou deux

La longue réponse du curé La Rocque témoignait dans l'ensemble d'une bonne connaissance de la doctrine de l'Eglise catholique.

En plus de riposter par cet opuscule au défi proposé, Charles La Rocque répliquait aux attaques de Louis Normandeau, cet ancien prêtre que le futur évêque avait autrefois hébergé à L'Acadie et qui souhaitait, par sa prédication à Saint-Jean, convertir au protestantisme une certaine partie de la population; il espérait en outre que le curé aurait le bonheur d'ouvrir ses yeux à la lumière.⁸⁰

Peut-on accuser Charles La Rocque d'une trop sévère ardeur? Peut-on le taxer d'avoir fait preuve d'un zèle exagéré? Pourtant non! il aimait les protestants de bonne foi qui formaient à Saint-Jean une minorité respectable de la population:

Mériterais-je d'ailleurs, disait-il les égards et le respect dont plusieurs d'entre vous m'ont plus d'une fois donné des preuves non équivoques, si je ne faisais consister mon principal mérite à bien remplir les devoirs de ma situation? Et sans doute que l'un de mes devoirs est de ne pas souffrir qu'on insulte en ma présence les doctrines que je prêche, sans élever la voix pour en prendre la défense. Si je ne m'étais point acquitté de ce devoir, vous auriez droit de

espèces est simplement une affaire de choix; le prêtre catholique est célibataire pour se consacrer uniquement à sa tâche; le purgatoire existe pour remettre certaines fautes dans l'autre monde; l'usage du latin sert pour le culte uniquement, le catholique peut prier dans sa langue; l'Eglise protestante, accorde des indulgences pour le péché, c'est-à-dire des permissions de le commettre tandis que l'Eglise catholique accorde des indulgences pour y remédier. Selon Charles La Rocque, Atkinson avait oublié une proposition sur la nécessité de la confession que le Seigneur avait pourtant instituée (Charles La Rocque, Une autre récompense, op. cit., passim).

80 S.-A. Moreau, op. cit., p. 72.

dire: voici un homme dont l'indifférence prouve évidemment qu'il ne croit pas à ce qu'il enseigne! et au lieu de m'estimer, me respecter, vous devriez me mépriser!⁸¹

Charles La Rocque tombait un peu pesamment sur le protestantisme; c'était sa façon d'exercer son droit de représailles quand les croyances et les pratiques de l'Eglise catholique étaient soumises aux excès d'un semblable fanatisme. Selon le curé, Atkinson avait dépassé la mesure; l'attaque était trop directe et il ne voulait pas risquer que son silence soit interprété par les catholiques comme une marque de lâcheté devant les ennemis de la religion qu'il était chargé de défendre. Ce prêtre possédait un caractère entier et il ne souffrait pas les mesquineries; c'était bien la marque d'un tempérament vif et d'une volonté énergique.

Comment juger toutefois de l'impact de cette intervention puisque les journaux de l'époque susceptibles d'en discuter n'y font même pas allusion. Non seulement les Mélanges religieux, qui cessèrent de paraître en juillet 1852, s'abstinrent d'apprécier le contenu de l'opuscule, mais ils ne firent aucune mention de sa parution. La lecture du True Witness pour l'année 1852 révèle le même silence. La Minerve pour sa part, sans doute peu préoccupé par des questions de cette nature, n'y avait porté aucune attention.

La très faible diffusion de cet opuscle hors de la région de Saint-Jean explique peut-être en grande partie l'indifférence générale

81 Charles La Rocque, Une autre récompense, op. cit., p. 247.

avec laquelle il a été accueilli lors de sa parution. Le silence relatif de son évêque à cet égard est éloquent. Il est vrai que Mgr Bourget était d'avis que l'ouvrage devait voir le jour parce qu'il était de nature à confondre l'erreur et à affermir la foi des fidèles.⁸² Mais après l'événement, le registre des lettres de Bourget ne montre rien sur le sujet: même constatation en ce qui a trait aux mandements, lettres pastorales et circulaires du prélat.

Le 21 avril 1852, Mgr Bourget avait demandé à l'archevêque de Québec, Mgr Pierre-Flavien Turgeon s'il jugeait à propos de favoriser, dans le diocèse métropolitain, la circulation de cet opuscule.⁸³ Les lettres subséquentes de Mgr Turgeon à Mgr Bourget n'abordent même pas cette question; sans doute fut-elle réglée de vive voix, comme il arrivait parfois lors de rencontres des évêques de la province.

Dans sa courte biographie de Charles La Rocque,⁸⁴ Philippe Sylvain mentionne les difficultés qu'il eut avec Pierre-Paul Desmaray, exilé pour avoir participé à la rébellion de 1837-1838, et revenu des Etats-Unis vers 1843 pour s'établir comme notaire à Saint-Jean. Desmaray, très antipathique à l'action du clergé pendant la rébellion, et Charles La Rocque n'étaient pas faits pour s'entendre. Celui-ci eut bientôt à subir les tracasseries du notaire: requête du 7 janvier

⁸² Mgr Bourget à Charles La Rocque, Montréal 21 avril 1852, AAM, RLB, VII, p. 288.

⁸³ Mgr Bourget à Mgr Turgeon, Montréal, 21 avril 1852, AAM, RLB, VII, pp. 287-288.

⁸⁴ P. Sylvain, Charles La Rocque, art. cit., p. 470.

1844 pour réclamer le déplacement de la chaire et pour que les marguilliers soient nommés en assemblée générale des propriétaires de la paroisse; et surtout occupation du banc seigneurial par Desmaray.

La chaire, placée autrefois dans la nef, avait été transportée près du chœur de l'église. Cette affaire fut soumise à l'attention de l'évêque qui choisit de ne pas s'en occuper. Mais en 1850, le curé régla la question en faisant construire une chaire mobile; cette résolution fut prise à la suite d'une demande semblable de personnes mieux connues dans le village pour leur modération.⁸⁵ Charles La Rocque avait quand même tenu tête pendant un certain temps aux esprits exaltés.

A la demande d'élection en assemblée publique des marguilliers, le curé et les marguilliers anciens et nouveaux ne firent aucune objection. Déjà éprouvé par une affaire de ce genre à L'Acadie, le futur prélat savait que la vie paroissiale ne serait pas tellement affectée par la présence des paroissiens propriétaires lors de cette élection.

L'occupation du banc seigneurial par Desmaray causa plus de tracasseries au curé qui mit beaucoup d'énergie à débattre ce problème dans le sens des intérêts généraux de sa paroisse. Ce faisant, le notaire ne payait aucune rente de banc à la paroisse. Charles La Rocque voulait pourtant que la fabrique puisse percevoir ce montant

⁸⁵ Charles La Rocque à Mgr Bourget, Saint-Jean, 2 décembre 1849, AESJ, dossier Saint-Jean.

d'argent, car la plus petite somme était requise pour diminuer une dette contractée lors de la construction du couvent et de l'académie de la ville.⁸⁶ Mais sur les instances de Desmaray, agent du baron Grant de Longueuil, le seigneur refusa de condescendre aux désirs du curé qui dut bien souffrir pendant quelques années encore les mesquineries du notaire. L'affaire qui avait débuté en 1845 ne prit fin, selon Sylvain, qu'à la mort de Desmaray en 1854. Cet incident avait pris les proportions d'un petit scandale dans la paroisse. Il n'était sans doute pas rare de voir des paroissiens s'en prendre à leurs curés; mais l'audace de Desmaray apparaissait dans l'église même et le seigneur Grant, de religion protestante, était impliqué dans la résistance de l'intraitable notaire. D'autre part, le curé ne fit rien pour éteindre ce petit feu; peut-être en laissant faire, serait-il arrivé comme dans le cas de la chaire et de l'élection des marguilliers, à désarmer son adversaire.

3.6 Relations entre Charles La Rocque et son évêque:

Philippe Sylvain affirme que "l'abbé Charles La Rocque entretenait des relations cordiales avec son évêque, Mgr Ignace Bourget."⁸⁷ Qu'en fut-il vraiment? Et d'abord, comment le curé percevait-il les relations prêtre-évêque? A notre avis sa conception comporte trois facettes: franchise réciproque; obéissance et soumission du prêtre,

⁸⁶ Charles La Rocque à J.J. Grant, baron de Longueuil, Saint-Jean, 28 novembre 1850, in J.-D. Brosseau, op. cit., p. 217.

⁸⁷ P. Sylvain, Charles La Rocque, art. cit., p. 470.

mais compréhension de l'évêque; respect et dévouement du prêtre envers l'évêque, mais appui constant de l'évêque sur l'oeuvre du prêtre. Toute la pensée de Charles La Rocque sur ce sujet se ramène donc à une conception bien rigide du principe de l'autorité. Quelques exemples permettront d'ailleurs d'en saisir la signification.

Nous savons déjà quelles tribulations lui causa l'inauguration de l'académie de Saint-Jean et quelle aide il attendait de l'évêque; il convient aussi de rappeler avec quelle franchise il lui reprocha son manque d'empressement à lui trouver des maîtres pour le tirer d'embarras. Non seulement faisait-il preuve de franchise envers son supérieur, mais il témoignait de sa confiance dans ses possibilités. Aussi lui demanda-t-il de faire mieux à l'avenir. Sans aucune arrière-pensée il disait vouer à son évêque un attachement et un dévouement entier:

Cherchez, Monseigneur, dans tout votre diocèse un prêtre plus appliqué que moi à faire triompher, et publiquement et fièrement, le principe d'autorité qui doit gouverner dans l'Eglise, l'évêque pour son diocèse, le pape pour toute l'Eglise; et j'ai assez de confiance en mes dits et mes faits sous ce rapport pour oser dire que vous n'en trouverez point.⁸⁸

Le prêtre, fidèle auxiliaire de l'évêque attendait donc de lui appui et considération. Ainsi lorsque Mgr Bourget lui assigna en 1844 la cure de Saint-Jean, Charles La Rocque se sentit abusé; mais décelant l'appel de Dieu dans la persistance de son supérieur, il finit par accepter de bon gré.

⁸⁸ Charles La Rocque à Mgr Bourget, Saint-Jean, 26 octobre 1858, AESJ, dossier Saint-Jean.

Mgr Bourget appréciait beaucoup le zèle de ce prêtre; sa collaboration lui fut précieuse. En 1841, il le jugea digne de prononcer l'oraison funèbre lors du service anniversaire de Mgr Jean-Jacques Lartigue; "prédicateur de mérite, nous dit Bernard, il rappelait par "son style grave et imposant (...) la grande manière de Fléchier."⁸⁹

Essayons d'en juger:

Oui, Grand Dieu! Vous l'avez suscité pour la gloire de votre nom et le bonheur de votre Eglise, ce pasteur fidèle qui a agi en toute chose selon votre coeur; qui a modelé toute sa vie sur celle de votre Christ; et dont vous avez voulu vous-même éterniser le souvenir, en érigeant par les seules richesses de votre providence, des monuments qui doivent perpétuer sa mémoire et sur lesquels il serait à souhaiter que l'on vit gravé en caractères ineffaçables: le doigt de Dieu est ici.⁹⁰

Dans ce style nous retrouvons effectivement un peu de maniérisme de Fléchier; nous y décelons également une recherche de grands effets oratoires sans doute empreints de préciosité mais jamais ridicules. Ce genre plaisait peut-être à l'époque; de nos jours nous n'en apprécions guère la grandiloquence. Toutefois il avait permis à l'évêque de Montréal d'arrêter son choix sur le jeune curé de L'Acadie. En son temps sa prédication lui avait valu une certaine notoriété. Il fut d'ailleurs invité à prêcher en d'autres circonstances: la Saint-Jean-Baptiste en l'église Notre-Dame de Montréal, sermon de circonstance pour l'inauguration du nouveau collège de Saint-Hyacinthe le

89 A.-X. Bernard, art. cit., p. 318.

90 Eloge funèbre de Mgr Jean-Jacques Lartigue prononcé par Charles La Rocque, curé de L'Acadie, in Mélanges religieux, vol. I, no. 15, Montréal, 30 avril 1841, p. 237.

1^{er} août 1850, prédication d'une retraite aux étudiants de cette même maison.⁹¹

Mais Mgr Bourget ne l'aimait pas uniquement pour ses talents oratoires; il le choisit comme compagnon lors d'un voyage à Rome en 1854 pour assister à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

Ces relations convenables n'empêchaient pas malgré tout Charles La Rocque de prendre ses distances vis-à-vis de son évêque. C'est sur la question de la liturgie et des usages ecclésiastiques que les divergences d'opinion entre les deux hommes furent les plus profondes.

Parmi les fréquents voyages que Mgr Bourget fit à Rome, celui de 1854-1856, entre autres, servit à le confirmer dans son opinion: tout ce qui s'y faisait en matière de liturgie était d'une exactitude à toute épreuve. Même si le but du voyage était de représenter la province ecclésiastique de Québec à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, il voulut vérifier sur place ce qu'il avait appris par les livres au sujet de la liturgie romaine. Il en revint, plus convaincu que jamais que "par elle (...) on est en harmonie avec toute l'Eglise."⁹² Léon Pouliot mentionne sans toutefois les identifier que Mgr Bourget tombait parfois dans des exagérations.⁹³ Quoiqu'il en soit, préoccupé par l'uniformité liturgique, il profita,

91 A.-X. Bernard, art. cit., p. 317.

92 Léon Pouliot, Monseigneur Bourget et son temps, t. III, Montréal, Bellarmin, 1972, p. 121.

93 Ibidem, p. 123.

pendant ce long voyage en Europe, d'un séjour en France pour faire publier un cérémonial de sa composition, mais inspiré de Catalaunus, un liturgiste du dix-huitième siècle.⁹⁴ De retour au Canada, Mgr Bourget voulut imposer à son diocèse d'abord puis à toute la province ecclésiastique l'uniformité liturgique préconisée dans son cérémonial. Il rencontra de l'opposition même dans le diocèse de Montréal. Le curé de Saint-Jean différait d'avis quant aux modes d'application de certains articles de cette liturgie et il craignait que son attitude oppositionnelle, avouée lors d'une retraite pastorale, ne cause quelque scandale dans le clergé du diocèse. Il parlait même de remettre à l'évêque les lettres d'archiprêtre qui lui avaient été accordées quelques années auparavant.

Tout en admettant le bien fondé des convictions du curé La Rocque, Ignace Bourget ne se rendit pas à ses raisons:

Comme je ne me rappelle pas de vous avoir jamais témoigné de la mauvaise humeur, pour la manière dont vous auriez dit votre façon de penser; et comme d'ailleurs, je n'ai jamais prétendu être infailible, il me semble que vous vous trompez, en croyant que vous scandalisez vos confrères, ou que vous manquez de respect à l'autorité, quand vous parlez selon vos convictions.

En liturgie, comme en théologie, il y a des questions où il est permis de différer d'opinion (...) En consultant à Rome de très habiles maîtres de cérémonies, je me suis convaincu que toutes les questions de liturgie n'étaient pas encore clairement décidées, du moins pour eux. Il ne doit pas paraître surprenant que dans un pays, comme le nôtre, l'on se trouve encore embarrassé.

94 Ibidem, p. 132.

Toutefois, il ne faut pas demeurer dans le vague, puisque c'est le pire de tous les états. Mais tout en tranchant bien des cas indécis, j'ai cru devoir laisser à la conscience délicate des bons prêtres un moyen de ne pas se tourmenter sans raison. [...] Mais il est une chose qui me rassure, c'est qu'en suivant l'Eglise-Mère, on ne se trompe pas. Ainsi, le premier venu qui me prouvera que je m'écarte de l'enseignement de cette Maîtresse de toutes les Eglises, je suis tout décidé à me rendre.⁹⁵

Charles La Rocque n'avait pas compris que pour son évêque, l'affaire était close. Dans le clergé du diocèse de Montréal on en parlait encore et le curé de Saint-Jean peut-être plus que d'autres si on en croit le reproche que lui adressait son évêque: "(...) une rumeur (...) rapporte que vous faites, en toute occasion, la critique de la Circulaire du 23 janvier 1857."⁹⁶ Le curé La Rocque sut habilement se défendre. D'abord ce n'était pas en toute occasion qu'il critiquait cette circulaire, mais seulement lorsque la conversation y avait donné lieu; puis il ne s'en prenait pas à l'ensemble du document, mais uniquement à un petit nombre de points en particulier; enfin jamais un mot n'était sorti de sa bouche en présence des laïcs.⁹⁷

Charles La Rocque était accablé par la remarque de son supérieur et il prétendait pouvoir lui démontrer l'erreur de ceux qui l'avaient dénoncé:

⁹⁵ Mgr Bourget à Charles La Rocque, Montréal, 22 mai 1857, AAM, RLB, X, pp. 109-111.

⁹⁶ Mgr Bourget à Charles La Rocque, Montréal, 25 octobre 1858, AAM, RLB, X, pp. 364-365.

⁹⁷ Charles La Rocque à Mgr Bourget, Saint-Jean, 26 octobre 1858, AESJ, dossier Saint-Jean.

Votre Grandeur verra si les observations que je me suis quelquefois permises dans les conversations avec mes confrères, avaient le moindre caractère de malice et d'insubordination, et renfermait l'ombre d'un manque de respect à Votre personne et à votre autorité (et) si jamais j'ai dit un mot qui put porter un confrère à ne pas vous garder la confiance et le respect dus à votre caractère d'évêque et à vos mérites personnels.⁹⁸

Le curé ne niait pas qu'il avait eu l'occasion de dire à des confrères, comme il l'avait fait de vive voix à son évêque, qu'il y avait dans la circulaire du 23 janvier 1857 des décisions qu'il ne croyait pas exactes. Qu'entendait-il par là? Soulignons d'abord que nous n'avons pu trouver trace des points précis de la circulaire du 23 janvier 1857 que Charles La Rocque mettait en cause.⁹⁹ Dans cette circulaire, fort longue d'ailleurs, Mgr Bourget rappelait à ses curés les décrets des deux premiers conciles provinciaux de Québec; mais il semblait au curé de Saint-Jean que certains points de la circulaire n'étaient pas tout à fait en accord avec les décisions des deux conciles. Charles La Rocque estimait alors que l'évêque de Montréal se dissociait de certaines décisions prises au niveau de la province ecclésiastique et il y voyait sinon une manifestation de division du moins un geste qui ne correspondait pas aux meilleurs intérêts religieux de la province ecclésiastique.

98 Loc. cit.

99 Pour connaître les idées de Charles La Rocque sur la liturgie et ses divergences d'opinion avec Mgr Bourget, il faudra voir ce qu'il préconisera sur cette question quand il aura été nommé évêque de Saint-Hyacinthe.

A une autre occasion, il s'était placé vis-à-vis son supérieur dans une situation bien embarrassante. Il avait signé la pétition du curé Pierre-Marie Mignault de Chambly qui désirait en 1854 la fondation d'un nouveau diocèse sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent dans la région de Montréal. Mgr Bourget prétendait qu'il y avait eu une cabale en cette affaire et que Charles La Rocque était de la partie. Celui-ci avouera n'avoir signé cette pétition que par complaisance envers le curé Mignault.¹⁰⁰ Cette pénible explication ne suffit pourtant pas à éloigner tous les soupçons de l'évêque à l'endroit de son curé. Il ne nous semble pas que celui-ci l'ait signée sans y avoir réfléchi parce qu'alors il n'aurait pas agi selon son habitude; peut-être pensait-il que le territoire du diocèse de Montréal était trop étendu! Mais, il ne le prétendit jamais officiellement.

Ce geste de Charles La Rocque et d'autres encore dont nous avons déjà parlé, ont contribué à créer entre l'évêque et le curé un malaise que les années n'arrivèrent pas à atténuer. Pourtant le futur évêque vénérat son supérieur "auquel, avouait-il, mon cœur et ma conscience me disent que j'ai toujours été sincèrement attaché et envers lequel il me semble que j'ai toujours été vraiment soumis et respectueux (...)"¹⁰¹

100 Charles La Rocque à Mgr Bourget, Saint-Jean, 26 mai 1854, AESJ, dossier Saint-Jean.

101 Charles La Rocque à Mgr Bourget, Saint-Jean 22 octobre 1852, AESJ, dossier Saint-Jean.

A notre avis, ces relations n'étaient pas empreintes de cordialité. Mgr Bourget se sentait presque trahi par celui qui devait en tout point respecter ses intentions alors que le curé de Saint-Jean croyait être durement traité par son supérieur.¹⁰²

* * *

Une enfance pauvre mais heureuse, de solides études classiques et trente-quatre années consacrées surtout au ministère paroissial avaient préparé Charles La Rocque à l'action qu'il devait entreprendre dans le diocèse de Saint-Hyacinthe. Cette évolution n'en faisait pas un contemplatif; les missions qui lui furent confiées appelaient plutôt l'initiative et la persévérance. Mais elles requerraient aussi un certain sens du compromis dont à l'occasion il sut faire preuve. Comme homme d'Eglise il fut préoccupé par le prosélytisme de certains ministres protestants dont il s'appliqua à combattre le fanatisme; par contre les protestants de bonne foi lui étaient sympathiques: "s'il combattait l'erreur, il aimait le coupable,"¹⁰³ affirme Bernard. Homme d'action, il avait accompli avec fermeté ce que son évêque attendait de lui; aurait-il désormais la volonté de faire face aux difficiles problèmes que l'Eglise lui demandait de résoudre?

¹⁰² Loc. cit.

¹⁰³ A.-X. Bernard, art. cit., p. 318.

CHAPITRE II

LA REMISE EN ORDRE FINANCIERE DU DIOCESE DE SAINT-HYACINTHE

En 1865, Mgr Joseph La Rocque, âgé de cinquante-sept ans seulement, invoquait son mauvais état de santé pour être déchargé de sa fonction d'évêque de Saint-Hyacinthe. Bien que réelle, cette raison officielle cachait des motifs plus profonds. Fatigué de gouverner un diocèse où se multipliaient les difficultés administratives, à peu près incapable, en raison "d'un caractère naturellement timide et craintif"¹ de prendre les décisions qui s'imposaient, il offrait sa démission à Pie IX qui l'accepta le 17 août 1865. Il fut toutefois chargé d'assurer l'intérim pendant la vacance du siège. A compter de ce moment l'Eglise de la province de Québec eut à lui chercher un successeur. La tâche paraissait ardue compte tenu des difficultés financières auxquelles l'évêché faisait face; tous connaissaient sa dette de £ 11,000, mais personne ne semblait en mesure de trouver la solution à ce problème. En jetant son dévolu sur Charles La Rocque, l'évêque de la province soupçonnait-il que le personnage providentiel ne se trouvait pas à l'intérieur du jeune diocèse? Cette hypothèse nous amènera à jeter un peu de lumière sur les circonstances de son accession à l'épiscopat, sur le plan de redressement des finances de l'évêché et sur son administration temporelle. Mais d'abord voyons l'aspect

¹ Alexis-Xiste Bernard, Notice biographique de Charles La Rocque, in M, II, p. 10.

physique du diocèse de Saint-Hyacinthe en 1866.

1 Portrait du diocèse.

En 1851, les évêques du Canada, réunis au premier concile de Québec, demandèrent au Saint-Siège d'ériger dans le Bas-Canada deux nouvelles Eglises diocésaines: celles de Saint-Hyacinthe et de Trois-Rivières. Ils estimaient que l'étendue démesurément grande de l'archidiocèse de Québec et du diocèse de Montréal était préjudiciable au bien des âmes. Sympathique à tout mouvement susceptible d'élever le niveau de spiritualité sacerdotale et de la pratique religieuse, Pie IX donnait aux avis des évêques - mieux préparé il est vrai en ce milieu du XIX^e siècle à assumer leurs obligations - un accueil favorable. Au Canada, Mgr. Bourget, véritable leader de ce renouveau, fut de ceux qui réclamèrent avec le plus de conviction la naissance des deux diocèses.

La démarche connut son dénouement le 8 juin 1852 par la promulgation du Bref d'érection des deux nouvelles Eglises. Celle de Saint-Hyacinthe était détachée des diocèses de Québec et de Montréal: elle amputait le premier des cantons de Melbourne, Brompton, Orford, Ascot, Eaton, Clifton, Compton et Hereford (voir carte); au deuxième, elle enlevait les comtés de Saint-Hyacinthe, Richelieu, Rouville, Missisquoi, Shefford et Stanstead.²

² Bref d'érection du diocèse de Saint-Hyacinthe, M, I, p. 10.

DIOCESE DE SAINT-HYACINTHE
EN 1852


 Instituto de Defesa Nacional
 Direcção-Geral de Defesa Nacional

Location of tower relative to station is 1054

1-800-88-49-02 • 1-800-111-65
369-1-85
800-88-49-02

Limite de diocèse, nom _____

Limite de comiss. nom

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334	335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371	372	373	374	375	376	377	378	379	380	381	382	383	384	385	386	387	388	389	390	391	392	393	394	395	396	397	398	399	400	401	402	403	404	405	406	407	408	409	410	411	412	413	414	415	416	417	418	419	420	421	422	423	424	425	426	427	428	429	430	431	432	433	434	435	436	437	438	439	440	441	442	443	444	445	446	447	448	449	450	451	452	453	454	455	456	457	458	459	460	461	462	463	464	465	466	467	468	469	470	471	472	473	474	475	476	477	478	479	480	481	482	483	484	485	486	487	488	489	490	491	492	493	494	495	496	497	498	499	500	501	502	503	504	505	506	507	508	509	510	511	512	513	514	515	516	517	518	519	520	521	522	523	52

Frontiere internazionali

01.173.1877 11 0.0014.1877
22.1.1877 0 0.0.1877

On peut estimer à environ 5,100 kilomètres carrés l'étendue territoriale du diocèse; sa configuration grossièrement triangulaire lui permet de toucher le Saint-Laurent au nord et d'atteindre la frontière canado-américaine au sud. Le Richelieu constitue sa borne occidentale à part une bande de terre au nord-ouest comprise entre cette rivière et le fleuve Saint-Laurent. Celle de l'est reste très discontinue: une ligne brisée qui part de la région de Sorel et qui atteint le 45^e parallèle à Beecher Falls dans l'état américain du New Hampshire. Territoire fort grand, déjà difficile à parcourir mais qui, par un indult du 13 mai 1854, devait être agrandi d'une autre portion de terre située en bordure ouest du Richelieu et qui groupait les paroisses de Saint-Mathieu de Beloeil, de Saint-Marc et de Saint-Antoine.³ Rome répondait alors au vœu de ces populations, beaucoup plus rapprochées de l'autorité diocésaine de Saint-Hyacinthe que de celle de Montréal.⁴

Vaste diocèse dont la population était en 1861 de 186,756 habitants⁵ et dont la partie des cantons était encore peuplée de nombreux protestants; Charles La Rocque en trace un portrait:

3 Indult d'annexion des paroisses de Saint-Mathieu de Beloeil, de Saint-Marc et de Saint-Antoine, Rome, 13 mai 1854, M, I, p. 234.

4 Lettre pastorale de Mgr Jean-Charles Prince aux paroissiens de Saint-Marc, de Saint-Antoine et de Saint-Mathieu de Beloeil, Saint-Hyacinthe, 24 octobre 1855, M, I, p. 241.

5 Courrier de Saint-Hyacinthe, 25 novembre 1871, p. 3.

Saint-Hyacinthe est un diocèse nouveau (...) et à peu près la moitié (...) est précisément dans le cas et la situation des missions où les catholiques sont en nombre extrêmement restreint, au lieu de former un nombre imposant; (...) presque une (sic) moitié, formant ce que j'appelle mes missions, est encore presque totalement en la possession d'une population protestante au milieu de laquelle le catholicisme a commencé à s'introduire depuis environ trente ans (on est en 1869), avec un succès qui me donne véritablement un bien bel espoir pour l'avenir.⁶

Charles La Rocque était bien conscient que l'oeuvre à accomplir sous ce rapport restait immense.

2 Accession à l'épiscopat.

Depuis le 28 mars 1863, conformément à un décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande, il n'était plus requis, du moins pour le Canada, de convoquer une assemblée spéciale de l'épiscopat pour l'élection d'un évêque. Mais cette élection se faisait toujours à partir d'une liste de trois noms ou terna. Le 17 septembre 1865, Mgr Baillargeon rappelait à Mgr Joseph La Rocque la procédure du choix d'un évêque.

: Cette règle veut que le Grand Vicaire, administrateur du siège vacant par la mort de son titulaire, envoie les deux lettres cachetées que l'évêque défunt a dû laisser, l'une pour l'archevêque, l'autre pour l'évêque le plus voisin, et dans lesquelles il a consigné les noms de trois ecclésiastiques comme digne de lui succéder.

. Dans les circonstances où se trouve Votre Grandeur, il est évident que c'est à elle-même à envoyer ces lettres. Je vous

6 Charles La Rocque au Conseil central de la propagation de la foi à Paris, Beloeil, 19 février 1869, AESH, RLCL, Beloeil 1, p. 71.

prie donc de m'envoyer sans délai, à moi et à l'évêque des Trois-Rivières, les noms des prêtres que vous jugez dignes d'être recommandés au Saint-Père pour remplir le siège après vous, avec l'exposé de leurs qualités qui vous engagent à leur donner ce suffrage.

. Veuillez bien aussi joindre à votre lettre à Mgr des Trois-Rivières une petite note pour l'engager à ne pas différer de m'envoyer son suffrage et ses remarques par rapport aux candidats que vous lui aurez proposés afin que l'affaire ne souffre pas de retard. Votre suffrage et celui de Mgr des Trois-Rivières étant une fois donnés, il n'y aura plus qu'à solliciter celui des autres évêques, et à les envoyer tous au Saint-Père: ce que je m'empresserai de faire.⁷

Outre le nom de Charles La Rocque, cette terna, préparée par Mgr Joseph La Rocque, présentait ceux de Rémi Ouellette, professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe et de Charles-Edouard Fabre, chanoine à l'évêché de Montréal.⁸ L'administrateur de l'archidiocèse de Québec et Mgr Cooke de Trois-Rivières partageaient l'avis de l'évêque démissionnaire de Saint-Hyacinthe et selon les termes de Mgr Charles-François Baillargeon, l'épiscopat avait favorisé la candidature de Charles La Rocque:

Primus, 56 annos natus, omnibus, tum mentis, tum corporis dotibus praeditus, longe lateque notus est tanquam vere praestans ingenio, scientia, morum gravitate, vitae integritate, pietate omnibusque virtutibus sacerdotalibus. Cum plures et magnas paroecias successive gubernavit, grandem hominum, rerumque, tam spiritualium quam temporalium, experientiam assecutus est. Animo fortis et constans, indole mansuetus, pacificus et urbanus, ubique, sicut et in S. -----, quam in praesenti administrat, parochia (quae

⁷ Mgr Charles-François Baillargeon à Mgr Joseph La Rocque, Québec, 17 septembre 1865, AAQ, RLEQ, XXVIII, pp. 401-402.

⁸ Mgr Bourget au cardinal Barnabo, Rome, novembre 1865, AAM, 901-058, Mgr Bourget, lettres personnelles et voyage à Rome (1864-1865), carton II.

quidem est civitas paulo inferior S. Hyacinthi civitate), singularem fidelium reverentiam, existimationem et amorem sibi comparavit. Praeterea eximia pollet industria in bonorum temporalium administratione, et magnam dicitur habere pecuniam: quod utrumque valde necessarium est Ecclesiae S. Hyacinthi, quae tanto oere alieno demargitur. Denique non abs re erit hic notare quod librum non mediocrem de controversia scripsit, ad confutandum quendam ministrum haereticum.

Sacerdotes isti tres igitur, episcoporum hujus Provinciae judicio, ac meo, omnes idonei atque digni sunt pro sede episcopali S. Hyacinthi: primus vero dignus et magis idoneus, in praesentibus maxime ejusdem Ecclesiae circumstitiis: ideoque vocem cleri populi que habere videtur.⁹

On lui trouvait donc beaucoup d'envergure et surtout une grande facilité à s'occuper des questions financières et administratives. Mais Mgr Bourget lui avait d'abord préféré Rémi Ouellette pour les raisons suivantes: 1- les deux premiers évêques s'étant très rapidement succédé le troisième devait être assez jeune pour consolider les

⁹ Mgr Charles-François Baillargeon à Pie IX, Québec, 29 octobre 1865, AAQ, 20 A, Evêques de Québec, VII: 83. Il convient de faire connaître l'opinion des évêques de la province ecclésiastique sur les deux autres prêtres présentés dans la terna. "Secundus (Rémi Ouellette), 35 aut 36 tantum annos natus, minus quidem natus quam primus, caractere rigido et austero, quod tamen temperant magna ejus modestia ac prudentia, certe praestat quoque ingenio, scientia, anime fortitudine, solida pietate, ceterisque virtutibus ecclesiasticis. At cum non nisi per breve tempus parochiale ministerium exercuerit, et tanquam professor scientiarum in Collegio S. Hyacinthi vitam prope totam impenderit in docendo, videtur aliqua carere experientia in administratione rerum Ecclesiae." (Loc. cit.) Charles-Edouard Fabre était également un prêtre de grand mérite: "Tertius tandem, annos circiter 38 natus, non quidem aequae ac duo primi praestat ingenio atque animi fortitudine: at utique ipse etiam ab omnibus habetur tanquam sacerdos egregiis mentis facultatibus praeditus; sincera pietate, animarum zelo, scientia sacra, perspicacia et experientia in administratione rerum Ecclesiae conspicuus; omnibusque virtutibus ecclesiasticis ornatus." (Loc. cit.)

oeuvres de ses prédécesseurs et en entreprendre de nouvelles;

2- grâce aux sages conseils du prélat retnaité, Rémi Ouellette pourrait vite acquérir l'expérience que requiert la charge pastorale;

3- des trois il était le seul qui appartenait au diocèse de Saint-Hyacinthe dont il avait dirigé le séminaire; il y était donc très bien¹⁰ connu: en serait-il autant des deux autres candidats?

De l'avis de Mgr Bourget, le diocèse de Saint-Hyacinthe avait produit assez "d'hommes capables de faire de dignes évêques" pour qu'il ne soit plus nécessaire d'aller en chercher ailleurs.¹¹

De Charles La Rocque, l'évêque de Montréal disait que son âge assez avancé lui permettrait de terminer les oeuvres entreprises à Saint-Jean, mais qu'il pourrait difficilement se dévouer à tous les travaux qui l'attendaient à Saint-Hyacinthe d'autant plus qu'il était "exposé à une infirmité qui pourrait devenir sérieuse."¹²

Enfin il semblait à Mgr Bourget que bien que digne d'accéder à l'épiscopat, Charles-Edouard Fabre n'était pas aussi qualifié que les deux autres.

Mgr Bourget se rallia finalement à la décision des autres évêques de la province ecclésiastique. Mais compte tenu de ce qui restait à faire à Saint-Jean, l'évêque de Montréal éprouvait un peu de

¹⁰ Mgr Bourget au cardinal Barnabo, Rome, novembre 1865, AAM, 901-058, Mgr Bourget, lettres personnelles et voyage à Rome (1864-1865), carton II.

¹¹ Loc. cit.

¹² Loc. cit.

difficulté à lui trouver un successeur; il s'en remit donc au jugement du nouvel élu qui lui suggéra la candidature de Fortunat Aubry,¹³ jadis vicaire à Saint-Jean en 1857-58, laquelle fut agréée par le vieux prélat.

Le 29 juillet 1866, en l'église de Saint-Jean, Charles La Rocque reçut l'onction épiscopale des mains de Mgr Baillargeon assisté par les évêques Ignace Bourget de Montréal et Eugène Guigues d'Ottawa. Cette nomination par Pie IX fut saluée par un concert d'éloges qui trouva sa meilleure expression dans les propos de l'abbé Isaac Désaulniers du séminaire de Saint-Hyacinthe:

En ce jour, où l'Eglise va placer sur votre front le diadème du pontificat, je ne dirai pas les dons que (Dieu) vous a faits, pour manifester la vocation de votre personne à la dignité de l'épiscopat. Inutile de détailler vos titres à cette sublime position, en présence d'un peuple dont, pendant vingt ans, vous avez été le pasteur; ce peuple vous connaît et vous voyez, Monseigneur, par le témoignage éclatant qu'il vous donne, jusqu'à quel point vous avez attiré sur vous et sa reconnaissance et sa vénération profondes. Il ne conviendrait guère d'ailleurs, d'ajouter mon propre témoignage à celui des augustes prélats, qui vous ont recommandé à l'attention du Vicaire de Jésus-Christ, d'où est sorti ce concert de louanges que vous adresse aujourd'hui l'Eglise et votre Dieu.¹⁴

¹³ Fortunat Aubry, né à Saint-Laurent le 28 juillet 1830 et curé de Saint-Jean de 1866 à 1893 pourvut à l'achèvement de l'église, à la reconstruction du presbytère, à la fondation d'un hôpital et au rétablissement du collège commercial. (Jean-Baptiste Allaire, DBCCFA, Montréal, Imprimerie des sourds-muets, 1910, pp. 17-18)

¹⁴ Sermon de Isaac Désaulniers lors de la consécration épiscopale de Charles La Rocque, in Courrier de Saint-Hyacinthe, 4 août 1866.

Le sacre de Charles La Rocque avait été l'occasion d'une grande fête. En plus des évêques Baillargeon, Bourget et Guigues, on remarquait la présence de six autres prélats: John Joseph Lynch de Toronto, Alexandre Taché de Saint-Boniface, John Farrell de Hamilton, Pierre-Adolphe Pinsonneault de Sandwich, Edward John Horan de Kingston et Louis de Goesbriand de Burlington. Y assistaient aussi la mère et les trois frères de l'élu, Sir George-Etienne Cartier, C.-J. Brydges, directeur de la compagnie du Grand Tronc, Arthur Dansereau, rédacteur de La Minerve, les notables des villes de Saint-Jean et de Saint-Hyacinthe, près de deux cents ecclésiastiques venus d'un peu partout et enfin la foule des fidèles de Saint-Jean.¹⁵ Ceux-ci, conscients de la perte qu'ils allaient subir, voulurent reconnaître en lui un bienfaiteur dévoué:

L'élévation de M. La Rocque à l'épiscopat fait perdre à la paroisse et à la ville de Saint-Jean, non seulement un pasteur dévoué mais aussi un bienfaiteur public. Il ne s'est pas fait une amélioration publique parmi nous depuis vingt ans, sans que le curé de Saint-Jean y ait mis la main. On connaît sa générosité et nous ne voulons pas froisser sa modestie en énumérant ses nombreux actes de bienfaisance. Qu'il nous suffise de dire que grâce à ses contributions, à ses efforts et à son travail assidu, les habitants (sic) de Saint-Jean ont successivement vu s'élever dans les limites de leur ville, un couvent, un collège (sic) et une nouvelle Eglise dont il a seul dirigé les travaux avec une assiduité constante. Les pauvres perdront aussi, à son départ un protecteur dévoué qui n'a pas peu contribué à diminuer leurs privations et à atténuer leur misère.¹⁶

Le nouvel élu quittait donc une ville qui l'appréciait. Il

15 Courrier de Saint-Hyacinthe, 31 juillet 1866.

16 Courrier de Saint-Hyacinthe, 2 juin 1866.

offrait dès lors l'image d'une personne de caractère, au tempérament autoritaire, mais bon et dévoué aux intérêts de ses ouailles. Au physique, Alexis-Xiste Bernard décrit Charles La Rocque comme un homme "grand de taille, à la mine imposante (et qui) paraissait en chaire et à l'autel avec une incomparable majesté."¹⁷ Il existe dans le hall d'entrée de l'évêché de Saint-Hyacinthe, un tableau du prélat, peint en 1868 par Napoléon Bourassa, lequel nous donne cette impression de grandeur dans la démarche et dans le regard. Les traits de la figure sont réguliers: un visage rond, un front large, une bouche expressive et des yeux vifs. Tout cela lui donnait belle allure.

En acceptant d'assumer de nouvelles fonctions, Charles La Rocque avait la certitude qu'elles pèseraient lourd sur ses épaules, mais il n'entendait pas s'y soustraire. Il jugeait qu'elles lui incombaient comme un sacrifice auquel était rattaché son salut. C'est dans ces dispositions qu'il fit son entrée dans le diocèse confié à ses soins¹⁸ et qu'il s'occupa du problème financier de l'évêché.

3 La dette de l'évêché et "l'exil" à Beloeil.

Dans sa correspondance aussi bien officielle que privée, Charles La Rocque rappelle souvent l'énormité de cette dette de

17 A.-X. Bernard, art. cit., in M, II, p. 316.

18 Mandement d'entrée de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 1^{er} août 1866, M, II, p. 331.

£ 11,000 qui commande des intérêts annuels de six pour cent.¹⁹ Les revenus insuffisants de l'évêché en rendait le remboursement absolument impossible.

Cette dette résultait d'un emprunt contracté en 1858 par Mgr Jean-Charles Prince²⁰ pour acquérir un emplacement et pour y construire le palais épiscopal. La dette n'avait pas augmenté, mais depuis lors l'évêché avait dû se contenter de ne payer que les intérêts.²¹ De

19 Charles La Rocque au cardinal Barnabo, Saint-Hyacinthe 28 septembre 1866, AESH, RL, I, 5, p. 72.

20 Jean-Charles Prince, évêque de Saint-Hyacinthe de 1852 à 1860, naquit à Saint-Grégoire (comté de Nicolet) le 13 février 1804. Il fit ses études au Collège de Nicolet et fut ordonné prêtre en 1826. Il fut successivement directeur du séminaire Saint-Jacques de Montréal (1826 à 1830) et directeur du séminaire de Saint-Hyacinthe (1830 à 1840). En 1840, Mgr Bourget l'appela à l'évêché de Montréal; en 1841 il l'honora de sa confiance en le nommant chanoine titulaire de sa cathédrale et en lui confiant la fondation des Mélanges religieux. En 1844 Rome céda enfin aux instances répétées de Mgr Bourget qui désirait l'assistance d'un coadjuteur. Cet honneur échut à Jean-Charles Prince qui devenait évêque de Martyropolis. En 1851 il fut chargé de porter à Rome les décrets du premier concile de Québec, dont un réclamait la création du diocèse de Saint-Hyacinthe. Conformément au désir des pères de ce concile, Pie IX lui annonça de vive voix qu'il en devenait le premier titulaire. Le prélat se mit rapidement à l'oeuvre. En 1853, il fit venir de France des religieuses institutrices, les Soeurs de la Présentation de Marie; il préparait également d'autres projets: l'établissement dans son diocèse des Dominicains, de frères instituteurs et d'une communauté de religieuses contemplatives. Mais l'organisation du diocèse, l'incendie de l'ancien collège, qu'il avait transformé en cathédrale et en évêché, et son décès prématuré à l'âge de 56 ans l'empêchèrent de réaliser ses desseins. (Alexis-Xiste Bernard, Notice biographique de Mgr Jean-Charles Prince, in M, I, pp. 31-36)

21 Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 19 septembre 1866, M, II, p. 363.

grandes difficultés assaillaient donc le diocèse et plus particulièrement l'évêque qui était chargé de voir à la bonne marche de ses finances. Jusqu'en 1860, la dette n'avait pas suscité trop d'inquiétudes, mais selon l'évêque, son cousin, Joseph La Rocque,²² avait commencé de s'en préoccuper dès son accession au siège de Saint-Hyacinthe: "Cette dette était le cauchemar de mon prédécesseur, qui en a été vivement :

22 Joseph La Rocque, prédécesseur immédiat de Charles La Rocque au siège de Saint-Hyacinthe, naquit à Chambly le 28 août 1808. Il fit ses études classiques au séminaire de Saint-Hyacinthe et reçut la prêtrise le 15 mars 1835. Par goût, il consacra ses premières années de sacerdoce à l'enseignement. Mgr Jean-Jacques Lartigue l'attacha au séminaire de Saint-Hyacinthe et l'en nomma supérieur au mois de juin 1842. Appelé à l'évêché de Montréal en 1847, il fut nommé au chapitre de la cathédrale. Des états de services éclatants - en particulier la direction des Mélanges religieux - le firent remarquer des évêques canadiens. A leur demande, Pie IX lui annonça en 1852 - lors de son séjour à Rome en qualité de secrétaire de Mgr Prince - qu'il devenait coadjuteur de Montréal et évêque de Cydonia. Pendant son mandat de coadjuteur, Joseph La Rocque eut deux occasions de s'initier à l'administration diocésaine; de 1854 à 1856 lors du troisième voyage à Rome de Mgr Bourget, et de novembre 1856 à juillet 1857, dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, pendant une maladie de Mgr Prince. La durée de son épiscopat dans le diocèse de Saint-Hyacinthe fut de cinq ans (1860 à 1865). A l'été de 1865 il démissionna. Il continua pourtant à administrer le diocèse jusqu'au 31 juillet 1866, date de l'intronisation de Charles La Rocque. Au début de 1867 il devenait évêque de Germanicopolis. Peu de temps après sa retraite, Joseph La Rocque se retira au monastère des religieuses contemplatives du Précieux-Sang, qu'il avait fondé en 1861 pour répondre aux vœux de Mgr Prince et qui fut sa grande œuvre. Cette fondation atteste exactement le caractère contemplatif de Joseph La Rocque, "plus sensiblement porté vers les choses de Dieu et de la piété" que vers les affaires matérielles (Elie J. Auclair, Les trois évêques La Rocque, in RSCHEC (1945-46), p. 14). Après vingt-deux années de cette retraite, Joseph La Rocque rendit l'âme le 18 novembre 1887; malgré ses infirmités, il avait tout de même survécu pendant plus de douze ans à son cousin et successeur. (A.-X. Bernard, Notice biographique de Mgr Joseph La Rocque, in M, II, pp. 5-15).

préoccupé pendant toute son administration, et qui a cherché, de tout côté mais sans succès, des moyens de liquider cette dette."²³

En devenant évêque de Saint-Hyacinthe, Charles La Rocque savait fort bien qu'en l'élisant, ses collègues n'avaient pas été insensibles à ses talents d'administrateur. Dans le milieu épiscopal on pensait qu'un diocèse de cette taille ne pouvait se permettre de laisser traîner une dette aussi importante. Bien conscient de la situation qui l'attendait, Charles La Rocque se mit rapidement à la tâche. Il devait prioritairement trouver les moyens de remédier au désastre financier vers lequel l'évêché se dirigeait.

Le premier était la mise en force, en faveur de l'Eglise de Saint-Hyacinthe, d'un décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande du 6 juillet 1852 qui autorisait les évêques du Canada à prélever un dixième sur les revenus des curés et des missionnaires.²⁴ Mais, cela restait insuffisant puisque la mesure ne visait qu'une catégorie bien limitée de revenus; il fallait élargir la base de cette ~~source~~ de taxation pour atteindre les autres prêtres du diocèse et les fabriques:

Il me semble que les revenus particuliers des Eglises ou Fabrique du diocèse pourraient être également imposés, en faveur de l'Eglise-mère ou cathédrale, d'une pareille proportion d'un dixième. Il me paraîtrait même juste que tout prêtre employé dans le ministère et recevant des émoluments ou un salaire de la situation qu'il occupe, peut être chargé, pour les circonstances d'une contribution proportionnée

²³ Charles La Rocque au cardinal Barnabo, Saint-Hyacinthe, 25 mai 1866, AESH, RL, I, 5, pp. 8-9.

²⁴ Ibidem, p. 9.

à ses émoluments ou à son salaire.²⁵

Derrière ce partage du poids de la dette se cachaient des intentions d'équité et la marque d'une bonne administration puisqu'en rendant moins onéreuse la part que chacun devait payer, il serait peut-être possible qu'il ne fût pas nécessaire d'exiger jusqu'au dixième, une proportion moindre pouvant suffire.²⁶

Encore fallait-il que les prêtres du diocèse eussent les moyens de payer cette répartition; de leurs ressources dépendait le succès de l'opération et ces ressources il fallait les augmenter en élevant l'honoraire de la messe basse de vingt à vingt-cinq centins;²⁷ la mesure résulterait en une augmentation globale de quatre cents livres pour l'ensemble du clergé diocésain à répartir entre une centaine de prêtres environ.²⁸

Dépositaire d'un contrôle des biens et des gestions dans son diocèse et soucieux d'atteindre son but avec le minimum de risque, le prélat sollicita l'appui de ses collègues de Montréal, de Québec et de Trois-Rivières en les priant de voir s'ils ne pourraient pas faire

25 Loc. cit.

26 Ibidem, p. 10.

27 Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 19 novembre 1866, M, II, p. 368.

28 Charles La Rocque aux évêques Bourget, Baillargeon et Cooke, Saint-Hyacinthe 1^{er} septembre 1866, AESH, RL, I, 5, p. 24.

pour leur diocèse ce que les circonstances le forçaient de faire dans le sien.²⁹ Le support demandé ne lui fut pas accordé de la façon souhaitée. Tout en approuvant le geste de Charles La Rocque, Mgr Baillargeon, évêque de Tloa et futur archevêque de Québec, ne voyait aucun inconvénient à ce que le tarif des messes soit différent dans les diocèses parce que les besoins n'étaient pas les mêmes. N'était-il pas normal après tout que les graves raisons invoquées par l'évêque de Saint-Hyacinthe fussent suffisantes pour justifier la mesure proposée? L'avis du futur métropolitain lui importait beaucoup parce que Charles La Rocque possédait à un haut degré le sens de l'autorité. Mais il attachait toujours à l'opinion de Mgr Bourget une valeur patriarcale empreinte à la fois de crainte et de respect. Celui-ci, comme l'évêque de Trois-Rivières d'ailleurs, donna à son collègue de Saint-Hyacinthe un avis favorable, mais il ne pouvait dans l'immédiat recourir à une action semblable pour son diocèse.

Charles La Rocque sut dès le début de son épiscopat mesurer le poids des décisions à prendre; il jugea prudent de ne pas les assumer seul. Il comptait beaucoup sur le support des autres évêques. Mais pour gouverner son diocèse selon l'esprit de l'Eglise et ne pas s'en rapporter uniquement à lui-même ni à ses propres lumières pour conduire l'Eglise locale, il résolut de se constituer un conseil diocésain de dix membres dont les plus notoires furent les abbés Edouard Crevier, curé de Sainte-Marie de Monnoir (Marieville), Joseph-Sabin Raymond,

²⁹ Loc. cit.

professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe, Isaac-Stanislas Desaulniers supérieur du même séminaire, Louis-Zéphirin Moreau, secrétaire de l'évêque et procureur du diocèse et Hilaire Millier, curé de Sorel.³⁰

Charles La Rocque écartait ainsi pour un temps la création d'un chapitre; il n'avait pas à sa disposition les éléments et les moyens nécessaires pour une pareille entreprise. L'établissement d'un chapitre lui aurait certes été d'un grand secours, mais le nombre restreint de prêtres l'aurait empêché de remplacer les membres de ce chapitre dans la situation et les charges qu'ils auraient dû abandonner en devenant chanoines.³¹ Et puis, est-ce qu'un chapitre n'aurait pas pu montrer

³⁰ Charles La Rocque aux membres du conseil diocésain, Saint-Hyacinthe, 31 août 1866, AESH, RL, I, 5, p. 22.

³¹ L'évêque parlait donc d'un chapitre formellement organisé et conforme aux prescriptions du droit ecclésiastique c'est-à-dire avec prébende pour chaque chanoine. Charles La Rocque avait pensé à une autre forme de chapitre qu'il avait pour le moment écarté: "Il est vrai qu'il resterait le moyen terme d'un chapitre de formation exceptionnelle, établi à l'instar de ceux, par exemple, qui existent aujourd'hui en Angleterre, en Irlande et aux Etats-Unis. Mais la formation de ces chapitres présente presque toujours quelque difficulté, et exige avant tout l'autorisation du Saint-Siège. Pour les organiser, il faut donc toujours un temps plus ou moins long. Et arrivant à l'administration du diocèse dans un moment où une complication d'affaires, et surtout d'affaires temporelles, rend la position des plus délicates et des plus embarrassantes, comment aurais-je pu me hasarder à aborder seul des difficultés dont la solution ne peut assurément venir que des efforts et des sacrifices de l'abnégation et de la bonne volonté du clergé? Et ces efforts, aurais-je pu les commander? Aurais-je même pu les attendre et y compter, en me tenant isolé de ceux dont le concours m'était évidemment nécessaire pour maîtriser les embarras auxquels je fais allusion, et que vous connaissez si bien pour vous en être sérieusement préoccupés depuis huit à dix ans? Les circonstances m'imposaient donc la mesure que j'ai adoptée, et que je devais adopter sans différer, pour ne point m'exposer à empirer la situation ou l'état des affaires." (Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 19 septembre 1866, M, II, pp. 362-363).

plus d'indépendance qu'un conseil diocésain? Jusqu'à l'avènement de Charles La Rocque, les évêques de Saint-Hyacinthe étaient assistés dans leurs fonctions par certains curés promus au rang d'archiprêtres, mais qui ne faisaient pas formellement partie d'un conseil.³² La création de ce nouvel organisme trouvait sa justification dans l'ampleur de la dette diocésaine et surtout dans la possibilité pour l'évêque de faire prévaloir les remèdes qu'il entrevoyait tout en n'étant pas le seul à les endosser.

Charles La Rocque entendait donc mettre toutes les chances de son côté puisqu'il s'agissait pour lui de faire approuver des mesures de son cru. Dès le mois de septembre 1866, son plan avait été soumis et adopté par une assemblée de prêtres du diocèse:

(...) tous les curés et missionnaires du diocèse devront faire connaître à l'Evêque quels ont été les revenus de leur cure ou mission (revenu des différents genres) pendant les cinq dernières années. La somme du revenu des cinq années sera divisée par cinq, de manière à établir par cette division la moyenne du revenu d'une année. Cette moyenne sera considérée comme le revenu ordinaire de chaque année. Partant de ce principe on fera un total des revenus du diocèse pour une année et ce total servira de base pour établir la proportion que chaque curé ou missionnaire devra payer annuellement, pendant dix ans, pour qu'il soit prélevé chaque année sur les revenus des curés et missionnaires une somme de six à sept cents louis, destinés à faire partie du fond d'amortissement et à payer les intérêts de la dette qui s'élève, selon le compte rendu qui vous a été présenté, à près de onze milles louis.³³

32 Ibidem, p. 361.

33 Ibidem, pp. 364-365.

Outre cette taxe, chaque prêtre du diocèse aurait à payer une contribution de deux livres par an pendant dix ans. Enfin il fut convenu que tout don fait à la corporation épiscopale, pendant dix ans, par testament, legs ou autrement serait destiné à l'amortissement de la dette. Déjà l'évêque lui-même s'était engagé à verser dès 1866 le montant de \$1,600.00 (£ 400) dans ce fond et à y contribuer dans les années à venir pour une somme annuelle de \$2,000.00 (£ 500).³⁴

Que ces mesures aient pu susciter des arguties dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, cela est bien probable. Qu'elles aient été impopulaires, la chose ne semble pas faire de doute. Mais les prêtres estimaient que l'entreprise était nécessaire et ils furent quand même forcés de lui faire bon accueil.³⁵

³⁴ Ibidem, pp. 365-366.

³⁵ Après la tenue de l'assemblée convoquée pour exposer son plan de redressement financier, le prélat pouvait écrire: "Je n'ai pas besoin de vous dire ce que vous savez déjà; que la tentative dont le résultat me paraissait au moins incertaine, a cependant été un succès complet, grâce sans doute à la bienveillance et au dévouement si remarquables que le clergé de Saint-Hyacinthe a de tout temps entretenus pour son Evêque." (Ibidem, p. 363). Un témoignage ultérieur portant sur la déclaration des revenus nous montre le contentement de Charles La Rocque: "J'ai aussi besoin de vous remercier et de vous bénir pour l'esprit de soumission et de désintéressement si ecclésiastique avec lequel vous vous êtes empressés de me rendre compte de l'état de vos revenus, dans la disposition et la volonté de contribuer à l'extinction de la dette de l'Evêché du diocèse, que l'on est convenu de considérer comme dette diocésaine, pour la proportion qui vous écherra, eu égard au montant de vos revenus." (Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 27 décembre 1866, M, II, p. 382).

Pour être à même de fournir sa part au paiement de la dette, Charles La Rocque comptait sur les économies que lui-même et l'évêché pourraient réaliser dans l'avenir et sur les revenus des componendes pour dispenses de bans de mariage.³⁶ Mais de quoi vivraient donc les curés ou missionnaires de paroisses pauvres qui avaient jusqu'alors reçu l'autorisation de conserver cet argent pour leurs besoins? Le prélat fit une réponse d'administrateur:

Quant aux missionnaires ou curés pauvres auxquels il était passé en usage de laisser le montant des componendes qu'ils sollicitaient, s'ils sont encore dans le cas de pouvoir consciencieusement affirmer que le montant reçu par eux pour componendes (componendes de bans, jamais de parenté) est nécessaire à leur subsistance, un pareil montant leur sera remis sur les fonds de la propagation de la foi, que je ne puis ni ne veux appliquer à autre chose qu'à l'oeuvre des missions: tandis au contraire qu'il m'est libre de donner aux componendes telle destination utile ou charitable qu'il peut me plaire; et je veux que désormais elles soient (...) appliquées à l'extinction de notre dette.³⁷

Au mois de mai 1866, avant même qu'il eût été sacré évêque, Charles La Rocque semblait croire qu'il pouvait légalement imposer une taxe du dixième aux fabriques du diocèse; effectivement rien dans la loi ne l'empêchait de taxer les fabriques, mais il devait pour ce faire attendre que Rome l'y autorise. Entre-temps, sur les instances de son conseil, il fit appel à la générosité des paroisses et des fabriques pour qu'elles lui viennent en aide; il n'en faisait pas une

³⁶ Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 24 septembre 1868, M., III, p. 123.

³⁷ Loc. cit.

obligation mais il lui semblait qu'en raison des circonstances il pouvait en attendre quelque secours.³⁸

Ces procédés attestent l'habileté financière de Charles La Rocque en même temps que l'assurance avec laquelle il les applique. En ce début d'épiscopat, il témoignait d'une connaissance assez approfondie des affaires du diocèse; malgré tout, n'était-il pas téméraire de proposer ainsi un mode d'imposition que ses prédécesseurs n'avaient jamais osé adopter? Charles La Rocque put en tout cas écarter toute entreprise qui aurait davantage compromis la situation du diocèse parce qu'il connaissait bien les circonstances et le milieu dans lesquels il allait évoluer:

(...) de tous temps j'ai eu avec cette Eglise les rapports les plus intimes ayant été traité par mes deux prédécesseurs, les deux premiers évêques, comme un ami ou le confident de toutes leurs affaires. J'étais pareillement bien loin d'être étranger au clergé et aux fidèles de Saint-Hyacinthe. Car c'est à Saint-Hyacinthe que j'avais passé les années de ma jeunesse pour y faire mes études classiques et cléricales, et j'y avais des compagnons et des amis d'enfance avec lesquels j'avais été lié de rapports constants et non interrompus. (...) en devenant Evêque de Saint-Hyacinthe, j'arrivais au milieu d'hommes et de choses dont j'avais une connaissance parfaitement suffisante pour les juger à première vue, sans être tout à fait téméraire.³⁹

Il était évident que pour rembourser en dix ans la dette du diocèse, le fond d'amortissement prévu était nettement insuffisant; au montant de £11,000 à remettre, il fallait ajouter un intérêt annuel de

³⁸ Ibidem, p. 366.

³⁹ Charles La Rocque au cardinal Barnabo, Saint-Hyacinthe, 28 septembre 1866, AESH, RL, T, 5, p. 63.

six pour cent,⁴⁰ ce qui portait à environ £14,630 la somme totale à acquitter en dix ans. Pour atteindre son but, Charles La Rocque devait remettre aux créanciers de l'évêché un montant annuel d'au moins £1,463; toute somme additionnelle qui leur serait remboursée serait déduite du total à acquitter et le diminuerait d'autant. Mais la tactique prévue ne procurait à l'évêque que £900 environ, les six à sept cents de la taxe du dixième en plus des deux livres de contribution par prêtre. Il fallait donc trouver ailleurs les secours nécessaires et c'est d'abord au Conseil central de la propagation de la foi à Paris qu'il adressa une demande d'aide.⁴¹ Le prélat espérait beaucoup du Conseil central de la propagation de la foi, mais il ignorait tout de sa générosité. Quelque peu sceptique de nature il appréhendait les résultats de ses démarches au point de craindre pour l'avenir du palais épiscopal si son plan d'ensemble ne réussissait pas: peut-être faudrait-il le vendre ou le louer, forçant ainsi l'évêque à s'installer ailleurs.⁴²

Après avoir soumis ce projet à son conseil diocésain, il enjoignait le cardinal Barnabo de permettre la vente de la maison épiscopale

⁴⁰ Ibidem, p. 72.

⁴¹ Charles La Rocque à M. Certes, secrétaire du Conseil central de la propagation de la foi à Paris, Saint-Hyacinthe, 18 octobre 1866, AESH, RL, I, 5, p. 84.

⁴² Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 19 septembre 1866, M, II, p. 364.

si évidemment les circonstances rendaient cette vente nécessaire ou utile aux intérêts du diocèse.⁴³ La conjoncture l'incitait à parler de son départ possible:

(...) j'aurais (...) pour but, en me retirant dans quelque paroisse en dehors de la ville épiscopale, de simplifier mes dépenses et d'ajouter un peu à mes petites ressources, afin de pouvoir plutôt acquitter l'énorme dette dont je suis chargé, et de me mettre en état de contribuer pour ma part aux frais de la construction de la cathédrale.⁴⁴

L'empressement des curés et missionnaires à rendre compte de l'état de leurs revenus permit au conseil diocésain de ne prélever que huit pour cent des revenus de chaque bénéficiaire au lieu des dix pour cent prévus. Le revenu des bénéficiaires paraissait donc plus élevé qu'on ne l'avait d'abord cru puisqu'il était possible de percevoir un montant de sept cents livres sans recourir au pourcentage auquel on avait d'abord pensé. Mais il fallait exclure de cette rentrée le curé ou missionnaire qui ne gagnait pas au-delà de cent livres de revenus annuels puisque le conseil estimait à ce minimum la portion congrue.⁴⁵

Les mesures annoncées d'abord ne tenaient compte que de la contribution des membres du clergé; le concours des fidèles n'avait encore été que discrètement sollicité. Ce n'est finalement qu'au mois de mai

⁴³ Charles La Rocque au cardinal Barnabo, Saint-Hyacinthe, 13 novembre 1866, AESH, RL, I, 5, p. 109.

⁴⁴ Ibidem, p. 110.

⁴⁵ Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 27 décembre 1866, M, II, p. 383.

1867 que Charles La Rocque avait obtenu du cardinal Barnabo l'autorisation de prélever sur le revenu de chaque fabrique une somme à peu près égale à celle que le curé ou le missionnaire versait annuellement au fond d'amortissement de la dette.⁴⁶ L'intention de Charles La Rocque de recourir à cette solution découlait du faible montant de dix mille francs (environ £416) que le Conseil central de la propagation de la foi avait accepté de fournir au diocèse de Saint-Hyacinthe.⁴⁷ L'évêque ne pouvait rien attendre hors des ressources dont il disposait; de plus il dut bientôt renoncer à la part qu'il attendait de la contribution des fabriques parce que presque toutes leurs caisses comp-
taient beaucoup plus souvent en passif qu'en actif.⁴⁸

Charles La Rocque venait d'épuiser la liste des moyens ordinaires dont il pouvait disposer pour éteindre cette dette. Pour l'année 1867 par exemple il pouvait déjà compter sur l'appui de son clergé pour une somme de neuf cents livres, sur les dix mille francs du Conseil central de la propagation de la foi, soit au total £1,316; on était encore loin des £1,463 que le prélat voulait remettre dès la première année pour atteindre le but visé. Certains prêtres du diocèse prétendaient que le rythme de perception ne permettait pas de croire

⁴⁶ Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 11 mai 1869, M, II, p. 411.

⁴⁷ Charles La Rocque au président du Conseil central de la propagation de la foi à Paris, Saint-Hyacinthe, 20 novembre 1867, AESH, RL, I, 5, p. 287.

⁴⁸ Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 24 septembre 1868, M, III, p. 118.

à l'acquittement en dix ans de la dette. A ceux qui doutaient par exemple de ses possibilités financières de pouvoir souscrire la somme annuelle de £500 au paiement de la dette, l'évêque répondait que la pureté de ses intentions n'avait rien d'équivoque et que là-dessus il n'y avait pas lieu de douter; cette remise qui n'était pas simplement une question d'honneur devenait pour lui un problème moral:

Je suis encore prêt à assurer le clergé que je serai fidèle à mon engagement; et que pour n'y point manquer je suis prêt à tout sacrifier même ma position et ma demeure, s'il est nécessaire d'en venir là pour remplir ma promesse et dégager ma parole.⁴⁹

L'idée de quitter l'évêché se précisait donc de plus en plus. Dès le mois de septembre 1867, le conseil diocésain laissait entendre que l'évêque ne pourrait plus habiter encore longtemps la maison épiscopale.⁵⁰ Une année plus tard cet avis devenait réalité; le prélat savait que son séjour dans cette maison entraînait des dépenses trop lourdes pour le diocèse: en plus d'être la résidence ordinaire de l'évêque et de son personnel, elle servait de refuge aux prêtres du

49 Charles La Rocque à Isaao-Stanislas Désaulniers, Saint-Hyacinthe, 28 janvier 1867, AESH, RL, I, 5, p. 124. Il faut voir dans cet aveu la volonté non seulement de trouver à chaque année la somme de cinq cents livres, mais aussi d'éteindre en dix ans la dette de l'évêché. Or si pour réaliser cette ambition il fallait tenir compte des économies réalisées par le prélat à même les revenus de l'évêché, il était d'ores et déjà acquis, ainsi qu'il l'affirme, que dix années ne suffiraient pas à éteindre la dette puisque la pauvreté du diocèse et les obligations de l'évêché ne permettait pas d'entrevoir un surplus des revenus sur les dépenses.

50 Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 24 septembre 1868, M, III, p. 118.

diocèse qui venaient à Saint-Hyacinthe pour différentes raisons et aux invités du prélat. Cette résidence offrait donc des avantages appréciables mais trop coûteux: "Ce sont précisément ces avantages qui ont amené les embarras, les difficultés dont il n'est possible de sortir qu'à la condition de renoncer à cette demeure elle-même et aux avantages auxquels on visait en la bâtissant (...)"⁵¹ D'ailleurs les dépenses de l'évêché ne permettait qu'un maigre excédent des recettes; le total de la recette et de la dépense de l'évêché pour 1865 illustre bien les difficultés de rembourser le capital sur les sommes empruntées:

Tableau 1

Recette totale et dépense totale de l'évêché pour 1865⁵²

Recette totale

Bancs de l'église	£	555	2	3	
Propagation de la foi		541	12	9	
Componendes		496	2	4	
Souscription du clergé		398	8	9	
Casuel		330	15	4½	
Pensions		111	10	0	
Rentes diverses		81	19	4½	
Intérêts		59	12	7½	
Dons		13	12	1	
Souscription pour la cathédrale		10	12	6	
Fonds de messes		3	15	0	
Discomptes			16	3	
		2603	19	3½	(Environ \$10,416.00)

51 Ibidem, pp. 116-117.

52 Cahier des recettes et dépenses annuelles de l'évêché de Saint-Hyacinthe (1859-1877), AESH, PE.

Dépense totale

Intérêts	632	19	5	
Propagation de la foi	344	10	0½	
Alimentation	277	10	10½	
Bois de chauffage	135	5	4	
Entretien de la maison	124	3	1	
Domestiques	113	18	8	
Prêtres de la maison	92	0	8½	
Rentes viagères	88	0	0	
Pour l'église.	72	11	1	
Charité	65	14	4½	
Messes - chantres - service d'orgue	41	1	2	
Bibliothèque	32	0	8	
Assurances	27	9	0	
Tenue de la sacristie	25	0	0	
Séminaire	22	18	9½	
Discompte	19	18	7	
Voyage	19	0	9½	
Poste	16	10	7½	
Journaux	9	16	0	
Papiers et plumes	6	10	11	
Rentes seigneuriales	3	9	0½	
Taxes municipales		7	10	
	2271	4	10	(Environ \$9,085.00)
Excédent de la recette	332	14	5½	(Environ \$1,331.00)

Le montant le plus important de la dépense pour 1865 figure à la rubrique intérêt ce qui montre bien que l'évêché ne diminuait pas le montant de sa dette. En plus de chercher les moyens de l'éteindre, Charles La Rocque voulait couper les dépenses de l'évêché au niveau de l'alimentation, de l'entretien de la maison, des domestiques et des prêtres de la maison.

Entre-temps, le prélat avait envisagé différents lieux de résidence. D'abord il avait offert de vendre sa maison aux Soeurs de la Présentation de Saint-Hyacinthe,⁵³ mais le désistement de leur

⁵³ Charles La Rocque à mère Saint-Maurice, Saint-Hyacinthe, 27 avril 1867, AESH, RL, I, 5, p. 170.

supérieure, mère Saint-Maurice, en raison du peu de commodité qu'offrait l'édifice à sa communauté, l'avait convaincu qu'il ne fallait plus vendre mais louer.⁵⁴ Cette décision était d'autant plus justifiée qu'après le paiement de la dette l'évêque devrait à nouveau établir à Saint-Hyacinthe sa résidence permanente. Compte tenu des circonstances, de quelle nouvelle demeure voulait-il se doter, à quel endroit et pour quelles raisons précisément? Les motifs invoqués expliquaient sa décision et pourtant l'évêque examinait des solutions de deux ordres: trouver un refuge ailleurs dans la ville de Saint-Hyacinthe ou bien se transporter dans un autre village.

Dans Saint-Hyacinthe même, le prélat avait étudié la possibilité de s'installer dans la paroisse Notre-Dame, au séminaire ou à l'Hôtel-Dieu.⁵⁵ Le choix d'une de ces institutions lui aurait certes permis de réaliser les économies désirées, mais derrière cette grande ambition se cachait un but non encore avoué. Il ne pouvait, écrivait-il dans une lettre pastorale, s'établir dans une de ces maisons sans "(s)'exposer à perdre un résultat qui à la vérité était secondaire, mais important et (qu'il croyait) pouvoir attendre de (son) éloignement de l'Évêché."⁵⁶ De quel résultat secondaire s'agissait-il? Là-

⁵⁴ Charles La Rocque à mère Saint-Maurice, Saint-Hyacinthe, 30 avril 1867, AESH, RL, I, 5, p. 174.

⁵⁵ Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 24 septembre 1866, M, III, p. 125.

⁵⁶ Ibidem, p. 126.

dessus, il ne livra pas officiellement sa pensée, mais sa correspondance privée avec le curé Millier de Sorel nous apprend que la ville épiscopale était la proie des idées "irréligieuses et impies et que le véritable esprit catholique y était en baisse."⁵⁷ Pour cette raison l'évêque se verrait peut-être "forcé de chercher un lieu qui comprenne mieux le respect dû à l'autorité épiscopale et qui soit plus digne de posséder celui à qui Dieu aura daigné la confier."⁵⁸

Restait maintenant à choisir son lieu de séjour; une alternative s'offrait à lui: ou bien accepter l'invitation du curé Hilaire Millier qui lui proposait de venir s'établir dans sa ville, ou bien se retirer à Beloeil.

À vrai dire, la ville de Sorel se trouvait trop éloignée du centre des affaires dans le diocèse pour que le prélat puisse espérer s'y établir; d'un autre côté Charles La Rocque ne songeait pas à enlever à Saint-Hyacinthe l'honneur et l'avantage du siège épiscopal.⁵⁹ Puisqu'il fallait tout de même s'installer le plus près possible de la ville épiscopale, l'évêque arrêta finalement son choix sur le village de Beloeil. Cette localité lui offrait d'excellents avantages. D'abord il considérait Beloeil comme un lieu de retraite tout

57 Charles La Rocque au curé Hilaire Millier de Sorel, Saint-Hyacinthe, 7 février 1868, AESH, RL, I, 5, p. 370.

58 Loc. cit.

59 Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 24 septembre 1868, M, III, p. 111.

à fait agréable et conforme à ses goûts;⁶⁰ de plus, la distance approximative de seize kilomètres qui séparait Beloeil et Saint-Hyacinthe pouvait facilement être parcourue par le train;⁶¹ enfin il était convaincu que Beloeil était destiné à être temporairement le séjour d'un évêque puisque Mgr Lartigue, devenu auxiliaire de Mgr Plessis et administrateur du district de Montréal en 1821, avait projeté de s'y installer en attendant que s'aplanissent certaines difficultés qui rendaient pour un temps impossible sa résidence à Montréal.⁶²

Quand Charles La Rocque lui avait fait part de son intention d'aller résider à Beloeil, le cardinal Barnabo s'était montré inquiet de ce que l'établissement de l'évêque ailleurs que dans la ville épiscopale l'éloignât trop souvent de son lieu ordinaire de résidence surtout à des moments où sa présence devenait absolument indispensable. Mais le prélat n'avait jamais sollicité de Rome la permission de se retirer dans un autre village; les circonstances et les avis des membres de son conseil diocésain ne lui laissaient guère d'autres choix.⁶³ Compte tenu de la volonté de l'évêque de ne rien négliger aux affaires

60 Ibidem, p. 116.

61 Charles La Rocque au cardinal Barnabo, Saint-Hyacinthe, 2 octobre 1868, AESH, RL, I, 5, p. 565.

62 Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 24 septembre 1868, M, III, p. 115.

63 Charles La Rocque au cardinal Barnabo, Saint-Hyacinthe, 18 novembre 1868, AESH, RL, I, 5, pp. 588-599.

du diocèse et de venir assez souvent à Saint-Hyacinthe, le secrétaire de la Propagande ne fit plus objection à ses projets. Sans que Charles La Rocque l'eût sollicité, le cardinal Barnabo obtint même de Pie IX la ratification et l'approbation des résolutions prises au niveau local.⁶⁴ Les autres évêques de la province n'é mirent alors aucune opinion sur le sujet. Seul Mgr Taschereau, comme nous le verrons, fit plus tard connaître son désaccord sur l'opportunité de cet exil.

L'évêque était inébranlable en sa détermination; sa résolution était prise. Pourtant une adresse un peu tardive des citoyens de Saint-Hyacinthe demandait à Charles La Rocque de ne pas quitter leur ville; parmi les signataires de cette adresse, on retrouvait les noms de Honoré Mercier, Louis Tellier et Louis Gladu. Malgré leur désir de l'aider à redresser la situation financière du diocèse, l'évêque s'avouait dans l'impossibilité de se rendre à leur demande.⁶⁵ II

⁶⁴ Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 19 mars 1869, M, III, p. 134.

⁶⁵ Charles La Rocque aux citoyens de Saint-Hyacinthe, 28 septembre 1868, AESH, RL, I, 5, p. 544. Avant de quitter Saint-Hyacinthe l'évêque donna à son secrétaire des conseils de prudence en matière de gestion financière: "Je vous prie (...) de faire en sorte que toutes les ressources que la providence pourra nous ménager pour nous aider à régler nos affaires, soient attentivement mises à profit. Ne faites absolument que les dépenses nécessaires, et autant que possible n'en faites aucune avant de l'avoir soumise à mon approbation. Pour que personne ne se puisse croire en droit de blâmer votre administration de notre pauvre temporel, vous voudrez bien vous faire une règle de tenir rigoureusement compte détaillé de votre recette et de votre dépense, au point d'être prêt à rendre compte de la moindre somme reçue ou dépensée." (Charles La Rocque à Louis-Zéphirin Moreau, Saint-Hyacinthe, 25 octobre 1868, AESH, RL, I, 5, pp. 574-575).

avait toujours présent à l'esprit les deux buts qu'il s'était fixés en se transportant à Beloeil; même si la dette demeurait la raison officielle de son départ on peut se demander si l'espèce de "désordre" qui régnait à Saint-Hyacinthe n'avait pas provoqué son ressentiment et ne justifiait pas à ses yeux la punition qu'il lui infligeait. Le désordre auquel l'évêque faisait allusion avait une portée idéologique; depuis juillet 1867, date de la parution de sa lettre pastorale sur l'inauguration du gouvernement fédéral,⁶⁶ Charles La Rocque était assez facilement pris à parti par le Journal de Saint-Hyacinthe qui passait pour l'organe local des idées de Dessaulles. Le journal lui imputait en particulier toute une série d'imprécisions sur la conduite que les curés devaient tenir lors des élections qui suivirent l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. Les rédacteurs ne se gênaient pas pour lui faire connaître leur ressentiment.

Le séjour à Beloeil était quand même susceptible de provoquer de sérieux inconvénients: voyages fréquents entre Beloeil et Saint-Hyacinthe où il devait venir le mardi et le mercredi de la première et de la troisième semaine de chaque mois pour y recevoir les personnes qui avaient affaire à lui;⁶⁷ rencontres moins fréquentes avec les membres de son clergé; rédaction de très nombreuses lettres.

Le prélat jugeait que son abnégation procurerait au diocèse

⁶⁶ Voir plus loin le chapitre IV.

⁶⁷ Lettre de Louis-Zéphirin Moreau aux lecteurs du Courrier de Saint-Hyacinthe, Saint-Hyacinthe, 26 octobre 1868, in Courrier de Saint-Hyacinthe, 27 octobre 1868, p. 2.

un double avantage: épargner £ 250 qu'il destinait au paiement de la dette et compter sur l'aisance relative de Beloeil pour le faire vivre ainsi que les gens de sa maison. Convaincu donc du profit que lui procurerait ce lieu d'adoption, Charles La Rocque y planta enfin sa tente à la mi-octobre 1868.⁶⁸

Au renoncement de Charles La Rocque s'ajoutèrent parfois des difficultés à percevoir les sommes prévues; il n'y fit pas allusion très souvent dans ses écrits officiels ou privés. La raison de ce comportement est fort simple. Il avait donné à l'abbé Isaac-Stanislas Désaulniers la tâche de prélever les fonds provenant des revenus de chaque bénéficiaire et de la contribution personnelle. L'abbé Désaulniers se chargeait d'établir avec les prêtres du diocèse les contacts qu'exigeait le paiement de ces sommes. Le prélat s'en remettait donc entièrement à son initiative, n'exigeant de lui qu'un rapport occasionnel sur l'état des perceptions. Isaac Désaulniers mourut en 1868 et Louis-Zéphirin Moreau, secrétaire de l'évêque et procureur de l'évêché, lui succéda dans cette tâche. Ses obligations demeuraient absolument les mêmes et il put facilement régler les petits problèmes soulevés par le retard de certains prêtres à payer leur dû. Deux fois pourtant il eut recours à l'autorité de son supérieur pour faire bouger quelques retardataires. Au mois d'avril 1872, huit bénéficiaires n'avaient pas payé le dixième sur leurs revenus de l'année précédente; ces sommes variaient entre £ 3 et £59 et devaient rapporter un montant de

⁶⁸ Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 24 septembre 1868, M, III, p. 116.

£ 210. Par contre dix-sept avaient négligé de lui remettre les £ 2 de contribution personnelle. Ainsi pour l'année 1871, il manquait au moins £ 244 dans le fonds annuel du remboursement de la dette.⁶⁹ En dressant pour ses prêtres un tableau de l'argent qui manquait, Charles La Rocque avait eu la délicatesse de taire le nom des fautifs, mais il pensait qu'ils sauraient se reconnaître. Pour eux il devint toutefois nécessaire de rappeler ce qui avait été convenu:

(...) malgré ce que j'ai dit et répété de l'obligation qui incombe à chacun de s'acquitter du devoir de conscience qu'il a à remplir à ce sujet, il arrive néanmoins qu'un certain nombre d'entre vous ont l'air de ne pas s'en inquiéter.⁷⁰

L'évêque avait droit à ce revenu comme les curés, à la dîme:

(...) il est incontestable qu'en vertu d'un Indult apostolique, l'Evêque de Saint-Hyacinthe a droit au dixième des revenus de tous les curés et missionnaires de son diocèse! Et la nécessité a forcé l'Evêque à publier cet indult et à en faire l'usage que vous connaissez. Par cet indult, l'Eglise vous a obligés envers votre évêque, en fait de secours ou de support, exactement de la même manière qu'elle a obligé vos paroissiens ou vos fidèles envers vous, d'une obligation qui lie la conscience, comme vous avez droit de le rappeler de temps à autre à ceux qui vous sont confiés. Donc nul lieu au doute pour ce qui concerne la redevance qui tient à l'Evêque lieu de son dixième.⁷¹

On n'imagine pas qu'un rappel aussi énergique que circonscrit ait pu à lui seul décider les prêtres du diocèse à respecter leur engagement. Il fallut sans doute que le procureur de l'évêché revienne

⁶⁹ Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 2 avril 1872, M, IV, p. 93.

⁷⁰ Ibidem, p. 91.

⁷¹ Loc. cit.

parfois à la charge pour réclamer de quelques prêtres l'argent qu'ils négligeaient de verser au fonds d'amortissement de la dette. La seule intervention officielle connue de Charles La Rocque sur la question du dixième et de la taxe personnelle, atteste cependant la bonne volonté des prêtres de respecter, en cette matière, les décisions prises par l'évêque et son conseil en 1867. Le petit relâchement survenu en 1871 n'avait aucun caractère de désobéissance généralisée; si l'évêque paraissait sévère, c'est que parmi les prêtres récalcitrants, certains vivaient dans des paroisses dont l'aisance était particulièrement évidente si on en juge par le montant qu'ils devaient remettre au procureur. Des huit retardataires dont nous avons parlé, les deux plus haut bénéficiaires rapportaient au fonds d'amortissement, les montants respectifs de £59 et £52 sur le dixième; de plus le premier avait négligé de payer les £2 de contribution.⁷²

L'autre rappel que l'évêque dut faire à la demande du procureur de l'évêché concernait les componendes pour dispenses de bans de mariage. Vers la fin de 1873, Charles La Rocque se plaignait de ce que certains curés ou missionnaires se constituaient seuls juges de leurs propres besoins et qu'ils continuaient de retenir ces montants pour leur usage personnel en disant simplement qu'il leur était nécessaire de les conserver. La seule intervention du prélat sur ce sujet, survenue au moins cinq ans après avoir communiqué à ses prêtres sa décision sur la perception des componendes, montre tout de même que

72 Ibidem, p. 93.

dans l'ensemble les curés ou missionnaires se pliaient à cette mesure. Mais en toute justice pour ceux-ci, l'évêque désirait que tous s'y conforment.⁷³

Malgré certaines difficultés de parcours dans la perception des sommes exigées, la dette était complètement éteinte au printemps de 1875. L'abbé Moreau nous l'apprend dans une lettre circulaire du 29 juillet suivant: "Le fait du paiement de la dette diocésaine est heureusement vrai"⁷⁴ disait-il. Une réalisation comme celle-là mérite qu'on s'y arrête un peu. Nous avons souligné le scepticisme avec lequel certains prêtres avaient accueilli le plan d'extinction de la dette. Cela n'empêcha pas l'évêque de demeurer ferme. Fidèle à son engagement, il avait réussi en huit ans à régler un problème qui devait en prendre dix; en raison d'une politique d'économies très efficace, il avait pu occasionnellement remettre aux créanciers de l'évêché, un montant annuel plus élevé que celui prévu en 1866, lorsqu'il avait été convenu que pour rembourser la dette en dix ans, il faudrait trouver annuellement la somme approximative de £1,463. Enfin, tout était payé! A nouveau le diocèse jouissait d'une bonne gestion financière. Un malaise administratif qui avait duré plus de vingt ans disparaissait enfin.

73 Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 3 décembre 1873, M, III, p. 314.

74 Lettre circulaire de Louis-Zéphirin Moreau au clergé du diocèse, Saint-Hyacinthe, 29 juillet 1875, M, IV, p. 540.

Charles La Rocque n'avait pas hésité à poser les problèmes, à suggérer les solutions et, au besoin, à défendre son action. Au cardinal Barnabo qui doutait de l'opportunité du séjour à Beloeil, il répondait par l'entremise de Mgr Bourget.

J'ai quelques raisons de croire que par suite de quelque impression que l'éminent cardinal aurait reçu, de je ne puis dire qui, ni comment, il n'est pas convaincu qu'il y eût nécessité pour moi de quitter l'Evêché (...) Et pourtant je ne pouvais faire autrement: les circonstances m'ont forcé et impérieusement forcé à prendre ce parti (...) Permettez, Monseigneur, que j'assure à votre Grandeur que les affaires du diocèse (...) marchaient vers une banqueroute évidente aux yeux de tous les hommes sages du clergé, si un moyen énergique et en apparence un peu violent n'avait été adopté pour empêcher ce triste résultat. Il est pour moi évident qu'il fallait faire ce que j'ai fait! J'ai regretté de me voir dans la nécessité de m'éloigner de Saint-Hyacinthe; mais il m'a été absolument impossible de faire autrement.⁷⁵

Malgré le doute passager de certains bénéficiaires sur la réussite de l'entreprise, les prêtres dans l'ensemble avaient bien répondu au plan proposé en 1866. L'évêque était enchanté de leurs dispositions:

(Je loue et remercie) Dieu d'avoir béni nos efforts, et de les avoir couronnés de succès, et (je le prie) de vous rendre au centuplé, en cette vie et en l'autre, les sacrifices que vous vous êtes imposés (...) pour arracher votre Evêque aux graves et sérieux embarras dont il ne se fût jamais tiré sans le secours aussi généreux qu'efficace qu'il a trouvé dans votre bon esprit et dans votre dévouement à tous les intérêts du diocèse.⁷⁶

Il y avait une grande part d'originalité dans ce plan; l'exil

⁷⁵ Charles La Rocque à Mgr Bourget, Beloeil, 13 janvier 1869, AESH, RLCL, Beloeil, 1, pp. 38-40.

⁷⁶ Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 3 décembre 1873, M, IV, p. 318.

d'un évêque titulaire dans un lieu éloigné de la ville épiscopale ne s'était guère vu dans un diocèse de la province de Québec.⁷⁷ Tout en conservant les clés du gouvernement de son diocèse, il quittait sa demeure et la ville de Saint-Hyacinthe. Il n'avait pour ce faire l'assistance d'aucun coadjuteur; sa tâche devenait lourde, écrasante même. A la vérité son secrétaire et procureur de la corporation épiscopale, Louis-Zéphirin Moreau, demeuré à Saint-Hyacinthe le secondait magnifiquement dans l'administration courante. Charles La Rocque se constitua

77 Seuls avant Charles La Rocque deux évêques en titre du diocèse de Québec avaient vécu semblable expérience. Louis-Philippe Desglis de 1784 à 1788 (J.-B. Allaire, *op. cit.*, p. 163) et Pierre Denaut de 1797 à 1806 (*ibidem*, p. 155) respectivement curés de Saint-Pierre de l'Île d'Orléans et de Longueuil à leur accession au siège de Québec, voulurent conserver les fonctions qu'ils exerçaient au temps de leur mandat de coadjuteur. Il est permis de penser que ces deux prélats préféraient la tranquillité de leur paroisse aux lourdes charges qui leur incombaient, ce qui ne nous paraît pas être une preuve de renoncement. Ainsi par exemple, dès son accession au siège de Québec, Mgr Denaut se vit octroyer l'aide d'un coadjuteur, Joseph-Octave Plessis, dont la nomination officielle, en raison de l'emprisonnement de Pie VI, ne put avoir lieu qu'en avril 1800 (Arthur G. Doughty et Adam Shortt, Documents relatifs à l'Histoire constitutionnelle du Canada, 1791-1818, Ottawa, J. de L. Taché, Imprimeur du roi, 1915, p. 307 n.). Curieux paradoxe, l'évêque de Québec séjournait à proximité de Montréal et il déléguait ses pouvoirs à son coadjuteur qui résidait à Québec. Celui-ci discutait les grandes questions et prenait parfois les décisions importantes: à preuve cet entretien en deux temps entre lui et le procureur général Sewell les 26 avril et 21 mai 1805 sur la situation de l'Eglise catholique au Canada (*ibidem*, pp. 307-312). Certains coadjuteurs conservèrent leur charge de curé jusqu'à leur nomination comme titulaire du siège de Québec: Charles-François Bailly de Messein, à Pointe-aux-Trembles (Neuville) (1789-1794) (J.-B. Allaire, *op. cit.*, p. 24), Joseph-Octave Plessis à Québec (1801-1806) (*ibidem*, p. 438) et Joseph Signay à Québec également (1827-1833) (*ibidem*, p. 499); pour sa part Bernard-Claude Panet, coadjuteur en 1807, avait été curé de Rivière-Ouelle de 1801 jusqu'à l'année de son sacre, et tout en abandonnant ses fonctions curiales il continua d'y résider (*ibidem*, p. 410).

curé de Beloeil⁷⁸ mais eu égard à ses obligations il ne put en assumer toutes les charges. Il y pourvut en désignant un curé d'office⁷⁹ et un assistant curé qui remplissait également les fonctions de sous-secrétaire de l'évêque.⁸⁰ Malgré l'éloignement de Saint-Hyacinthe, le prélat restait toujours maître des décisions à prendre au niveau du diocèse.

En créant ce précédent, Charles La Rocque avait surmonté certaines résistances sans toutefois toujours les vaincre; à Mgr Tasche-
reau qui, jusqu'en 1871, ne croyait pas au bien fondé de cet exil, il avait répondu:

Quant à l'affaire qui concerne le diocèse de Saint-Hyacinthe, prévoyant un peu que vous persévèreriez dans votre endurcissement, je n'ai pas voulu prier pour votre conversion, afin

78 Pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa maison, Charles La Rocque comptait sur les revenus de la paroisse de Beloeil. Il ne s'inquiétait pas du tout de son sort: "En sortant de l'Evêché, j'ai formellement averti Monsieur le Procureur de la mense que j'entendais bien ne pas lui demander un seul sou pour mon usage personnel, ni pour les dépenses et les personnes de ma maison, aussi longtemps que je demeurerai dans ma présente situation. Les revenus de la paroisse dont je me suis constitué le curé, seront d'abord employés aux frais de la desserte; et cette dépense faite, je prendrai ce qui pourra rester. S'il ne reste rien, je n'aurai rien: si même il manque quelque chose, je l'ajouterai en le prenant sur mes petites ressources personnelles." (Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 19 mars 1869, M, III, p. 146).

79 Nous relevons les noms des abbés Joseph Dupuy (1868-1869), Léon-Léonard Lassalle (1869-1872), François-Xavier Jeannotte (1872-1874), Maxime Decelles (1874-1875).

80 Ces sous-secrétaires furent Léon-Léonard Lassalle (1868-1869), François-Xavier Jeannotte (1869-1872), Joseph-Alphonse Gatien (1872-1873). Aucun sous-secrétaire de 1873 à 1875. Finalement de 1874 à 1875, en plus d'être curé d'office, Maxime Decelles remplissait les fonctions de sous-secrétaire.

que vous ne devinsiez pas plus coupable, par votre résistance à la grâce. Consolez-vous toutefois, car si vous alliez mourir dans cet état d'impénitence, je suis si loin de vous croire perdu, que j'offrirais ma prière avec confiance, pour abrégier votre purgatoire, qui ne devrait pas être bien long, à en juger par mes convictions sur le compte de Votre Grandeur.⁸¹

Cette explication humoristique ne suffit pas à convaincre l'archevêque de Québec; elle lui permit toutefois d'admirer l'efficacité administrative d'un homme qui agissait malgré la critique.

Quant à la résidence épiscopale, elle ne fut pas louée; Louis-Zéphirin Moreau continua de l'habiter pendant l'absence de son supérieur et de pourvoir à son entretien. Pour ce faire il fallait quand même y investir un peu d'argent et c'était pour éviter de payer des coûts d'entretien qu'en deux occasions l'évêque avait sans succès offert de la louer au gouvernement provincial: en 1872 au département de l'agriculture et des travaux publics pour servir de prison de réforme⁸² et en avril 1873 au ministre de l'instruction publique Gédéon Ouimet pour l'établissement d'une école normale.⁸³ Ces deux échecs l'amènèrent à caresser pour un temps le projet de le "remettre en bon

81 Charles La Rocque à Mgr Taschereau, Saint-Hyacinthe, 30 mai 1871, AESH, RL, I, 6, p. 317.

82 Charles La Rocque à E. Moreau, secrétaire du département de l'agriculture et des travaux publics, Saint-Hyacinthe, 21 octobre 1872, AESH, RL, I, 6, p. 470.

83 Nous n'avons pas trouvé cette lettre de Charles La Rocque à Gédéon Ouimet, mais nous en connaissons le contenu par la réponse négative que lui fit le ministre de l'éducation de l'époque (Gédéon Ouimet à Charles La Rocque, Montréal 8 avril 1873, AESH, dossier Parlement provincial pour 1873).

ordre et en état d'y recevoir le clergé comme il y était reçu avant que l'Evêque ait été contraint de s'en éloigner (...),⁸⁴ projet un peu hâtif qui n'eut aucune suite du vivant du prélat. Alors qu'au début de 1875, par un juste retour des choses, Charles La Rocque aurait pu vivre dans une maison plus conforme à sa position et à son rang, il préféra poursuivre son exil à Beloeil.

Le départ pour Beloeil eut-il vraiment pour effet de diminuer les dépenses de l'évêché? En comparant les chiffres de la dépense pour les années 1865, 1869 et du 1^{er} octobre 1872 au 30 septembre 1873 dans les secteurs où Charles La Rocque espérait réaliser des économies, nous mesurerons l'importance des efforts consentis par l'évêque:

Tableau 2^a

Dépenses effectuées par l'évêché de Saint-Hyacinthe dans certains secteurs pour les années 1865, 1869 et 1^{er} octobre 1872 au 30 septembre 1873.⁸⁵

	1865*	1869	1/10/72 au 30/9/73
Alimentation	\$1110.00		
Personnel de la maison		\$ 902.78	\$462.95
Entretien de la maison	497.00	567.27	295.73
Domestiques	456.00		
Prêtres de la maison	370.00		
	<u>\$2433.00</u>	<u>\$1470.05</u>	<u>\$758.68</u>

*Transposition en \$ de chiffres tirés du tableau 1 pp. 82-83

Ce tableau montre effectivement une diminution graduelle des

84 Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 3 décembre 1873, M, IV, pp. 317-318.

85 Cahier des recettes et dépenses annuelles de l'Evêché de Saint-Hyacinthe (1859-1877), AESH, PE.

dépenses de l'évêché dans des secteurs où il était possible selon le prélat de faire des économies. Au niveau de certaines grandes dépenses compressibles Charles La Rocque avait vu juste. Si on ajoute à ces épargnes d'autres économies plus modestes, mais aussi plus nombreuses, on voit qu'il put être possible à l'évêque de contribuer très efficacement à l'extinction d'une dette dont on peut dire qu'elle fut pour lui comme pour son prédécesseur sinon un cauchemar, du moins une préoccupation de tous les instants.

4 Les responsabilités matérielles.

C'est par la démarche adoptée dans l'affaire de la dette que Charles La Rocque semble s'être distingué des autres membres de l'épiscopat sur le plan administratif. Tout le reste n'était en somme que simple surveillance des choses et des biens des paroisses qui tombaient sous sa juridiction. En 1864, Mgr Joseph Desautels affirmait sans ambages que "l'Evêque Diocésain est le gardien né, ou le tuteur, des Fabriques de son Diocèse, dont tous les biens et les affaires sont sous son contrôle."⁸⁶ C'est là une opinion que ne contesteront pas le juge Pierre-Basile Mignault⁸⁷ en 1893 et plus tard maître Jean-

⁸⁶ Joseph Desautels, Manuel des curés, pour le bon gouvernement temporel des paroisses et des fabriques dans le Bas-Canada, Montréal, John Lovell, 1864, p. 21.

⁸⁷ L'opinion de Mignault est la suivante: "C'est l'évêque qui donne l'existence à la paroisse. C'est encore l'évêque qui nomme le curé et les vicaires qui doivent la desservir. D'après un usage très répandu en cette province, (...) l'Ordinaire prend l'initiative de la création de la fabrique. Il est le supérieur non seulement des

François Pouliot.⁸⁸ Les matières relevant de la compétence administrative de l'évêque sur le plan matériel sont en fait les suivantes: érection, division et changement de limites d'une paroisse; construction et réparation des églises, presbytères, cimetières et autres dépendances appartenant au culte romain;⁸⁹ administration par lui-même ou ses mandataires des biens d'une mission;⁹⁰ responsabilité de voir au bon fonctionnement des affaires des paroisses et des fabriques. Ce pouvoir administratif s'exerce en somme par des actes multiples tendant à assurer le bon ordre de la vie paroissiale et partant le relèvement spirituel des laïcs puisque l'évêque devait alors avoir comme but prioritaire de n'agir qu'au profit de leur sanctification. A lire la correspondance de Charles La Rocque, on se rend compte que tout cela le préoccupait grandement et qu'une bonne partie de son temps y passait. Cette activité ne lui était pas particulière; cela faisait partie de son métier d'évêque. Dans cette sphère d'activité, son labeur était donc également celui de ses collègues de l'épiscopat. Reste à voir comment il l'exerçait.

catholiques, mais aussi des corporations régulières de son diocèse, et son autorité s'étend jusqu'aux biens des paroisses, dont il a la haute administration." (Pierre-Basile Mignault, Le droit paroissial, Montréal, (s.e.), 1893, pp. 118-119)

⁸⁸ Jean-François Pouliot, Le droit paroissial de la province de Québec, Québec, Action sociale catholique, 1919, pp. 307-311. Voir également Les Statuts refondus pour le Bas-Canada, Québec, Desbarats, 1861, pp. 113-127.

⁸⁹ J.-F. Pouliot, op. cit., p. 309.

⁹⁰ Ibidem, p. 424.

Dans le passé, quelques curés du diocèse avaient trop facilement ignoré l'autorité de leur évêque, dans des questions de cet ordre.

Charles La Rôcque ne tarda pas à préciser ses pouvoirs en cette matière:

Je crois devoir vous prévenir, que je regarde comme très important que chaque fois qu'il pourra être question de construction, réparation ou amélioration d'église, de presbytère, de dépendances, etc., dans une paroisse, le curé se fasse un devoir, avant de rien dire ou rien entreprendre à ce sujet, de voir l'Evêque pour lui exposer ce qu'il pourrait y avoir de s'engager dans une telle entreprise, et cela, quand même l'idée de s'y engager viendrait de ses paroissiens et non pas de lui. Je suis convaincu que beaucoup d'embarras et de difficultés eussent été évités par le passé, si l'on eût adopté cette règle de conduite, que je trace ici avec la volonté que chacun la considère comme obligatoire.⁹¹

91 Lettre circulaire de Charles La Rôcque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 11 mai 1867, M, II, p. 409. Afin de compléter la pensée de l'évêque nous reproduisons le reste de sa lettre: "Chaque fois qu'il pourra être question de l'érection d'une nouvelle paroisse, ou de l'annexion de quelque partie d'une paroisse à une autre paroisse, je veux, et j'en fais une règle absolue, qu'avant de présenter aucune requête à cette fin, les curés ou les intéressés viennent exposer leurs plans et leurs projets à l'Evêque; parce que c'est à l'Evêque, et non pas à ceux qui présentent les requêtes, à fixer les limites des paroisses, et à juger s'il est à propos de faire telle annexion à une paroisse, ou tel démembrement de paroisse; tandis qu'avec la manière actuelle de procéder, les limites à fixer pour la nouvelle paroisse, ou l'étendue de terrain à annexer à une paroisse, sont d'avance déterminées dans les requêtes, de façon à ne plus laisser à l'Evêque la liberté d'user de son droit; qu'en refusant absolument de procéder; ce qui peut-être quelquefois sujet à de graves inconvénients. Lorsqu'au contraire les limites à fixer, ou l'étendue de terrain à annexer auront été d'avance déterminées par l'Evêque, celui-ci n'aura plus à déplorer que ses droits d'Evêque n'aient pas été respectés; et les intéressés resteront en possession de tout le bénéfice de la loi, qui en réglant ces matières, a statué qu'une paroisse serait érigée, qu'une annexion serait effectuée sur la demande d'une majorité parmi les intéressés; mais qui n'a nullement statué que les intéressés ou la majorité d'entre eux auraient le droit qui n'appartient qu'à l'Evêque, de fixer les circonscriptions paroissiales. En suivant cette directive, l'on sera dans le vrai, et l'on évitera bien des inconvénients, et peut-être bien des querelles et des divisions." (Loc. cit.)

Dans ces propos, il n'y avait rien qui dépassait les prescriptions de la loi civile. On ne doit pas penser que le prélat blâmait l'administration de son prédécesseur; au contraire c'est l'entêtement de certains curés qu'il mettait en cause et qui avaient amené les embarras dont Mgr Joseph La Rocque avait dû subir le poids. Dans le cas de l'érection d'une paroisse ou de la fixation de ses limites, l'argument de Charles La Rocque est en tout point semblable; il est évêque et la loi civile - et canonique - lui attribue des obligations. Il n'appartient pas au curé de lui forcer la main et encore moins de contourner les prescriptions de la loi. Dans l'esprit de Charles La Rocque, il n'y avait pas qu'un souci de faire respecter la loi mais aussi celui d'être bien informé de tout ce qui concernait le développement des paroisses de son diocèse.

Le bon ordre de la vie paroissiale le préoccupait au plus haut point: c'était son rôle compte tenu des résistances que des laïcs manifestaient parfois aux droits et volontés des curés aussi bien que de l'évêque. Celui-ci devait par exemple vérifier la gestion financière des marguilliers lors de sa visite épiscopale. Le curé, président habituel des assemblées des marguilliers,⁹² se chargeait au préalable de recevoir les comptes préparés par le marguillier comptable et de

92 Mgr Desautels définit ainsi le curé: "Le Curé, dans sa Paroisse, est le maître de tout ce qui concerne le spirituel et spécialement le service divin; et reste toujours le premier et principal Marguillier ou Fabricien." (Joseph Desautels, op. cit., pp. 16-17).

les présenter à une assemblée des anciens et nouveaux marguilliers.⁹³

Or en 1867, les marguilliers de Saint-Athanase avaient fait front commun contre leur curé et ils avaient laissé entendre qu'ils ne fourniraient peut-être pas un état de la gestion financière de la paroisse.

Charles La Rocque les menaça alors de sévères sanctions; en cas de refus de leur part, son représentant devait procéder selon des ordres

précis:

En mon nom et par mon autorité vous procéderez (...) à l'interdit de l'église paroissiale de la dite paroisse de Saint-Athanase; vu que ce seul esprit de désobéissance à l'Evêque et aux lois tant ecclésiastiques que civiles du pays pourrait porter le dit sieur ---- et les dits sieurs marguilliers de refuser de se conformer aux choses justes et raisonnables et en tout conforme à l'esprit d'ordre et aux meilleurs intérêts de la paroisse, que vous aurez à leur enjoindre de la part de leur Evêque sousigné.⁹⁴

La loi civile aussi bien que la loi religieuse exigeait la reddition des comptes de fabrique. L'évêque était dans son droit et si les moyens employés dans ce cas, bien que légitimes, surprennent par leur rigueur, c'est que Charles La Rocque les employait avec parcimonie; disons en toute justice pour lui qu'à notre connaissance, il ne menaçait pas souvent de censures pour régler un problème administratif. Ici toute une paroisse risquait d'être pénalisée! Pourquoi donc? Les plus coupables selon lui n'étaient peut-être pas les marguilliers réfractaires, mais les personnes qui par leur influence et leurs

93 Ibidem, p. 43.

94 Charles La Rocque à Edouard Crevier, curé de Sainte-Marie de Monnoir, Saint-Hyacinthe, 15 février 1867, M, II, p. 397.

aptitudes pouvaient empêcher que le mal fût commis.⁹⁵ C'est donc une espèce d'inertie collective que le prélat s'appliquait à combattre et la mesure adoptée allait obliger la population du village à réagir de façon plus énergique.

En matière de construction, d'embellissement ou d'ornementation des églises, Charles La Rocque a, semble-t-il, échappé quelque peu à la mode du temps. Compte tenu des assistances nombreuses aux messes surtout le dimanche, des temples spacieux étaient nécessaires; mais pour y célébrer de belles cérémonies il importait qu'ils fussent bien tenus, sans exagération, ni luxe dans la décoration. Le prélat insistait donc davantage sur la décence du culte que sur la beauté de l'église: "Il vaudrait mieux, disait-il, que l'église fut un peu moins bien finie que d'avoir un culte négligé, sale ou insuffisant. Et pour avoir ce culte rigoureusement convenable, il faut avoir de quoi payer la dépense."⁹⁶ L'ornementation devait donc attendre. Cette prescription fut toujours pour lui une règle administrative de prime importance; il fallait que l'argent dépensé pour la construction et l'entretien ne dépasse jamais la capacité de payer des habitants.

C'est un peu pour cette raison que pendant longtemps, et par ses prédécesseurs et par lui-même, fut différée la construction d'une cathédrale à Saint-Hyacinthe. Au début de son épiscopat, Charles La

95 Loc. cit.

96 Charles La Rocque à Henri Liboire Girouard, curé de Saint-Simon; Saint-Hyacinthe, 25 avril 1868, AESH, RL, I, 5, p. 453.

Rocque n'avait pas les ressources qui lui permettaient d'entreprendre l'édification de cette église. En fait le problème de la cathédrale se posait dès 1852 et on se rend compte que la situation matérielle du diocèse causait des délais répétés de construction.⁹⁷ Dès son accession à l'épiscopat en 1866, Charles La Rocque avoue qu'il est temps de

97 En 1852, Mgr Bourget demandait aux habitants du nouveau diocèse de contribuer à un fonds destiné à la construction d'une cathédrale à Saint-Hyacinthe. Selon son plan, chaque famille de quatre personnes ou moins pourrait fournir un dollar par année pendant quatre ans tandis que chaque membre d'une famille de plus de quatre personnes donnerait pendant le même temps la somme de 0.25¢. Selon lui, puisque la cathédrale devait être l'église-mère de tout le diocèse, il importait que chaque habitant puisse par sa contribution aider à la construction de ce temple. (Lettre pastorale de Mgr Bourget aux fidèles du diocèse de Saint-Hyacinthe, Montréal, 29 septembre 1852, M, I, p. 18-20). Ce plan ne fut pas retenu. A son arrivée à Saint-Hyacinthe, Mgr Jean-Charles Prince fit de l'église de Saint-Hyacinthe - qui devint en 1854 l'église Notre-Dame-du-Rosaire - et du presbytère paroissial, sa cathédrale et son évêché. Pour en arriver là, il fallait faire adopter par le Parlement un acte par lequel les paroissiens cédaient à l'évêque ces établissements paroissiaux. Or la mesure, dont l'acceptation par la législature ne semblait pas présenter de difficultés, échoua devant le Conseil législatif en 1853 (Jules-Antonin Plourde, Bicentenaire de la paroisse-mère de Saint-Hyacinthe, Notre-Dame-du-Rosaire, 1777-1977. (s.l.), (s.e.), (s.d.) p. 13). Mgr Prince acheta ensuite des messieurs du séminaire de Saint-Hyacinthe, le terrain et l'édifice de l'ancien collège qu'il fit transformer en cathédrale et en résidence épiscopale (Lettre pastorale de Mgr Jean-Charles Prince aux paroissiens de Saint-Hyacinthe, Saint-Hyacinthe le 17 août 1853, M, I, p. 90). Puis en 1854, par un acte du Parlement, la paroisse-mère de Saint-Hyacinthe fut divisée en deux parties. L'ancienne paroisse se voyait attribuer le patronage de Notre-Dame-du-Rosaire tandis que la paroisse-cathédrale s'appropriait le titre de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur (J.-A. Plourde, op. cit., p. 13). Le 17 mai 1854, le vieux collège devenait la proie des flammes et pour doter le diocèse d'une cathédrale temporaire, Mgr Prince avait dû s'endetter (Lettre pastorale de Mgr Jean-Charles Prince à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 27 décembre 1858, M, I, p. 179). Sans qu'il en fût responsable, Mgr Prince se voyait donc obligé d'investir de larges sommes d'argent dans des édifices destinés à ne servir que temporairement.

remplacer "l'espèce de grand hangard en brique qui sert de cathédrale et dans lequel l'évêque fait depuis douze ans ses offices pontificaux."⁹⁸ Nul doute que ce fut également le désir de ses prédécesseurs. Mais au moment où des troubles financiers assaillaient l'évêché, aucun n'avait pu songer à établir un plan définitif de construction. Pourtant, en 1871, au moment où le problème de la dette épiscopale était en bonne voie de règlement, Charles La Rocque crut entrevoir une solution pour la question de la cathédrale. Il voulait absolument en être le propriétaire, mais il avouait ne plus pouvoir construire lui-même, c'est-à-dire en comptant uniquement sur ses propres ressources.⁹⁹ Il ne restait plus qu'un seul espoir de voir ériger une cathédrale dans Saint-Hyacinthe: une église construite sous la direction de six syndics nommés par l'évêque et placés sous son autorité à partir d'une répartition légale prélevée par les autorités municipales. Un coup la construction terminée, l'évêque allait en prendre possession pour en faire sa cathédrale et la livrer au culte public. Il y ajoutait encore une condition susceptible sinon de le faire disparaître complètement, du moins de diminuer considérablement le droit de regard des paroissiens de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur sur les affaires de l'église-cathédrale: ce temple ne devrait pas tomber sous la direction d'un

⁹⁸ Charles La Rocque au cardinal Barnabo, Saint-Hyacinthe, 13 novembre 1866, AESH, RL, I, 5, p. 109.

⁹⁹ Lettre pastorale de Charles La Rocque aux paroissiens de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, Saint-Hyacinthe, 11 novembre 1871, M, IV, p. 44.

conseil de fabrique ou de marguilliers, mais serait doté plutôt d'un conseil d'administration composé de cinq personnes nommées par l'évêque.¹⁰⁰

Dans le cas de cette église, un problème de droit surgissait: la loi civile reconnaissait à la fabrique le contrôle d'un édifice religieux construit sous l'empire d'une répartition légale. Or comment l'évêque pourrait-il devenir le propriétaire d'un temple érigé en vertu des prescriptions de la loi? D'abord les paroissiens de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur devaient accepter de signer un document sous forme de requête à l'évêque comme preuve de leur consentement aux conditions posées par celui-ci pour la construction d'une cathédrale qui servirait aussi d'église paroissiale.¹⁰¹ Après avoir recueilli les signatures nécessaires, Charles La Rocque fit approuver par la législature de Québec un "bill" intitulé "Acte pour établir un ordre de choses exceptionnel et particulier à la paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, pour la construction d'une église paroissiale qui deviendra la cathédrale de l'évêque de Saint-Hyacinthe."¹⁰² Ce "bill", composé de trente-deux articles, correspondait aux moindres désirs du prélat, qui par ce moyen échappait aux prescriptions ordinaires de la loi;

¹⁰⁰ Ibidem, p. 51.

¹⁰¹ Document sous forme de requête à l'évêque signé par les francs-tenanciers de la paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, Saint-Hyacinthe, novembre 1871, M, IV, p. 57.

¹⁰² Acte pour établir un ordre de choses exceptionnel et particulier à la paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, Québec, 23 décembre 1871, M, IV, p. 59.

adopté à la toute fin de 1871, ce "bill" privé ouvrait la voie à la construction prévue. Pourtant, la cathédrale ne fut pas mise en chantier du vivant de Charles La Rocque? Pourquoi donc? Les articles 8 et 11 de l'acte répondent partiellement à la question. L'article 8 se lisait ainsi:

Pour la construction de la dite église paroissiale et cathédrale, il sera prélevé par cotisation imposée par les autorités municipales sur les propriétés foncières appartenant aux propriétaires catholiques romains seulement, et situés dans les limites de la dite paroisse, une somme de huit mille livres ou trente-deux mille piastres courant, payables en dix ans, en deux versements semi-annuels, égaux, exigibles le premier de juillet et de janvier de chaque année, jusqu'au vingtième et dernier paiement, dont le premier sera exigible le premier de juillet mil huit cent soixante et douze.¹⁰³

L'article 8 ne nous éclairerait que sur le montant de la répartition si, avec l'article 11, il n'était un indice de la date projetée pour le début de la construction. Or l'article 11 est fort précis sur le sujet: "Les syndics ne pourront commencer à bâtir la dite cathédrale que lorsqu'ils auront en main les dix premiers versements de la cotisation, ou un montant égal à ces dix versements, mis d'ailleurs à leur disposition."¹⁰⁴ Ce qui supposait que la construction ne pouvait débuter qu'au commencement de 1877 avec une mise de fonds d'au moins \$16,000.00.¹⁰⁵ Calculateur et prudent gestionnaire, Charles La

¹⁰³ Ibidem, p. 61.

¹⁰⁴ Ibidem, p. 62.

¹⁰⁵ Dans le but d'y faire construire sa cathédrale, Charles La Rocque avait acheté le terrain de l'ancien manoir seigneurial de la famille Dessaulles. Ce terrain est aujourd'hui occupé par le parc Dessaulles, Mgr Louis-Zéphirin Moreau modifia quelque peu le projet

Rocque voulait effacer la dette de l'évêché avant de faire débiter cette construction; il avait le souci de régler d'abord des embarras financiers qui pour l'instant requérait toute son attention et ses énergies. Rappelons-nous que la dette de l'évêché ne fut réglée qu'au début de 1875 alors qu'à la fin de 1866, le prélat avait prévu dix ans pour l'éteindre; en principe la dette ne devait être liquidée qu'à la fin de 1876, date approximative prévue pour le début de la construction projetée. De plus, une certaine liquidité lui paraissait souhaitable pour mener l'affaire à bonne fin. En accédant au siège épiscopal de Saint-Hyacinthe, Louis-Zéphirin Moreau héritait d'une situation matérielle parfaitement en ordre; ainsi lorsqu'en 1878 il fit entreprendre la construction de sa cathédrale, il ne faisait que récolter les fruits d'une saine administration financière.

Dans l'affaire de la cathédrale, Charles La Rocque donne l'impression de régler les moindres détails de l'accord qui sera conclu entre lui et les paroissiens; il le fait d'autant plus qu'il connaît les difficultés qui pourraient surgir dans l'avenir sans une entente préalable. Il avait commencé ses démarches au moment propice; il savait pertinemment que les paroissiens de Saint-Hyacinthe en grande majorité signeraient le document contenant les conditions posées par l'évêque pour la construction d'une cathédrale.

La seule consultation qu'il se soit permise en l'occurrence

initial de Charles La Rocque. Il vendit à la corporation municipale le terrain acquis en 1871 par son prédécesseur et décida de construire la cathédrale un peu plus à l'ouest, sur l'emplacement de l'ancien collège.

consistait uniquement à requérir l'avis des membres du conseil diocésain sur la question; l'évêque fit part de leur avis:

(ils sont) unanimement d'avis que l'indépendance de l'Evêque dans sa cathédrale doit nécessairement être sauvegardée et garantie; et que ces conditions, qui ont été loin de leur paraître inacceptables, serait un moyen des plus sûrs et des plus efficaces pour obtenir cet indispensable résultat.¹⁰⁶

Il importait donc à l'évêque d'éviter toute réprobation future. De toute façon il avait voulu et obtenu qu'on entre entièrement dans sa manière de voir.

Pour la même raison, il avait enseigné à un curé l'art d'accomplir ses fonctions sans que plus tard ~~ses~~ paroissiens aient à lui reprocher certaines décisions administratives; ce curé voulait l'agrandissement de la sacristie

Quant à l'agrandissement de la sacristie, il eut été désirable et presque nécessaire qu'il fût déterminé par l'assemblée de combien elle devra être agrandie; cela pour mettre l'évêque à même de juger s'il est bien à propos d'employer les deniers de la Fabrique à pareille amélioration, et afin d'empêcher que plus tard les paroissiens ne puissent croire avoir droit de murmurer et de se plaindre de la dépense faite à cette occasion.¹⁰⁷

Ne nous méprenons pas; Charles La Rocque ne suggérait pas une ombre de consultation, mais un moyen habile de tirer profit de la position privilégiée que le curé occupait au sein de la paroisse. Le

¹⁰⁶ Lettre pastorale de Charles La Rocque aux paroissiens de Saint-Hyacinthe-le-confesseur, Saint-Hyacinthe, 11 novembre 1871, M, IV, p. 49.

¹⁰⁷ Charles La Rocque à Antolne O'Donnell, curé de Saint-Denis, Beloeil, 3 janvier 1869, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 30.

principal en l'occurrence c'était que la sacristie fut agrandie; que l'assemblée des fabriciens eût à déterminer le montant à investir ne portait pas beaucoup à conséquence. Le curé, à titre de premier fabricant, pouvait émettre une opinion qu'il était en mesure de soutenir en raison de sa formation et de sa connaissance des besoins généraux de la paroisse. Le plan du curé devenait alors celui des marguilliers et des paroissiens.

L'habileté de l'évêque de gouverner au temporel ne fait pas de doute; cet énoncé se vérifie par les conseils épars qu'il donnait à ses curés: pour être bon administrateur il fallait prévoir, éviter le plus possible l'endettement, construire sur une échelle en rapport avec ses moyens et à la rigueur aller "à la quête" comme il l'avait lui-même voulu avant de construire la cathédrale.

Comme administrateur, Charles La Rocque devait encore pourvoir à la répartition territoriale des paroisses; parce qu'il y avait là matière sinon à usurper ses droits du moins à les restreindre de façon sensible, il voulait qu'on se souvienne que l'évêque avait des devoirs à remplir et que pour ce faire il ne fallait pas porter atteinte aux droits correspondants. S'agissait-il uniquement pour lui de préserver ainsi une autorité dont il était jaloux? Nous ne le pensons pas! Son opinion là-dessus peut expliquer la nature de ses fonctions: "je me suis toujours fait un devoir, disait-il, de chercher avant tout autre chose le plus grand bien des âmes confiées à mes soins; règle qui m'a également guidé dans ce qui pourrait tenir à l'ordre matériel et

temporel, si souvent lié avec le spirituel."¹⁰⁸

En associant le temporel au spirituel, Charles La Rocque ne faisait que préciser son rôle administratif. C'est ainsi qu'il continuait de mettre les curés et les diocésains en garde contre la tentation de passer outre à son avis et d'affecter certaines sommes d'argent puisées dans les fonds des fabriques à des objets qui n'étaient pas en rapport avec les moyens dont elles disposaient.¹⁰⁹ Il admettait encore moins qu'on puisse se servir des biens de fabrique pour une utilité personnelle parce qu'ils appartenaient d'abord à Dieu.¹¹⁰ Le plus grave danger de ces pratiques résidait dans le fait qu'on amenait les paroissiens à se croire maîtres des biens de fabrique ce qui dans l'ordre des idées et des principes pouvait produire "dans les paroisses les prétentions les plus bizarres, et les perturbations les plus déplorables."¹¹¹ Le prélat cherchait à faire prévaloir les principes et les conséquences

108 Lettre circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 19 mars 1869; M, III, p. 134.

109 Charles La Rocque décrit en ces termes le genre d'abus auquel il faisait allusion: "la plupart du temps, la Fabrique a été endettée parce que l'on a voulu épargner quelque impôt à la paroisse, en chargeant la Fabrique de dépenses que la paroisse eût dû supporter par des contributions directes, prélevées au moyen d'une répartition. Et en effet, que n'a-t-on pas fait ou voulu faire depuis quelques années en matière de réparations ou améliorations aux établissements paroissiaux avec les deniers de la Fabrique, quelquefois même aux dépens des nécessités ou des convenances rigoureuses du culte." (*Ibidem*, pp. 144-145).

110 *Ibidem*, p. 145.

111 *Loc. cit.*

qui découlaient de l'administration des fabriques pour que tout soit mis à sa place dans la gestion des affaires temporelles de chaque paroisse.¹¹²

* * *

Ce que nous avons voulu démontrer dans ce chapitre ce n'est pas que Charles La Rocque usait de ses aptitudes à administrer mais comment il le faisait. Fort d'une longue expérience, comme curé surtout, il savait que le passé déterminait certaines coutumes qu'il voulait briser. C'est ainsi qu'on peut expliquer ses directives en matière de construction, réparation ou amélioration d'églises, de presbytères, etc ...; c'est dans cette optique qu'il faut voir ses recommandations sur l'entente entre les curés et l'assemblée de paroissiens; c'est pourquoi enfin il demandait à être consulté sur toute matière relative à la répartition territoriale des paroisses.

C'est également au nom de cette expérience qu'il put souvent recommander une conduite prudente des affaires financières des paroisses. La dépense devait toujours correspondre aux ressources dont chacune disposait; soucieux par exemple de ne pas endetter davantage la corporation épiscopale par la construction immédiate d'une cathédrale, il avait prévu la perception préalable d'une certaine somme d'argent.

Charles La Rocque avait une réputation d'administrateur efficace et il savait bien que sa nomination avait été désirée pour donner plus de fermeté à un gouvernement qui jusque là n'arrivait pas à

¹¹² Loc. cit.

résoudre ses problèmes financiers. Ce n'est pas en tout cas cette réputation qu'il voulait laisser, "car, disait-il, dans ce que j'ai fait aussi bien que dans ce que je médite, j'ai en vue mes successeurs et le bien du diocèse, et nullement moi-même!"¹¹³ Etait-ce bien là le sens de son action en regard des préoccupations de ce genre? Pour lui tels étaient en tout cas les moyens à prendre "pour remettre à flot, comme il le disait, la barque de son administration temporelle."¹¹⁴

Quoi qu'il en soit, c'est bien au règlement des problèmes financiers du diocèse que l'on se réfère quand il s'agit aujourd'hui encore de relever les mérites de ce prélat.

113 Ibidem, p. 146.

114 Ibidem, p. 147.

CHAPITRE III

RAPPORTS AVEC LE CLERGE, LES LAÏCS ET LES COLLEGUES DE L'EPISCOPAT

De 1832, année de son ordination, jusqu'en 1866, Charles La Rocque s'était surtout consacré au ministère paroissial. Cela n'en faisait pas pour autant un prêtre isolé. Il avait développé de solides amitiés au moment où il faisait ses études au séminaire de Saint-Hyacinthe: Joseph La Rocque, Joseph-Sabin Raymond, Isaac Désaulniers. Jean-Charles Prince qui l'avait bien connu au séminaire le tenait en haute estime¹ et il avait en lui une telle confiance que plus tard il en avait fait son confident. Puis pendant ses années de ministère paroissial, surtout comme curé à Saint-Jean, il était devenu l'ami des Sulpiciens. Chez les laïcs, on ne lui connaissait pas d'amitiés particulières; il était toutefois en excellents termes avec Rémi Raymond - le frère de Joseph-Sabin - qui était entré au séminaire la même année que lui. Dans sa manière de fonctionner, Charles La Rocque cherchait à garder ses distances et au temps où il était curé il ne faisait rien pour établir avec les laïcs des relations cordiales. S'il n'était pas isolé, il n'en demeurait pas moins un solitaire et

¹ Charles-Philippe Choquette, Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe, t. I, Montréal, Imprimerie de l'Institution des Sourds-Muets, 1911, p. 138.

devenu évêque, la "retraite de Beloeil"² lui offrait l'heureuse opportunité d'être toujours logique avec lui-même. Il avait mis beaucoup d'orgueil à refuser de vivre chez ceux qui lui avaient offert l'hébergement. En quittant la ville épiscopale, il se privait des services presque continuellement indispensables de son secrétaire et chancelier. Bien que peu éloigné de Saint-Hyacinthe, Beloeil était quand même à la limite du diocèse. Par goût, il s'était encore déterminé à demeurer ce qu'il avait toujours été, un solitaire.

Dans ces conditions, le travail de l'évêque pouvait-il être efficace? Cela revient à poser dans le cas de Charles La Rocque la question des rapports humains. Examinons-les donc à trois niveaux: d'abord avec ses prêtres, puis ensuite avec les laïcs et finalement avec ses collègues de l'épiscopat.

1 L'obéissance des prêtres.

Selon Charles La Rocque, les rapports de l'évêque avec ses prêtres sont fondés sur la conviction qu'entre eux doit exister une étroite union d'opinion. Cette union repose à son tour sur l'obéissance, la bonne volonté, la bonne conduite et la confiance réciproque.

Le bon prêtre doit respecter les intentions de l'évêque lors même qu'il ne partage pas ses opinions et qu'il n'entre pas entièrement dans sa manière de voir. Cet axiome se vérifie surtout dans les

² Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 24 septembre 1868, M, III, p. 116.

questions doctrinales, comme nous le verrons au chapitre V, mais aussi dans maintes choses qui concernent l'administration temporelle du diocèse. Tout pouvait être prétexte à dispute, à partir du choix d'une résidence pour l'évêque jusqu'au déplacement d'un prêtre. Si le prélat trouvait opportun de vanter publiquement les mérites de ses prêtres et de déclarer hautement qu'il leur était attaché,³ il lui arrivait à l'occasion d'adresser à quelques-uns une sévère admonestation. Au prêtre rebelle, il interdisait l'exercice du ministère et l'administration des sacrements;⁴ à celui qui recherchait trop la facilité d'une vie complaisante, il réclamait un plus grand zèle sacerdotal, l'oubli de soi, des marques de prudence et de sagesse, beaucoup de franchise pour conserver la confiance des fidèles et un peu de déférence à son endroit;⁵ à cet autre qui discréditait la mission du prêtre, il retirait sa confiance et le relevait entièrement de ses fonctions.⁶

Il convient de souligner la franchise avec laquelle Charles La Rocque s'adressait à ses prêtres: une franchise paternelle sans doute, mais indispensable à ses yeux pour favoriser l'union de l'évêque et du clergé et la sanctification des prêtres. Le prêtre franc, loyal et

3 Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 24 septembre 1868, M, III, p. 107.

4 Charles La Rocque à l'abbé Cézaire Hotte, Beloeil, 16 novembre 1870, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 165.

5 Charles La Rocque à l'abbé Edouard Létourneau, Saint-Hyacinthe, 17 septembre 1869, AESH, RL, I, 6, p. 25 s.

6 Charles La Rocque à l'abbé Georges-L. Derome, Saint-Hyacinthe, 22 janvier 1868, AESH, RL, I, 5, p. 242.

obéissant, docile à suivre les avis de l'évêque possédait déjà le moyen d'acquiescer le véritable esprit sacerdotal. Autrement par son entêtement, il faisait fausse route.⁷

Le prélat espérait trouver ces qualités chez ses collaborateurs du conseil diocésain; il les avait nommés parce qu'il avait confiance en leur prudence et leur sagesse.⁸ Parce qu'il les tenait en très haute estime, il lui était pénible de leur reprocher parfois leurs égarements. Mais il disait le faire au nom de la vérité et du devoir et parce que l'autorité épiscopale était en jeu; cela lui causait néanmoins beaucoup de peine ainsi qu'il l'écrivait au curé

Edouard Crevier:

Regardez y seulement un instant et vous demeurerez convaincu de la peine et de la douleur que j'éprouve de me voir dans la nécessité de faire une pareille brèche à l'estime, au respect et à l'affection reconnaissante que je me suis toujours fait un bonheur de vous garder depuis bientôt un demi siècle.⁹

Il se montrait encore plus sévère envers des collaborateurs parfois peu dociles et qui, mieux placés que les curés de campagnes et les vicaires, étaient à même de comprendre ses intentions. Louis-Zéphirin Moreau et Joseph-Sabin Raymond, deux prêtres bien en vue

⁷ Charles La Rocque au curé Euzèbe Malhiot, Saint-Hyacinthe, 20 octobre 1869, AESH, RL, I, 6, p. 69.

⁸ Charles La Rocque aux membres du conseil diocésain, Saint-Hyacinthe, 31 août 1866, AESH, RL, I, 5, pp. 22-23.

⁹ Charles La Rocque au curé Edouard Crevier, Beloeil, 3 août 1871, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 259.

dans le diocèse, avaient semblé entendre trop facilement les arguments des Jésuites au sujet d'une affiliation du séminaire de la petite ville épiscopale à l'université que les pères croyaient pouvoir obtenir. Le prélat ne manqua pas de leur faire connaître son opposition énergique; au premier il dit:

Je regrette d'avoir appris que vous avez approuvé l'inqualifiable démarche des Jésuites, qui sont venus chercher des appuis pour leur Université, contre laquelle je m'étais prononcé, dans la ville épiscopale et jusque dans le séminaire diocésain. C'est quelque chose d'inconcevable que la persistance avec laquelle Montréal travaille à répandre partout la division.¹⁰

Sa réprimande à l'abbé Raymond fut encore plus rude:

Si vous aviez l'ombre d'égard ou de respect pour moi, vous auriez mis le père Larcher (supérieur du collège Sainte-Marie) sinon à la porte, du moins à la convenance et à la raison. Je trouve que vous ne vous respectez pas beaucoup plus vous-même que vous ne m'avez respecté.¹¹

Le moins qu'on puisse dire c'est que Charles La Rocque ne visait pas uniquement les prêtres les moins connus de son diocèse. Les abbés Crevier, Moreau et Raymond étaient des prêtres bien en vue. Mais il importait à l'évêque que son opinion sur des sujets aussi importants ne fut pas contestée.

Pour rappeler à ses prêtres les devoirs de leur ministère, le prélat n'employait pas toujours cette manière un peu forte; quand les

¹⁰ Charles La Rocque à Louis-Zéphirin Moreau, Beloeil, 30 novembre 1872, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 475.

¹¹ Charles La Rocque à Joseph-Sabin Raymond, Beloeil, 27 novembre 1872, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 475.

circonstances s'y prêtaient, il le faisait avec ménagement. A l'abbé Balthazar, procureur du séminaire de Sainte-Marie de Monnoir, qui avait quitté son poste parce que tout n'y fonctionnait pas selon ses goûts, l'évêque conseillait un peu plus de modération dans les agissements:

Je regrette que vous n'ayez pas eu un peu plus de patience en présence des petits obstacles qu'a éprouvé votre bonne volonté et intention à l'endroit des affaires temporelles du collège de Sainte-Marie que vous auriez désiré remettre à flot (...) Mais (...) vous deviez être en garde contre le danger de vouloir aller trop vite en pareille besogne.¹²

Il lui conseillait en outre de réintégrer son poste de procureur qui à son avis constituait pour ce prêtre un emploi honorable.¹³

En le rappelant à ses devoirs, il cherchait à lui éviter l'humiliation de le placer dans une situation inférieure vu son attachement un peu trop fort aux biens de ce monde et son inclination à l'avarice.¹⁴

L'évêque cherchait à procurer à ses prêtres des emplois qui convenaient non seulement à leur compétence, mais aussi à leur épanouissement spirituel. C'était selon lui le meilleur moyen de les bien préparer à leur oeuvre d'évangélisation.

Vis-à-vis ses prêtres, Charles La Rocque voulait avoir les mains libres. Il lui semblait incompatible avec le véritable esprit sacerdotal l'habitude ou le désir de certains prêtres de choisir des

12 Charles La Rocque à l'abbé Joseph-Marie Balthazar, Saint-Hyacinthe, 10 février 1867, AESH, RL, I, 5, p. 128.

13 Ibidem, p. 129.

14 Loc. cit.

charges trop conformes à leurs goûts; il s'attristait d'avoir à refuser une charge de curé à un prêtre qui la sollicitait, parce qu'en conscience il y décelait un danger pour son salut.¹⁵ Ou bien il y voyait un précédent qui aurait eu comme résultat de le gêner ou de l'embarrasser dans ses nominations ultérieures.¹⁶ Si ces choses étaient de nature à causer un peu de chagrin, le motif d'agir était toujours dicté par un devoir de conscience. L'évêque exprimait le plaisir qu'il éprouvait de voir ses prêtres accepter les charges qu'il leur assignait et les conseils qu'il leur prodiguait; à l'abbé Euzèbe Malhiot qui montrait toujours cette bonne volonté, il écrivit:

Je vous loue de votre docilité à suivre les avis que l'on vous donne, et agissez ainsi en toute circonstance: c'est le seul moyen d'acquérir le véritable esprit sacerdotal dont il est si important de se remplir, si l'on ne veut pas faire fausse route.¹⁷

Aux prêtres non pénétrés de ces dispositions, il demandait de se remplir de l'esprit ecclésiastique; de ceux dont l'ardeur pastorale diminuait, il réclamait plus de piété et de zèle; ainsi par exemple, il avait suffi d'un simple rappel à un prêtre qui manquait à l'obligation de la résidence pour l'amener à accomplir fidèlement ses devoirs.¹⁸

15 Loc. cit.

16 Charles La Rocque à l'abbé Etienne Birs, Beloeil, 24 novembre 1868, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 8.

17 Charles La Rocque à l'abbé Narcisse Euzèbe Malhiot, Saint-Hyacinthe, 20 octobre 1869, AESH, RL, I, 6, p. 69.

18 Charles La Rocque à l'abbé Alfred Desnoyers, Saint-Hyacinthe, 6 octobre 1871, AESH, RL, I, 6, p. 366.

Charles La Rocque trouvait un motif d'encouragement dans le prêtre qui s'amendait et qui ainsi reconnaissait le bien fondé des intentions de son supérieur.

C'était également son désir de voir s'établir entre les prêtres eux-mêmes des relations fondées sur la charité ecclésiastique. Il voyait d'un très mauvais oeil les querelles judiciaires entre prêtres, considérant que la véritable bonne entente s'accommodait mieux d'un règlement hors cour: un jeune prêtre avait négligé de payer une somme d'argent qu'il devait en guise de pension à un prêtre retraité; le frère de ce dernier, prêtre lui aussi, le menaçait de poursuite judiciaire. Pour prévenir ce recours, l'évêque réclamait du poursuivant une meilleure compréhension: "(...) patientiam habe in eum et omnia redidit tibi. C'est ce que vous êtes dans l'habitude de faire avec tout le monde. Faites de même avec le pauvre jeune confrère."¹⁹

Le prélat faisait donc de la patience une vertu essentielle du bon prêtre; c'est par elle qu'on pouvait reconnaître l'homme prudent et sage.²⁰ Il ne retrouvait pas toujours autant de circonspection dans la demande des prêtres qui sollicitaient leur exeat pour un diocèse américain. A vrai dire le prélat y voyait le plus souvent un désir excessif de rechercher une vie trop facile. A celui-ci, il

¹⁹ Charles La Rocque au curé Edouard Crevier, Saint-Hyacinthe, 21 octobre 1867, AESH, RL, I, 5, p. 275.

²⁰ Charles La Rocque à l'abbé Joseph-Marie Balthazar, Saint-Hyacinthe, 10 février 1867, AESH, RL, I, 5, p. 128.

prédissait "quelque triste naufrage,"²¹ à celui-là, qu'il se perdrait "sans ressources."²² Charles La Rocque craignait surtout le départ d'un prêtre qui n'avait pas accompli fidèlement ses devoirs sacerdotaux dans son diocèse. Par contre il nous a été donné de voir qu'un prêtre, exact à remplir les devoirs de sa charge et désireux de se porter au service de ses compatriotes établis aux Etats-Unis, reçut de l'évêque le plus complet assentiment:

Je bénis de tout mon coeur la résolution que vous avez prise d'aller vous consacrer au service de nos chers compatriotes aux Etats-Unis. C'est un sacrifice qui ne peut manquer d'être agréable à Dieu, et d'attirer sur vous d'abondantes bénédictions.²³

Ce qu'il jugeait risqué pour les autres était ici considéré comme une oeuvre d'abnégation. Mais il s'agit d'un cas unique dans son épiscopat. Nous ne le verrons plus accorder aussi facilement pareille permission. Le prélat s'efforçait résolument de ranimer l'esprit de piété et de zèle dans le prêtre qui s'oubliait en légèretés et en irréflexions; celui-ci avait l'obligation de faire passer dans sa vie des attitudes plus conformes à ses devoirs de curé: "prenez une ferme résolution, écrivait-il à l'abbé Gaboury, d'amender vos voies, en travaillant à vous faire d'autres habitudes, à vous remplir de l'esprit ecclésiastique, et même une vie plus sacerdotale

21. Charles La Rocque à l'abbé Edouard Létourneau, Saint-Hyacinthe, 17 septembre 1869, AESH, RL, I, 6, p. 25.

22 Charles La Rocque à l'abbé Joseph Quinn, Saint-Hyacinthe, 31 août 1870, AESH, RL, I, 6, p. 234.

23 Charles La Rocque à l'abbé Nazaire Hardy, Saint-Hyacinthe, 23 septembre 1871, AESH, RL, I, 6, p. 340.

(sic)."²⁴ Il importait donc que le prêtre songeât constamment à son caractère de ministre de Dieu et de pasteur des âmes. Encore fallait-il qu'il possède la confiance des paroissiens pour opérer auprès d'eux une certaine somme de bien: "quel bien, disait en effet le prélat, peut faire un curé, s'il ne possède cette confiance, qui est la condition requise pour l'efficacité du ministère du prêtre."²⁵

Charles La Rocque établissait un rapport de cause à effet entre la santé physique et morale du prêtre et son efficacité pastorale; au curé Millier de Sorel, il prescrivait un repos qui lui permettrait de récupérer de nouvelles forces et de reprendre bientôt un ministère fructueux.²⁶ Le prélat, compatissant aux malheurs d'un prêtre souvent dépressif, le prit sous sa direction immédiate à Beloeil; ce prêtre lui avoua n'avoir recouvré la santé morale que grâce au ferme appui et

²⁴ Charles La Rocque à l'abbé Joseph Gaboury, Saint-Hyacinthe, 25 septembre 1871, AESH, RL, I, 6, p. 344. L'accusation portée contre l'abbé Gaboury avait un caractère un peu cocasse; en voici le contenu: "Pour acquitter ma conscience, je dois vous dire que d'après des informations qui me paraissent bien exactes, vous ne remplissez que bien imparfaitement vos devoirs de curé, et que votre ministère ne peut pas produire grands fruits dans les âmes qui vous sont confiées, préoccupé comme il est clair que vous l'êtes, de choses qui sont de nature à éteindre en vous tout esprit de piété et de zèle; de terres, de chevaux, et même, m'a-t-on dit, de taureaux, destinés à des fins auxquelles un prêtre doit pour toute espèce de raisons de convenance, demeurer étranger." (*Ibidem*, p. 342)

²⁵ Charles La Rocque au curé Eloi Poulin, Beloeil, 30 septembre 1873, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 593.

²⁶ Charles La Rocque au curé Hilaire Millier, Beloeil, 28 août 1874, AESH, RLCL, Beloeil, 2, pp. 41-42.

à la franchise pleine de sincérité de son évêque.²⁷ Charles La Rocque pratiquait donc cette vertu de la patience qu'il aimait enseigner. Aussi dans le clergé, vantait-on sa mansuétude et la bonté de son cœur.²⁸

Mais pour leur assurer un minimum de bien-être physique et moral, l'évêque voulait que ses prêtres disposent de moyens pécuniaires suffisants. A la fin de son épiscopat, il fixa à \$400.00 le revenu minimum annuel des missionnaires desservants, règle à laquelle il tenait absolument; il était prêt à retirer aux gens d'Adamsville le prêtre qu'il leur avait fourni s'ils ne lui payaient pas cette somme.²⁹ Il estimait au moins à \$800.00 le traitement annuel du curé en titre parlant même parfois de retirer aux récalcitrants le prêtre qu'il leur avait donné:

Si les paroissiens de Saint-Hilaire refusent ou négligent de prendre les moyens de mettre à exécution ce que nous leur

27 L'abbé Hyacinthe Lasalle à Charles La Rocque, Saint-Hyacinthe, 14 février 1869, AESH; dossier Beloeil pour 1869.

28 Hilaire Millier le disait d'une charité proverbiale. (Hilaire Millier à Charles La Rocque, Sorel, 30 août 1874, AESH, dossier Sorel pour 1874). Eloi Poulin prétendait que ses avertissements énergiques et charitables lui faisaient une impression salutaire (Eloi Poulin à Charles La Rocque, Sainte-Angèle de Monnoir, 23 septembre 1873, AESH, dossier Sainte-Angèle de Monnoir pour 1873). L'abbé Hyacinthe Lasalle jugeait de la grandeur de son cœur dont l'inclination principale était la miséricorde et l'amour (Hyacinthe Lasalle à Charles La Rocque, Saint-Hyacinthe, 11 février 1869, AESH, dossier Beloeil pour 1869), et il le remerciait de la charité qu'il lui manifestait sans cesse (Hyacinthe Lasalle à Charles La Rocque, 11 février 1869, AESH, dossier Beloeil pour 1869).

29 Charles La Rocque à l'abbé Azarie Desnoyers, Beloeil, 30 octobre 1874, AESH, RLCL, Beloeil, 2, p. 71.

enjoignons ou prescrivons (...) au sujet du traitement à faire à leur curé (...) ils seront privés de l'avantage d'un curé résident au milieu d'eux.³⁰

Il rassurait ses curés et vicaires quant à leur subsistance, disant par exemple au curé Bourque: "ce n'est pas mon intention de vous laisser maigrir, encore moins mourrir de faim à Sainte-Pudentienne."³¹ Mais du prêtre bien portant, il attendait beaucoup: "des forces et de la santé, vous en avez encore beaucoup à dépenser" écrivait-il à l'abbé Joseph-Marie Balthazar.³² Si par exemple il se disait habile à fabriquer des croix aux autres³³ c'est qu'il connaissait leurs capacités physiques et morales. Il voulait que ses prêtres consacrent autant d'ardeur à accomplir leur mission qu'il en mettait lui à diriger son Eglise.

La notion d'autorité acceptée dans le milieu ecclésiastique au XIX^e siècle ne permettait pratiquement pas à l'évêque d'entretenir avec ses prêtres des rapports amicaux; ils pouvaient toutefois être teintés de bienveillance. Charles La Rocque s'employa pour sa part à les rendre le plus harmonieux possible. Quelques prêtres lui

³⁰ Lettre pastorale de Charles La Rocque aux paroissiens de Saint-Hilaire, Beloeil, 25 septembre 1874, AESH, RLCL, Beloeil, 2, p. 54.

³¹ Charles La Rocque au curé Louis Alfred Bourque, Beloeil, 30 octobre 1874, AESH, RLCL, Beloeil, 2, p. 71.

³² Charles La Rocque à l'abbé Joseph-Marie Balthazar, Saint-Hyacinthe, 10 février 1867, AESH, RL, I, 5, p. 529.

³³ Charles La Rocque au curé Lorrain Provencal, Beloeil, 16 mars 1869, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 82.

reprochèrent parfois la dureté de son administration et la crainte qu'il inspirait.³⁴ Mais les gestes qu'il a posés n'attestent-ils pas plutôt la fermeté dont il devait faire preuve dans certaines circonstances? Et la fin à atteindre justifiait bien parfois une certaine sévérité et quelques justes réprimandes.

2 La docilité des laïcs.

Les rapports de Charles La Rocque avec les laïcs de son diocèse furent plus distants encore qu'avec ses prêtres. Le statut social de l'évêque expliquait en grande partie cette distance que confirme d'ailleurs la rareté des documents publics ou privés qui leur étaient destinés. Nous savons que le prélat avait voulu être scrupuleusement entendu de ses prêtres; dans le milieu laïc, cette intransigeance allait-elle pouvoir s'affirmer avec autant d'aisance?

Ces rapports sont de deux ordres: les contacts personnels et les relations publiques avec les laïcs. Tout naturellement, au niveau des contacts personnels, la correspondance de l'évêque ne révèle pas une grande continuité. Pour le règlement de certaines affaires temporelles, il lui fut nécessaire d'écrire souvent à des hommes politiques,

³⁴ Nous l'apprenons par le contenu de deux lettres transcrites dans le Registre des lettres des évêques de Saint-Hyacinthe. Césaire Hotte à Charles La Rocque, Richelieu, 13 avril 1869, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 112 et Edouard Létourneau à Charles La Rocque, Sainte-Marie de Monnoir, 17 septembre 1869, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 146.

mais les questions soulevées ne supposaient pas nécessairement l'amitié ni même beaucoup d'assiduité dans les rapports: telle cette demande à Cartier de remplacer par un autre le major de brigade de la milice à Saint-Hyacinthe.³⁵ Il le connaissait cependant assez pour le féliciter en 1868 de son accession au titre de baronnet³⁶ et pour se dire sincèrement peiné de sa défaite dans Montréal-Est en 1872.³⁷ Il eut à l'endroit de Louis Riel assez de sympathie pour se déclarer touché du sort réservé par le gouvernement canadien aux Métis de l'Ouest.³⁸

Sa considération pour le juge Sicotte lui permit de le remercier de façon spéciale de l'intérêt qu'il portait à l'Union catholique de Saint-Hyacinthe,³⁹ et la confiance qu'il portait au juge Antoine Polette de Trois-Rivières l'incita à lui demander son appréciation du discours de Joseph-Sabin Raymond prononcé en 1872, sur l'Action de Marie dans la Société.⁴⁰

Son influence était grande également auprès de certains

35 Charles La Rocque à George-Etienne Cartier, Saint-Hyacinthe, 29 mai 1871, AESH, RL, I, 6, p. 315.

36 Charles La Rocque à George-Etienne Cartier, Saint-Hyacinthe, 24 avril 1868, AESH, RL, I, 5, p. 452.

37 Charles La Rocque à George-Etienne Cartier, Saint-Hyacinthe, 1^{er} septembre 1872, AESH, RL, I, 6, p. 454.

38 Charles La Rocque à Louis Riel, Beloeil, 16 février 1875, AESH, RLCL, Beloeil, 2, p. 145.

39 Charles La Rocque aux membres de l'Union catholique de Saint-Hyacinthe, in Courrier de Saint-Hyacinthe, 27 décembre 1866.

40 Charles La Rocque à Antoine Polette, Saint-Hyacinthe, 15 janvier 1873, AESH, RL, I, 6, p. 490.

politiciens provinciaux même dans des matières qui ne relevaient pas de sa compétence. Magloire Lanctôt avait été un bon serviteur du parti conservateur. Aussi lui semblait-il qu'il méritait d'être bien récompensé; c'est pourquoi il demandait au premier ministre Chauveau de le nommer juge:

M. Lanctôt est conservateur, et c'est un mérite d'être demeuré ce qu'il est sous ce rapport, dans un milieu comme Saint-Hyacinthe (...). Je partagerai sa joie, et le bonheur de sa femme et de ses enfants, si sans déranger des plans peut-être déjà arrêtés, il est possible à votre gouvernement de contenter le désir de ce brave et digne homme, en faveur duquel j'espère que vous voudrez bien m'excuser d'être intervenu.⁴¹

Cet homme de conduite honorable, d'une parfaite honnêteté, d'une religion et d'une foi pratique, méritait bien l'estime et la reconnaissance de l'Eglise et d'un gouvernement pour lesquels il s'était entièrement dévoué. Mais à défaut de pouvoir lui fournir cette récompense, Charles La Rocque connaissait bien ceux qui pouvaient exaucer ses vœux.

Il avait sur certains laïcs assez d'influence pour exiger par exemple des rédacteurs du Courrier de Saint-Hyacinthe, du Pionnier de Sherbrooke et du Courrier de Richelieu, la non-intervention, même pour prendre sa défense, dans le débat qui suivit la promulgation du Programme catholique.

Il évitait de donner une suite favorable aux invitations que lui adressaient parfois des particuliers; ainsi à madame Casimir

⁴¹ Charles La Rocque à P.-J.-O. Chauveau, Beloeil, 5 janvier 1873, AESH, RLCL, Beloeil, 1, pp. 545-546.

Dessaules, épouse du maire de Saint-Hyacinthe, qui voulait le recevoir à dîner, il répondit qu'il lui ferait cette visite si son mari l'agréait, ce qui correspondait implicitement à un refus.⁴²

Ces rapports occasionnels et souvent intéressés reflètent une nature distante. Notons cependant que cette attitude put à l'occasion le placer dans une position de force, étant donné cette neutralité dans les contacts.

Charles La Rocque eut des coudées franches et très dures avec Louis-Antoine Dessaules non sur des points de doctrine ou d'idéologie politique, mais sur des divergences relatives au compte rendu de l'évêché dans le Courrier de Saint-Hyacinthe des sommes versées par les membres de sa famille pour la construction par Mgr Prince de la cathédrale existante. Dessaules prétendait avoir payé la somme de \$1,342.00 au 11 février 1868,⁴³ alors que l'évêché ne lui en reconnaissait que \$480.00.⁴⁴ Qui de l'évêché ou de Dessaules avait raison? La question importe peu au fond et d'ailleurs aucun document ne viendra plus tard clarifier cette situation. Ce qui compte après tout c'est de voir que l'évêque séparait ce problème des désagréments que lui causait l'idéologie politique de Dessaules et qu'il était prêt à lui accorder justice s'il était prouvé qu'il avait eu tort:

⁴² Charles La Rocque à Mme Casimir Dessaules, Saint-Hyacinthe, 14 avril 1871, AESH, RL, I, 6, p. 295.

⁴³ Journal de Saint-Hyacinthe, 18 juin 1868.

⁴⁴ Courrier de Saint-Hyacinthe, 11 février 1868.

S'il y a eu erreur dans l'exposé du Courrier, écrivait-il au rédacteur du journal, je veux que l'erreur soit corrigée. Pour rien au monde, je ne voudrais souffrir, quand la chose dépend de moi, que les lois de la justice et de la reconnaissance soient mises en oubli ou foulées aux pieds.⁴⁵

Rien ne fut subséquemment changé au contenu de l'article du Courrier. On ne peut prétendre en tout cas que l'évêque avait voulu ternir la réputation d'un individu et de sa famille.

C'est aussi cette même charité et cette justice que Charles La Rocque rendit un jour à un paroissien de Saint-Marc, Z. de Saint-Aubin qui prétendait avoir été diffamé par son curé; il disait avoir assez de matériaux pour amener le curé devant une cour de justice, mais il préférait que le tout se règle devant le tribunal de l'évêque.⁴⁶ Or celui-ci, considérant comme un "crime" qu'un catholique poursuive un prêtre et surtout son curé devant un tribunal civil, le félicita d'avoir agi en l'occurrence selon l'esprit de l'Eglise en faisant appel à l'évêque.⁴⁷ Après enquête, Charles La Rocque fit comprendre au notaire que tout cela découlait d'un malentendu et il le mettait en garde contre ceux qui l'avaient faussement informé: "les rapporteurs sont généralement des amis dangereux, dont il fait bon se méfier."⁴⁸

⁴⁵ Charles La Rocque à H. Saint-Germain, avocat, Saint-Hyacinthe, 18 février 1868, AESH, RL, I, 5, pp. 378-379.

⁴⁶ Z. de Saint-Aubin à Charles La Rocque, Saint-Marc, 17 avril 1867, AESH, dossier Saint-Marc pour 1867.

⁴⁷ Charles La Rocque à Z. de Saint-Aubin, Saint-Hyacinthe, 19 avril 1867, AESH, RL, I, 5, p. 169.

⁴⁸ Charles La Rocque à Z. de Saint-Aubin, Saint-Hyacinthe, 24 mai 1867, AESH, RL, I, 5, p. 200.

Du prélat on attendait donc justice et réconfort; mais il inspirait aussi la confiance s'il en faut croire les propos d'une dame éplorée par le départ possible de son curé:

Vous m'avez dit un jour quand j'aurais quelque chose contre mon évêque de venir à lui de suite sans en parler à d'autres. En ce moment je n'ai certainement rien contre mon évêque que la plus grande confiance, estime et respect, que je viens à votre grandeur dire que des fuites viennent à mon oreille que vous pensez changer notre digne curé.⁴⁹

S'adressant familièrement à son évêque, elle lui faisait part de ses petits malheurs: départ de ses quatre garçons avant la fin du mois de novembre. Quel hiver allait-elle passer si en plus il fallait que son curé et directeur de conscience lui fût enlevé? "Je sais, disait-elle, me reposer sur votre excellent cœur pour me pardonner si j'ai franchi les limites de la discrétion en plaidant ma cause auprès de votre grandeur."⁵⁰

Trouvant beaucoup d'affection filiale dans les propos de cette dame, Charles La Rocque lui avoua qu'il n'avait pas l'intention de lui retirer son curé à moins que celui-ci ne demande un changement d'emploi.⁵¹

Dans ses relations publiques avec les laïcs, l'évêque demeure toujours circonspect. Déjà à Saint-Jean, quelques accrocchages avec des paroissiens laissaient voir que comme curé, il n'était pas

⁴⁹ Madame Henriette Campbell à Charles La Rocque, Saint-Hilaire, 2 octobre 1870, AESH, dossier Saint-Hilaire pour 1870.

⁵⁰ Loc. cit.

⁵¹ Charles La Rocque à madame Henriette Campbell, Beloeil, 2 octobre 1870, AESH, RL, I, 6, p. 249.

unanimentement respecté.⁵² Selon lui, aussi bien comme curé que plus tard comme évêque, la voix du laïc pouvait se faire entendre par l'intermédiaire du marguillier dans les questions paroissiales; mais le rôle du marguillier était filtré par l'action du curé qui était en fin de compte soumise aux exigences de l'évêque; c'est ce qu'apprirent de façon un peu brutale les marguilliers de Sainte-Cécile-de-Milton: "Si vous ne vous conformez pas à cet ordre, vous n'auriez pas lieu d'être surpris, si j'interdis votre église."⁵³ Charles La Rocque eut assez souvent maille à partir avec certains groupes de marguilliers qui jugeaient excessives, quoique juridiquement fondées, certaines de ses interventions.

Il lui arriva d'être attentif aux requêtes de certains groupes de paroissiens dans la mesure où ils savaient être plein de déférence envers lui et que leurs suggestions entraient dans ses convictions. Ainsi il avait accepté la demande des habitants de Saint-Roch-sur-Richelieu d'enquêter sur les agissements de leur curé qui selon eux remplissait bien indignement ses devoirs de pasteur. Devant les résultats peu reluisants de l'enquête, le curé fut invité à renoncer à son poste.⁵⁴

⁵² Philippe Sylvain, Charles La Rocque, in DBC, vol. X, Québec, P.U.L., 1972, p. 469.

⁵³ Charles La Rocque aux marguilliers de Sainte-Cécile-de-Milton, Saint-Hyacinthe, 2 octobre 1866, AESH, RL, I, 5, p. 8.

⁵⁴ Charles La Rocque au curé Nazaire Hardy, Beloeil, 28 décembre 1870, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 186.

D'autre part l'évêque rabrouait carrément les prétentions apparemment non fondées de certains individus ou groupes d'individus. A M. Beauchemin qui se disait autorisé à écrire que la paroisse existait pour la majorité des paroissiens et qu'en conséquence l'église devait être érigée à l'endroit qui convenait le plus à cette majorité, le prélat répondit:

Non, Monsieur, la Paroisse n'existe pas pour la majorité des paroissiens; mais bien réellement et véritablement pour tous et chacun des paroissiens qui ont tous et chacun un droit égal aux bénéfices de la communauté appelée la Paroisse.⁵⁵

Il n'entendait donc pas sacrifier au plus fort le droit du plus faible; tous et chacun avaient selon lui un accès égal aux avantages que l'Eglise offrait à ses ouailles.

Il répugnait à l'évêque d'avoir à régler les disputes entre marguilliers ou entre paroissiens; il dut pourtant le faire pour l'acquit de sa conscience. Au niveau des marguilliers, il voulait éviter qu'il y ait entre eux de trop fréquents recours devant les tribunaux; même à ce niveau l'on se montrait procédurier.⁵⁶ Il arrivait aussi qu'entre paroissiens, on se livrait à de regrettables injures; il désirait faire cesser entre eux toute forme de sarcasmes et de railleries pour faire naître au niveau paroissial un esprit de fraternité et

⁵⁵ Charles La Rocque à Monsieur Beauchemin, Saint-Hyacinthe, 28 octobre 1871, AESH, RL, I, 6, p. 369.

⁵⁶ Charles La Rocque à Antoine Normandin, Saint-Hyacinthe, 15 janvier 1867, AESH, RL, I, 5, p. 115.

d'unité.⁵⁷

Le rôle de la femme laïque est bien peu de chose aux yeux de Charles La Rocque, si l'on en juge par l'absence des propos à son sujet. D'abord absolument aucune allusion sur le travail de la mère de famille. La grandeur de la femme, il ne l'a vue que dans l'accomplissement de quelque oeuvre utile à l'Eglise comme cette dame Desrivières qui avait fait ériger une église dans la paroisse Notre-Dame des Anges de Stanbridge.⁵⁸ Son adhésion à une communauté religieuse et à ses oeuvres la rendait digne d'éloge: "toujours et partout, disait-il, il a fallu à la société chrétienne le dévouement et l'immolation de la femme:"⁵⁹ telle était la fonction de ce "condiment indispensable" à l'existence et à la conservation de la société chrétienne.⁶⁰

Selon Charles La Rocque, les laïcs de son diocèse pouvaient trouver à s'épanouir en participant à quelques mouvements d'inspiration religieuse: signalons par exemple l'Union catholique de Saint-Hyacinthe dont il estimait le président J.-A. Chicoine et les membres

57 Lettre pastorale de Charles La Rocque aux paroissiens de Saint-Hilaire, Beloeil, 25 septembre 1874, AESH, RLCL, Beloeil, 2, p. 52.

58 Lettre pastorale de Charles La Rocque aux paroissiens de Notre-Dame de Stanbridge, Saint-Hyacinthe, 1^{er} novembre 1867, M, II, p. 466.

59 Mandement de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 1^{er} août 1866, M, II, p. 341.

60 Ibidem, p. 342.

en raison de l'oeuvre qu'ils accomplissaient;⁶¹ même satisfaction envers la conférence de Saint-Vincent de Paul et de ses membres dévoués aux personnes affligées ou infirmes.⁶²

Des laïcs disons encore que le prélat désirait les tenir à l'écart de ce qui touchait sa juridiction dans le domaine de l'éducation: il était particulièrement interdit d'adresser des reproches aux clercs nommés par lui dans les différentes académies⁶³ ou de laisser à des laïcs le soin de promouvoir les mesures visant la création de collèges.⁶⁴ Ils se trouvaient dans la nécessité de se pénétrer de l'esprit et de la volonté de l'Eglise et l'évêque ne respirait la tranquillité que lorsqu'ils se montraient prêts "à le reconnaître, à le suivre et à écouter sa voix avec attention et docilité."⁶⁵ Le prélat fondait cette prétention sur la place hiérarchique qu'il attribuait au laïc dans l'Eglise. L'évêque, premier pasteur de l'Eglise locale avait reçu mission d'instruire le troupeau confié à ses soins.⁶⁶ Le

61 Charles La Rocque aux membres de l'Union catholique de Saint-Hyacinthe, in Courrier de Saint-Hyacinthe, 13 août 1870.

62 Mandement de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 1^{er} août 1866, M, II, p. 345.

63 Charles La Rocque à E.R. Després, président de la Commission des écoles de Saint-Hyacinthe, Saint-Hyacinthe, 17 septembre 1866, AESH, RL, I, 6, p. 34.

64 Charles La Rocque au curé Hilaire Millier, Saint-Hyacinthe, 20 février 1868, AESH, RL, I, 5, p. 381.

65 Mandement d'entrée de Charles La Rocque, Saint-Hyacinthe, 1^{er} août 1866, M, II, p. 338.

66 Mandement de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 18 mai 1867, M, II, p. 399.

laïc devait donc savoir écouter; les charismes n'étaient pas de son ressort puisqu'à ce moment l'Eglise agissante demeurait l'apanage du clergé. Tout mouvement laïc ne trouvait donc sa raison d'être que dans l'action du clergé et surtout de l'épiscopat.

3 Entre Mgr Bourget et Mgr Taschereau.

De la correspondance privée et des documents publics de Charles La Rocque il ressort que le prélat avait beaucoup d'égards pour ses collègues de l'épiscopat, mais qu'il éprouvait une admiration particulière à l'endroit de Mgr Bourget de Montréal et de l'archevêque Taschereau de Québec, les chefs de file de l'Eglise de la province. Du premier il admirait les mérites et les hautes vertus de sainteté. Mais il trouvait plus de bon sens dans le second, homme savant, d'une haute culture et d'une bonne ouverture d'esprit quoique parfois un peu opiniâtre; mais l'archevêque était la voix de l'autorité hiérarchique et au seul titre de métropolitain, Mgr Taschereau méritait le respect et la considération de ses suffragants.⁶⁷ D'ailleurs l'archevêque n'était-il pas ce ferment d'unité absolument nécessaire au plein épanouissement de l'Eglise provinciale? Déjà, sous l'archiépiscopat de Mgr Charles-François Baillargeon (1867-1870), Charles La Rocque s'était appliqué à toujours entretenir de bonnes relations avec son métropolitain. Mais l'évêque de Saint-Hyacinthe ne jouissait auprès de Mgr

⁶⁷ Charles La Rocque à Mgr Taschereau, Beloeil, 20 août 1873, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 572.

Baillargeon d'aucune faveur ou prérogative spéciale: il était en fait un prélat comme tous les autres. Mais quand Elzéar-Alexandre Taschereau devint archevêque en 1870, ces rapports prirent un tour différent. Entre les deux hommes s'établit un rapprochement idéologique dont on peut dire qu'il résulta d'un concours de circonstances.

C'est autour de la question libérale que s'articulèrent les relations qui s'établirent dans le dernier tiers du XIX^e siècle entre les membres de l'épiscopat du Canada français. Mais même si cette question constitue la toile de fond de la plupart des conflits qui opposèrent alors les évêques de la province ecclésiastique de Québec, il convient de souligner que ces querelles n'eurent pas toujours une portée politique même si souvent elles avaient un caractère provincial. Réserveons pour un prochain chapitre les grandes questions politiques auxquelles directement ou indirectement Charles La Rocque fut mêlé et retenons pour l'instant celles qui en principe n'impliqueraient l'intervention que des autorités religieuses de la province. Dès lors nous verrons les raisons qui expliquent les affinités de pensée entre Charles La Rocque et le métropolitain.

Parmi les accrochages qui prirent des proportions inattendues pour Charles La Rocque, signalons d'abord la publication par celui-ci d'une circulaire privée, datée du 23 janvier 1871 et destinée au clergé de son diocèse. Mgr Bourget en avait pourtant eu copie et il la jugeait compromettante pour l'Eglise locale. Que contenait-elle donc de tellement répréhensible?

Fidèle à lui-même, Charles La Rocque demandait à son clergé de

s'unir d'opinion avec lui pour reconnaître, bénir et louer Dieu de l'indépendance, de la liberté et des privilèges si amples et si larges dont jouissait alors l'Eglise de la province de Québec, "mieux partagée sous ce rapport qu'aucune autre Eglise du monde peut-être."⁶⁸ Les prêtres du diocèse étaient appelés à ne pas se laisser emporter par les préjugés ou le parti pris en présence des sujets alors discutés⁶⁹ et ne devaient rien faire dire ou écrire qui puissent mettre en danger cet état de chose. Deux passages de sa circulaire étaient de nature à provoquer l'ire de Mgr Bourget; d'abord Charles La Rocque signalait quelques dispositions législatives dont le clergé local devait à juste titre être fier:

(...) je cite, en laissant courir ma plume, la loi qui reconnaît les Evêques et les incorpore, les lois si favorables et si libérales qui président à la formation de nos paroisses, à l'édification ou construction de nos églises, cimetières, presbytères et dépendances, en même temps qu'à leur réparation ou reconstruction, à la perception des droits de nos fabriques, ainsi que de nos dus et dîmes.⁷⁰

Le prélat soutenait ensuite que les prêtres devaient se montrer dignes de la confiance que leur prodiguait l'autorité civile qui, "avec

68 Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 23 janvier 1871, M, III, p. 418.

69 Les problèmes que la presse religieuse aimait alors évoquer étaient les suivants: le démembrement de la paroisse Notre-Dame; l'attitude "gallicane" de George-Etienne Cartier qui s'était porté à la rescousse des Sulpiciens dans cette affaire; les prétentions ultramontaines de faire primer le pouvoir religieux sur le pouvoir laïc.

70 Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 23 janvier 1871, M, III, p. 418.

le plein consentement et l'entier agrément de l'autorité ecclésiastique," leur attribuait la charge d'officier pour "l'enregistrement solennel et authentique des naissances, morts et mariages."⁷¹

En cette matière, le prélat réduisait le prêtre au rang de serviteur de l'Etat puisqu'il devait, entre autres fonctions, "tenir en duplicata notre registre canonique, pour en livrer le double à l'Etat."⁷² L'harmonie à maintenir entre l'Eglise et l'Etat était le mot d'ordre de l'évêque. Mais sous ce rapport, l'opinion de Charles La Rocque se situait complètement à l'opposé de celle de son collègue de Montréal qui, pour sa part, préférait la suprématie de l'Eglise sur l'Etat et ne voyait absolument rien de bon dans ce genre de collaboration. Mgr Bourget ne manqua pas de reprocher à Charles La Rocque ses tendances gallicanes:

(...) que vous ayez, dans les circonstances actuelles, lancé votre circulaire dans le public, en la mettant entre les mains du clergé, c'est à mes yeux un grand scandale. Car le monde ne manquera pas de conclure que vous êtes partisan servile de l'autorité séculière; et que pour servir la cause de quelques amis du monde, qui vous considèrent comme leur

71 Loc. cit.

72 Ibidem, p. 420. Les termes de cette collaboration selon Charles La Rocque sont exactement les suivants: "Et puisque de fait nous sommes ici les serviteurs ou officiers de l'Etat, il me paraît très rationnel que nous acceptions son contrôle, d'autant plus que l'Etat ne nous a fait aucune violence pour nous imposer cette charge, à laquelle l'autorité ecclésiastique a volontiers consenti de nous voir astreints, parce qu'il y a pour nous un intérêt spécial d'ordre spirituel ou moral à être en possession de cette charge, et qu'elle n'ignorait point qu'il entre dans les vœux et les désirs du Saint-Siège, qu'à côté du registre canonique le prêtre tienne le registre de l'état civil!" (Ibidem, pp. 419-420).

appui, vous tournez le dos à vos collègues, et biaisez sur les principes, que nous sommes chargés de défendre à tout prix.⁷³

C'était pourtant en raison des circonstances que Charles La Rocque avait jugé opportun de publier sa circulaire; se représentant assez facilement la situation d'un diocèse dans lequel le clergé se serait divisé d'opinion, il avait simplement demandé à ses prêtres de se ranger derrière son avis. Il en a profité pour diriger quelques flèches vers Mgr Bourget; soulignons toutefois qu'il n'avait pas l'habitude d'utiliser semblable procédé.

En élevant la voix, l'évêque de Montréal s'en prenait à deux conclusions de la circulaire. Il avait compris que l'allusion au sujet de la formation des paroisses le visait particulièrement et il ne croyait pas que sur ce point l'Eglise jouissait d'une complète liberté parce que, disait-il, "(...) le décret de l'Evêque qui érige une paroisse est soumis au bon vouloir de l'autorité civile qui peut le rejeter ou l'amender comme bon lui semble."⁷⁴

Selon Mgr Bourget, la paroisse, unité de base de la collectivité canadienne-française, ne devait être ni trop étendue ni trop peuplée. Pour cette raison, le prélat se proposait de diviser la paroisse Notre-Dame, seule paroisse de l'île de Montréal, pour en créer de

⁷³ Mgr Bourget à Charles La Rocque, Montréal, 11 février 1871, AESH, dossier Evêché de Montréal pour 1871.

⁷⁴ Mgr Bourget à Charles La Rocque, Montréal, 11 février 1871, AAM, RLB, XIX, p. 308.

nouvelles. Les Sulpiciens, identifiés à la paroisse Notre-Dame depuis 1664, résistaient aux intentions de leur évêque qui, le 22 décembre 1865, avait pourtant reçu de Rome l'autorisation d'ériger canoniquement de nouvelles paroisses et qui avait mis son projet à exécution. Mais par égard pour Cartier, ami des Sulpiciens, le gouvernement de P.-J.-O. Chauveau refusait de sanctionner les érections canoniques de Mgr Bourget; celui-ci en éprouva naturellement une certaine amertume.

La seconde conclusion de Charles La Rocque à laquelle l'évêque de Montréal s'opposait concernait le rôle du prêtre comme officier et serviteur du pouvoir civil pour la tenue des registres. Le vieux prélat admettait une bonne entente à cet égard entre les deux pouvoirs; mais il ajoutait:

Qu'il faille violer les canons, en prenant et acceptant ces titres, pour rendre un vrai service à l'Etat en lui transmettant un double du registre que chaque curé est obligé de tenir, pour satisfaire à la loi de l'Eglise, je ne puis l'admettre.⁷⁵

Mgr Bourget voulait plutôt que le gouvernement donne une assistance légale aux registres tenus par les prêtres.⁷⁶ C'était donc d'abord et avant tout une fonction ecclésiastique. En déclarant que l'Etat était libre de faire tenir ses registres par des officiers publics autres que les prêtres et qu'il ne serait pas logique de lui refuser le droit d'imposer une forme quelconque à la confection des registres, Charles La Rocque entraînait en contradiction flagrante avec

⁷⁵ Ibidem, p. 309.

⁷⁶ Loc. cit.

son collègue de Montréal. Mgr Bourget l'accusait implicitement d'adopter une attitude gallicane contre laquelle il se disait prêt à parler publiquement s'il le fallait.⁷⁷

La même circulaire privée de l'évêque de Saint-Hyacinthe - celle du 23 janvier 1871 - souleva une controverse beaucoup plus bruyante sur le Code des curés, marguilliers et paroissiens du juge J.-Ubalde Beaudry, ancien collègue de George-Etienne Cartier dans l'affaire de la paroisse Notre-Dame.

Ce volume réunissait les lois et les règles de la jurisprudence en force dans la province de Québec à ce moment-là relativement au temporel de l'Eglise de la province. L'évêque de Saint-Hyacinthe estimait que ce document avait "une grande portée et une grande influence, à raison de la position qu'occupe son auteur."⁷⁸ Il y avait trouvé quelques faiblesses en particulier lorsque l'auteur envisageait la propriété des biens de fabrique qu'il attribuait aux paroissiens.⁷⁹ Le clergé de son diocèse, réuni en conférence ecclésiastique en 1871, était d'avis qu'en une douzaine d'endroits, lorsqu'il interprétait la loi civile ou qu'il faisait des suggestions sur les droits de l'Eglise, le juge Beaudry cherchait à faire prévaloir sur elle le pouvoir civil.⁸⁰

⁷⁷ Loc. cit.

⁷⁸ Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 23 janvier 1871, M, III, p. 426.

⁷⁹ Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 2 février 1875, M, IV, p. 440.

⁸⁰ Résumé de la première conférence ecclésiastique pour 1871, Etude du Code des curés, M, IV, p. 142.

Le Nouveau-Monde fut infiniment plus impitoyable à l'endroit du Code: il le trouvait mauvais, lui reprochant surtout "de séculariser la question entière en livrant tout aux mains du peuple ou de l'arbitraire de l'Etat," de faire en sorte que l'Eglise cède le pas au statut de l'Etat dans la plupart des questions où les lois des deux puissances se contredisaient.⁸¹ Le journal concluait que l'ouvrage était rempli d'une fausse doctrine: "en admettant, disait l'auteur de l'article, les principes de l'honorable J.-U. Beaudry, on en déduira les conséquences qui vous conduiront droit au schisme religieux et à la religion prussienne."⁸² Tout comme le Nouveau-Monde, mais sur un ton empreint d'une bien plus grande modération, Charles La Rocque dénonçait les tendances à empiéter du juge Beaudry. Mais le prélat niait au journal le droit d'intervenir dans une question qui ne le concernait pas.

Mgr Bourget ne fit rien pour calmer la fureur du Nouveau-Monde; au contraire il la justifiait. En accord avec Charles La Rocque, le vénérable prélat soutenait que la discussion engagée était du ressort de l'autorité ecclésiastique plutôt que de la compétence des journaux. Mais, précisait-il, "le pape et les évêques du monde encouragent les bons journaux pour s'opposer aux erreurs que propagent dans le monde

81 Le Nouveau-Monde, Montréal, 19 novembre 1870.

82 Le Nouveau-Monde, Montréal, 13 décembre 1870.

les mauvais livres et la mauvaise presse."⁸³ Il est bien évident qu'il rangeait le Code des curés au nombre des mauvais livres. Enfin il dénonçait l'attitude de son collègue de Saint-Hyacinthe, qui, ayant trouvé quelques principes erronés dans le livre concerné, avait négligé d'en aviser l'auteur pour qu'il les modifiât.⁸⁴ Mgr Bourget insinuait que son collègue laissait ainsi passer des idées qu'il ne partageait pas au risque de voir le Code être mis en usage. Pourtant le vieux prélat se trompait puisque l'évêque de Saint-Hyacinthe était d'avis que si l'ouvrage était déféré au tribunal de Rome, il en ressortirait sans doute avec une note qui ordonnerait qu'il soit amendé et corrigé;⁸⁵ c'était donc conseiller au juriste de faire parvenir son volume à la Congrégation de l'Index, et aux prêtres de son diocèse - ainsi qu'aux gens de Montréal qui l'avaient déjà condamné - d'attendre le jugement de Rome avant d'en parler. J.-U. Beaudry soumit donc son oeuvre aux autorités compétentes. Charles La Rocque en fit autant pour le contenu entier de sa lettre du 23 janvier 1871; il voulait savoir en somme s'il était justifié de considérer le prêtre comme officier civil pour la tenue des registres et s'il s'était montré trop favorable à l'endroit du Code des curés.

83 Mgr Bourget à Charles La Rocque, Montréal, 11 février 1871, AAM, RLB, XIX, p. 307.

84 Ibidem, p. 310.

85 Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 23 janvier 1871, M, III, p. 427.

Il fallut attendre jusqu'en 1875 la décision de Rome qui adoptait à peu de chose près la position modérée de l'évêque de Saint-Hyacinthe. Non seulement le curé chargé de tenir les registres d'Etat civil pouvait être considéré comme officier civil dans l'accomplissement de ce devoir, mais encore le livre du juge Beaudry était renvoyé par l'Index absout des accusations portées à sa charge:⁸⁶ "(...) si j'avais erré en l'appréciant, disait l'évêque, ce n'était nullement parce que je lui avais été trop favorable."⁸⁷ A l'évêché de Saint-Hyacinthe, on était encore moins libéral qu'à Rome en cette matière puisque l'Index n'exigeait pas que le Code fût "amendé ou corrigé."

La délimitation territoriale du diocèse de Saint-Hyacinthe combinée à une volonté ferme de pourvoir efficacement aux biens des âmes eut également une importance relative dans les rapports entre Charles La Rocque et son collègue montréalais. La frontière nord-ouest du diocèse de Saint-Hyacinthe présentait des imprécisions et la bande de terre située entre le Saint-Laurent et la rivière Richelieu demeurait l'objet de contestations entre les deux évêques. La partie occidentale de cette bande de terre, appelée à cette époque le Grand Saint-Ours (comté de Richelieu) était en 1852 rattachée à la paroisse de Contrecoeur (comté de Verchères). Mgr Bourget soutenait qu'en créant le diocèse de Saint-Hyacinthe, Rome n'avait pas voulu diviser

⁸⁶ Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 2 février 1875, M, IV, pp. 439-441.

⁸⁷ Ibidem, p. 440.

la paroisse de Contrecoeur et plus tard il fit valoir que le territoire du Grand Saint-Ours faisait partie en 1852 du comté de Verchères. Selon Charles La Rocque, Mgr Bourget manifestait en cette affaire beaucoup de mauvaise volonté; l'évêque de Saint-Hyacinthe était rempli "d'une véritable peine d'avoir à réfuter un pareil manque d'honnêteté et de bonne foi."⁸⁸ Il apporta même la preuve que le Grand Saint-Ours faisait bel et bien partie du comté de Richelieu depuis 1852 et en 1872 le cardinal Barnabo trancha la question en sa faveur.

Sur la foi d'un rapport préparé à l'évêché de Montréal en 1874, le cardinal Franchi, successeur de Barnabo, eut l'impression que les habitants du Grand Saint-Ours ne désiraient pas être séparés de la paroisse de Contrecoeur⁸⁹ et il renversa la décision rendue autrefois par le cardinal Barnabo. Charles La Rocque ne put cacher sa surprise et son dégoût:

C'est pour moi le sujet d'un douloureux étonnement que l'évêque de Montréal ait pu se décider à donner à la Sacrée Congrégation de la Propagande des renseignements si faux et si grossièrement erronés, que je me demande s'il est possible de n'y trouver de la mauvaise foi, allant jusqu'au mensonge.⁹⁰

Ce conflit avait pris des proportions un peu inattendues; on ne sait trop pourquoi Mgr Bourget mettait tant d'insistance à vouloir

⁸⁸ Charles La Rocque au cardinal Barnabo, Saint-Hyacinthe, 8 mai 1872, AESH, RL, I, 6, p. 439.

⁸⁹ Mgr Taschereau à Charles La Rocque, Québec, 21 avril 1875, AESH, dossier Archevêché de Québec pour 1875.

⁹⁰ Charles La Rocque au cardinal Franchi, Saint-Hyacinthe, 5 mars 1875, AESH, RL, I, 7, p. 67.

garder le Grand Saint-Ours dans son diocèse. Pour Charles La Rocque, des âmes étaient "en souffrance et en danger de périr."⁹¹ Il ne faisait donc cette démarche que pour l'acquit de sa conscience. Son intention en demandant la restitution du Grand Saint-Ours à son diocèse était de former une seule paroisse par l'adjonction de ce territoire à la partie de Sorel située à l'ouest du Richelieu.⁹² Les intérêts spirituels des habitants de la rive ouest de cette rivière étaient d'autant plus menacés qu'ils devaient se servir d'embarcations pour aller accomplir leurs devoirs dominicaux; cela n'était possible que pour ceux qui en possédaient une - généralement les riverains - mais non pour ceux qui étaient loin de l'eau.⁹³

La décision de Rome embarrassait tellement Charles La Rocque qu'il ne pouvait se résoudre à en parler ouvertement avec Mgr Bourget. Sur cette question il préféra s'en remettre à Mgr Taschereau qui l'appuyait. L'archevêque ne voyait pas l'utilité pour Charles La Rocque de discuter à nouveau de l'affaire avec le cardinal Franchi. Le métropolitain, qui avait ses entrées à Rome, lui conseilla plutôt d'en écrire au pape lui-même:

Peut-être serait-ce mieux de vous adresser directement au Saint-Père en lui exposant avant tout qu'il s'agit d'un certain nombre d'âmes dont le bien spirituel vous paraît en souffrance et pour lesquelles vous croyez devoir épuiser

91 Loc. cit.

92 Mgr Taschereau à Charles La Rocque, Québec, 16 octobre 1874, AESH, dossier Archevêché de Québec pour 1874.

93 Mgr Taschereau à Charles La Rocque, Québec, 21 avril 1875, AESH, dossier Archevêché de Québec pour 1875.

toutes les ressources possibles. Une toute petite lettre en ce sens serait lue par le Saint-Père lui-même, qui alors ordonnerait de revoir à fond un mémoire qui lui serait présenté en même temps.⁹⁴

La mort ne permit pas à Charles La Rocque de donner suite à cette suggestion. Il nous semble bien que la position de Mgr Bourget dans cette affaire se fondait sur des faits et sur des appréciations contestables eu égard à la motivation prioritaire de l'évêque de Saint-Hyacinthe, le bien des âmes. Celui-ci avait même offert d'abandonner à l'évêque de Montréal tout le territoire contesté et même la partie de la paroisse de Sorel située à l'ouest du Richelieu pour que soit formée une seule paroisse. Sur les instances de Mgr Bourget, Rome refusa aussi de donner suite à cette proposition.⁹⁵

Il se dégage de cet épisode que Charles La Rocque ne tenait pas absolument à l'emporter sur son collègue de Montréal puisqu'il était prêt à lui céder ses droits sur une partie de la paroisse de Sorel. Seul lui importait le bien des âmes.

C'est dans cette suite de conflits que Mgr Bourget avait fait parvenir à Rome une demande de coadjuteur avec droits de succession.

De 1844 à 1860, Mgr Bourget avait eu un coadjuteur, mais après la nomination de Joseph La Rocque au siège de Saint-Hyacinthe, Rome

⁹⁴ Mgr Taschereau à Charles La Rocque, Québec, 8 mars 1875, AESH, dossier Archevêché de Québec pour 1875.

⁹⁵ Mgr Taschereau à Charles La Rocque, Québec, 16 octobre 1874, AESH, dossier Archevêché de Québec pour 1874.

avait jugé qu'il n'était pas expédient de lui en donner un autre. En 1871 il avisait le Saint-Siège qu'il désirait démissionner si on ne lui accordait pas un coadjuteur. Le cardinal Barnabo mit temporairement un frein à ses espoirs. En 1872, Pie IX fut directement saisi de cette question. L'évêque de Montréal justifiait sa demande par ses infirmités et par son incapacité d'administrer le diocèse.⁹⁶ Mgr Taschereau, son métropolitain, fut naturellement chargé de voir s'il y avait lieu de donner suite au souhait de Mgr Bourget. Tous les évêques du Québec sauf Charles La Rocque étaient d'avis qu'il fallait répondre favorablement à la requête du titulaire de Montréal. A l'évêché de Saint-Hyacinthe, on croyait qu'on risquerait beaucoup à jouer le jeu de Mgr Bourget; Charles La Rocque n'y voyait que du feu:

(...) dans l'intérêt de notre province ecclésiastique et du diocèse de Montréal en particulier, il importe éminemment que le futur évêque de Montréal soit choisi dans une indépendance complète de l'influence du digne et véritable présent évêque, qui pour être un saint selon que je suis heureux de le croire, me paraît avoir creusé, sans le vouloir je le sais, un abîme de division où finiraient par s'engloutir nos intérêts religieux les plus chers, s'il arrivait malheureusement qu'il réussit à se faire nommer un successeur héritier de ses idées, et disposé à le suivre dans tous les détails de son administration.⁹⁷

Bien au fait des procédés de Mgr Bourget et des moyens qu'il entendait prendre pour les perpétuer, l'évêque de Saint-Hyacinthe se

⁹⁶ Léon Pouliot, Monseigneur Bourget et son temps, t. III, Montréal, Bellarmin, 1972, p. 174.

⁹⁷ Charles La Rocque à Mgr Taschereau, Beloeil, 22 mars 1872, AESH, RLCL, Beloeil, 1, pp. 350-351.

disait convaincu que la continuation de cet état de choses plongerait le diocèse de Montréal "dans un pénible découragement" parce que "l'on se verrait ainsi frustré de l'espérance de sortir des voies d'exception et d'agitation" dans lesquelles les diocésains marchaient depuis longtemps.⁹⁸ Enfin Charles La Rocque était d'avis que le successeur de Bourget ne devrait être désigné qu'après sa mort.⁹⁹

Selon Mgr Taschereau, les évêques de la province étaient généralement d'avis qu'il fallait répondre favorablement à la demande de Mgr Bourget.¹⁰⁰ Mais, réunis à Montréal au mois de mai 1872, ils résolurent unanimement qu'il n'était ni nécessaire, ni pressant de nommer un coadjuteur avec droits de succession, pour le vieux prélat.¹⁰¹ Même Mgr Laflèche, toujours d'avis que l'évêque de Montréal avait raison, s'était rallié à la décision de la majorité.¹⁰² Il semble bien que l'influence de Charles La Rocque ait prévalu à cette occasion. Pendant ce temps, Rome décidait qu'il fallait répondre à l'appel de Mgr Bourget. Le métropolitain soumit donc au choix des autres prélats de la province une liste de trois sujets dignes selon Mgr Bourget de

⁹⁸ Ibidem, p. 351.

⁹⁹ Loc. cit.

¹⁰⁰ Mgr Taschereau à Charles La Rocque, Québec, 6 avril 1872, AESH, dossier Archevêché de Québec pour 1872.

¹⁰¹ Charles La Rocque à Mgr Taschereau, Beloeil, 23 mai 1872, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 374.

¹⁰² Mgr Taschereau à Charles La Rocque, Rome, 9 janvier 1873, AESH, dossier Archevêché de Québec pour 1873.

le remplacer; cette terna présentait les noms suivants: Joseph-Octave Paré, secrétaire à l'évêché de Montréal; Alexis-Frédéric Truteau et Charles-Edouard Fabre, tous deux chanoines de la cathédrale de Montréal.¹⁰³ L'impression qui se dégage de la correspondance échangée entre Charles La Rocque et Mgr Taschereau est que le chanoine Truteau remportait la faveur de l'épiscopat de la province et que Edouard Fabre passait avant Octave Paré. Ce dernier était des trois le plus gagné par les idées du prélat montréalais. C'est pourquoi Mgr Laflèche le plaçait au premier rang, laissant à l'abbé Truteau le deuxième et à Fabre le troisième.¹⁰⁴ Mais l'évêque de Trois-Rivières et disciple de Mgr Bourget faisait cavalier seul. Au mois de décembre 1872, l'abbé Truteau mourut après une courte maladie. Des deux sujets qui restaient, c'est le chanoine Fabre que la Propagande conseilla au pape de nommer à la coadjutorerie.¹⁰⁵ C'était un compromis auquel Pie IX acquiesça. Selon l'archevêque, on fit "la grimace" à l'évêché de Montréal.¹⁰⁶ En fait Mgr Bourget, qui préférait le chanoine Paré, intrigua en 1874 pour

103 Archives vaticanes de la Congrégation de la Propagation de la Foi, Acta, vol. 239, f. 299^v.

104 Charles La Rocque à Mgr Taschereau, Beloeil, 19 décembre 1872, AESH, RLCL, Beloeil, 1, pp. 518-519, aussi Mgr Taschereau à Charles La Rocque, Rome, 9 janvier 1873, AESH, dossier Archevêché de Québec pour 1873.

105 Mgr Taschereau à Charles La Rocque, Rome, 16 mars 1873, AESH, dossier Archevêché de Québec pour 1873.

106 Mgr Taschereau à Charles La Rocque, Québec, 12 avril 1873, AESH, dossier Archevêché de Québec pour 1873.

faire transférer l'élus, d'abord au nouveau siège de Sherbrooke¹⁰⁷ puis ensuite à Ottawa,¹⁰⁸ mais sans succès. Charles La Rocque et l'archevêque étaient maintenant convaincus que leur collègue montréalais avait cherché et cherchait toujours à se donner un successeur qui partageait ses idées.

Si à Montréal on cherchait à tout prix à perpétuer et à étendre l'ultramontanisme selon la manière de Mgr Bourget, Charles La Rocque combattait pour sa part ce "triste dévergondage d'idées et de principes"¹⁰⁹ qui menaçaient la vie de l'Eglise locale. Aux moyens déjà trouvés par l'évêque de Montréal pour propager ses doctrines, s'ajoutait un projet de création dans sa ville d'une université avec la collaboration des Jésuites. A ce projet se juxtapose aussi la question des biens des Jésuites. Selon Mgr Taschereau, l'évêque de Montréal aurait promis aux Jésuites qu'il leur ferait restituer leurs biens s'ils l'aidaient à obtenir son université. Tout comme l'archevêque, mais de façon plus nuancée dans l'affaire de l'université, Mgr La Rocque s'opposera aux deux projets.

L'université Laval, fondée en 1852, était l'oeuvre de l'évêque de la province et de Mgr Bourget en particulier; celui-ci voulait

107 Mgr Taschereau à Charles La Rocque, Québec, 4 février 1874, AESH, dossier Archevêché de Québec pour 1874.

108 Mgr Taschereau à Charles La Rocque, Québec, 19 juillet 1874, AESH, dossier Archevêché de Québec pour 1874.

109 Charles La Rocque à Mgr Taschereau, Beloeil, 21 avril 1871, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 231.

empêcher les laïcs d'arriver à s'assurer le contrôle de l'enseignement supérieur. Dès ce moment, l'université Laval organisait ses facultés et elle détenait de droit mais non de fait un monopole sur cet enseignement dans la province. A Montréal, on dispensait également de bons cours: une école de médecine et de chirurgie affiliée à l'université Victoria de Cobourg y fonctionnait depuis 1843; une école de droit au collège Sainte-Marie des Pères Jésuites; un genre de faculté de théologie au séminaire de Montréal sous la direction des Sulpiciens; l'enseignement des arts dans les collèges classiques et séminaires du diocèse. Cette situation agaçait Mgr Bourget; ces "facultés" n'étaient pas rassemblées en une seule institution et la jeunesse montréalaise était exposée selon le prélat à perdre sa foi en fréquentant des facultés ou collèges affiliés ou faisant partie des universités anglo-protestantes Victoria de Cobourg et Mc Gill. Ainsi en 1862 et 1864, il voulut obtenir de Rome l'autorisation de créer une université indépendante à Montréal; à chaque occasion, le recteur Taschereau fit échouer le projet. L'université Laval, placée par la charte royale de création sous l'entière autorité de l'archevêque, était et voulait demeurer la seule université catholique du Canada. Le recteur désirait à ce moment que les jeunes gens de Montréal viennent à Québec poursuivre leurs études universitaires. Pouvait-on décemment exiger cela d'une population capable en vertu de ses institutions et de son importance de se doter de services universitaires autonomes? Mgr Bourget ne le pensait pas et trouvait exagérées toutes les prétentions des dirigeants de Laval. Voilà quel était l'état de la question

universitaire à l'avènement de Charles La Rocque.

Quand au début des années 1870 Mgr Bourget revint à nouveau à la charge avec son projet d'université, l'évêque de Saint-Hyacinthe pensait bien qu'on ne pouvait demander aux étudiants de Montréal d'aller à Québec. Il soumit alors au recteur Hamel, successeur de Elzéar Alexandre Taschereau, une proposition à laquelle il croyait pouvoir rallier tous les esprits et qui parut par la suite dans le Courrier de Saint-Hyacinthe: il voulait que le séminaire de Québec réitère une demande faite en 1870 à Mgr Bourget de créer à Montréal des succursales pour les facultés de droit et de médecine.¹¹⁰ L'acceptation par Mgr Bourget d'un tel projet protégerait tous les intérêts: la jeunesse de Montréal ne serait plus menacée de perdre sa foi et ne serait plus tenue d'aller à Québec pour recevoir un enseignement universitaire de qualité; Laval pourrait ainsi demeurer la seule université catholique du Canada. L'abbé Hamel se disait prêt à renouveler cette offre à Montréal; mais il rappelait à son correspondant que l'ancien recteur Taschereau attendait toujours une réponse de Mgr Bourget sur les offres qui lui avaient été faites en 1870.¹¹¹ De toute façon, pour Charles La Rocque, il paraissait essentiel que cette démarche fut répétée afin qu'on ne puisse dire que Laval n'avait pas manifesté une certaine

¹¹⁰ Charles La Rocque à Thomas-Etienne Hamel, Saint-Hyacinthe, 6 novembre 1872, AESH, RL, I, 6, p. 466.

¹¹¹ Thomas-Etienne Hamel à Charles La Rocque, Québec, 8 novembre 1872, AESH, dossier Séminaire de Québec pour 1872.

bonne volonté. Une réponse négative ou un refus de répondre de la part de Mgr Bourget rendrait ainsi tout à fait soutenable la prétention de Laval de vouloir conserver son monopole.¹¹² Mais le vieil évêque tenait plus que jamais à l'intégrité de son projet et ignora toute proposition en ce sens.

A Saint-Hyacinthe, le grand vicaire Raymond soutenait une opinion qui ne correspondait pas à celle de son supérieur: "J'ai toujours été d'avis, disait-il, qu'une université à Montréal était nécessaire et je ne crois pas à une transaction possible avec l'université Laval pour des chaires dans cette ville."¹¹³ Le prélat en savait assez pour penser que l'abbé Raymond subissait trop facilement l'influence de l'évêque de Montréal.¹¹⁴ Cet épisode lui donna l'occasion de voir à ce que ses prêtres aient là-dessus une opinion conforme à la sienne et de comprendre plus clairement les méthodes employées par les promoteurs de l'université à Montréal. A l'abbé Raymond il répondit:

Un homme ordinairement aussi délicat et aussi bien élevé que mon ami Raymond ne demande si j'aurais objection à ce qu'il entrât avec le Séminaire dont il est le supérieur, dans un mouvement en faveur des Jésuites, après ma lettre publiée sur la question de l'Université dans tous les

¹¹² Charles La Rocque à Thomas-Etienne Hamel, Saint-Hyacinthe, 6 novembre 1872, AESH, RL, I, 6, p. 467.

¹¹³ Joseph Sabin Raymond à Charles la Rocque, Saint-Hyacinthe, 26 septembre 1871, AESH, dossier Séminaire de Saint-Hyacinthe pour 1871.

¹¹⁴ Charles La Rocque à Mgr Taschereau, Beloeil, 28 novembre 1872, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 477.

journaux; (...) cela me paraissait vraiment incompréhensible, et ne pouvait s'expliquer que par un manque de regard et de confiance en son évêque, ou pour son évêque, qui semblait presque le mépris.¹¹⁵

La question universitaire avait ajouté à la division qui régnait déjà dans l'épiscopat du Québec et au concile de 1868, l'on ne fit pas attention à une vigoureuse dénonciation faite par Charles La Rocque au sujet des procédés utilisés par Mgr Bourget et le père Firmin Vignon, directeur du collège Sainte-Marie de 1865 à 1870.

L'évêque de Saint-Hyacinthe prétendait qu'à ce moment-là, on ne savait pas encore ce qu'il était possible d'attendre des manoeuvres qui commençaient à être pratiquées par des forces qui s'unissaient pour atteindre plus sûrement leur but. "Le père Vignon, avait-il dit, personnifiait les Jésuites, que l'évêque de Montréal avait besoin de s'arracher comme appui."¹¹⁶ Déjà, les Jésuites et Mgr Bourget avaient commencé à agiter les esprits en faveur de l'université. Ce qui n'était en 1868 que vague complot éclatait en 1872 au grand jour. Selon Charles La Rocque, voilà maintenant que l'on ameutait les fidèles du diocèse de Montréal contre l'archevêque et les évêques qui s'étaient prononcés contre l'université des Jésuites, en leur faisant signer des requêtes destinées à appuyer la demande des Pères du collège Sainte-Marie. Appeler ainsi le peuple à prendre une part aussi active dans

¹¹⁵ Charles La Rocque à Joseph-Sabin Raymond, Beloeil, 30 novembre 1872, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 484.

¹¹⁶ Charles La Rocque à Mgr Taschereau, Beloeil, 28 novembre 1872, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 476.

des affaires qui ne devraient être laissées qu'au jugement de l'épiscopat et du Saint-Siège, était selon le prélat "insensé ou criminel."¹¹⁷

L'évêque de Saint-Hyacinthe savait d'ailleurs que l'université demandée par Montréal excluait de l'institution projetée toute intervention épiscopale autre que celle de Mgr Bourget, ce qui en ferait une oeuvre diocésaine.¹¹⁸ Or pour Charles La Rocque, l'université, oeuvre diocésaine, ne pouvait être qu'un ferment de division destiné à raviver entre les deux villes "une véritable politique de clocher."¹¹⁹

Au mois de novembre 1872, les Jésuites présentèrent au Parlement provincial un bill leur permettant de fonder une université à Montréal. Pour les partisans de Laval et pour Mgr Taschereau surtout, les décrets pontificaux de 1862 et 1865 conservaient toute leur force. Le Saint-Siège maintenait effectivement ces décrets et n'autorisait pas le Parlement à se prononcer sur la question avant leur révocation. Mgr Bourget fit alors retirer le bill mais n'abandonnait pas la partie.¹²⁰

Après une mise en veilleuse temporaire de l'affaire de l'université, la question revint à la surface en 1874. Entre temps Mgr

¹¹⁷ Ibidem, p. 477.

¹¹⁸ Charles La Rocque au cardinal Franchi, Beloeil, 26 novembre 1874, AESH, RLCL, Beloeil, 2, pp. 94-95.

¹¹⁹ Ibidem, p. 97.

¹²⁰ Robert Rumilly, Histoire de la province de Québec, t. I, Montréal, Valiquette, 1948, pp. 248-251.

Bourget insistait auprès du Saint-Siège afin que Montréal puisse avoir sa propre université. En 1874, le vieux prélat croyait qu'il avait été finalement entendu. On parlait beaucoup d'un plan du cardinal Franchi: deux universités distinctes et indépendantes l'une de l'autre, placées sous le contrôle et la direction des évêques.¹²¹ Mgr Bourget approuvait évidemment le projet; il rappelait à ses collègues que deux universités, loin de se nuire, se porteraient plutôt un mutuel secours par une émulation qui permettrait de développer tous les talents. Il ajoutait que la Propagande ne voulait pas savoir si les évêques approuvaient le plan proposé, mais s'ils voyaient des difficultés dans sa mise à exécution.¹²² Charles La Rocque prit note des remarques de l'évêque de Montréal mais ne lui révéla rien de ses intentions. Il ne voulait pas lui fournir des armes qui pourraient éventuellement se tourner contre la majorité des évêques; Mgr Taschereau s'exprimait dans le même sens.¹²³ L'évêque de Saint-Hyacinthe était bien convaincu que la création d'une université à Montréal nuirait beaucoup aux progrès réalisés par Laval depuis sa création en 1852.¹²⁴

121 Charles La Rocque au cardinal Franchi, Beloeil, 26 novembre 1874, AESH, RLCL, Beloeil, 2, p. 94.

122 Mgr Bourget aux évêques de la province, Montréal, 16 octobre 1874, AESH, dossier Evêché de Montréal pour 1874.

123 Mgr Taschereau à Charles La Rocque, Ottawa, 29 octobre 1874, AESH, dossier Archevêché de Québec pour 1874.

124 Charles La Rocque à Mgr Racine, Saint-Hyacinthe, 26 octobre 1874, AESH, RL, I, 7, p. 53 A.

Mgr Langevin partageait entièrement les vues de son collègue de Saint-Hyacinthe. Quant au nouvel évêque de Sherbrooke, Mgr Antoine Racine, sa position demeurait encore inconnue à ce moment.¹²⁵

Dès l'instant où parut le plan du cardinal Franchi, l'archevêque durcit ses positions et résolut de retirer tout ce qui avait été offert à Montréal par le séminaire de Québec même sous forme de succursale et de s'opposer évidemment à l'ouverture d'une université indépendante à Montréal.¹²⁶ Charles La Rocque éprouva beaucoup de peine de voir que son supérieur recourait à une solution extrême; n'était-il pas encore temps de contrecarrer le projet Franchi en suggérant l'ouverture des succursales? Selon lui la survie de Laval était d'autant plus menacée que Mgr Taschereau refusait tout compromis. Le métropolitain croyait que la création d'une université à Montréal amènerait Laval à fermer à Québec ses facultés de droit et de médecine.¹²⁷

Dépositaire d'une solution de compromis, l'évêque de Saint-Hyacinthe décida qu'il était temps d'intervenir auprès du cardinal Franchi. Il lui fit parvenir un mémoire fort bien structuré qui comportait quelques points de grande importance: 1- Mgr Bourget entend bien exclure de l'institution projetée toute intervention épiscopale

¹²⁵ Germain Lavallée, Mgr Antoine Racine et la question universitaire canadienne (1875-1892), in RHAF (juin 1958), pp. 81-83.

¹²⁶ Mgr Taschereau à Charles La Rocque, Québec, 6 novembre 1874, AESH, dossier Archevêché de Québec pour 1874.

¹²⁷ Charles La Rocque à Mgr Taschereau, Beloeil, 16 novembre 1874, AESH, RLCL, Beloeil, 2, p. 89.

autre que la sienne; 2- deux universités, loin d'être nécessaires seraient un mal pour le pays et pour l'Eglise du Canada; 3- en mettant en commun leurs ressources, Québec et Montréal pourraient constituer un rempart contre les adversaires de la religion et de la nationalité; 4- Montréal a été mal avisé d'accueillir par un dédaigneux silence les offres faites autrefois par le séminaire de Québec; 5- il était encore possible de donner à Montréal les avantages d'un enseignement universitaire tout en maintenant le monopole de Laval; 6- Laval disparaîtra si une nouvelle université catholique ouvre ses portes à Montréal; 7- s'il arrive qu'on ne puisse avoir qu'une seule université catholique et qu'il faille choisir entre Laval qui existe et Montréal qui veut naître, c'est Laval qu'il faudra conserver; 8- en guise de moyen terme, la Propagande pourrait encore suggérer au séminaire de Québec de renouveler l'offre des succursales et à Montréal d'abaisser le ton et de les accepter.¹²⁸

Pendant ce temps Mgr Taschereau répéta à la Propagande que la Charte de Laval plaçait l'université sous l'autorité de l'archevêque et qu'il n'y avait pas lieu de modifier cet état de chose; Mgr Bourget soutenait au contraire que le Parlement pouvait être saisi d'un amendement au contenu de la Charte. Appuyé par au moins deux de ses suffragants, l'archevêque eut finalement gain de cause et le plan du

¹²⁸ Charles La Rocque au cardinal Franchi, Beloeil, 26 novembre 1874, AESH, RLCL, Beloeil, 2, p. 101.

cardinal Franchi ne fut pas retenu par le Saint-Siège.¹²⁹ L'affaire eut des suites fâcheuses; en effet elle entraîna la démission de Mgr Bourget et souleva entre les partisans de Laval et ceux de Montréal des rancunes tenaces.

Charles La Rocque qui ne s'était jamais entretenu par correspondance avec Mgr Bourget de ce problème, ne tourna pas le fer dans la plaie. Il avait toujours prôné une solution empreinte de modération et malgré la tournure des événements il souhaitait ardemment que les parties concernées trouvent avec l'appui de Rome une solution satisfaisante pour tous. Après sa mort, l'idée des succursales fera à nouveau surface; c'est autour d'elle qu'après bien des difficultés s'esquissera un règlement de la question.

Le projet d'université si cher à Mgr Bourget, qui voulait combattre le libéralisme un peu trop apparent à son goût de Laval, était également celui des Jésuites du collège Sainte-Marie. L'institution essuyait en 1871 un déficit de \$200,000 que les Pères croyaient pouvoir effacer en récupérant au moins une partie de leurs biens.¹³⁰ Or ces biens, qui avaient donné lieu à de longs débats depuis la Conquête, étaient devenus la propriété du gouvernement en 1800 à la mort du Père Cazot, dernier survivant au Canada de la Société de Jésus. Depuis leur retour au pays en 1842, le gouvernement ne leur avait rien restitué et

¹²⁹ André Lavallée, Québec contre Montréal, La Querelle universitaire, 1876-1891, Montréal, P.U.M., 1974, p. 16.

¹³⁰ Ibidem, p. 20.

à compter de 1867, c'est avec le gouvernement de la province de Québec, dépositaire de ces biens, qu'ils tentèrent vainement de transiger. En 1871, les Jésuites reçurent de Rome l'autorisation de négocier un règlement de leurs biens avec le gouvernement provincial. Mais l'archevêque et les évêques de Saint-Hyacinthe et de Rimouski s'y opposaient. Ils considéraient ces biens comme appartenant à l'Eglise depuis que l'ordre avait été aboli par Clément XIV en 1773. Le Père Antoine-Nicolas Braun fut chargé par l'Ordre des Jésuites de préparer un mémoire dans lequel il rassembla les documents destinés à réfuter les arguments des trois évêques. Le mémoire faisait ressortir trois points majeurs: 1- les Jésuites avaient été injustement privés de leurs biens; 2- ces biens devaient être considérés comme biens ecclésiastiques et non civils; 3- le devoir de l'Etat était de les rendre à leurs propriétaires légitimes.¹³¹ Malgré l'opposition des évêques Taschereau, La Rocque et Langevin, Rome restait sensible aux arguments des Jésuites. Le Saint-Siège réitérait la permission qui leur avait été donnée jadis de négocier à nouveau avec le gouvernement provincial, dirigé alors par Gédéon Ouimet. Or celui-ci ne leur était pas du tout favorable; il n'aimait pas leur ultramontanisme, ni certaines de leurs interventions à caractère politique: le Père Braun était particulièrement visé par cette disposition à leur égard. A la fin de 1873, les Jésuites demandèrent quand même au gouvernement provincial de leur restituer

¹³¹ Antoine-Nicolas Braun, Mémoire sur les Biens des Jésuites au Canada par un Jésuite, Montréal, Beauchemin et Valois, 1874, passim.

ces biens ou de leur accorder une indemnité.

Cette mesure embarrassante pour le gouvernement l'était également pour les évêques opposés au projet. Selon Charles La Rocque, cette question épineuse avait été soulevée "en dehors de toute participation de l'épiscopat."¹³² Il disait que les évêques de la province n'avaient appris la chose que lorsque le Parlement de la province avait été saisi de la question.¹³³ Quelle devait alors être l'attitude des évêques de la province? "Ne rien faire, ne rien écrire, ne rien dire absolument qui puisse entraver la démarche des révérends Pères."¹³⁴ Telle était la résolution du prélat qui incitait ses collègues Taschereau et Langevin d'en faire autant étant donné la manière prise par Rome pour que la question soit entamée. En tout cas il fallait selon lui que le Saint-Siège le demande pour que les évêques de la province interviennent.¹³⁵

L'évêque de Saint-Hyacinthe voyait deux bons motifs de s'opposer à la demande des Jésuites: d'abord il considérait ces biens comme une propriété ecclésiastique qu'un acte du Parlement provincial devrait remettre à l'Eglise de la province de Québec et non aux Jésuites; ensuite ces biens avaient reçu en 1856 une destination légale qui

132 Charles La Rocque à Mgr Taschereau, Saint-Hyacinthe, 23 février 1874, AESH, RL, I, 7, p. 3.

133 Loc. cit.

134 Ibidem, p. 4.

135 Charles La Rocque à Mgr Taschereau, Beloeil, 31 janvier 1874, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 655.

permettait à l'archevêque et aux suffragants, grâce à une allocation gouvernementale puisée sur ces biens, de faire vivre les séminaires, collèges et écoles normales de leur diocèse.¹³⁶ Une modification de cet ordre de choses lui paraissait donc tout à fait inopportune. Comment en effet remplacer ce manque à gagner dans l'hypothèse de la disparition de cette si importante ressource financière?¹³⁷ Mgr Jean Langevin de Rimouski partageait entièrement cette manière de voir¹³⁸ ainsi que l'archevêque Taschereau d'ailleurs¹³⁹ qui apportait pourtant une nuance de taille: quand en 1800 les biens des Jésuites furent confisqués, il n'y avait au Canada qu'un seul diocèse, celui de Québec; c'est donc à l'archevêque seul que revenait le droit de réclamer des biens qui appartenaient à l'Eglise de Québec.¹⁴⁰

La question des biens des Jésuites pas plus d'ailleurs que celle de l'université ne fut réglée du vivant de Charles La Rocque. En 1874, le premier ministre avait signifié aux Jésuites que ces biens avaient été affectés en 1856 aux fins de l'éducation supérieure. De plus il fit savoir au cardinal Antonelli que les Pères n'avaient aucun

136 Charles La Rocque à Mgr Taschereau, Saint-Hyacinthe, 5 mars 1874, AESH, RL, I, 7, p. 15.

137 Loc. cit.

138 Charles La Rocque à Mgr Langevin, Beloeil, 14 mars 1874, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 662.

139 Mgr Taschereau à Charles La Rocque, Québec, 6 mars 1874, AESH, dossier Archevêché de Québec pour 1874.

140 Mgr Taschereau à Charles La Rocque, Québec, le 18 mars 1874, AESH, dossier Archevêché de Québec pour 1874.

titre de propriétés sur ces biens puisque la bulle de Clément XIV les avait supprimés.¹⁴¹ Si les Jésuites étaient péremptoirement éconduits, les évêques pour leur part n'avaient toujours pas reçu l'autorisation de négocier l'affaire. En tout cas elle prenait pour le moment une tournure qui ne déplaisait pas aux trois prélats opposés à la restitution unilatérale de ces biens.

* * *

Sur le plan idéologique tout semblait éloigner Charles La Rocque de l'évêque de Montréal. Même des querelles à caractère local, comme l'affaire du Grand Saint-Ours, se ressentaient beaucoup de leurs divergences d'opinion sur des questions d'importance provinciale. Le comportement idéologique des deux hommes trouve son illustration dans l'épisode de la lettre du 23 janvier 1871. A partir de ce fait on comprend mieux pourquoi un rapprochement n'était possible qu'avec l'archevêque et Mgr Langevin de Rimouski. Par contre Charles La Rocque trouvait que le métropolitain mettait trop d'entêtement à régler certaines questions comme il l'entendait; il n'avait pourtant guère d'autre choix que de faire cause commune avec lui.

141 A. Lavallée, Québec contre Montréal, op. cit. pp. 21-22.

CHAPITRE IV

DANS LA TOURMENTE POLITIQUE

Le climat politique qui prévalait au début des années 1860 laissait planer sur le Canada un avenir très incertain; l'instabilité ministérielle, le problème de la représentation basée sur la population, le désir annexionniste d'un groupe de libéraux et la stagnation économique rendaient nécessaire une refonte des institutions politiques canadiennes. Nous sommes donc amenés à étudier la nature des interventions épiscopales en matière politique et plus particulièrement celles qui impliquèrent Charles La Rocque. A vrai dire le prélat fut concerné par tous les événements majeurs de son temps; et de par la nature de ces événements, il fut à nouveau forcé de faire un choix entre la voie extrême de Mgr Bourget et celle plus modérée en matière politique de Mgr Taschereau.

L'épiscopat intervenait dans ces questions parce qu'il croyait de son devoir d'instruire la population sur la conduite à tenir. Charles La Rocque pour sa part entendait montrer que la religion ne pouvait rester étrangère à tout ce qui touchait le domaine de la politique puisqu'à ce niveau elle voyait au respect de l'ordre moral et des vertus qui devaient diriger ceux qui la conduisent.

Signalons trois interventions remarquées de Charles La Rocque en matière politique: la question de la Confédération, les directives électorales et le Programme catholique. Nous situerons d'abord les



forces en présence dans le diocèse de Saint-Hyacinthe. Par la suite, nous pourrions aborder les points que nous venons d'énumérer.

1 Les forces en présence.

Les objectifs des politiciens conservateurs de l'époque ne semblaient pas toujours rencontrer d'emblée la faveur de tous les électeurs du diocèse de Saint-Hyacinthe. En 1866, ce diocèse se divisait en trois sections. On peut d'abord regrouper les comtés les plus rapprochés de Saint-Hyacinthe où vit une population presque entièrement française et catholique: Richelieu, Rouville, Saint-Hyacinthe, Iberville, Bagot et une partie du comté de Verchères. Viennent ensuite Shefford, comté à cantons, où vit une population aux deux tiers francophone et Missisquoi où la distribution entre Francophones et Anglophones est à peu près égale et dont le territoire est composé de trois cantons et de l'ancienne et profonde seigneurie de Foucault. Enfin il reste cinq comtés à cantons comprenant une population majoritairement anglophone: Richmond, Brôme, Sherbrooke, Stanstead, Compton.

La représentation politique des cinq comtés à majorité anglophone et de Missisquoi a toujours favorisé le parti conservateur de 1851 à 1867 excepté dans le comté de Stanstead en 1851 et en 1867. Les comtés les plus rapprochés de Saint-Hyacinthe, exception faite de Richelieu et de Verchères ont plus régulièrement favorisé les libéraux, rouges ou modérés. Pendant cette période, le comté de Saint-Hyacinthe - représenté de 1851 à 1863 par Louis-Victor Sicotte, libéral modéré, et aux élections de 1867 par les rouges Alexandre-Edouard Kierzkowski

Tableau 3

Résultats électoraux par comté dans le
diocèse de Saint-Hyacinthe (1851-1867)¹⁾

	1851	1854	1857	1861	1863	1867 Fédéral	1867 Provincial
Richelieu	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
Verchères	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
Saint-Hyacinthe	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
Bagot					⊖		
Rouville	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
Iberville	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
Shefford	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
Missisquoi	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
Richmond							
Brome							
Sherbrooke	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
Stanstead	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖
Compton							

⊕ Libéral ⊖ Libéral indépendant ⊖ Conservateur ⊖ Indépendant

¹⁾ Jean-Paul Bernard, op. cit., passim, et les journaux Le Canadien et Le Pays.

au niveau fédéral et Pierre Bachand au niveau provincial - n'avait toujours élu que des libéraux sauf aux élections partielles de 1863 alors que Rémi Raymond, frère du supérieur du collège, avait remporté le comté pour les bleus. Toutes les élections tenues dans le même temps, avaient également démontré les fortes assises libérales de Bagot, Rouville, Iberville et Shefford.

C'est donc dans la région de Saint-Hyacinthe que le pouvoir était le plus âprement disputé entre libéraux et conservateurs. C'est aussi dans ce coin que les luttes furent les plus passionnées. De par-tout on observait ce qui allait s'y passer lors des journées de scrutin. La ville de Saint-Hyacinthe, citadelle libérale, abritait bon nombre de libéraux de tout acabit: la famille Dessaulles y avait de fortes racines même si depuis 1865, son plus illustre représentant Louis-Antoine Dessaulles, gendre de Louis-Joseph Papineau, résidait à Montréal où il était devenu greffier de la Couronne et de la Paix et où il devint plus tard directeur du journal Le Pays. L.-A. Dessaulles fut maire de la ville de 1849 à 1856. Y habitaient également Maurice Laframboise, son successeur à la mairie de 1857 à 1860,² Augustin-Cyrille Papineau, politicien actif, neveu du célèbre patriote, L.-Francis Morrison, candidat rouge battu par Sicotte en 1861, et les députés Kierzkowski et Bachand. Il faut compter aussi des libéraux modérés de la trempe de Honoré Mercier, ancien rédacteur du Courrier de

² Maurice Laframboise sera plus tard successivement député de Bagot et de Shefford.

Saint-Hyacinthe. La petite ville épiscopale subissait donc la très forte influence des rouges par laquelle le souvenir de Louis-Joseph Papineau était toujours bien vivace.

Devant cette petite phalange libérale se dressait l'adversaire conservateur (les bleus) toujours redoutable et doté d'une organisation bien structurée. A cette organisation se juxtaposaient des éléments de pression: le séminaire et dans une moindre mesure l'évêché; même si officiellement ces établissements se disaient neutres en politique, il arrivait parfois à des prêtres du séminaire de faire paraître quelques articles dans le Courrier de Saint-Hyacinthe.³

Parmi les conservateurs bien en vue de Saint-Hyacinthe, outre Rémi Raymond, il convient de mentionner aux élections provinciales de 1867, Magloire Lanctôt, candidat bleu du comté de Saint-Hyacinthe.

Au niveau des autres comtés de la région de Saint-Hyacinthe chaque parti avait toujours eu une représentation tout à fait convenable: le parti libéral eut successivement comme candidat ou député M. Préfontaine et Félix Geoffrion dans Verchères, Pierre Blanchet et Lewis-Thomas Drummond dans Rouville, Maurice Laframboise dans Bagot, Lucius-Seth Huntingdon dans Shefford, Alexandre Dufresne dans Iberville;⁴ le parti conservateur eut des figures au moins aussi

³ Le supérieur Raymond avait effectivement admis que deux prêtres du Séminaire avaient envoyé quelques articles au Courrier (Jean-Paul Bernard, Les Rouges, Montréal, P.U.Q., 1971, p. 279).

⁴ Drummond avait été procureur général dans plusieurs ministères de 1851 à 1863 ainsi que commissaire des travaux publics dans le cabinet Sandfield Macdonald - A.A. Dorion et Huntingdon solliciteur

notoires: George-Etienne Cartier député de Verchères de 1851 à 1861, puis tour à tour Poulin et Major Campbell dans Rouville où s'affrontaient parfois deux et même trois candidats bleus lors d'une même élection.⁵

Les deux partis bénéficiaient au niveau du diocèse d'appuis utiles: les sociétés plus ou moins secrètes de la région - Club Saint-Jean Baptiste, Société de Saint-Crispin - appuyaient le parti libéral; le Journal de Saint-Hyacinthe en faisait autant. De son côté le parti conservateur profitait depuis 1865 du soutien inconditionnel du Courrier de Saint-Hyacinthe et d'un support occasionnel de la Gazette de Sorel.

Chaque parti mettait beaucoup d'enthousiasme à faire triompher sa cause. Mais au-delà des simples querelles entre partis politiques c'est à des conflits de principes qu'on se livrait de part et d'autre. Il arrivait donc qu'au niveau du diocèse ces batailles se faisaient bien souvent entre l'Eglise - principalement le séminaire - d'une part et le radicalisme dessaulien d'autre part.

général dans le même cabinet. Alexandre Dufresne avait atteint la renommée par une participation active aux réunions du club Saint-Jean Baptiste de son comté et par un conflit sur la nature de cette participation avec l'évêque Charles La Rocque.

⁵ Ainsi en 1857-1858 alors que les conservateurs Jean-François Sincennes, Jean-Baptiste Guévremont et M. Célinas se faisaient la lutte sans adversaire libéral.

2 La Confédération.

Jusqu'en 1866, le diocèse de Saint-Hyacinthe n'était pas unanimement acquis au projet d'une constitution fédérale. Les partisans de Dessaulles le montraient "comme plein de danger"⁶ et mieux que l'Union encore susceptible de produire l'assimilation des Canadiens français.⁷ Joseph La Rocque, prédécesseur de notre évêque, s'opposait à l'introduction dans la nouvelle législation de l'idée du divorce; au risque même de faire échouer le projet, soutenait-il, tout catholique devait dénoncer cette intention.⁸

A son arrivée au siège de Saint-Hyacinthe, Charles La Rocque semblait déjà accepter l'idée nouvelle et quand en 1867, le Parlement de Londres sanctionna la constitution fédérale, il fut amené à y donner publiquement son assentiment. A vrai dire, l'idée d'écrire une lettre pastorale sur l'événement du jour émanait d'une suggestion du coadjuteur de Trois-Rivières, Mgr Louis-François Laflèche, à Mgr Baillargeon.⁹ Ce dernier devait à son tour convaincre son collègue Jean Langevin de Rimouski lequel demanda à Charles La Rocque d'agir selon l'intention de Mgr Laflèche et d'arracher ensuite l'assentiment de Mgr Bourget.

6 J.-P. Bernard, op. cit., p. 251.

7 Ibidem, p. 253.

8 Armand Gagné, Le siège métropolitain de Québec et la naissance de la Confédération, in RSCHEC (1967), p. 45.

9 Ibidem, p. 51.

Cette idée impressionna Charles La Rocque tout autant que le projet de fédération. Dans la lettre pastorale qu'il fit publier à cette occasion, il fait l'éloge de la nouvelle constitution, des hommes qui l'ont élaborée et également de ceux qui s'y ralliaient après l'avoir loyalement contestée parce qu'ils en craignaient les effets. L'essentiel de son message se résumait en ces mots: la Confédération vaut mieux que l'annexion. Il dénonçait donc les tendances des esprits et des journaux qui réclamaient l'annexion,¹⁰ alors que le système politique et les institutions américaines venaient tout juste d'être remises en cause.¹¹ Charles La Rocque craignait tout du républicanisme: ses institutions, les idées qu'il véhiculait, le sort qu'il réservait à la religion. Il exhortait encore les catholiques de son diocèse à suivre l'exemple de ceux qui, d'abord opposés à la Confédération pour des raisons bien légitimes, s'y étaient ensuite ralliés.¹² Cette constitution élaborée par des hommes de haute réputation et approuvée par tant de citoyens éclairés était de nature à dissiper les doutes des citoyens qui hésitaient encore.

D'autre part les quelques points obscurs non prévus par la constitution pourraient éventuellement être modifiés par les voies constitutionnelles en comptant sur l'habileté et l'intelligence de nos

¹⁰ Charles La Rocque à ses diocésains; Lettre pastorale sur la Confédération, Saint-Hyacinthe, 18 juin 1867, M, II, p. 424.

¹¹ Ibidem, p. 430.

¹² Ibidem, p. 426.

chefs politiques.¹³ Puis Charles La Rocque dénonçait les esprits inquiets, épris de "rêves de liberté, de gloire et de bonheur qu'ils croiraient trouver en passant sous la bannière étoilée."¹⁴

Enfin, l'évêque laissait entendre, de façon voilée cependant, qu'il fallait voter pour des hommes sages et modérés, ce qui excluait bien entendu le groupe des libéraux exagérés que recelait la région de Saint-Hyacinthe.

La lettre pastorale de Charles La Rocque contient également des opinions fort pertinentes sur deux questions qui le préoccupèrent au plus haut point et qui feront l'objet d'une étude ultérieure: les mœurs électorales et la question nationale chez les Canadiens français.

Charles La Rocque intervenait parce qu'il croyait de son devoir d'instruire la population sur la conduite à tenir en pareille matière. Les fidèles quant à eux s'attendaient à voir leurs pasteurs débattre les questions les plus importantes. Les évêques de Saint-Hyacinthe¹⁵ et de Rimouski¹⁶ rappelaient que leurs ouailles eussent été étonnés de ne pas entendre la voix de leurs premiers pasteurs dans les

¹³ Ibidem, p. 427.

¹⁴ Ibidem, p. 430.

¹⁵ Ibidem, p. 421.

¹⁶ Jean Langevin à ses diocésains, Mandement sur la Confédération, in Mandements, lettres pastorales et circulaires de Mgr Jean Langevin, I, Rimouski, (s.e.), 1872, p. 18.

circonstances qui entouraient la promulgation d'une nouvelle constitution.¹⁷

Le mandement de Jean Langevin, beaucoup plus bref que celui de Charles La Rocque, n'en différait pas quant à l'essentiel: rejet des visées annexionnistes de certains propagandistes et acceptation de la nouvelle constitution comme moyen d'assurer la survie nationale et religieuse des Canadiens français.

En plus de faire ressortir les mêmes idées, la lettre pastorale de Mgr Cooke, entièrement rédigée par Mgr Laflèche, faisait l'historique de tous les événements qui avaient amené la nouvelle constitution. Il est intéressant de noter qu'il était le seul à faire état des graves menaces que l'Acte d'Union de 1841 semblait avoir fait planer à l'origine sur la race canadienne-française et du malaise dans son fonctionnement eu égard à l'augmentation considérable de la population du Haut-Canada.¹⁸

Quant à Mgr Baillargeon, il souscrit dans son mandement sur la Confédération aux idées de ses collègues.¹⁹

Il existait entre ces quatre prélats une parfaite identité

¹⁷ Ibidem, pp. 38-40.

¹⁸ Mgr Thomas Cooke à ses diocésains, Lettre pastorale sur la Confédération, in Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques des Trois-Rivières, I, Trois-Rivières, Chancellerie de l'évêché, (s.d.), p. 3.

¹⁹ Mgr Charles-François Baillargeon à ses diocésains, Mandement sur la Confédération, in Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec, IV, Québec, Imprimerie générale A. Côté et fils, 1888, pp. 579-582.

d'opinion en regard des préoccupations constitutionnelles. D'autre part souvenons-nous que Charles La Rocque avait reçu mission de décider Mgr Bourget d'agir dans le même sens que ses autres collègues de l'épiscopat. Quel succès remporta-t-il auprès du doyen des évêques?

A la fin du mois de mai 1867, le titulaire du siège de Saint-Hyacinthe lui exposa l'idée d'écrire un mandement sur la Confédération; Bourget l'avertit qu'il n'avait rien à ajouter à une circulaire qu'il faisait parvenir dans le même temps aux prêtres de son diocèse. Il y était uniquement question de conduite à tenir à l'occasion des élections; rien cependant sur le nouvel ordre de choses, "le mot confédération ne se trouvant même pas dans la lettre."²⁰ Charles La Rocque déplorait surtout que la voix de son collègue ne se fit point directement entendre aux fidèles.²¹ Une lettre pastorale de Bourget reproduite dans Le Pays le 30 juillet 1867, ne précisa pas davantage la pensée du vieux prélat qui répétait ses recommandations sur la conduite à tenir lors des élections qui allaient bientôt avoir lieu et qui acceptait la Confédération parce qu'elle était "désormais le gouvernement légitimement établi."²² Mais rien ne laissait voir que l'évêque de Montréal trouvait la nouvelle constitution digne de louange.

²⁰ Charles La Rocque à Mgr Jean Langevin, Saint-Hyacinthe, 4 juin 1867, AESH, RL, I, 5, p. 204.

²¹ Loc. cit.

²² Léon Pouliot, Monseigneur Ignace Bourget et Monseigneur Jean Langevin face à la Confédération, in RSCHEC, (1967), p. 35.

Charles La Rocque craignait la mauvaise foi des libéraux avancés qui n'hésitaient pas à présenter l'abstention de Mgr Bourget comme une opposition à la Confédération et qui, après les élections du mois de septembre 1867, prétendirent que l'évêque de Montréal aurait accueilli avec satisfaction le triomphe du parti libéral. Selon l'évêque de Saint-Hyacinthe, les ennemis de l'Eglise continuaient d'exploiter une situation qu'il fallait à tout prix corriger; voilà pourquoi il insistait encore longtemps après l'événement pour que son collègue de Montréal se prononce "assez ouvertement et publiquement" sur la question:

Votre Grandeur ne peut ignorer avec quelle mauvaise foi les libéraux avancés ont exploité la prétendue division qui selon eux existerait entre Votre Grandeur et les autres évêques du Bas-Canada, au sujet des événements et des faits politiques du jour, et de la manière de les juger et de les apprécier. Il est évident par tout ce que ces fidèles imitateurs de leurs frères d'Europe ont dit et écrit dernièrement, qu'ils veulent se tenir pour appuyés par l'opinion de Votre Grandeur qui selon eux serait opposée à la Confédération, et aurait vu sans peine le triomphe de leur parti aux dernières élections. Si j'avais pu avoir le moindre doute relativement à votre manière de voir dans ces importantes questions, ce que vous me disiez, ainsi qu'à Monseigneur Laflèche mercredi dernier, au couvent de Berthier, aurait été bien plus que suffisant pour m'enlever jusqu'à l'ombre du doute. Je demeure plus que jamais convaincu que si vos deux lettres circulaires n'ont pas été plus explicites, les circonstances sociales dans lesquelles vous vous trouviez placé, vous ont empêché d'entrer dans des détails analogues à ceux dans lesquels vos frères évêques ont cru bon d'entrer. Il n'est pas moins vrai cependant que nos ennemis communs continuent à faire du mal en argumentant de cette prétendue division ou différence d'opinion, pour arriver à prouver que le droit est pour eux, et que les évêques qui ont condamné plus ou moins ouvertement leurs faits et gestes politiques ont eu tort de le faire, et sont condamnés par le silence que vous avez gardé, prétendent-ils, relativement au sujet abordé par les mandements ou lettres

pastorales.²³

Rien n'y fit. Mgr Bourget prétendait que tout avait été dit dans ses deux lettres, qu'elles "avaient paru produire leur effet"²⁴ et qu'il ne fallait pas conclure à une opposition de sa part:

Vous savez ce que j'en pense, pour ma part; et l'on aura dans l'occasion, la preuve que je suis maintenant, comme je l'ai toujours été par le passé, pour le gouvernement établi. C'est donc à tort que l'on cherche à faire croire que je ne suis pas pour la Confédération, sous prétexte que je me suis exprimé autrement qu'eux (les autres évêques) dans les documents précités.²⁵

D'après Charles La Rocque, ce refus d'intervenir causait un mal incalculable. L'évêque de Montréal ne pouvait-il pas à tout le moins se prononcer ouvertement sur la prétendue division qui régnait dans l'épiscopat du Québec et ainsi faire taire ceux qui persistaient à exploiter la situation?²⁶ Nouvelle déception pour l'évêque de Saint-Hyacinthe qui n'arriva pas encore à convaincre son interlocuteur.

Le journal Le Pays s'ingéniait à placer les évêques du Québec en contradiction et reprochait en particulier à Charles La Rocque de n'avoir pas cité comme l'avait fait son collègue de Montréal, le règlement disciplinaire, article V, du deuxième concile provincial (juin

²³ Charles La Rocque à Mgr Bourget, Saint-Hyacinthe, 12 octobre 1867, AESH, RL, I, 5, pp. 257-258.

²⁴ Mgr Bourget à Charles La Rocque, Montréal, 15 octobre 1867, AAM, RLB, XVI, p. 458.

²⁵ Loc. cit.

²⁶ Charles La Rocque à Mgr Bourget, Saint-Hyacinthe, 16 octobre 1867, AESH, RL, I, 5, p. 262.

1854), qui interdisait au clergé les querelles de partis et les luttes électorales. Le journal insinuait que, ce faisant, Charles La Rocque autorisait ses prêtres à intervenir assez directement en cette matière:

Le clergé, comme tous les autres corps sait entendre à demi mot. On sait combien le parti réactionnaire a l'oreille fine! Or recevant un mandement politique sans restriction aucune, il comprit de suite ce que cela signifiait: ((Feu sur toute la ligne! et ne vous inquiétez pas du reste.))²⁷

Le Pays laissait entendre que l'évêque de Saint-Hyacinthe lançait ses troupes dans l'action politique alors que son collègue de Montréal s'en tenait à une stricte neutralité. Le prélat en éprouva une grande contrariété et les rouges du diocèse firent tomber sur lui une pluie d'injures.²⁸ Les trois autres évêques, qui comme lui signèrent un mandement sur la Confédération, eurent également leur part du traitement:

Ainsi nous avons eu le spectacle de quatre évêques, qui ont rompu avec toutes les traditions de l'épiscopat pour venir faire les petites affaires d'un parti condamné au mépris des petites gens; de quatre prélats qui pour appuyer une cause insoutenable, ont dû rompre en même temps avec la dignité de leur position, avec la plus commune logique, avec le respect humain qui s'impose à tout homme qui livre à l'appréciation du public une oeuvre de l'esprit.²⁹

Ces quatre mandements, présentés par Le Pays comme "des

²⁷ Le Pays, 3 novembre 1867.

²⁸ Charles La Rocque à Mgr Baillargeon, Saint-Hyacinthe, 28 mars 1868, AESH, RL, I, 5, p. 427.

²⁹ Journal de Saint-Hyacinthe, 3 octobre 1867.

monuments d'inconséquences puériles"³⁰ avaient donc ouvert une guerre qui, bien paradoxalement, épargnait Mgr Bourget, ennemi juré des libéraux. Charles La Rocque interprétait, peut-être à tort, l'apparente neutralité de son aîné comme une dissidence au sein de l'épiscopat. L'évêque de Saint-Hyacinthe ne doutait pas que Mgr Bourget avait sincèrement accepté la Confédération; selon lui c'était moins sur cette question que sur la prétendue division de l'épiscopat que le vieux prélat aurait dû se prononcer. Notre évêque avait l'impression qu'il subissait un échec grave dans sa tentative d'infléchir la position de Mgr Bourget là où il lui semblait que l'unanimité des évêques de la province était plus que jamais indispensable.

Amèrement déçu, le titulaire du siège de Saint-Hyacinthe souleva la question lors du concile provincial de 1868. Il y dénonça son collègue en soutenant les points suivants: 1- l'évêque de Montréal n'avait pas eu raison de laisser entendre que la neutralité en politique recommandée par le règlement disciplinaire, article V, du deuxième concile provincial, avait rapport à une question aussi importante et aussi grave que celle de la nouvelle constitution; 2- il avait eu tort de "s'afficher à peu près formellement comme n'y devant pas intervenir;" 3- la position d'isolement de Mgr Bourget avait créé un grand malaise dans la population; 4- cette position a été interprétée par les libéraux avancés comme une condamnation par le vieux prélat de ses collègues de l'épiscopat; 5- enfin Mgr Bourget s'était rendu coupable d'avoir

30 Le Pays, 21 septembre 1867.

gardé un silence complet alors qu'on se servait du contenu de ses lettres, surtout la deuxième, pour prodiguer des injures aux évêques qui n'avaient pas jugé à propos de demeurer neutres dans la question constitutionnelle.³¹

Selon Charles La Rocque lui-même, les personnes présentes au concile de 1868 ne portèrent pas beaucoup attention à cette dénonciation.³² De toute façon, elle constituait la première brèche d'importance dans les relations entre les deux prélats concernés.

3 Les directives électorales.

Pendant toute la durée de son épiscopat, Charles La Rocque ne s'est prononcé qu'à trois occasions sur le sujet des élections politiques: lors des consultations fédérales et provinciales de 1867, aux locales en 1871 et aux générales de 1874.

Au siècle dernier il était presque normal de voir les évêques et derrière eux le clergé faire sentir le poids de leur influence. Le Pays soutenait même que ce genre d'intervention était du devoir des évêques et du clergé quand, à l'exemple des directives de Mgr Bourget, il s'agissait d'extirper les abus en temps d'élection:

(...) nous n'hésitons pas à dire que l'intervention du clergé, dans la politique, de la manière dont vient de le faire notre

³¹ Charles La Rocque à Mgr Baillargeon, Saint-Hyacinthe, 28 mars 1868, AESH, RL, I, 5, pp. 426-427.

³² Charles La Rocque à Mgr Taschereau, Beloeil, 28 novembre 1872, AESH, RL, Beloeil, 1, p. 476.

Evêque, est non seulement légitime, mais très désirable. Nous dirions même que cette manière d'intervenir dans les élections est nécessaire, si cela n'avait pas l'air d'indiquer au clergé ce qu'il doit faire, pour remplir ses devoirs.³³

A Saint-Hyacinthe, pour différentes raisons, la population attachait beaucoup d'importance à l'opinion de son premier pasteur: le prélat réclamait des laïcs de la dignité dans le comportement, tandis qu'aux prêtres il suggérait la neutralité.

3.1 Les laïcs et les élections.

Déjà dans sa lettre pastorale concernant l'inauguration du gouvernement fédéral, Charles La Rocque avait parlé des abus auxquels on se livrait ordinairement en période électorale: excès de boisson, querelles et luttes quelquefois sanglantes, corruption par l'argent, ruses et mensonges souvent scellés d'un parjure, injurieuses menaces lancées à des adversaires, etc ...³⁴ Jusqu'alors les élections parlementaires avaient été conduites de façon si déplorable qu'elles étaient devenues selon lui, une cause profonde de démoralisation publique.³⁵ Appréhendant plus spécialement le spectacle que les élections de 1867 allaient offrir, il réclamait des laïcs une bienveillance mutuelle, un amour de la vérité, un esprit de justice, un désir de la paix et l'oubli d'un passé réprouvé.³⁶

³³ Le Pays, 30 juillet 1867.

³⁴ Charles La Rocque à ses diocésains, Lettre pastorale sur la Confédération, M, II, p. 433.

³⁵ Ibidem, p. 434.

³⁶ Ibidem, p. 435.

Premier pasteur du peuple confié à ses soins, l'évêque se croyait justifié d'intervenir pour inciter les laïcs à tenir compte des lois établies par Dieu pour l'organisation de la société.³⁷ Son mandement de 1871 dénonçait de façon plus énergique l'usage "criminel et téméraire" du serment en temps d'élection; cette arme s'ajoutait simplement à la liste déjà importante des méfaits qu'il avait déjà dénoncés en périodes électorales.³⁸

Dans ces moments-là, Charles La Rocque réclamait donc paix et ordre de la part des laïcs. Quant au choix des hommes, il devait se faire dans de vertueuses dispositions puisque les électeurs auraient là-dessus des comptes à rendre à Dieu.³⁹

L'évêque mettait beaucoup d'insistance à vouloir être écouté; en 1871 par exemple, il exigea que son mandement fût lu trois fois: d'abord au prône du dimanche après sa réception; ensuite au prône du dimanche précédant l'élection; enfin après l'évangile d'une messe dite un jour de la semaine précédant le scrutin dans chacune des paroisses.⁴⁰

3.2 Le clergé et les élections.

Charles La Rocque n'émit de directives précises à son clergé

³⁷ Mandement de Charles La Rocque à ses diocésains, Beloeil, 25 mai 1871, M, IV, p. 7..

³⁸ Loc. cit.

³⁹ Charles La Rocque à ses diocésains, Lettre pastorale sur la Confédération, M, II, p. 433.

⁴⁰ Mandement de Charles La Rocque à ses diocésains, Beloeil, 25 mai 1871, M, IV, p. 19.

qu'en trois occasions seulement: dans une note ajoutée au mandement public du 25 mai 1871, dans une circulaire destinée au clergé publiée lors des élections fédérales de 1874 et enfin dans un court message qu'il lui adressait à l'occasion du scrutin provincial de 1875.

En 1871, le prélat demandait à ses prêtres sobriété et prudence dans leurs propos sur les élections. Il leur permettait de commenter le mandement qu'il avait écrit sur le sujet mais de voir également à ce qu'on ne s'écarte pas des principes contenus dans le document.⁴¹

L'action des prêtres auprès des fidèles comportait deux volets:

1. (...) prémunir les fidèles confiés à leurs soins contre les malheureux désordres qui ont trop souvent lieu à l'occasion des élections.
2. (...) les instruire (...) de la manière dont ils doivent se comporter pour ne disgracier ni leur dignité de chrétiens, ni leur honneur de citoyens, lorsqu'ils se présentent aux hustings pour y donner leur vote ou suffrage.⁴²

Les prêtres ne devaient donc rien faire ou dire qui puisse porter atteinte à la réputation et/ou aux chances d'un candidat digne de confiance.

Le scrutin fédéral de 1874 inspira à Charles La Rocque ses plus belles directives sur les élections parlementaires. Depuis 1871, le clergé et l'épiscopat de la province s'étaient divisés sur la question d'un programme politique à forte saveur ultramontaine. La situation s'était envenimée par la suite et notre évêque cherchait à éviter

⁴¹ Note pour les prêtres du diocèse, loc. cit.

⁴² Ibidem, p. 9.

un débat entre clergés à l'occasion des élections; le seul parti à prendre pour ne pas aggraver ces divisions était alors de garder le silence; cette consigne s'expliquait par l'exploitation que l'on faisait de la parole du prêtre. Aussi faudrait-il dans l'avenir retirer aux détracteurs du clergé toutes les occasions de poursuivre leur œuvre de destruction:

Je n'ai pas besoin de vous dire ce que je pense de l'immixtion ou de l'intervention du prêtre dans les élections; vous savez que je vous ai recommandé l'abstention absolue, comme une règle de conduite à laquelle vous ne pourriez vous soustraire sans vous rendre coupable.⁴³

Les directives de 1875 présentent un aspect nouveau, elles précisent que le parjure, largement utilisé en période électorale pour ternir des réputations, était désormais rangé au nombre des cas réservés à l'évêque et qu'il appartenait aux prêtres d'en bien aviser les fidèles du diocèse.⁴⁴ Ces directives, qui n'ont l'air de rien, revêtaient pourtant une grande importance dans la mesure où l'évêque de Saint-Hyacinthe prônait en période d'élection une stricte neutralité pour ses prêtres alors que depuis 1871 certains évêques de la province avaient lancé leurs troupes contre les libéraux. Sans doute Charles La Rocque était-il mieux placé qu'eux pour condamner ainsi le parjure puisqu'en étant précis dans ses directives il ne donnait à personne,

⁴³ Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 12 janvier 1874, M, IV, p. 354.

⁴⁴ Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 7 juin 1875, M, IV, p. 524.

laïcs ou prêtres, des moyens de salir des réputations.

Dans l'ensemble, les directives du prélat sur les élections font preuve de précaution et de ménagement. Il n'attaque jamais les partis politiques et il demande à ses prêtres d'être neutres et prudents dans la formulation de leurs conseils.

3.3 Les interventions personnelles de Charles La Rocque.

Le 16 septembre 1867, le Journal de Saint-Hyacinthe accusait l'évêque de s'être mêlé trop directement des élections en refusant de fournir des explications sur l'interprétation à donner à sa lettre pastorale sur la Confédération; la plupart des curés, semble-t-il l'interprétaient comme une condamnation du parti libéral.⁴⁵ Il y avait plus cependant: le prélat, selon le même journal, "ne craignait pas toujours d'entrer dans les détails et d'aviver la lutte électorale, mais seulement quand il s'agissait de démolir la candidature d'un libéral."⁴⁶ Qu'en fut-il vraiment?

Une lecture attentive de ce document montre que l'évêque recommandait à ses diocésains de ne pas entendre la voix de ceux qui préféraient l'annexion à la Confédération⁴⁷ et "de ces hommes qui ne seraient propres qu'à embarrasser la marche des affaires."⁴⁸ Loin de

⁴⁵ Journal de Saint-Hyacinthe, 16 septembre 1867.

⁴⁶ Loc. cit.

⁴⁷ Charles La Rocque à ses diocésains, Lettre pastorale sur la Confédération, M, II, pp. 424 et 426.

⁴⁸ Ibidem, p. 435.

s'en prendre au parti libéral, Charles La Rocque admettait que des partisans déclarés de l'opposition étaient des hommes de grande valeur politique qui après avoir loyalement combattu la constitution proposée avaient ensuite manifesté leur patriotisme en s'y ralliant.⁴⁹

Comment le Journal de Saint-Hyacinthe pouvait-il alors accuser le prélat de s'être mêlé d'élections? Peut-être interprétait-il ainsi son silence ou son abstention de répondre de façon claire à deux questions qui lui avaient été posées par trois libéraux de la ville épiscopale:

Un électeur peut-il au point de vue de la conscience voter pour les candidats de l'opposition dans le cas où il croirait sincèrement que ce sont eux qui sont les plus capables de promouvoir les intérêts du pays?

Un électeur qui voterait pour un candidat de l'opposition devrait-il pour ce fait seul être privé des sacrements et de la sépulture ecclésiastique?⁵⁰

Cette demande à Charles La Rocque survenait à la fin du mois d'août 1867 et elle l'embarrassait d'autant plus qu'elle arrivait en pleine période électorale. Or, selon l'évêque, sa lettre pastorale sur la Confédération était suffisamment claire pour que les électeurs soient à même de se former un jugement consciencieux sur la question; il ne voulait donc pas entrer dans de nouvelles explications.⁵¹

⁴⁹ Ibidem, p. 436.

⁵⁰ A. Malhiot, G.-C. Dessaulles, J.-B. Bourgeois à Charles La Rocque, Saint-Hyacinthe, 20 août 1867, AESH, dossier Saint-Hyacinthe pour 1867.

⁵¹ Lucien Lemieux, Monseigneur Charles La Rocque, évêque de Saint-Hyacinthe, et la Confédération, in RSCHEC (1967), p. 58.

La riposte du Journal de Saint-Hyacinthe était dure: il donnait à la réponse du prélat un sens bien particulier:

Cela signifie tout crûment: "Je serais forcé de répondre d'une manière favorable au libéralisme à chacune de vos questions: de ma réponse, vous vous feriez une arme (par) laquelle, vous démentiriez les effrontés menteurs du torisme et certains prêtres tolérés qui soutiennent le contraire: cela vous faciliterait la lutte et nuirait au parti conservateur, vous ne l'aurez pas!"⁵²

L'auteur de l'article voyait juste et c'est pourquoi l'évêque préférait ne rien dire. En 1867, Charles La Rocque faisait face à une situation délicate; les élections ne se déroulaient pas dans des circonstances ordinaires et si comme premier pasteur il se croyait obligé d'indiquer sans les nommer les candidats pour lesquels il ne fallait pas voter, c'est qu'à ses yeux leur option politique offrait aux électeurs peu de garanties du respect de l'ordre établi. Les titulaires de Saint-Hyacinthe et de Rimouski - mais le premier plus explicitement que le second - furent les seuls évêques de la province à donner des indications de cette nature, les autres se contentant de ne donner que des directives générales sur la sobriété et la conduite à tenir en période d'élection.

Charles La Rocque n'intervint pas par mandement ou lettre pastorale pour nuire aux chances d'un candidat. Mais lors des élections fédérales de 1867, il avait refusé de désavouer publiquement les propos virulents du curé Joseph-Zéphirin Dumontier de Saint-Aimé contre les libéraux et le candidat de ce parti dans Richelieu, Joseph-François

52 Journal de Saint-Hyacinthe, 16 septembre 1867.

Perrault. Le prélat craignait que son intervention puisse procurer à Perrault un appui qu'il ne voulait pas lui donner; en effet, en plus d'être un candidat rouge, Perrault était membre du Club Saint-Jean Baptiste, société secrète condamnée par Charles La Rocque parce que son but premier était de combattre la Confédération et qu'elle comptait des annexionnistes dans ses rangs.⁵³

L'évêque s'en prenait bien plus à un homme qu'à un parti; à preuve cette défense qu'en 1872 il fit envoyer au curé Dumontier en particulier et à tous les autres curés du comté de Richelieu de n'intervenir d'aucune façon dans la question des élections. Perrault n'étant plus sur les rangs, leur intervention pour faire battre le candidat libéral n'était plus appropriée. Voici d'ailleurs les termes du blâme qu'il adressait au curé de Saint-Aimé:

Vous n'aviez assurément aucun motif, qui pût cette année vous excuser d'intervenir dans l'affaire toujours si délicate des élections; tout le monde s'accordait à dire que les deux candidats qui se présentent au choix des électeurs du comté, peuvent être choisis, selon l'opinion de chacun en toute conscience et tout honneur, et que le comté de Richelieu peut être avantageusement représenté, par l'un ou par l'autre des deux candidats qui s'appêtent à briguer les suffrages.⁵⁴

⁵³ Robert Rumilly, Histoire de la province de Québec, t. I, Montréal, Bernard Valiquette, 1940, p. 51.

⁵⁴ Charles La Rocque au curé Joseph-Zéphirin Dumontier, Saint-Hyacinthe, 12 juillet 1872, AESH, RL, I, 6, p. 446. L'évêque accusait le curé Dumontier d'avoir tenu le langage suivant: "Que le parti qui oppose le candidat que supporte Saint-Aimé était le même qu'ils avaient chassé en 1867, qu'ils avaient battu en 1870 et 1871. Bons paroissiens de Saint-Aimé, vous devez chasser le parti du rougisme; ce sont de faux prophètes, et défiez-vous des faux prophètes. On a dit que je n'avais pas le droit de me mêler d'élection; qu'on me fermerait la gueule. Je

Charles La Rocque était sympathique au parti conservateur; sa lettre pastorale sur la Confédération l'atteste d'ailleurs. Mais jamais il ne s'en prit aux candidats libéraux comme membres d'un parti politique. Si par exemple cette même lettre provoqua la défaite du libéral Alexandre Dufresne dans le comté d'Iberville, c'est qu'il appartenait lui aussi au Club Saint-Jean Baptiste; comme nous le verrons au chapitre VI, ce sont les tendances véhiculées par ce Club que l'évêque condamnait, non le parti libéral. Mais puisque son aile radicale regroupait plusieurs adhérents de cette société et d'autres semblables, peut-être était-il normal que ces interventions fussent interprétées par les journalistes et correspondants rouges comme des manifestations d'hostilité à l'endroit du parti libéral.

4 Le Programme catholique.

Depuis 1867, Mgr Bourget avait maille à partir avec certains hommes politiques. Il était non seulement le grand adversaire des libéraux, mais réprouvait également l'attitude de plusieurs conservateurs peu disposés à se soumettre à ses volontés. Or, avec un groupe de ses partisans et admirateurs il crut en 1871 avoir trouvé le moyen d'assujettir la politique aux exigences de l'école ultramontaine. En plus de compter sur l'appui de Mgr Laflèche, l'évêque de Montréal pouvait se fier à quelques laïcs de renom: François-Xavier Trudel, Alphonse

vous dis que personne ne me fermera la gueule. Puisqu'on veut la guerre je la ferai, je prendrai les armes s'il le faut." (Ibidem, pp. 444-445).

Desjardins, Louis-Olivier Taillon, Adolphe-Basile Routhier, etc ...⁵⁵

Ce dernier rédigea un programme politique mieux connu sous le nom de Programme catholique approuvé par Bourget et Laflèche. Cet écrit surprit l'évêque de Saint-Hyacinthe par son allure et ses prétentions; il se demandait bien ce que l'Eglise de la province pourrait gagner à soumettre les hommes politiques à ses exigences et à entraîner l'épiscopat et le clergé dans un combat contre les libéraux. Le Programme, publié le 21 avril 1871 dans le Journal des Trois-Rivières et reproduit peu après dans quelques autres journaux ultramontains dont le Nouveau Monde, cherchait à assurer dans la province de Québec la suprématie de l'Eglise.

Les programmatistes appartenaient en principe au parti conservateur parce que, disaient-ils, il était le seul capable de protéger les intérêts religieux de la province; en voici d'ailleurs les plus importants passages:

Dans la situation politique de notre pays, le parti conservateur étant le seul qui offre des garanties sérieuses aux intérêts religieux, nous regardons comme un devoir d'appuyer loyalement les hommes placés à sa tête.

Mais ce loyal appui doit être subordonné aux intérêts que nous ne devons jamais perdre de vue. Si donc il existe dans nos lois des lacunes, des ambiguïtés ou des dispositions qui mettent en péril les intérêts des catholiques, nous devons exiger de nos candidats un engagement formel de travailler à faire disparaître ces défauts de notre législation.

Ainsi la presse religieuse se plaint avec raison que nos lois

55 Robert Rumilly, op. cit., t. I, p. 182.

sur le mariage, sur l'éducation, sur l'érection des paroisses et sur les registres de l'état civil sont défectueuses, en ce qu'elles blessent les droits de l'Eglise, gênent sa liberté, entravent son administration ou peuvent prêter à des interprétations hostiles. Cet état de chose impose aux députés catholiques le devoir de les changer et modifier selon que Nos Seigneurs les Evêques de la Province pourraient le demander afin de les mettre en harmonie avec les doctrines de l'Eglise catholique romaine. Or, pour que les députés s'acquittent plus diligemment de ce devoir, les électeurs doivent en faire une condition de leur appui. C'est le devoir des électeurs de n'accorder leurs suffrages qu'à ceux qui veulent se conformer entièrement aux enseignements de l'Eglise relativement à ces matières.⁵⁶

Ces prétentions contrastaient avec les principes que soutenait Charles La Rocque en matière de rapports avec l'autorité civile. Il ne trouvait pas mauvaises les lois concernant l'érection des paroisses et la tenue des registres d'état civil; bien au contraire il se montrait reconnaissant des dispositions du pouvoir laïc à l'endroit de l'Eglise de la province.⁵⁷ Le prélat se demandait bien pourquoi certains esprits cherchaient à briser cette harmonie; il réclamait qu'autour de lui ses prêtres se réunissent sur le terrain de la paix et de la bonne entente qui existaient à ce moment-là entre l'Eglise et l'Etat.⁵⁸ A ses yeux, le Programme catholique constituait un "véritable empiètement sur le droit des évêques"⁵⁹ et il y avait

56 Journal des Trois-Rivières, 20 avril 1871.

57 Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 23 janvier 1871, M, III, pp. 418-419.

58 Ibidem, p. 425.

59 Charles La Rocque à Mgr Taschereau, Beloeil, 21 avril 1871, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 230.

incompatibilité entre les exigences des programmistes et les prérogatives des évêques qui seuls devaient prendre l'initiative dans les questions que le Programme voulait porter au niveau des discussions lors des élections de 1871. Il lui semblait que la presse religieuse - le Journal des Trois-Rivières et Le Nouveau-Monde - accusait les évêques "de négligence et d'oubli de leur devoir"⁶⁰ alors qu'elle pouvait tout au plus leur servir d'appui dans le cas où ils auraient jugé à propos de faire de ces questions le sujet d'un programme catholique.⁶¹

Ces remarques de Charles La Rocque furent transmises à Mgr Taschereau le 21 avril 1871, une journée après la parution dans le Journal des Trois-Rivières du Programme désormais célèbre; elles allaient carrément dans le sens d'un désaveu de ce qui venait d'être fait. Dans une circulaire à son clergé, Mgr Taschereau, qui n'avait connu le contenu du Programme que par les journaux, soulignait, le 24 avril, qu'il avait "le grave inconvénient d'avoir été formulé en dehors de toute participation de l'épiscopat."⁶² Le 28 avril 1871, Charles La Rocque, qui avait aussi reçu cette circulaire, la fit parvenir à son clergé et au Courrier de Saint-Hyacinthe; le prélat l'introduisit de la façon suivante:

Des informations les plus positives me permettent de vous dire que cette Circulaire doit s'interpréter dans le sens d'un

60 Loc. cit.

61 Ibidem, p. 231.

62 Lettre de Mgr Taschereau aux prêtres du diocèse de Québec, in La Minerve, 27 avril 1871.

désaveu du Programme Politique dont il y est question; et c'est en lui attribuant ce sens que je vous en donne une communication officielle.⁶³

Se dissociant du Programme catholique, l'évêque de Saint-Hyacinthe, pour toutes directives, ne rappela en 1871⁶⁴ que les abus à éviter en temps d'élections. Mais rien désormais qui put orienter le vote des électeurs. Alors qu'en 1867, les rouges lui reprochaient de n'avoir pas adopté la neutralité d'un Bourget,⁶⁴ il était en 1871 présenté par les ultramontains comme un libéral catholique qui soutenait la suprématie de l'Etat sur l'Eglise.⁶⁵

En signifiant son désaveu du Programme catholique et en donnant ce sens à la circulaire de Mgr Taschereau, Charles La Rocque s'attira les sarcasmes du Journal des Trois-Rivières qui prétendait que le prélat avait manoeuvré pour obtenir de l'archevêché des "informations des plus positives" en rapport avec l'interprétation à donner à cette circulaire.⁶⁶ D'ailleurs, selon le même journal, l'archevêque ne disait pas que le Programme était mauvais:

(la circulaire) dit purement et simplement que l'épiscopat n'ayant pas participé à la rédaction de ce programme, il ne peut être un mandement, une lettre pastorale; il n'est pas conséquemment revêtu du caractère de l'autorité épiscopale et ne saurait autoriser aucun membre du clergé de

63 Lettre de Charles La Rocque à son clergé in Courrier de Saint-Hyacinthe, 2 mai 1871.

64 Le Pays, 3 novembre 1867.

65 Alphonse Villeneuve, Mémoire sur la Comédie Infernale soumis au Saint-Siège, Montréal, (s.e.), 12 novembre 1872.

66 Journal des Trois-Rivières, 1^{er} mai 1871.

l'Archidiocèse à dépasser les limites tracées par le quatrième concile de Québec. Or nous avouerons en toute humilité qu'en le publiant, nous n'avons jamais cru qu'il pourrait être pris par les membres du clergé pour un mandement. Si, par l'exactitude des principes sur lesquels il est basé, il y avait raison pour le clergé de Québec, de le considérer comme un mandement, la circulaire de Sa Grâce, l'Archevêque, loin d'être comme quelques-uns l'interprètent, une condamnation du programme, en serait, au contraire une forte approbation.⁶⁷

Le Nouveau-Monde reproduisit cet article et conclut que si le Programme n'engageait pas les prêtres du diocèse de Québec, la circulaire de l'archevêque quant à elle ne s'adressait qu'à ses prêtres et non aux laïcs qui avaient conçu le Programme.⁶⁸

L'article du Journal des Trois-Rivières visait assez directement l'évêque de Saint-Hyacinthe; pourtant celui-ci trouvait "qu'absolument parlant" les principes du Programme n'étaient pas mauvais.⁶⁹

La Minerve considérait qu'en lui-même il n'avait "rien d'extraordinaire ni d'insolite."⁷⁰ Le prélat et La Minerve s'en prenaient surtout à la forme du document, aux modalités de sa publication et surtout à la raison qui l'avait fait naître; ils soulignaient tous deux que l'affaire de la paroisse Notre-Dame n'était pas étrangère à l'événement.

L'impression de Charles La Rocque à ce propos ne manque pas d'intérêt:

(...) le malencontreux programme est le résultat du conflit

⁶⁷ Loc. cit.

⁶⁸ Le Nouveau Monde, 3 mai 1871.

⁶⁹ Charles La Rocque à Mgr Taschereau, Saint-Hyacinthe, 30 mai 1871, AESH, RL, I, 6, p. 316.

⁷⁰ La Minerve, 27 avril 1871.

des mesures adoptées par l'évêque de Montréal pour la formation de ses paroisses canoniques, avec les dispositions de notre code civil, mais laissés sans façon de côtés (sic) par le digne Evêque, qui n'avait pas assez prévu les embarras qu'il devait nécessairement éprouver pour s'être ainsi lestement affranchi des lois dont jusque là aucun évêque n'avait cru devoir regretter l'existence. Le programme n'eut jamais sans cela été créé et mis au monde.⁷¹

Chez les dissidents, la voix de Mgr Langevin allait aussi s'ajouter à celles du métropolitain et de l'évêque de Saint-Hyacinthe. En plus de s'exprimer en des termes presque identiques à ceux déjà employés par l'archevêque, le titulaire du siège de Rimouski reprochait l'attitude des journaux qui s'arrogeaient le droit de tracer aux catholiques de la province de Québec la ligne de conduite à tenir dans les élections qui allaient suivre. Cette lettre, d'abord publiée dans La Voix du Golfe quelques jours après celle de Mgr Taschereau, fut par la suite reproduite dans La Minerve le 10 mai 1871.⁷²

Sur la question du Programme catholique, les relations entre les évêques de Rimouski, de Saint-Hyacinthe et de Québec se resserrent. Ce rapprochement sera d'autant plus nécessaire que  événements

⁷¹ Charles La Rocque à Mgr Taschereau, Saint-Hyacinthe 30 mai 1871, AESH, RL, I, 6, p. 316. Il convient de noter que l'affaire du démembrement de la paroisse Notre-Dame n'était pas du ressort de Charles La Rocque. Aussi s'abstint-il d'intervenir dans cette question. Ce n'est qu'occasionnellement et de façon assez décousue qu'il y fit allusion. L'identité de vue entre Charles La Rocque et La Minerve trouve dans le journal la raisonnement suivante: "(...) si le journal (Le Nouveau-Monde) ou le programme réussissent à diviser le parti conservateur, c'est-à-dire à le rendre impuissant, et à livrer conséquemment la chose publique aux mains des libéraux, la paroisse de Montréal aura coûté cher au pays." (La Minerve, 5 mai 1871).

⁷² Lettre de Mgr Langevin au clergé du diocèse de Rimouski, in La Minerve, 10 mai 1871.

allaient bientôt se bousculer. Disons d'abord que les principes énoncés dans le Programme avaient été soulevés par Le Nouveau Monde bien avant sa publication; mais les évêques avaient jugé bon de ne pas étaler publiquement leurs divergences d'opinion. Le Programme catholique les fit éclater pendant l'été de 1871. C'est en effet en pleine période électorale que les évêques de Montréal et de Trois-Rivières firent connaître leur approbation du projet. Le 6 juin 1871 E-X. Trudel fut informé de la déclaration de Mgr Bourget:

La présente est pour certifier à qui voudra l'entendre que j'approuve en tous points le Programme Catholique, et qu'il n'y a rien dans ce Programme qui soit dans mon opinion digne de blâme, même au point de vue de l'opportunité.⁷³

Le lendemain, 7 juin, Mgr Laflèche renchérit et apporta des précisions sur une circulaire qu'il avait fait parvenir à son clergé:

Vous me demandez si ma dernière lettre circulaire renferme une approbation du Programme Catholique. Comme j'ai parlé pour être compris, je crois que l'on ne s'y est pas mépris, et que l'on y a vu cette approbation.

Je l'ai approuvé parce que j'en ai trouvé le but légitime et bon, et que les moyens proposés pour atteindre ce but sont justes et honnêtes.⁷⁴

Les positions des évêques de la province ne pouvaient plus porter à interprétation mais La Minerve restait tout de même inébranlable:

⁷³ Mgr Bourget à François-Xavier Trudel, Montréal, 6 juin 1872, in Le Nouveau Monde, 16 juin 1872.

⁷⁴ Mgr Laflèche à François-Xavier Trudel, Pointe-du-Lac, 7 juin 1872, in Le Nouveau Monde, 16 juin 1872.

Tous les conservateurs sont soumis d'avance aux demandes de législation qui seront présentées par l'épiscopat; mais le parti conservateur n'est pas prêt à avouer qu'il faut changer nos lois sur l'éducation, les registres, etc. et que la presse qui se dit religieuse a eu raison dans les diverses croisades qu'elle a entreprises.⁷⁵

A peu de chose près, l'attitude de ce journal était celle de Charles La Rocque. L'Eglise pouvait compter sur le parti conservateur qu'elle considérait d'ailleurs comme son plus sûr appui. Selon le prélat l'entente eût été possible même au niveau des principes; mais il n'était pas opportun que ces choses fussent ainsi présentées au public parce qu'elles émanaient d'un groupe de laïcs et non de l'épiscopat. Les programmistes et le Nouveau Monde ne voulurent pas démentir et continuèrent de commenter la division entre les évêques.

L'abbé Alphonse Villeneuve et le père Nicolas Braun, jésuite, grands admirateurs de Mgr Bourget, firent beaucoup pour propager dans le public les dissensions entre les évêques, le premier dans un volume intitulé La Comédie infernale et le second par un sermon à Notre-Dame lors du cinquantenaire sacerdotal de Mgr Bourget.

La Comédie infernale était une vaste satire dirigée contre ceux qu'à l'évêché de Montréal on croyait entachés de libéralisme et de gallicanisme. Les personnes les plus visées étaient l'archevêque et son grand vicaire Cazeau, les suffragants de Saint-Hyacinthe et de Rimouski, les Sulpiciens et Georges-Etienne Cartier. Elle reproduisait les discussions tenues par les princes de l'enfer sur les problèmes religieux de la province de Québec. Tous ces problèmes étaient

⁷⁵ La Minerve, 14 juin 1871.

évoqués: l'affaire des paroisses à Montréal, le gallicanisme, le libéralisme, le Code des curés et évidemment le Programme catholique.

Charles La Rocque était accusé de bien des choses, mais, entre autres, d'avoir approuvé le Code des curés⁷⁶ et surtout de s'être mépris sur le sens à accorder à la circulaire de l'archevêque sur le Programme catholique. Par la bouche de ses personnages, Alphonse Villeneuve raconte ainsi l'événement. Peu certain du sens à accorder à la circulaire de Mgr Taschereau, l'évêque de Saint-Hyacinthe écrit au grand vicaire Charles-Félix Cazeau de Québec pour connaître la pensée précise de l'archevêque. Sans consulter ce dernier le grand vicaire répond que son supérieur a voulu désavouer le Programme. Mis au courant de cet échange de correspondance, le métropolitain écrit à son tour à Mgr La Rocque pour lui dire que l'interprétation donnée par l'abbé Cazeau est fausse. L'évêque de Saint-Hyacinthe demande alors à l'archevêque, qui accepte volontiers, de ne rien dire de ce malentendu.⁷⁷

Le 27 février 1872, le Courrier de Saint-Hyacinthe fit paraître une rectification de tout ce qu'avancait La Comédie Infernale. Le journal, qui avait pris ses renseignements auprès de Charles La Rocque lui-même, informa ses lecteurs que le prétendu échange de lettres dont parlait le volume n'était qu'une fable inventée par son auteur et que le sens attribué par le prélat à la circulaire de l'archevêque était tiré d'une lettre que ce dernier avait adressée le 24 avril 1871 à

76 Alphonse Villeneuve, La Comédie infernale, Montréal, Imprimerie du Franc-Parleur, 1871, p. 64.

77 Ibidem, pp. 91-92.

son collègue de Saint-Hyacinthe:

(...) j'ai envoyé ce matin à l'imprimeur une petite circulaire au clergé, où je proteste indirectement contre cet écrit (...) Vous en recevrez copie ces jours-ci, et j'espère que vous en serez content. Elle sera aussi publiée dans nos journaux de Québec, afin que personne n'en prétexte ignorance. Une couple encore de protestations indirectes de ce genre, et toute cette machine, montée à grands frais (...) se détruira d'elle-même.⁷⁸

Le sens prêté par Charles La Rocque à la circulaire du métropolitain venait de certains mots tirés de la lettre que nous venons de citer:

Quiconque n'est pas aveuglé par le préjugé ou par la passion admettra sans hésiter que le mot désaveu est loin d'exprimer une répulsion ou désapprobation plus grande que les mots protester et protestation.⁷⁹

Voilà d'où venaient "les informations des plus positives" dont Charles La Rocque avait parlé en transmettant au Courrier la circulaire de Mgr Taschereau. Le démenti publié dans ce journal venait donc de l'évêque de Saint-Hyacinthe. Pourtant l'abbé Villeneuve ne voulait rien croire de ce que le journal publiait, mettant ainsi fortement en doute la parole même de l'évêque.⁸⁰ Celui-ci était implicitement accusé d'avoir manqué à la vérité. Il s'en défendit énergiquement en montrant ce qu'il y avait de faux dans les déclarations de

78 Mgr Taschereau à Charles La Rocque, Québec, 24 avril 1871, AESH, dossier Archevêché de Québec pour 1871.

79 Courrier de Saint-Hyacinthe, 27 février 1872.

80 Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 23 juillet 1872, M, IV, p. 169.

Villeneuve:

A mon tour je maintiens que tout ce que l'auteur de la Comédie infernale a avancé touchant Monseigneur de Saint-Hyacinthe et la lettre de M. le grand vicaire Cazeau, est de tout point pure invention, mensonge et calomnie, et que tout ce qu'a dit à ce sujet le Courrier de Saint-Hyacinthe, qui tenait de moi ces renseignements, est en tout point et en toute chose, parfaitement vrai et exact.

Il n'y a que deux témoins qui puissent être compétents à détruire mon affirmation: ce sont Mgr l'Archevêque de Québec et son grand vicaire, le révérend M. Cazeau. Aussi longtemps que leur témoignage n'aura pas détruit mes avancés, les turpitudes et les petitesses seront la part et le lot de M. l'abbé Villeneuve: et je suis sûr qu'il lui sera toujours impossible de faire disparaître l'ignominieux stigmate qu'il s'est imprimé au front en traitant aussi indignement un évêque qui croit avoir droit d'affirmer que les attaques sont parties de trop bas pour atteindre son honneur.⁸¹

L'affaire fut portée à Rome et le cardinal Pitra - théologien et canoniste affecté à la Congrégation de la Propagande - qui avait lu La Comédie infernale, en fut indigné.⁸² Pour sa part l'abbé Villeneuve soutenait qu'il connaissait deux prêtres qui avaient lu la lettre du grand vicaire Cazeau à Charles La Rocque et un dignitaire qui était au courant du contenu de la prétendue lettre de Mgr Taschereau à son collègue de Saint-Hyacinthe sur la fausseté de la supposée interprétation donnée par l'abbé Cazeau à sa circulaire. Le cardinal Barnabo ordonna à l'abbé Villeneuve d'aller présenter ses preuves à Mgr Guigues d'Ottawa. L'auteur de La Comédie se rendit à Ottawa, exhiba certaines

⁸¹ Ibidem, p. 170.

⁸² Mgr Taschereau à Charles La Rocque, Rome, 9 janvier 1873, AESH, dossier Archevêché de Québec pour 1873.

pièces supposément justificatives mais il refusa de donner le nom des deux prêtres et du dignitaire qui auraient été témoins de cet échange de lettres.⁸³

Charles La Rocque fut alors partagé entre le désir d'aller jusqu'au bout pour laver son honneur et la volonté d'agir comme élément modérateur. Afin de ne plus alimenter les écrits de l'abbé Villeneuve, il choisit la deuxième voie, laissant à l'archevêque le soin de mener l'affaire à terme comme il l'entendait. Quant à Mgr Taschereau, il était bien résolu d'obtenir de l'abbé une déclaration réparatrice et à défaut de porter à nouveau l'affaire à Rome.⁸⁴

S'il apparaît que Charles La Rocque s'en tirait d'une façon assez peu élégante, c'est qu'il voulait à tout prix faire disparaître au moins les apparences de divergence entre les évêques.

De son côté le Père Nicolas Braun avait ajouté à l'insulte lors de son sermon dans l'église Notre-Dame. En présence de tout l'épiscopat de la province, de quelques évêques étrangers et d'une forte délégation de dignitaires religieux et laïcs venus de partout, le Père Braun avait traité de la question du libéralisme et du gallicanisme. L'allocution prit rapidement un caractère énergique. Il célébra d'abord brièvement les vertus du vieux prélat pour signaler ensuite les combats qu'il avait menés contre les tenants du libéralisme et du

⁸³ Mgr Taschereau à Charles La Rocque, Québec, 19 septembre 1873, AESH, dossier Archevêché de Québec pour 1873.

⁸⁴ Loc. cit.

gallicanisme. Evidemment plusieurs personnes se sentirent visées. L'orateur affirma sans ambages le principe de la soumission de l'Etat à l'Eglise: quand l'Eglise soumet une loi, un règlement à la sanction du gouvernement, cela oblige en conscience les représentants du peuple; s'il y a refus de la part de la législature, la loi demeure obligatoire et ceux qui portent atteinte aux immunités de l'Eglise sont sacrilèges. Ainsi, ce n'est que par pur privilège que le gouvernement participe à l'érection des paroisses et le Saint-Siège, qui délègue ses pouvoirs à l'évêque local, possède en cette matière pleine et entière juridiction. L'évêque de Montréal s'est toujours appliqué à affirmer les droits de l'Eglise; il demande aux fidèles de voter pour des hommes décidés à défendre ces principes; depuis 1860 il réclamait la création d'un journal destiné à servir les intérêts de la religion. Le Nouveau Monde, créé en 1867, s'est chargé de ce travail en participant notamment par ses rédacteurs à la préparation d'un "prospectus dont ils ne se sont jamais écartés."⁸⁵

Le sermon du Père Braun eut l'effet d'un coup de foudre. Il fut largement commenté dans la presse. En guise de représaille, The Gazette de Montréal réclamait la sécularisation complète de la propriété ecclésiastique non nécessaire à l'usage et au logement des communautés religieuses et l'expulsion des Jésuites.⁸⁶

⁸⁵ Sermon du Père Nicolas Braun lors des noces d'or de Mgr Bourget, in Le Nouveau-Monde, 30 octobre 1872.

⁸⁶ The Gazette, 2 novembre 1872.

Embarrassés, les Jésuites voulurent rétablir les faits en essayant de réparer la maladresse du Père Braun. D'abord, le Père Lopinto, supérieur du collège Sainte-Marie, se rendit auprès de Mgr Bourget pour empêcher que le sermon fut publié dans Le Nouveau Monde.⁸⁷ Le discours parut quand même. Il parut également en deux parties le 31 octobre et le 4 novembre dans Le Journal des Trois-Rivières. Le Père Lopinto se rendit ensuite chez les Sulpiciens pour les assurer que le Père Braun n'avait pas été dans la circonstance le porte parole de son ordre.⁸⁸ La presse religieuse qui n'avait pas beaucoup le sens des nuances ne pensait que du bien de ce sermon; Le Journal des Trois-Rivières le trouvait remarquable⁸⁹ tandis que Le Nouveau Monde le disait "aussi beau de forme que solide de fonds (sic)."⁹⁰

Charles La Rocque considérait le sermon comme "un tissu d'insinuations plus ou moins injurieuses" à l'adresse de l'archevêque et de quelques suffragants.⁹¹ Le Père Braun, selon lui, avait agi de façon bien maladroite, mais Mgr Bourget était peut-être le grand responsable de l'esclandre; sans doute avait-il fourni à l'intrépide jésuite les grandes lignes de son sermon. Charles La Rocque s'interrogeait

87 Le Canadien, 8 novembre 1872.

88 Loc. cit.

89 Le Journal des Trois-Rivières, 31 octobre 1872.

90 Le Nouveau Monde, 30 octobre 1872.

91 Charles La Rocque à Mgr Taschereau, Beloeil, 31 octobre 1871, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 448.

sur l'attitude du jubilaire; pourquoi ce dernier n'avait-il pas expliqué aux prélats visés qu'ils avaient été insultés sans sa permission?⁹² L'évêque de Saint-Haycinthe eut la pénible impression que son collègue de Montréal cherchait inutilement à rendre publiques les divergences d'opinion au sein de l'épiscopat, alors que le vaste rassemblement du 29 octobre à Notre-Dame aurait pu améliorer le climat politico-religieux de la province:

Il est évident qu'il n'y a plus de rapprochement à espérer, l'évêque de Montréal, ayant profité de l'occasion la plus propre possible au rétablissement de l'union, pour donner les proportions d'un abîme de division.⁹³

C'est à ce moment qu'à l'archevêque, qui lui demandait conseil, Charles La Rocque suggérait de partir pour Rome afin d'exposer au Saint-Siège les périls vers lesquels courait l'Eglise de la province de Québec. Le prélat souhaitait également que le pape envoie au Canada un légat qui se chargerait d'étudier la situation.⁹⁴ Jean Langevin approuvait sans réserve le voyage à Rome⁹⁵ mais l'évêque d'Ottawa, Mgr Guigues, tout en espérant le succès de l'entreprise trouvait que le recours trop fréquent à Rome n'était pas très utile puisque toutes les réponses du Saint-Siège étaient interprétées par les parties concernées

92 Loc. cit.

93 Loc. cit.

94 Ibidem, p. 449.

95 Mgr Langevin à Mgr Guigues, Rimouski, 2 novembre 1872, AESH, dossier Rimouski pour 1872.

dans un sens qui leur était favorable.⁹⁶

A la fin du mois de novembre, Mgr Taschereau décida qu'il était temps de partir pour Rome et au début du mois de décembre il s'embarqua sur un bateau qui devait l'y conduire.

Pendant qu'il se trouvait à Rome, l'abbé Joseph-Sabin Raymond prononça à Saint-Hyacinthe une conférence qui avait pour titre, L'Action de Marie dans la Société. Elle fut reproduite par tranches dans Le Courrier de Saint-Hyacinthe les 14 et 19 décembre 1872. Dans la dix-septième partie du discours, l'auteur soutenait qu'il n'y avait pas au Canada de libéralisme dans le sens condamné par le vicaire du Christ ni de gallicanisme. Il laissait voir qu'il n'était pas souhaitable que le principe de la suprématie de l'Eglise sur l'Etat soit officiellement propagé et que s'il y avait des points obscurs ou défectueux dans le Code civil, il y aurait lieu de les faire amender en temps opportun et en usant de précaution et de modération.⁹⁷

La pensée de Charles La Rocque en matière de collaboration se trouvait contenue dans cette partie du fameux discours; Raymond affirmait en effet que "dans aucune autre contrée l'Eglise ne jouit d'une aussi entière liberté que dans le nôtre, et ne reçoit une telle protection de l'autorité civile."⁹⁸

96 Mgr Guigues à Charles La Rocque, Ottawa, 27 novembre 1872, AESH, dossier Ottawa pour 1872.

97 Joseph-Sabin Raymond, L'Action de Marie dans la société, in Courrier de Saint-Hyacinthe, 19 décembre 1872.

98 Loc. cit. :

Joseph-Sabin Raymond, qui en prononçant cette conférence n'espérait pas recevoir l'appui des ultramontains, ne s'attendait tout de même pas qu'on lui fît des reproches amers. Mgr Bourget censura le discours le premier:

Plus je lis, plus je réfléchis, et plus je me dis dans l'intérieur de mon âme: eh! quoi, cet homme si éclairé ne voit presque aucune (sic) trace de libéralisme et de gallicanisme en Canada. Je m'écrie alors, dans mon étonnement: il faut qu'il y en ait eu beaucoup, pour avoir pu former ce brouillard épais qui a ainsi obscurci sous ce rapport, cette belle intelligence. Il faut qu'il y ait dans ces erreurs, un poison bien subtil pour avoir pu se glisser sous la plume d'un écrivain si distingué. Hélas que sont devenus les hommes qui, par leur état et leur éducation, n'ont pas les mêmes moyens de se prémunir contre les fallacieuses doctrines du gallicanisme et du libéralisme, si elles ont pu pénétrer dans la chaire de ce maître en Israël.⁹⁹

Le supérieur Raymond disait que ces paroles exprimaient clairement qu'il enseignait les doctrines du libéralisme et du gallicanisme.¹⁰⁰ Le supérieur du séminaire n'avait jamais pu soupçonner qu'on l'accuserait un jour d'enseigner ces doctrines. Le Franc-Parleur, journal qui combattait le libéralisme et le gallicanisme avec plus de rudesse encore que Le Nouveau Monde, affirmait même que Raymond était un libéral notoire de l'Ecole des Montalembert, Lacordaire et Dupauloup.¹⁰¹

99 Mgr Bourget à Joseph-Sabin Raymond, Montréal, 4 janvier 1873, ASSH, Grand Cahier B, p. 424.

100 Joseph-Sabin Raymond à Mgr Bourget, Saint-Hyacinthe, 5 janvier 1873, ASSH, Grand Cahier B, p. 427.

101 Le journal tirait le raisonnement suivant: "Monsieur le Grand Vicaire Raymond a de grandes antipathies pour les ultramontains les plus chéris de Pie IX: donc il n'est pas ultramontain à la façon qui plaît à Pie IX. En revanche ses sympathies sont pour les libéraux catholiques: donc nous sommes justifiables de le qualifier de catholique-libéral." (Le Franc-Parleur, Montréal, 11 janvier 1873, p. 11).

Au Nouveau-Monde qui l'accusait brutalement de propager au séminaire de Saint-Hyacinthe des doctrines contraires aux enseignements de l'Eglise, le supérieur protesta de son orthodoxie et soutint que le séminaire s'en tenait aux doctrines ultramontaines.¹⁰² De plus il soutenait que c'était justement dans les passages réprouvés de sa lecture qu'il condamnait les erreurs du libéralisme et du gallicanisme.¹⁰³

Loin de s'atténuer, les attaques contre le discours fusaient de toute part. Le grand vicaire s'en remit au jugement de son évêque qui lui avait donné une approbation de vive voix lorsque la conférence avait eu lieu le 8 décembre 1872 devant l'Union catholique de Saint-Hyacinthe. Le prélat se sentit aussi directement visé que le supérieur par les critiques de Mgr Bourget et de ses acolythes:

(...) vous avez dans le diocèse une importante mission de surveiller et de diriger l'éducation des jeunes élèves du Séminaire de ceux que la Providence destine à servir les ministres de la religion! Et si les accusations portées contre vous étaient fondées, je me trouverais évidemment coupable d'une négligence plus que criminelle, en souffrant que vous semassiez ainsi dans les champs du Père de famille la funeste ivraie.¹⁰⁴

Conformément au désir de Joseph-Sabin Raymond, Charles La Rocque envoya à Mgr Taschereau, déjà à Rome, une copie de la célèbre

102 Joseph-Sabin Raymond au Nouveau-Monde, Saint-Hyacinthe, -- janvier 1873, ASSH, Grand Cahier B, pp. 439-441.

103 Joseph-Sabin Raymond à Mgr Bourget, Saint-Hyacinthe, 5 janvier 1873, ASSH, Grand Cahier B, p. 427.

104 Charles La Rocque à Joseph-Sabin Raymond, Beloeil, 10 janvier 1873, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 535.

lecture et la lettre de blâme de Mgr Bourget pour qu'elles fussent soumises à l'examen du Saint-Office.¹⁰⁵ Non seulement le discours en revint-il exempt de toute censure, mais cette congrégation y laissait entendre que c'était l'évêque de Montréal qui avait erré en matière de doctrine puisqu'il "avait cru qu'il s'y trouvait quelque chose de peu conforme à la doctrine catholique."¹⁰⁶ Charles La Rocque qui avait fait publier la décision du Saint-Office dans le Courrier de Saint-Hyacinthe, était heureux de voir confirmer l'orthodoxie des doctrines de son grand vicaire et conséquemment des siennes.¹⁰⁷

Si le prélat espérait faire taire les ultramontains de l'école de Montréal, il se trompait. Le Franc Parleur riposta en disant que M. le grand vicaire ne devait pas triompher, car Rome ne s'était prononcé que sur la doctrine du discours et non sur les assertions relatives aux faits. Selon le journal, il devait plutôt déplorer "les indignes manoeuvres" utilisées pour soutirer du Saint-Office la réponse qu'on désirait avoir.¹⁰⁸

C'était évidemment Charles La Rocque que le Franc-Parleur visait; cependant il suffisait à l'évêque d'avoir rendu publique la

¹⁰⁵ Charles La Rocque à Mgr Taschereau, Saint-Hyacinthe, 10 janvier 1873, AESH, RLESH, I, 6, pp. 482-483.

¹⁰⁶ Cardinal Barnabo à Mgr Taschereau, Rome, 3 avril 1873, M, IV, p. 271.

¹⁰⁷ Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Québec, 19 mai 1873, M, IV, p. 270, reproduite dans le Courrier de Saint-Hyacinthe, 27 mai 1873.

¹⁰⁸ Le Franc-Parleur, Montréal, 10 juin 1873.

sentence du Saint-Office pour qu'il fût satisfait. D'ailleurs il réalisa que Mgr Guigues avait raison; encore une fois le groupe de Mgr Bourget interprétait en sa faveur un document qui condamnait implicitement le jugement de l'évêque de Montréal sur l'auteur du discours et qui assurait la victoire de ce dernier. Mais l'honneur de Charles La Rocque et du grand vicaire était sauf; c'était l'essentiel!

Le prélat sut alors qu'il ne pourrait faire taire cet extrémisme des principes. Il n'insista pas. A vrai dire, il adoptait une position modérée. Il entretenait de bonnes relations avec les membres du parti conservateur; il vivait en très bons termes avec les libéraux modérés de son diocèse. Soucieux de préserver le respect dont il était généralement entouré et n'ayant pas été consulté sur la préparation du Programme catholique, sans doute était-il justifié de maintenir en politique cette apparente neutralité. Toutefois les événements ne l'ont pas toujours présenté aux yeux de tous sous un jour favorable; et parce qu'il était modéré, il fut tour à tour pris à partie par les extrémistes de toutes tendances.

CHAPITRE V

QUESTIONS DE DOCTRINE ET ATTACHEMENT AU PAPE

Au XIX^e siècle, les obligations des évêques découlaient de certains décrets du concile de Trente. Lors de sa cinquième session, le concile avait défini ((le principal devoir des évêques)) : "Evêques, archevêques, primats et autres préposés à la conduite des églises, (...) seront tenus et obligés de prêcher eux-mêmes le saint évangile de Jésus-Christ."¹ Quatre siècles n'ont pu atténuer la portée de cette définition. Le concile Vatican I, dont les travaux furent davantage orientés vers la question de la primauté pontificale, toucha à peine aux obligations et aux droits des évêques au sein des Eglises locales. Mais la tradition aidant, cette doctrine de la prédication s'affirma; il revenait donc à l'évêque d'annoncer la parole de Dieu dans son diocèse. Sous ce rapport, B. Bazatole le définit comme "prophète ou docteur de la foi."² La fonction de la prédication prend un sens très large dans la mesure où il appartient à l'évêque d'insuffler l'esprit divin à la communauté qui lui est confiée; elle suppose aussi que l'évêque doit non seulement prêcher par la parole mais aussi et surtout

1 Cité par Jean Delumeau, Le Catholicisme entre Luther et Voltaire, Coll. Nouvelle Clio, 30 bis, Paris, 1971, P.U.F., p. 52.

2 B. Bazatole, L'évêque et la vie chrétienne au sein de l'Eglise locale, in Yves Congar et B.-D. Dupuy, L'épiscopat et l'Eglise universelle, Paris, 1962, Editions du Cerf, p. 336.

par le zèle pastoral.

De ce côté point de doute; au XIX^e siècle, l'Eglise de la province de Québec fut riche en ressources humaines, et si la figure de Mgr Charles La Rocque n'émerge pas avec autant de facilité que celle des Lartigue, Bourget, Laflèche ou Taschereau sur le plan doctrinal, peut-être faut-il penser que notre évêque était mieux fait pour s'occuper de problèmes plus strictement pratiques. Il ne pouvait toutefois se soustraire à une obligation qui lui incombait; en matière doctrinale il lui appartenait d'intervenir au sein de son Eglise; à lui l'autorité nécessaire pour trancher toute question susceptible d'amener des divisions dans son clergé et pour répondre aux interrogations soulevées par certaines pratiques.

Arrêtons-nous d'abord aux influences doctrinales qui ont marqué le prélat et à ses interventions en matière de liturgie et d'usages ecclésiastiques. Puis nous verrons quelle spiritualité il préconisait et ce qu'il exigeait de ses prêtres comme études doctrinales. Nous analyserons ensuite son adhésion au thomisme et le contenu de sa doctrine morale. Enfin nous apprécierons son dévouement envers la personne du pape et son rôle dans l'affaire des zouaves.

1 Les influences doctrinales.

A l'époque où Charles La Rocque commençait ses études classiques au collège de Saint-Hyacinthe, Mgr Jean-Jacques Lartigue était déjà coadjuteur pour Montréal de l'archevêque Plessis de Québec. Sa juridiction s'étendait donc sur la partie du diocèse qui allait devenir

en 1836 le diocèse de Montréal. Son influence idéologique se fit donc vite sentir sur la principale institution d'enseignement du futur diocèse; au collège de Saint-Hyacinthe on puisait donc aux sources ultramontaines; d'ailleurs l'abonnement au début des années 1830 du journal mennaisien L'Avenir, loin de constituer le point de départ d'une doctrine nouvellement adoptée par le collège constituait bien au contraire la confirmation que l'ultramontanisme y avait fait de nombreux adeptes. De plus en 1824, Mgr Lartigue avait été nommé supérieur de la corporation de ce collège et on sait que l'évêque in partibus du district de Montréal avait été mis en contact avec les thèses mennaisiennes lors d'un voyage fait en Europe avec Mgr Plessis en 1819-20 alors qu'il n'était encore que simple abbé. C'est effectivement en 1820 qu'il avait commencé à lire l'ouvrage de La Mennais, Essai sur l'indifférence en matière religieuse.³ De toutes les lectures qu'il fit pendant ce voyage et de celles qui ajouteront à ses convictions ultramontaines il faut retenir de Chateaubriand, Vie du Duc de Berry, de Joseph de Maistre, Lettres sur l'inquisition, Considérations sur la France, Essai sur le principe générateur des constitutions politiques et Du Pape et de Ph.-O. Gerbet, Des Doctrines philosophiques sur la certitude dans leurs rapports avec les fondements de la théologie, Paris, 1826, Coup d'oeil sur la controverse chrétienne depuis les premiers siècles à nos jours, Paris, 1833 et Considérations sur le dogme générateur de la

3 François Beaudin, L'influence de La Mennais sur Mgr Lartigue, premier évêque de Montréal, in RHAF (septembre 1971), p. 227.

piété catholique, Paris, 1833, et de La Mennais, Oeuvres en huit puis en douze volumes.⁴ Adrien Thério⁵ signale que Bourget s'est abreuvé aux sources ultramontaines par le biais de Mgr Lartigue avant de s'adonner lui-même aux lectures des chefs de file du mouvement français. Mgr Lartigue avait donc été pour lui un guide dans ses lectures et dans cette voie idéologique.

En entrant au collège de Saint-Hyacinthe et en particulier à partir du moment où il débute ses études comme séminariste et jusqu'à ce qu'il devienne évêque de Saint-Hyacinthe, Charles La Rocque baigne dans cette atmosphère. D'abord étudiant puis séminariste-professeur au collège de cette ville de 1821 à 1831, il fut invité par Mgr Lartigue à venir terminer sa théologie au séminaire Saint-Jacques de Montréal. L'institution, située au rez-de-chaussée de l'évêché, mettait entre les mains des étudiants le Cahier de théologie de Mgr Lartigue qui traitait, entre autres choses, de l'infailibilité pontificale.⁶ L'étude de tels textes était susceptible d'initier les futurs prêtres à l'ultramontanisme ou de parfaire dans cette voie leur formation idéologique. Charles La Rocque put y savourer à satiété des idées qui correspondaient à son orientation, particulièrement celles de La

⁴ Ibidem, p. 231.

⁵ Adrien Thério, Les grandes influences sur la pensée et le style d'Ignace Bourget, in A. Thério, Ignace Bourget, écrivain, Montréal, Editions Jumonville, 1975, pp. 109-115.

⁶ Philippe Sylvain, Quelques aspects de l'ultramontanisme canadien-français, in RHAF (septembre 1971), p. 239.

Monnaï. Il faut aussi reconnaître que Lartigue et Bourget furent toujours plus ou moins ses maîtres à penser en matière doctrinale puisque c'est par eux qu'il fut mis en contact avec les idées ultramontaines.

Quand Mgr Lartigue meurt en 1840, Charles La Rocque est âgé de 31 ans. Sans avoir toujours été en contact direct avec son évêque, le jeune prêtre avait quand même pu façonner sa pensée en conformité avec les idées de son supérieur. De par son autorité sur lui, Ignace Bourget, devenu évêque en titre, se chargea d'achever sa formation. En effet, Charles La Rocque avait été tour à tour éducateur ou curé sous Lartigue et Bourget. Ayant puisé aux mêmes sources doctrinales, Charles La Rocque et Ignace Bourget appartenaient à une seule et même école.

Il faut également rattacher à cette idéologie deux hommes de doctrine: Louis-François Laflèche et J.-S. Raymond. Tous deux pouvaient se réclamer de la pensée de Mgr Lartigue. Raymond, Charles La Rocque, Bourget et Lartigue, quatre ecclésiastiques qui alignent leur pensée sur des principes communs. Quels sont donc ces principes? Ils sont tous ennemis "du gallicanisme, du nationalisme religieux et très dévoués au Souverain Pontife;"⁷ ils enseignent "que l'ordre religieux est intimement lié à l'ordre civil (...) qu'il y a nécessité de subordonner le temporel au spirituel, la politique à la religion;"⁸ mais

7 René Hardy, Libéralisme catholique et ultramontanisme au Québec: éléments de définitions, in RHAF (septembre 1971), p. 247.

8 Ibidem, p. 250.

tandis que pour Bourget et Laflèche, tout cela doit se faire directement et rapidement, Charles La Rocque et Joseph-Sabin Raymond estiment qu'il faut user de modération et qu'il faut laisser le temps arranger les choses. L'historien Hardy énonce les points sur lesquels, par exemple, le grand vicaire Raymond et Mgr Laflèche s'entendent:

L'un et l'autre affichent une même dévotion au pape et défendent avec autant de vigueur son pouvoir temporel. Ils lui reconnaissent l'infailibilité avant la proclamation du dogme. Tous deux affirment qu'il n'y a pas d'ordre social sans religion et concluent que la législation civile doit s'appuyer sur les préceptes religieux. Ils veulent le triomphe de la religion et s'emparent contre l'idée de séparer l'Eglise et l'Etat. Ils ont en commun les mêmes adversaires: l'Institut canadien, Garibaldi, etc. Bref, l'un et l'autre appliquent la même doctrine sans altération et poursuivent les mêmes fins.⁹

Nous pouvons sans doute en dire autant de Bourget, de Charles La Rocque comme d'ailleurs des autres évêques du Québec. Et pourtant, nous savons qu'entre Bourget et Charles La Rocque, les relations ne furent pas toujours faciles! Devant ce dilemme, ne convient-il pas de reconnaître, comme le fait le professeur Hardy, l'existence dans la province au XIX^e siècle de deux formes d'ultramontanisme, l'un plus intransigeant, l'autre modéré;¹⁰ les tenants du premier étaient alors désignés sous le nom d'ultramontains qui, à leur tour, disaient de l'autre groupe qu'il était composé de libéraux catholiques. Charles La Rocque était un modéré; il ne croyait pas qu'il était pour autant un libéral catholique: "si l'occasion se présente, écrivait-il à Mgr

9 Ibidem, p. 251.

10 Loc. cit.

Taschereau, assurez Sa Sainteté que je ne suis pas plus gallican ni libéral que je ne l'ai été, grâce à Dieu, à aucune époque de ma vie."¹¹ Il existait sans doute des points de doctrine sur lesquels Mgr Bourget fut pour Charles La Rocque un modèle à imiter mais d'autres sur lesquels il leur a été donné de différer d'opinion. La question liturgique n'était pas le moindre.

2 Liturgie et usages ecclésiastiques.

Dans la chrétienté latine, l'uniformité liturgique demeure une des grandes questions du XIX^e siècle. Avant le pontificat de Pie IX, certains pays européens et la France en particulier présentaient sous ce rapport des variétés dont on a pu croire qu'elles reflétaient des dissensions au sein de l'Eglise. A partir de 1850, le Saint-Siège s'appliqua à vaincre les particularismes locaux en matière de liturgie et, en dépit de quelques résistances, il fut écouté par la quasi unanimité des évêques européens. L'adoption uniforme des usages romains dans la chrétienté latine répondait donc au désir de "mieux manifester sensiblement l'unité de l'Eglise."¹² Au moment où le souci de l'unité chrétienne commençait à donner des signes de vitalité, il importait au plus haut point de faire disparaître à l'intérieur de l'Eglise les apparences de division.

¹¹ Charles La Rocque à Mgr Taschereau, Beloeil, 28 novembre 1872, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 479.

¹² Roger Aubert, Le Pontificat de Pie IX, 1846-1878, Paris, Bloud et Gay, 1952, p. 473.

Au Canada, on interprétait différemment, selon les personnes et souvent même selon les diocèses, la notion de liturgie romaine ou d'usages romains. Nous avons déjà souligné les différences d'opinion qui existaient entre Mgr Bourget et Charles La Rocque, curé de Saint-Jean, au sujet de l'implantation dans le diocèse de Montréal de la liturgie romaine; pour Mgr Bourget cela signifiait qu'il fallait faire tout comme à Rome tandis que pour le curé La Rocque il importait de tenir compte de certaines coutumes locales. Celui-ci se rapprochait donc de l'archevêché de Québec où sur ces questions, malgré une certaine identité de vue, on était moins intégriste qu'à Montréal.

Devenu évêque, Charles La Rocque affirma son désir d'uniformité liturgique pour son diocèse d'abord et pour la province ecclésiastique de Québec. Il ne faisait alors que reprendre un désir manifesté autrefois par son prédécesseur "d'établir, à tous égards, la régularité et l'uniformité,"¹³ et de rechercher cette uniformité par la lecture du Cérémonial de Baldeschi, du Cérémonial provincial, des décrets des Conciles de Québec, du Rituel romain et de l'Appendice au Rituel.¹⁴

C'est aux mêmes sources, qu'en cas de litige sur des questions de liturgie, Charles La Rocque demandait à ses prêtres de se retremper. Il avait raison de vouloir dissiper toute possibilité de malentendu

13 Circulaire de Joseph La Rocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 3 mai 1864, M, II, p. 189.

14 Circulaire de Joseph La Rocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 26 décembre 1862, M, II, p. 117.

dans des affaires où son autorité et ses connaissances liturgiques pouvaient être requises. Du moment, pensait-il, qu'une loi ou règle faisait disparaître l'arbitraire en matière liturgique, il n'appartenait à personne de négliger cette loi ou cette règle. Sur ce principe il semblait y avoir accord parfait des évêques du pays,¹⁵ mais pas nécessairement uniformité au niveau de tous les diocèses. Charles La Rocque déplorait la bigarrure qui s'était établie depuis quelques temps déjà dans les différentes églises de la province de Québec "où régnait autrefois sous ce rapport une régularité uniforme (...) établie par la vigilance et sous la direction des premiers pasteurs."¹⁶

Selon le prélat, dans un pays où l'évêque devait être perçu par les protestants comme un être de force, il importait de ne pas étaler les divisions qui existaient au niveau de l'épiscopat. A son avis l'évêque de Montréal adoptait pour son diocèse une liturgie qui ne correspondait pas toujours aux intérêts de la province ecclésiastique. Dans une lettre adressée au chanoine Joseph-Octave Paré, secrétaire de Mgr Bourget, le titulaire du siège de Saint-Hyacinthe disait que le mouvement du diocèse de Montréal ne réussissait qu'à créer dans la province une profonde division "qui ne trouve point sa compensation dans le bien qu'on voulait faire en cherchant à mettre tout en harmonie

15 Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 19 mars 1869, M, III, p. 158.

16 Ibidem, p. 160.

avec les usages ou coutumes de Rome."¹⁷ Déplorant la division du clergé et même de l'épiscopat québécois sur les modalités liturgiques à adopter, l'évêque appelait de tous ses vœux le retour à l'uniformité désirée par le pape et la Congrégation des rites.¹⁸

Tous ceux qui dans la province de Québec militaient à ce moment-là en faveur de l'ultramontanisme célébraient ce mouvement. Charles La Rocque était ultramontain à cet égard, mais bien que de mentalité conservatrice on ne retrouvait pas chez lui l'intransigeance des principes de l'évêque de Montréal. Rétablir une uniformité perdue au sein de l'Eglise de la province demeurait une tâche ardue qu'il n'était pas en mesure d'assumer. De toute façon il trouvait plus pressant de dépenser ses énergies à pourvoir aux déficiences de son propre diocèse. Deux opinions extrêmes, qu'il prit soin de dénoncer énergiquement, reflétaient la position des intransigeants de son clergé: l'une se refusait à tout changement sous prétexte d'usage et de coutume; l'autre désirait tout changer et tout refaire sous prétexte que la Congrégation des rites ne condamnait pas ces substitutions des usages. Les irréductibles des deux camps empêchaient l'uniformité souhaitée. A titre d'exemple, Charles La Rocque insistait, dans sa circulaire du 19 mars 1869, sur la longueur du surplis dont il condamnait

17 Charles La Rocque à Joseph-Octave Paré, Saint-Hyacinthe, 8 septembre 1869, AESH, RL, I, 6, p. 34.

18 Circulaire de La Rocque à son clergé, Beloeil, 19 mars 1869, M, III, p. 161.

le raccourcissement jusqu'aux reins et le rattachement des manches par des ganses à la hauteur des épaules; cela convenait bien à des enfants mais non à des prêtres: "pourrait-on, écrivait-il, reconnaître un surplis dans l'espèce de brassière qu'on lui a substituée, et qui va si mal aux larges épaules et aux formes développées d'un homme fait."¹⁹

Dans ces remarques faites en 1869, l'évêque adoptait le ton de la suggestion; quelques curés les interprétèrent comme une autorisation d'agir à leur guise. Il prit conscience de ses transgressions lors de sa visite pastorale de 1872; l'attitude bienveillante adoptée jusqu'alors en matière d'uniformité liturgique fit place à une certaine indignation; il considérait comme un véritable défi cette désobéissance à la règle du surplis et son désir d'uniformité eut tôt fait de le ramener à des procédés plus directifs pour interdire formellement l'innovation en matière de liturgie ou de cérémonie.²⁰

Si le prélat dépensait beaucoup d'énergie à s'occuper d'une affaire qui aujourd'hui peut nous sembler bien anodine, c'est qu'il jugeait nécessaire d'établir, au moins dans son diocèse, une discipline commune en matière liturgique et cérémoniale. Rien ne lui semblait moins conforme à la mission unificatrice de l'Eglise que l'adoption dans certaines paroisses de règles qui relevaient de la plus étrange fantaisie. Là où l'autorité archiépiscopale avait résolu de ne pas

¹⁹ Ibidem, p. 164.

²⁰ Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 4 février 1873, M, IV, p. 217.

innover, pourquoi aurait-il fallu que les suffragants poussent l'audace jusqu'à prescrire des changements plus que suspects? Voilà à son avis une règle que les simples curés devaient à tout prix respecter.

De tous les changements qu'il avait remarqués dans certaines paroisses de son diocèse, celui du surplis était le plus malheureux. Mais il déplorait avec autant de vigueur l'habitude de supprimer çà et là la présentation du pain béni par les habitants sous prétexte que cette pratique n'avait pas été instaurée par le premier évêque de Saint-Hyacinthe en sa pro-cathédrale.²¹

Cette volonté de vouloir absolument tout changer venait de ce qu'à Rome la nécessité semblait avoir imposé des usages nouveaux en matière liturgique. Mais pour suivre le rite romain il n'était nullement nécessaire de faire tout comme à Rome²² qui avait ses usages propres, ses coutumes et qui malgré tout ne mettait pas en oubli les lois ou règles liturgiques.²³ Mais là, comme en plusieurs autres diocèses, ces règles étaient fondamentalement maintenues, ce qui faisait dire à Charles La Rocque que pour être en possession d'un rite véritablement romain dans son diocèse, il y avait peu à changer.²⁴

21 Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 19 mars 1869, M, III, p. 166. La coutume de la présentation du pain béni était laissée par la loi civile à la charge des marguilliers. Or il n'existait pas de marguilliers dans la pro-cathédrale et Mgr Jean-Charles Prince ne crut pas devoir s'occuper d'instaurer cette coutume dans l'église diocésaine (*ibidem*, pp. 166 et 169).

22 *Ibidem*, p. 159.

23 *Ibidem*, p. 160.

24 *Ibidem*, p. 159.

Sans être un adversaire résolu du changement, le prélat regrettait cet amour de la nouveauté et de la précipitation dans les changements et il interdisait qu'on en fasse d'autres à l'avenir sans son autorisation formelle. Cependant il prévenait ses prêtres qu'il n'avait pas l'intention de permettre souvent l'innovation; il posait comme postulat que l'évêque n'a aucun pouvoir en matière liturgique ou cérémoniale, pas même celui de décider quand il y a doute.

En se justifiant de refuser l'innovation quand elle ne lui semblait pas nécessaire, Charles La Rocque ouvrit avec l'évêché de Montréal une polémique qui, bien malgré lui, connut un certain retentissement. Mgr Bourget avait accepté certains changements liturgiques que Charles La Rocque jugeait inopportuns mais qu'il n'avait pas nommés dans sa circulaire de 1869. Mgr J.-O. Paré prétendait que la sortie de l'évêque de Saint-Hyacinthe constituait un blâme de l'attitude de son collègue de Montréal. Mgr La Rocque s'empessa de rétablir les faits:

Mes intentions, mon but, Monseigneur, était d'arrêter dans mon diocèse un mouvement que j'ai toujours trouvé malheureux dans celui de Montréal, parce qu'il n'a point eu beaucoup d'autres résultats, que celui de créer dans la province une division qui m'a toujours paru et me paraît encore à l'heure qu'il est un mal réel.

Vous avez tout simplement été malheureux dans votre jugement; et je dois croire que Monseigneur de Montréal qui connaît combien j'ai regretté de tous temps qu'il se soit séparé des autres évêques de la province pour opérer un grand nombre de changements dont la nécessité me paraissait plus que problématique, a eu la franchise et l'honnêteté de n'être point surpris que je prisse le moyen d'empêcher d'introduire dans mon diocèse des changements que j'ai toujours blâmés dans le sien, et que je ne suis pas obligé d'approuver aujourd'hui, parce

que ma situation n'est plus la même qu'autrefois.²⁵

Charles La Rocque ajoutait que la situation de son diocèse différait de celle de Montréal et il réclamait pour son compte une liberté d'appréciation qui le rendait maître de ce qui s'y faisait.

Quand l'uniformité ecclésiastique le prescrivait, Charles La Rocque était prêt à abandonner ses propres convictions. Ainsi devant le désir presque unanime des autres diocèses du Québec de remplacer le rabat français par le collet romain, il évoqua le souci d'uniformité au niveau de la province pour soumettre cette question à son clergé dans une assemblée synodale qu'il se proposait de convoquer en 1874.²⁶ Des délais imprévus et sa mort empêchèrent la tenue de ce synode mais l'évêque n'en avait pas moins manifesté l'intention de faire connaître à ses prêtres les bienfaits de l'uniformité d'abord à l'échelon du diocèse puis aussi au niveau de toute la province ecclésiastique.

A certains prêtres du diocèse qui relâchaient quelque peu leur vigilance en matière liturgique, Charles La Rocque faisait une obligation de suivre rigoureusement les prescriptions du Rituel romain "sans y pouvoir rien ajouter que ce qui est contenu dans l'Appendice à ce Rituel."²⁷ Trop souvent ils oubliaient qu'en 1852 le premier concile

25 Charles La Rocque au chanoine Joseph-Octave Paré, Saint-Hyacinthe, 8 septembre 1869, AESH, RL, I, 6, p. 30.

26 Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 18 août 1874, M, IV, p. 409.

27 Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 19 mars 1869, M, III, p. 179.

provincial de Québec en avait décrété l'utilisation dans toute la province ecclésiastique. L'ordonnance de l'évêque contredisait-elle toutes ses directives antérieures sur l'uniformité? Certes non! Il ressort au contraire que l'adoption du Rituel romain accompagné d'un Appendice, garantie de préservation des coutumes locales, allait dans le sens d'une uniformisation des rites.

Au plan de la discipline ecclésiastique le prélat exigeait la même règle. Dans le diocèse de Saint-Hyacinthe quelques prêtres - particulièrement ceux des Cantons de l'Est - prenaient des libertés assez inconvenantes face au port de la soutane. Immédiatement après son élection il leur demanda de se soumettre sous ce rapport à l'harmonie qui existait dans la province ecclésiastique.²⁸

Charles La Rocque fut accusé par certains détracteurs de ne pas se mettre au fait des réalités nouvelles et de ne pas tenir compte des changements survenus au sein de l'Eglise. Ceux-là allaient pourtant plus loin qu'à Rome en matière d'innovation liturgique alors que le prélat se vantait de suivre en cela les prescriptions des meilleurs liturgistes qu'on pouvait trouver à la Sacrée Congrégation des rites.²⁹ Si à Rome on retenait des usages que le temps n'avait pas altérés, à plus forte raison peut-être convenait-il à des prêtres canadiens d'adopter face à ces velléités de changement une attitude plus que

28 Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 19 septembre 1866, M, II, p. 373.

29 Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 4 février 1873; M, IV, pp. 213-216.

prudente.

3 La spiritualité.

A proprement parler, Charles La Rocque ne nous apparaît pas d'abord comme un homme de prière mais beaucoup plus, comme un homme d'action. C'est d'ailleurs ce que son métier de curé lui avait enseigné avant 1866. Aussi n'était-ce point prudence que de ne pas définir la prière et la spiritualité: cela avait du moins, comme avantage de permettre à ses prêtres d'en apprécier le sens d'une façon peut-être plus personnelle. On doit pourtant admettre qu'il plaçait la prière au premier rang des activités du prêtre; sans elle, aucune possibilité de ressourcement, aucun moyen pour le prêtre d'accomplir efficacement son ministère.

Sa dévotion reflète la grande influence de Mgr Bourget sur la spiritualité de son époque du moins dans le diocèse de Montréal, où pendant tant d'années Charles La Rocque oeuvra comme curé, et sur la partie occidentale du diocèse de Saint-Hyacinthe, placée autrefois sous la juridiction de l'évêque de Montréal. Il insistait particulièrement sur un attachement aux sacrés-cœurs de Jésus et de Marie qu'il présentait dans une image qui fait sourire: "enfermés dans ces fournaises de la divine charité nous nous échaufferons nécessairement à l'amour de Dieu."³⁰ Il y avait quand même dans ce style de dévotion

30 Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 8 août 1868, M, III, p. 95.

une ardeur un peu familière qui correspondait sans doute à ce besoin d'extériorisation qui avait pris naissance en Italie au XIX^e siècle et qui s'était ensuite répandue dans le reste de la catholicité occidentale.³¹ Roger Aubert décrit cette piété chaleureuse qui se développe au XIX^e siècle: "(elle prend) une orientation christocentrique dont le développement de la dévotion eucharistique et le succès extraordinaire du culte du Sacré-Coeur furent les expressions les plus marquantes."³²

La dévotion eucharistique, toujours d'après Aubert, se manifestait alors par la communion fréquente et l'adoration du Saint-Sacrement.³³ Sans être remarquable, la participation de Charles La Rocque à cette dévotion vaut quand même la peine d'être mentionnée. Il a, comme tous les autres évêques de la province, recommandé à ses diocésains de communier souvent³⁴ et sans avoir instauré dans son diocèse l'adoration du Saint-Sacrement, il en a étendu la pratique de façon continue par la coutume annuelle des quarante heures ou adoration perpétuelle.³⁵ Cette pratique, recommandée officiellement par Pie IX en

31 R. Aubert, op. cit., p. 461.

32 Ibidem, p. 463.

33 Loc. cit.

34 Lettre pastorale des pères du quatrième concile provincial, Québec, 14 mai 1868, M, II, p. 78.

35 Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 23 avril 1875, M, IV, p. 519.

1851, avait été introduite au Canada dans la décennie qui suivit.³⁶

Parmi les saints qu'il invoquait ou qu'il aimait évoquer d'une façon particulière signalons saint Joseph, sainte Anne, saint Alphonse de Liguori et à la fin de sa vie saint Thomas d'Aquin. C'est dans des circonstances particulières - sur lesquelles nous aurons bientôt l'occasion de nous pencher - que le nom des deux derniers fait surface tandis que saint Joseph et sainte Anne appartiennent à un culte très populaire du moins au Canada. Saint Joseph, que Pie IX proclama patron de l'Eglise universelle en 1870, était présenté par l'évêque comme un être de paix et de tranquillité, en lutte constante contre les forces du mal.³⁷ Le culte de sainte Anne, s'il n'est pas nouveau au Canada, témoigne du grand intérêt que la population catholique dans son ensemble portait aux lieux de pèlerinage. En 1872, l'oeuvre de reconstruction de l'église Sainte-Anne-de-Beaupré, considérée par le prélat comme "une oeuvre de piété nationale," réclamait de ceux qui pouvaient y souscrire le versement d'un schelling.³⁸ Les résultats obtenus dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, dont l'évêque disait seulement qu'ils témoignaient d'un empressement marqué de la part des fidèles, prouvaient combien la dévotion à sainte Anne y était vive et populaire.³⁹

36 R. Aubert, op. cit., p. 464.

37 Mandement de Charles La Rocque à ses diocésains, Beloeil, 31 mars 1871, M, III, p. 456.

38 Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 7 août 1872, M, IV, p. 172.

39 Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 15 novembre 1872, M, IV, p. 176.

Charles La Rocque continuait évidemment d'encourager le maintien des pratiques traditionnelles au premier rang desquelles il plaçait la messe; venaient ensuite le mois de Marie et le mois de saint Joseph. Chez lui ces dévotions étaient toutes simples, mais il ressort de ses mandements et de ses lettres pastorales une grande élévation du sentiment religieux qui était aussi bien pour ses prêtres que pour les laïcs des moyens de sanctification. L'évêque préconisait sans cesse la sanctification des prêtres dont l'action pourrait ensuite déteindre sur la foi des fidèles, une foi qui se bâtissait à partir du précepte évangélique de saint Jean enjoignant aux fidèles d'obéir à leurs conducteurs spirituels.⁴⁰ Peu de place donc à une foi personnelle mais conformité aux pratiques courantes du XIX^e siècle. Pour acquérir cet état de sanctification, il fallait qu'en plus de s'adonner à la prière, le prêtre se pénétre de la nécessité de poursuivre ses études.

4 Les études doctrinales.

Pour n'être pas en arrière de leur position dans l'Eglise et dans la société, Charles La Rocque demandait à ses prêtres de ne jamais passer de longs moments sans consacrer un peu de temps à l'étude de certains points de doctrine. Il déplorait chez ses prêtres, surtout les nouveaux, une insuffisance à ce niveau. Il aurait voulu que tout futur prêtre soit dispensé d'enseigner aux jeunes étudiants du cours classique, pour consacrer plus de son temps aux études

⁴⁰ Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Beloeil, 30 juillet 1869, M, III, p. 225.

doctrinales; mais la pénurie de prêtres dans le diocèse ne lui permettait pas encore d'arrêter une pareille mesure. Il astreignait donc les nouveaux prêtres à l'étude spéciale de quelques traités de théologie en leur faisant subir pendant quatre ans un examen annuel en rapport avec ces études.⁴¹

Lors des conférences ecclésiastiques l'évêque donnait à étudier des sujets qui se prêtaient aux plus immédiates préoccupations de ses prêtres; en théologie: cas de conscience, questions dogmatiques, etc.; en écriture sainte: commentaires, explications et interprétations de textes bibliques. Pour trouver réponse aux questions soulevées, il leur suggérait de consulter les décrets du concile de Trente, la Theologia moralis de saint Alphonse de Liguori, les commentaires de saint Thomas d'Aquin et de saint Augustin sur l'écriture sainte.

De 1866 à 1869, l'évêque présentait à ses prêtres un résumé analytique des conférences ecclésiastiques en ajoutant à ces rapports son opinion sur chacune des questions à discuter. Mais de 1869 à 1872, il se contenta de ne présenter que le résumé analytique. Certains prêtres lui reprochèrent alors de n'avoir rapporté que les divers sentiments émis sans lui-même rien décider, laissant ainsi à chacun la liberté de se faire une opinion sur ces sujets.⁴² La réponse de l'évêque

⁴¹ Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 19 septembre 1866, M, II, p. 372.

⁴² Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 4 février 1873, M, IV, p. 222.

témoigne de son habileté à faire saisir à ses prêtres ce qu'il en attendait; il pensait en effet que tous les participants des conférences ecclésiastiques découvrirait sa pensée dans le seul fait d'avoir posé les questions et qu'ils tomberaient d'accord sur la réponse qu'il anticipait; mais l'entente ne se fit pas! Il attribuait cela au parti pris de certains esprits à son endroit et il préférait garder le silence devant leur persistance à ne point faire le sacrifice de leur opinion.⁴³

L'évêque devenait convaincu que certains arrondissements ne mettaient pas assez de bonne volonté à la réussite des conférences; certains participants n'y mettaient pas assez de zèle; d'autres négligeaient de s'y préparer par des études et des recherches appropriées. Aussi en un premier temps l'évêque décida que chaque participant devait remettre au secrétaire de son arrondissement ses feuilles de notes sur les sujets à discuter⁴⁴ et plus tard il ordonnera aux prêtres présents ou non à la conférence de préparer par écrit son travail et ses réponses sur chacune des questions.⁴⁵

Ces rencontres entre prêtres, Charles La Rocque les voulait joyeuses et édifiantes;⁴⁶ elles étaient des instants de ressourcement

⁴³ Loc. cit.

⁴⁴ Ibidem, pp. 210-211.

⁴⁵ Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 3 décembre 1873, M, IV, p. 310.

⁴⁶ Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 27 décembre 1866, M, II, p. 388.

susceptibles de procurer à chacun une sérénité d'esprit; mais elles ne furent pas toujours exemptes de malice de la part de certains participants. Ainsi la première conférence ecclésiastique de 1872 s'intéressa à la forme du surplis. A la question de savoir quelle était l'opinion des liturgistes sur la forme du surplis, la réponse de l'un des arrondissements fut en substance la suivante: les liturgistes ont chacun leur opinion sur la question; l'usage de Rome est le meilleur, la Congrégation des rites et les plus dignes liturgistes s'y trouvent, le surplis court est introduit dans plusieurs églises romaines. Enfin l'évêque recevait une leçon quant à ses enseignements sur le surplis dans sa circulaire du 19 mars 1869.

Et si par la discussion on prétend chercher et établir ce qui est le plus parfait, qu'on s'informe tout simplement de ce qui existe à Rome à ce sujet, et on aura la meilleure autorité. Rome ne fait pas une obligation stricte que l'on porte un surplis court, ou de telle forme; mais les meilleurs liturgistes étant là représentés par les Congrégations, ce qu'ils ont adopté comme règle pour Rome, est ce qui est le plus parfait.⁴⁷

Charles La Rocque pouvait enfin prouver que certains prêtres se préparaient mal à la conférence de leur arrondissement. Une recherche un peu plus poussée leur aurait permis de constater que le surplis court avait été effectivement introduit dans certaines églises de Rome mais que son usage était tout récent et très limité; cela diminuait beaucoup l'opportunité de cet emploi.⁴⁸

⁴⁷ Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 4 février 1873, M, IV, p. 211.

⁴⁸ Ibidem, pp. 214-215.

Le prélat croyait donc avoir raison de réclamer plus de zèle dans les études et les recherches préparatoires à ces conférences; il estimait que si tel avait été ici le cas, pareille manifestation d'ignorance et de parti pris eût pu être évitée.

Si l'évêque attachait beaucoup d'importance aux conférences ecclésiastiques comme moyen pour le prêtre d'augmenter ses connaissances sur le plan doctrinal, il estimait nécessaire de poursuivre à chaque année la tenue d'une assemblée synodale comme moyen de discuter ouvertement de certains problèmes de disciplines ecclésiastiques débouchant sur des prises de décisions au niveau de tout le diocèse. Par contre la retraite pastorale, période annuelle de recueillement et d'approfondissement de la vie sacerdotale, procurait au prêtre après une année de labeur un repos nécessaire à la poursuite de son oeuvre; mais c'est au repos de l'âme du prêtre que le prélat pensait surtout.⁴⁹ Dans ce cas la retraite pastorale devenait un moment de ressourcement spirituel.

La retraite pastorale et les assemblées synodales aussi bien que les conférences ecclésiastiques exigeaient du prêtre leur part d'études. Ces réunions avaient chacune un caractère bien particulier, mais elles répondaient toutes à un seul et même objectif, celui de mettre le prêtre en état de bien accomplir les tâches de son ministère. Pendant ce temps, par des études appropriées, l'évêque se mettait à

⁴⁹ Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 19 septembre 1866, M, II, p. 360.

l'école de saint Thomas d'Aquin.

5 Adhésion au thomisme.

Influencé d'abord par la philosophie mennaisienne, Charles La Rocque fut finalement emporté par le mouvement du retour au thomisme. En 1874, lors de l'intronisation des Dominicains dans la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire de Saint-Hyacinthe, le prélat a célébré la renaissance du thomisme, "ce retour à une méthode d'enseignement que nul autre n'a pu encore égaler en succès dans la démonstration et la défense de la vérité religieuse."⁵⁰ Jusqu'en 1868, le séminaire de Saint-Hyacinthe put s'enorgueillir de posséder celui dont Charles La Rocque disait qu'il avait été le premier au Canada à enseigner la philosophie de Saint-Thomas.⁵¹ En effet l'abbé Isaac-Stanislas Désaulniers a eu au moins le mérite d'avoir été l'initiateur de la restauration thomiste au Canada.⁵² D'abord cartésien, Désaulniers étudia attentivement la Somme théologique pendant la décennie 1850-1859 pour y trouver

50 Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Beloeil, 17 février 1874, M, IV, p. 370.

51 Charles La Rocque, Eloge funèbre de Isaac-Stanislas Désaulniers, 28 avril 1868, in La Minerve, 30 avril 1868.

52 Lucien Beauregard, La part de M. Isaac-Stanislas Désaulniers à l'introduction du thomisme au Canada français vers l'époque de la renaissance religieuse de 1840 à 1855, in RSCHEC (1941-42), p. 77. M. Beauregard signale qu'il y eut un enseignement thomiste au Canada pendant le régime français mais il doute de l'intégralité de ce thomisme. Il souligne également qu'à l'époque de la Conquête, Suarez et le cartésianisme supplantèrent l'enseignement thomiste (ibidem, p. 84).

enfin tout ce qu'il y avait de lumineux.⁵³

En 1860, il reprit au séminaire l'enseignement de la philosophie. Écartant d'abord l'ouvrage philosophique de Bouvier, largement utilisé à ce moment-là, il rejeta les principes cartésiens pour n'appuyer son enseignement que sur saint Thomas. L'abbé Désaulniers apparaissait comme un précurseur puisque l'enseignement intégral du thomisme au séminaire de Québec ne commença qu'en 1880, une année après l'encyclique Aeterni Patris dans laquelle Léon XIII célébrait les mérites et l'oeuvre du Docteur angélique.

Charles La Rocque ne tarit pas d'éloges à l'endroit de saint Thomas, "l'homme le plus extraordinaire qui ait paru dans l'Eglise depuis les temps les plus reculés où il avait plu à la Providence d'y faire briller la suite de ces Pères et de ces Docteurs des Eglises grecque et latine."⁵⁴ Sa doctrine était celle de l'Eglise et avec elle il n'y avait pas d'erreur possible; le prélat soulignait encore que les disciples de saint Thomas possédaient le bonheur le plus complet.⁵⁵ En fêtant la renaissance progressive de son oeuvre dans les chaires de théologie et de philosophie, Charles La Rocque ne manqua pas de signifier son adhésion au thomisme et l'encouragement qu'il donnait à l'enseignement de cette doctrine au séminaire de la petite ville épiscopale.

⁵³ Ibidem, p. 83.

⁵⁴ Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Beloeil, 17 février 1874, M, IV, p. 369.

⁵⁵ Charles La Rocque, Eloge funèbre de Isaac-Stanislas Désaulniers, 28 avril 1868, in La Minerve, 30 avril 1868.

6 La doctrine morale.

En matière de théologie morale, Charles La Rocque adopte une souplesse qui se rapproche beaucoup de l'équiprobabilisme de saint Alphonse de Liguori, une morale qui se situe à mi-chemin entre la facile latitude des probabilistes et la position extrême des rigoristes.⁵⁶ L'évêque le cite abondamment et constamment dans ses résumés des conférences ecclésiastiques, davantage encore que ses prédécesseurs dans la lignée desquels il s'inscrit pourtant. Mais c'est encore Mgr Bourget qui l'a initié à la doctrine de saint Alphonse de Liguori; à l'époque de la cure de Saint-Jean il lui appartenait en qualité d'archiprêtre de diriger les travaux des conférences ecclésiastiques pour l'arrondissement de Saint-Jean. C'est alors qu'il avait eu l'occasion de connaître les enseignements de saint Alphonse. Devenu évêque, il maintint évidemment pour le diocèse de Saint-Hyacinthe la pratique des conférences ecclésiastiques instaurées par Mgr Prince. Charles La Rocque s'appliquait à soumettre à ses prêtres des cas pratiques qui leur permettaient d'éprouver leur habileté à trancher certains cas de conscience. Il en est un qui préoccupait plusieurs prêtres du diocèse et qui illustre bien la nécessité dans laquelle il se trouvait.

Lors de la deuxième conférence ecclésiastique de 1870, le cas de conscience soulevé dans la question théologique était en substance

⁵⁶ A. Vacant & al, Dictionnaire de théologie catholique, t. I, première partie, Paris, Librairie Letouzey & ané, 1930, p. 914.

le suivant: un homme fait partie d'une société littéraire qui garde en sa bibliothèque des livres condamnés par les lois de l'index et dont les membres ont été déclarés par les autorités ecclésiastiques indignes de recevoir les sacrements. Or cet individu veut que son curé bénisse le mariage qu'il veut contracter avec une catholique. Le curé lui demande de se retirer de la société et il en essuie un refus formel. Que devra faire le curé?⁵⁷

La réponse de toutes les conférences, fondée surtout sur la Theologia moralis de saint Alphonse de Liguori, soutenait que la loi ecclésiastique n'obligeait plus à refuser les sacrements - mais dans des circonstances graves - aux excommuniés tolérés ou non dénoncés.⁵⁸ Cet homme entrait-il dans la catégorie des non dénoncés et sa demande était-elle faite dans des circonstances graves? La réponse de tous les arrondissements fut positive aux deux questions; la doctrine de saint Alphonse laisse entendre là-dessus que les catholiques pouvaient communiquer avec cet homme, prier et assister à la messe avec lui. Le mariage sollicité pourrait donc avoir lieu mais bien sûr le curé devait au préalable en référer à son évêque.

C'était là également l'avis du prélat qui appréciait particulièrement l'argumentation suivie de ce docteur de l'Eglise. La question soulevée était d'une actualité brûlante; à Montréal, Mgr Bourget

⁵⁷ Charles La Rocque à son clergé, Question de théologie morale, deuxième conférence ecclésiastique de 1870, M, IV, p. 129.

⁵⁸ Résumé de la deuxième conférence ecclésiastique de 1870, M, IV, p. 135.

avait fulminé contre les membres de l'Institut canadien qui, disait-il, par le seul fait d'appartenir à l'Institut, étaient excommuniés.⁵⁹ Selon Mgr Bourget, ces gens étaient donc exclus des sacrements et dans son diocèse, une personne frappée d'excommunication n'aurait pu se marier à l'église.

C'est d'ailleurs pour cette raison que Wilfrid Laurier, membre de l'Institut canadien, dut quitter la société pour contracter un mariage religieux.⁶⁰

La position intransigeante de Mgr Bourget contraste avec celle de Charles La Rocque, beaucoup plus souple. L'évêque de Montréal n'aurait pas permis un tel mariage; celui de Saint-Hyacinthe estimait que le mariage pouvait avoir lieu.

En théologie morale, la question des dispenses de mariage pour des degrés de consanguinité rapprochée causait au prélat d'assez sérieuses difficultés. Il savait bien que pour des raisons morales l'Eglise soulevait de graves objections pour des mariages consanguins, mais à raison des circonstances dans lesquelles il se trouvait, l'évêque aurait aimé plus de souplesse de la part du Saint-Siège. D'abord pour deux motifs il n'aimait pas qu'à Rome on lui refuse les dispenses sollicitées ou qu'on retarde pendant longtemps de les accorder: 1- il y avait danger de refuser une dispense quand des personnes résistaient

59 Léon Pouliot, Monseigneur Bourget et son temps, t. IV, Montréal, Bellarmin, 1976, p. 34.

60 Jean-Paul Bernard, Les Rouges, Montréal, P.U.Q., 1971, p. 317.

aux conseils des pasteurs; 2- les ministres protestants n'hésitaient pas à marier les personnes contrariées par un refus ou des délais trop longs.⁶¹ De plus le diocèse de Saint-Hyacinthe touchait dans sa partie sud et sud-est aux Etats-Unis où il se trouvait en bon nombre des officiers civils prêts à marier n'importe qui se présentant devant eux pour cette fin.⁶² Chez les voisins du sud, les évêques n'avaient pas à référer à Rome chaque cas de dispense et ils ne s'opposaient que bien faiblement aux mariages consanguins.⁶³ Là-dessus les évêques du Canada faisaient preuve de plus de persistance et de sévérité d'autant plus qu'ils n'étaient pas munis des facultés dont jouissaient leurs collègues américains en cette matière.⁶⁴ En 1866, le Canada était considéré par Rome comme un pays de mission et ses évêques ne possédaient pas cette autonomie doctrinale qu'on retrouvait dans l'épiscopat américain. Chaque cas de mariage consanguin était donc déféré au cardinal Barnabo.

Charles La Rocque s'impatiait un peu de cette lourdeur administrative. Ainsi en 1868, il se plaignait de n'avoir pas ce pouvoir discrétionnaire de dispenser des empêchements de mariage du second

61 Charles La Rocque au cardinal Barnabo, Saint-Hyacinthe, 28 septembre 1866, AESH, RL, I, 5, p. 75.

62 Ibidem, p. 76.

63 Loc. cit.

64 Loc. cit.

degré de consanguinité.⁶⁵ Finalement il obtint de Rome le privilège de décider lui-même des dispenses à accorder pour ces empêchements.⁶⁶ Nous ne pourrions certifier que Charles La Rocque fut en son temps le premier évêque du Canada à jouir de pareilles facultés; mais si Rome les lui octroyait, c'est sûrement parce qu'on reconnaissait son exactitude et sa compétence sur le plan doctrinal.

Pour amener dans son diocèse une diminution de la fréquence des mariages consanguins, Charles La Rocque comptait sur le zèle de ses prêtres et sur la collaboration des parents. Pour décourager les fréquentations entre affins, il demandait aux curés de maintenir la perception des componendes et de parler souvent en chaire du problème moral que soulevaient de telles fréquentations.⁶⁷ Le devoir des parents en cette matière ne lui paraissait pas négligeable; eu égard à ces empêchements de mariage, ils ne devaient pas favoriser ni même tolérer des rapports qui pourraient les y conduire.⁶⁸ Au moment de leur vie où il était permis aux enfants de songer au mariage, il appartenait donc aux parents de veiller sur eux avec une sollicitude particulière. En intervenant ici au niveau de la morale familiale, l'évêque

⁶⁵ Charles La Rocque au cardinal Barnabo, Saint-Hyacinthe, 2 octobre 1868, AESH, RL, I, 5, p. 563.

⁶⁶ Charles La Rocque au cardinal Barnabo, Saint-Hyacinthe, 18 novembre 1868, AESH, RL, I, 5, p. 587.

⁶⁷ Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 1^{er} mars 1870, M, III, p. 292.

⁶⁸ Loc. cit.

cherchait à empêcher une coutume qui, d'après son témoignage, avait pris dans son diocèse des dimensions importantes.

Parmi d'autres points de doctrine morale soulevés par Charles La Rocque, il en est deux qui intéressaient particulièrement certaines pratiques dans son diocèse: l'usure et le travail du dimanche.

Les observations des pères du quatrième concile provincial de Québec sur l'usure ne manquent pas d'à propos. Ce concile vouait l'usurier à la vengeance divine. Autrefois la loi du pays punissait "ceux qui exigeaient un intérêt plus élevé que six par cent."⁶⁹ Cette loi n'existait plus et en 1868 les tribunaux obligeaient l'emprunteur à rembourser l'intérêt stipulé.⁷⁰ La lettre pastorale des pères du quatrième concile de Québec ne fait mention d'aucun maximum acceptable mais il y est bien indiqué que la conscience interdit d'exiger au-delà d'un intérêt raisonnable⁷¹ et que la charité permet au catholique de tendre une main secourable à l'indigent en acceptant de lui prêter à un intérêt moindre ou même sans intérêt, étant entendu que le créancier n'est pas exposé à perdre son capital.⁷² Dans le même ordre d'idée l'épiscopat, au nom de la religion, faisait aux habitants un devoir de ne pas s'endetter inutilement et de fuir le luxe, ruine de tant de

69 Lettre pastorale des pères du quatrième concile provincial de Québec, Québec, 14 mai 1868, M, III, p. 74.

70 Loc. cit.

71 Loc. cit.

72 Ibidem, p. 75.

familles.⁷³ Six pour cent semblait donc devoir être un intérêt acceptable pour celui qui prêtait de l'argent. En partant des principes énoncés dans la lettre des pères de ce concile provincial, Charles La Rocque fit voir qu'au niveau local certains prêteurs semblaient les ignorer en continuant d'exiger des taux élevés d'intérêt ou en adjoignant au contrat de prêt des clauses ou conditions usuraires. L'évêque reconnaissait la difficulté de poursuivre l'usure dans tous ses retranchements,⁷⁴ mais il était possible aux prêtres du diocèse, par une surveillance appropriée et par quelques instructions faites de temps à autre d'amener les usuriers à plus d'équité.⁷⁵ Alors que l'Eglise jugeait raisonnable un taux d'intérêt de six pour cent, Charles La Rocque fit comprendre que le plus haut intérêt toléré pouvait aller jusqu'à huit pour cent. Toute personne outrepassant ce taux se verrait refuser l'absolution.⁷⁶

Sur le respect du dimanche, l'épiscopat faisait preuve d'une aussi grande fermeté. Non seulement obligeait-il les catholiques d'assister à la messe du dimanche mais aussi de s'abstenir de travailler pendant cette journée. Or si certains travaux de la ferme pouvaient

⁷³ Loc. cit.

⁷⁴ Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 5 mars 1868, M, III, p. 24.

⁷⁵ Ibidem, p. 25.

⁷⁶ Loc. cit.

être tolérés le dimanche, si même la fabrication du beurre était permise, Charles La Rocque refusait inflexiblement que le jour du Seigneur puisse être profané par la fabrication du fromage. Des habitants de L'Ange-Gardien, incapables de terminer dans la soirée du samedi la fabrication de leur fromage, demandèrent au prélat de pouvoir empiéter sur la journée du dimanche.⁷⁷ L'évêque ne céda pas; il fondait son refus sur le fait que cette denrée n'était pas, au même titre que le beurre, nécessaire aux besoins de la population.⁷⁸ Même si la fabrication du fromage semblait devoir procurer aux cultivateurs un revenu nécessaire à leurs besoins - surtout dans un diocèse presque exclusivement agricole - Charles La Rocque soutenait qu'en accordant une telle autorisation, on allait nuire à la fabrication du beurre: "comme la consommation du beurre va de pair avec celle du fromage, on peut voir de suite quelle sera la conséquence d'une trop grande production du fromage."⁷⁹ L'interruption ce jour-là de ce type d'activité ne pourrait donc causer un mal réel à l'industrie en question.

Chez Charles La Rocque l'application de la doctrine morale s'adapte aux circonstances. Elle est selon les cas ferme ou souple mais toujours conforme à l'esprit de l'Eglise. Le prélat assume de

77 Le curé Pierre-Ludger Paré à Charles La Rocque, L'Ange-Gardien, 21 mai 1875, AESH, dossier L'Ange-Gardien pour 1875.

78 Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 2 février 1875, M, IV, p. 426.

79 Ibidem, p. 427.

façon clairvoyante la garde de cette doctrine morale au niveau de son diocèse; cela est d'ailleurs confirmé par l'autorisation qui lui est accordée de dispenser les empêchements pour consanguinité. L'évêque de Saint-Hyacinthe ne cessait pas pour autant de recourir aux services des canonistes du Saint-Siège; Rome et son pontife demeuraient les dépositaires de la vérité éternelle. C'est pourquoi il vouait aux institutions papales et surtout à la personne du pape une admiration sans réserve.

.7 Le dévouement à la personne du pape et l'affaire des zouaves.

L'impopularité sans cesse grandissante jusqu'à la fin de son règne du pape Grégoire XVI et l'échec du mouvement insurrectionnel de 1848 aussi bien dans les Etats pontificaux que dans toute la péninsule italienne semblaient avoir donné un coup fatal au prestige temporel de la papauté. Mais le monde catholique réagit immédiatement contre les oppresseurs du Saint-Siège et en France, sans doute plus que partout ailleurs, les fidèles les plus fervents s'émurent du sort fait au pape. C'est d'ailleurs autour de sa personne, plus que sur la situation du Saint-Siège, que convergea la compassion des ultramontains. Ce mouvement accentué par les allures laïcisantes et anticléricales des nationalistes italiens provoqua un véritable état de crise au sein du clergé italien qui se sentit vite partagé entre des sentiments patriotiques bien légitimes et une réprobation assez générale dans le monde catholique des aspirations libérales du gouvernement piémontais. Pie IX, exaspéré par le manque de fermeté de l'empereur Napoléon III devant les

prétentions unionistes de Victor-Emmanuel II et désireux de compter davantage sur des bataillons entièrement dévoués à sa cause, autorisa le général Lamoricière, très anti-bonapartiste, à lever une armée de 25,000 hommes dont le noyau fut formé d'Autrichiens, de Suisses, d'Irlandais et de Français; ce mouvement eut tôt fait d'apparaître comme une rebuffade à l'empereur de France.

Après la débandade des troupes papales à Castelfidardo en 1860 et, la même année, l'éclatante conquête du royaume de Naples par les troupes de Garibaldi, des défenseurs du pouvoir temporel s'alarmèrent de l'attitude apparemment ambivalente de l'empereur; celui-ci, chargé de défendre ce pouvoir, semblait avoir permis aux troupes royales de passer par les Marches et l'Ombrie - d'ailleurs annexées au nouveau royaume d'Italie - pour descendre dans le sud de la péninsule. A partir de ce moment il devint évident que l'intégrité de ce qui restait des Etats pontificaux ne pouvait plus se maintenir que grâce à l'appui des troupes françaises installées à Rome.⁸⁰

Au XIX^e siècle, la papauté représentait au Canada français une institution prestigieuse et populaire. Plus ses malheurs augmentaient, plus grandissait l'attachement de la population catholique à son endroit. Pourtant quelques voix firent entendre des sons discordants. Louis-Antoine Dessaulles rabrouait ceux qui prétendaient que des réformes avaient été introduites dans les Etats pontificaux et soutenait qu'au contraire leur administration judiciaire et financière témoignait

80 R. Aubert, op. cit., pp. 80-82.

de la plus déplorable ineptie. Il dénignait l'attitude anachronique des défenseurs du pouvoir temporel.⁸¹

Charles La Rocque devint évêque dans cette période de remise en question du pouvoir temporel pontifical alors que pour les catholiques du Canada français il était impensable de séparer souveraineté temporelle et souveraineté spirituelle. Comment, se disait-on, peut-on attaquer la première sans porter préjudice à la deuxième? L'épiscopat local tomba à bras raccourcis sur l'attitude des adversaires du pouvoir temporel:

Pour cacher la noirceur de cet odieux attentat ils feignent de n'en vouloir qu'à la souveraineté temporelle du Pape, et protestent hypocritement qu'ils ont le plus grand respect pour l'autorité spirituelle.⁸²

En célébrant les vertus et la science de Pie IX, Charles La Rocque défendit la conception des ultramontains selon laquelle il ne pouvait y avoir de véritable primauté spirituelle qu'à la condition d'assurer au pape une totale indépendance en matière temporelle; toute tentative de supprimer en tout ou en partie ce pouvoir passait à ses yeux pour une injustifiable iniquité.⁸³ Quant à la violation du domaine temporel par les troupes piémontaises, elle créait au chef de l'Eglise une situation anormale aussi bien au plan spirituel qu'au plan

81 J.-P. Bernard, op. cit., pp. 201-204.

82 Lettre pastorale des Pères du quatrième concile provincial de Québec, Québec 14 mai 1868, M, III, p. 51.

83 Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 25 décembre 1867, M, II, p. 473.

des rapports diplomatiques, situation qui selon l'évêque embarrassait tout homme politique, ami de l'ordre et de la civilisation.⁸⁴

Cette "papolatrie", bien apparente dans les cercles ultramontains d'Europe, particulièrement en France, reflète la dévotion profonde vouée par tout l'épiscopat du Québec à la cause du pape. Bien avant l'accession de Charles La Rocque à l'épiscopat, Ignace Bourget gémissait sur la situation faite à Pie IX.⁸⁵ Tous les évêques de la province firent alors écho à cette manifestation de détresse; Joseph La Rocque, qui connaissait bien Mgr Bourget, la transmet à ses ouailles en des accents pathétiques:

(...) il y a conspiration pour l'abaisser, pour faire disparaître sa noble face du théâtre du monde; mais cette

⁸⁴ Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Beloeil, 15 novembre 1870, M, III, p. 406.

⁸⁵ Léon Pouliot, Mgr Bourget et son temps, tome III, Montréal, Bellarmin, 1972, p. 162. Voir également René Hardy, L'origine des zouaves pontificaux canadiens, in Les zouaves pontificaux canadiens, coll. Mercure, Ottawa, Musée national de l'Homme, 1976, pp. 1-67. L'auteur expose avec force détails le rôle d'animation joué par Mgr Bourget auprès du clergé et des fidèles de son diocèse dans le but de sensibiliser la population catholique du Canada français aux malheurs de la papauté. Les autres évêques emboîtèrent également le pas. Les gestes de solidarité envers Pie IX furent nombreux: "En somme, écrit le professeur Hardy, il y eut peu de semaines, voire de jours, durant les dix années qui précédèrent la chute de Rome comme capitale de la chrétienté, où les Canadiens français ne furent appelés à manifester leur attachement au pouvoir temporel du pape. Livres, journaux, brochures, mandements, manifestations laïques et religieuses, prières privées et publiques, quêtes, conférences, soirées académiques, concerts et cantiques, incitations de certains hommes politiques, autant de moyens de sensibiliser l'opinion à cette question, sans compter que l'évolution des partis politiques dans la province de Québec, au contact des luttes du clergé contre les rouges et le parti libéral tendait à identifier les opposants politiques aux alliés et aux ennemis de la papauté." (Ibidem, p. 32).

conspiration même le grandit, et le fait dominer tout le tableau. On sent plus que jamais que Rome et son Pontife sont le centre du monde, non seulement religieux, mais encore social. On ne peut que demeurer convaincu, en outre, que la souveraineté temporelle dont il est en possession depuis tant de siècles, doit être un des appuis essentiels de son pouvoir spirituel, puisque les ennemis de celui-ci s'obstinent à faire de si persévérants efforts pour la détruire.⁸⁶

Il n'est point nécessaire de relever toutes les interventions de ce genre; disons seulement que celle que nous venons de relater représente l'opinion commune de quelques générations d'évêques. Charles La Rocque ne pensait pas autrement. En 1868 il écrivait au cardinal Barnabo des mots qui révélaient la profondeur de son attachement à la papauté: "Je n'ai pas besoin de dire à Votre Eminence combien est sacré pour moi tout ce qui vient de cette auguste autorité, comme aussi tout ce qui y tient."⁸⁷ Avant même le concile de Vatican, il représentait la papauté comme "la chaire éternelle" de la vérité

86 Lettre pastorale de Joseph La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 9 août 1862, M, II, p. 105. Mgr Jean Langevin de Rimouski éprouvera les mêmes sentiments que Joseph La Rocque: "Non content d'avoir dépouillé le Chef de l'Eglise de la plus grande partie de ses États, au mépris de toutes les lois divines et humaines, le Gouvernement Italien, devenu l'instrument docile et aveugle des sociétés secrètes, ose aspirer à s'emparer des faibles restes de ce Pouvoir Temporel du Saint-Père qui est si nécessaire au maintien de sa liberté et de son indépendance spirituelles, ainsi qu'aux rapports du monde catholique avec son Chef Suprême." (Mandement de Jean Langevin à ses diocésains. Rimouski, 15 décembre 1867, Mandements, lettres pastorales et circulaires de Mgr Jean Langevin, I, Rimouski. (s.e.), 1872, p. 93).

87 Charles La Rocque au cardinal Barnabo, Saint-Hyacinthe, 5 mars 1868, AESH, RL, I, 5, p. 398.

divine.⁸⁸ Convaincu donc avant 1870 de l'infaillibilité pontificale, il n'hésitait pas à étendre ce concept à tout ce qui émanait des congrégations romaines. Cette impression, largement répandue chez les catholiques de la province étonnait les libéraux du groupe de Dessaulles. Tout comme les conservateurs, ceux-ci avaient célébré en 1846 l'avènement de Pie IX; L'Avenir avait salué en lui le futur libérateur de l'Italie opprimée.⁸⁹ La feuille rouge ne mit pas long à déchanter quand en 1849, Pie IX refusa de convoquer pour ses Etats une assemblée constituante.⁹⁰ Le Pays, qui succéda à L'Avenir en 1856, continua d'attaquer le clergé et le pouvoir temporel; peu à peu il perdit ses assises dans la population. Il en était également ainsi du Journal de Saint-Hyacinthe qui s'était maintenu jusqu'en 1868 à prix de sacrifices. Cette perte de prestige allait de pair avec le recul lent mais systématique du rougisme. Sa position vis-à-vis du pouvoir temporel de la papauté manquait de souplesse; elle s'alignait tout naturellement sur les impressions de Louis-Antoine Dessaulles. Dans une société cléricale, cette attitude avait peu de chance de réussir et le prestige des libéraux de la province ne cessait de décliner alors que dans l'Europe méditerranéenne il progressait.

Partout au Canada français, on se montrait ultramontain et le

88 Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 25 décembre 1867, M, II, p. 472.

89 J.-P. Bernard, op. cit., p. 47.

90 Ibidem, pp. 48 et 74.

clergé constituait un guide sûr dans cette voie. Mais il s'agissait, selon les endroits, d'une doctrine qui s'adaptait à une situation particulière. Ainsi, en proie aux attaques répétées des libéraux, Mgr Bourget a, parfois maladroitement, soutenu l'aspect le plus radical de l'ultramontanisme. A Québec où la situation était fort différente et où les libéraux ne possédaient pas la même audace, on se montrait plus souple; la tradition il est vrai, y avait rapproché l'Eglise du pouvoir politique. On y était certes moins doctrinaire qu'à Montréal en ce qu'il était possible de concilier l'indépendance du bras séculier et l'autorité de l'Eglise.

En voulant démontrer l'influence du libéralisme ou du rougisme dans les questions politiques et religieuses au XIX^e siècle, Jean-Paul Bernard a prouvé que l'autorité de l'Eglise et la mainmise ultramontaine sur les hommes politiques, sur les organes d'information, dans les différents cercles religieux laïcs étaient extrêmement fortes.

C'est évidemment dans les milieux conservateurs que se regroupaient les ultramontains. A Saint-Hyacinthe l'ultramontanisme, fortement appuyé par les prêtres du séminaire et très certainement par l'évêque épousait des formes mieux articulées que celui que véhiculaient les intransigeants de Montréal. Charles La Rocque vivait pourtant au milieu d'un fort groupe de libéraux.⁹¹ Malgré tout, rempli "d'un

⁹¹ Relevons les noms du rédacteur du Journal de Saint-Hyacinthe, M. Raphaël Fontaine, le député Alexandre Dufresne du comté d'Iberville, le candidat libéral du comté de Richelieu, Joseph-François Perrault, le maire de la ville épiscopale Georges-Casimir Dessaulles, les députés libéraux du comté de Saint-Hyacinthe en 1867, Alexandre

dévouement sans borne"⁹² envers le pape, il pensait pouvoir se porter en tout temps et dans la mesure où le lui permettaient ses moyens à la défense des enseignements de l'Eglise.

Les sentiments de Charles La Rocque à l'endroit de Pie IX témoignent presque d'une véritable adulation. Il le présente ici comme le "plus grand (et) le plus saint des pontifes,"⁹³ là comme "ce pape aux aspirations d'une céleste grandeur, au génie divinement inspiré,"⁹⁴ puis comme la "plus grande figure historique des temps modernes, à laquelle nulle autre ne saurait être comparée."⁹⁵ L'évêque ne faisait que traduire les sentiments de la majorité des catholiques de son diocèse à l'endroit du pape. Il y avait contraste entre ses propos, reflets d'une certaine forme de nationalisme, et la réprobation qu'inspirait au mouvement patriotique italien, auquel avaient adhéré de nombreux prêtres et quelques évêques de la péninsule, le système de gouvernement pontifical. Les intérêts en jeu n'étaient pas les mêmes; ici la question nationale ne se posait pas dans des termes identiques.

L'affection de Charles La Rocque pour Pie IX ne cessa jamais.

Kierzkowsky (fédéral) et Pierre Bachand (provincial):

92 Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Beloeil, 15 novembre 1870, M, III, p. 337.

93 Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 25 décembre 1867, M, II, p. 472.

94 Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Beloeil, 15 novembre 1870, M, III, p. 345.

95 Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 11 janvier 1868, M, III, p. 261.

d'augmenter; malgré l'éloignement spatial du Saint-Siège, il sentait la présence spirituelle constante du pape dans l'Eglise de la province et en particulier dans le diocèse qu'il dirigeait. Cette impression avait été amplifiée par l'audience que Pie IX lui avait accordée en 1870; sa bonté et sa sagesse l'avaient particulièrement touché. Charles La Rocque en était alors à son deuxième voyage à Rome: il avait effectué le premier en 1854 en qualité de compagnon de Mgr Bourget; en 1870 il s'y était trouvé pour les travaux du concile. Tout dans la Rome conciliaire et surtout l'ouverture solennelle et les travaux du concile avaient accru l'effet euphorique de sa rencontre avec Pie IX, "car, disait le prélat, sous quelque rapport qu'on le considère, le concile du Vatican a constitué l'assemblée la plus grande, la plus belle et la plus magnifique qu'il ait peut-être jamais été donné à la terre de contempler."⁹⁶ Dans une description très détaillée de l'ouverture du Concile, l'évêque de Saint-Hyacinthe se disait émerveillé de la grandeur de l'Eglise catholique; les lieux richement décorés, la solennité de l'assemblée des pères du Concile, leurs costumes, etc ... avaient créé chez lui un effet absolument saisissant. Il n'en fallait pas davantage pour l'émouvoir au plus haut point.

L'œuvre du concile et surtout la proclamation de l'infaillibilité pontificale définie comme dogme et rangée au nombre des articles de la foi démontraient à son avis "la vérité des doctrines appelées

⁹⁶ Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Beloeil, 15 novembre 1870, M, III, p. 339.

ultramontaines."⁹⁷ Il convient de souligner ici l'adhésion de Charles La Rocque à ces doctrines. Cet engagement sincère ne constituait pas une réponse à ses détracteurs de Montréal mais plutôt un alignement de sa pensée sur les directives pontificales.

En 1870, le concile fut interrompu par l'entrée à Rome des troupes italiennes. La France, en retirant à Pie IX la protection de ses régiments avait, selon le prélat, assuré le triomphe des ennemis de l'Eglise. La révolution allait-elle faire de nouveaux dégâts? Le pape allait-il subir de nouvelles tribulations? Allait-on même essayer d'éteindre la papauté dans son sang? Autant de questions auxquelles l'évêque laissait entrevoir des possibilités de réalisation.⁹⁸

Une allusion de Charles La Rocque à la guerre franco-prussienne laissait entendre que la France semblait devoir payer pour le crime qu'elle venait de commettre: "elle gémit en ce moment sous le pressoir de la colère divine, et elle est menacée de se trouver tout à l'heure bien au-dessous de son rang parmi les nations de la terre."⁹⁹ Le prélat ne paraissait pas comprendre l'ampleur des problèmes intérieurs et extérieurs de la France; c'était d'ailleurs le moindre de ses soucis.

L'évêque ignorait tout des dispositions des patriotes italiens.

⁹⁷ Ibidem, p. 389.

⁹⁸ Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 10 octobre 1870, M, III, p. 329.

⁹⁹ Loc. cit.

Il n'y avait pas de commune mesure entre l'ancienne politique anticlé-
ricale de Cavour et les atrocités que Charles La Rocque entrevoyait.
Non seulement la vie du pape n'était pas menacée mais les patriotes
lui offraient des prérogatives analogues à celles que contiendront
plus tard les accords du Latran.¹⁰⁰ Sa description apocalyptique des
événements à venir ne tenait pas compte des aspirations nationalistes
italiennes. Tous les agents de l'unification étaient présentés comme
les "plus habiles suppôts (...) du prince des ténèbres et du menson-
ge."¹⁰¹ A cette oeuvre de destruction ajoutait-il, s'était joint
Victor Emmanuel II, ce fils de la pieuse et antique maison de Savoie,
dont la mission aurait consisté plutôt à respecter l'intégrité des
Etats du pape.¹⁰²

Charles La Rocque avait trouvé des accents propres à éveiller
la fierté des défenseurs de la papauté; il signalait en 1867 la victoi-
re à Mentana des zouaves pontificaux soutenus par l'épée française,¹⁰³
les blessures subies au combat de deux zouaves canadiens, Hugh Murray
et le chevalier Alfred La Rocque,¹⁰⁴ les noces d'or épiscopales de Pie

100 R. Aubert, op. cit., p. 88.

101 Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains,
Saint-Hyacinthe, 25 décembre 1867, M, II, p. 473.

102 Loc. cit.

103 Ibidem, p. 483.

104 Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Saint-
Hyacinthe, 11 janvier 1868, M, III, p. 8.

IX¹⁰⁵ et ses vingt-cinq années de règne sur le siège de Rome, exploit qui n'avait été accompli que par saint Pierre lui-même.¹⁰⁶

L'intérêt de Charles La Rocque à la cause des zouaves était directement relié à ses sentiments à l'égard de la personne du pape. Ces militants, d'un genre fort original, il les présentait comme les premiers défenseurs de la papauté. Ce rassemblement hétéroclite constituait bien la plus étrange armée qui se puisse trouver.¹⁰⁷

La Minerve¹⁰⁸ et L'Ordre¹⁰⁹ exultèrent l'événement tandis que le Courrier de Saint-Hyacinthe se contenta de souligner le départ des

105 Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 19 mars 1869, M, III, p. 182.

106 Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 12 juin 1871, M, IV, p. 21.

107 Selon le Herald de New-York ce corps armé se composait au mois de mai 1868 de 4,592 hommes incluant 135 Canadiens et 14 Américains. Il en restait 4,443 de diverses origines: Français 1,301; Belges 686; Hollandais 1,910; Romains et sujets des Etats pontificaux 157; habitants de Modène 12; Napolitains 14; Toscans 6; Suisses 19; Autrichiens 7, Prussiens 87, Allemands 22; Espagnols 32; Portugais 6; Anglais 50; Irlandais 101; Écossais 10; Russes 2; Polonais 12; un habitant des mers du sud; Maltais 3; un Indien; un Africain; un Péruvien; un Mexicain; un Circassien. (Howard R. Marraro, Canadian and American Zouaves in the Papal Army, 1868-1870, in RSCHEC, (1944-45), p. 83 et 83 n). Au service du pape cette armée devenait la risée des populations protestantes. Des journaux américains avaient ironiquement accueilli le groupe canadien-français qui s'était rendu à New York pour s'embarquer à destination de Rome. (Robert Rumilly, Histoire de la province de Québec, t. I, Montréal, Valiquette, 1940, p. 142 et Howard R. Marraro, art. cit., p. 92).

108 La Minerve, Montréal, 20 février 1868.

109 L'Ordre, Québec, 21 février 1868.

zouaves de Saint-Hyacinthe.¹¹⁰ De son côté Le Pays l'ignora dédaigneusement. Si l'attitude du Pays s'explique par ses sentiments envers la papauté, le Courrier de Saint-Hyacinthe étonnait par son mutisme. Il est vrai que l'évêque du diocèse ne s'était pas rendu à Montréal pour le grand départ des zouaves; non pas qu'il réprouvait ce mouvement, nulle cause ne lui paraissait plus noble, plus belle, ni plus sainte.¹¹¹ Mais Charles La Rocque n'avait pas le goût des grandes manifestations et il pensait que tout ce déploiement pourrait présenter des apparences de défi dans un pays qui comptait beaucoup de protestants.

Pour accomplir son devoir il suffisait au prélat de promouvoir l'oeuvre des zouaves auprès de ses diocésains. Nul doute, soutenait-il, qu'il se trouvait dans la population du diocèse des jeunes gens prêts à "aller s'enrôler dans cette armée de nouveaux Macchabées" mais dont le choix devait être judicieusement fait.¹¹² Ces croisés du XIX^e siècle lui rappelaient "ceux qui au moyen âge se croisèrent pour aller combattre la barbarie musulmane."¹¹³

A l'appel de son évêque, la population du diocèse de Saint-

¹¹⁰ Courrier de Saint-Hyacinthe, 21 février 1868.

¹¹¹ Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 30 juillet 1869, M, III, p. 260.

¹¹² Loc. cit.

¹¹³ Ibidem, p. 262.

Hyacinthe avait répondu de façon intéressante.¹¹⁴ Le diocèse avait fourni sept détachements de zouaves qui totalisèrent soixante quatorze enrôlés:

Tableau 4

Nombre de zouaves enrôlés dans le diocèse de Saint-Hyacinthe (par détachement).¹¹⁵

Premier détachement:	20
Deuxième "	4
Troisième "	5
Quatrième "	5
Cinquième "	6
Sixième "	19
Septième "	15

Ce qui intéresse davantage encore que le nombre d'hommes fournis par le diocèse à l'armée des zouaves, c'est leur provenance précise:

Tableau 5

Nombre de zouaves enrôlés dans le diocèse de Saint-Hyacinthe (par village).¹¹⁶

Beloeil	: 2	Saint-Hugues	: 4
Coaticook	: 1	Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville:	3
Ely	: 2	Saint-Jude	: 2
L'Ange-Gardien	: 2	Saint-Liboire	: 2
La Présentation	: 1	Saint-Ours	: 1
Lemnoxville	: 1	Saint-Pie	: 7
Notre-Dame de Stanbridge:	1	Saint-Sébastien d'Iberville	: 3
Saint-Aimé	: 5	Saint-Simon	: 2
Saint-Alexandre	: 1	Sainte-Marie de Monnoir	: 4
Saint-Césaire	: 5	Sainte-Rosalie	: 1

¹¹⁴ Charles La Rocque à Joseph Royal, secrétaire du commando des zouaves pontificaux canadiens de Montréal, Saint-Hyacinthe, 8 janvier 1869, AESH, RL, I, 5, pp. 131-132.

¹¹⁵ M., III, p. 481.

¹¹⁶ Loc. cit.

Saint-Charles	:	1	Sherbrooke	:	4
Saint-Damase	:	1	Sorel	:	3
Saint-Hilaire	:	2	Stanstead	:	1
Saint-Hyacinthe	:	12			

Cette répartition spatiale montre une contribution en hommes de toutes les parties du diocèse mais ne reflète pas nécessairement l'importance des centres d'où ils provenaient. Si par exemple il apparaît que Saint-Hyacinthe a fourni un nombre de zouaves qui correspondait à sa taille, alors il est permis de penser que la part de Sorel aurait dû être plus élevée. Il est certain que cette ville, plus importante à bien des égards que Saint-Pie, Saint-Césaire, Saint-Aimé, Sherbrooke et Saint-Hugues aurait pu être mieux représentée: Sorel était de loin en 1861 la ville la plus peuplée de tout le diocèse: 4,778 âmes contre 3,695 pour Saint-Hyacinthe qui se plaçait au deuxième rang; à ces deux villes il faut ajouter une population rurale respective de 3,550 et de 3,636 habitants.¹¹⁷ On peut attribuer cette faible contribution de Sorel à la vocation un peu particulière d'une localité qui renfermait "une population ouvrière et commerçante,"¹¹⁸ et à l'éloignement spatial de Saint-Hyacinthe, un centre plus intellectuel avec son séminaire et plus porté vers les choses religieuses. Comment enfin concilier ce faible résultat avec l'affirmation du curé

117 Stanislas Drapeau, Etudes sur le développement de la colonisation du Bas-Canada (1851-1861), Québec, Brousseau, 1863, pp. 287-293.

118 Ibidem, p. 291.

Millier qui disait qu'à Sorel il n'existait pas, comme à Saint-Hyacinthe cet esprit impie qui rendait si intenables pour l'évêque les injures qui lui étaient presque journellement adressées?¹¹⁹

La faible contribution des habitants de Sorel à l'équipée des zouaves, malgré le respect évident qu'ils portaient à l'évêque,¹²⁰ témoignait-il d'une certaine indifférence religieuse? Ne conviendrait-il pas plutôt de penser que leurs occupations les éloignaient de ce genre de manifestations? Compte tenu des intérêts à soutenir et du caractère plus industriel de la ville, cette abstention était sans doute bien normale.

C'est toutefois à Saint-Hyacinthe, forteresse du rougisme, mais où l'ultramontanisme avait quand même de solides assises, que les enrôlements dans l'armée des zouaves furent les plus nombreux.

Il convient de remarquer également l'intéressante performance des plus petits villages. A cet effet le résultat dans Saint-Pie est des plus significatifs; il illustre bien l'attachement de ses habitants à la papauté et l'action du curé qui répondit avec enthousiasme à l'appel de son évêque. Il ressort de cet examen que les meilleures réussites étaient attribuables à trois facteurs: 1- rôle des curés:

¹¹⁹ Hilaire Millier à Charles La Rocque, Sorel, 6 février 1868, ACESH, dossier de Sorel pour 1868.

¹²⁰ Citons comme exemple l'extraordinaire accueil fait à l'évêque par les Sorelois lors de ses visites pastorales de 1868 à 1872 (Azarie Couillard Després, Histoire de Sorel, de ses origines à nos jours, Montréal, Imprimerie des Sourds-Muets, 1926, pp. 217-219).

2- fonction sociale ou culturelle des centres d'où provenaient les futurs soldats; 3- proximité de la ville de Saint-Hyacinthe qui par son séminaire et l'évêché exerçait sur la population environnante un rayonnement qui était de nature à favoriser le recrutement.

Dans l'ensemble l'apport du diocèse fut appréciable; l'évêque, visiblement heureux des résultats, exprimait à ses ouailles la gloire qui en résultait:

(...) ceux de nos enfants que la Providence a appelés à y prendre part, ont paru avec tant d'avantage au milieu du corps d'armée composé de jeunes gens réunis de toutes les parties du monde catholique, auquel ils étaient allés se joindre à Rome, que le titre de zouave canadien était partout accueilli comme une passe de distinction et d'honneur.¹²¹

Nous savons qu'à Mentana, l'armée pontificale avait bien fait. Qu'advint-il de cette nouvelle équipée? Pie IX ne voulut rien risquer après le retrait de Rome des bataillons français et interdit à ses soldats de résister aux troupes de Victor-Emmanuel. Rome devenait la nouvelle capitale italienne, Pie IX était dépossédé de son pouvoir temporel et se constituait volontairement prisonnier dans le Vatican. Pour souligner ce geste d'abnégation et la profonde tristesse qui l'étreignait, Charles La Rocque évoqua l'atmosphère de désolation dans laquelle le baignait l'univers catholique: le pape était à la merci des "hordes mazziniennes" et le monde assistait:

au spectacle de la vérité devenue captive pour avoir eu la force et le courage de s'opposer à l'erreur et aux passions

¹²¹ Mandement de Charles La Rocque à ses diocésains, Beloeil, 1^{er} mars 1871, M, III, p. 430.

des hommes, dans le but d'empêcher le genre humain de retourner dans la barbarie et l'esclavage dont l'a délivré la lumière évangélique. 122

Dans l'esprit du prélat - c'est là une pensée commune à tous les évêques du Canada français de la deuxième moitié du XIX^e siècle - religion et civilisation étaient inséparables; l'une ne pouvait se maintenir sans l'autre¹²³ et la révolution en signifiait la ruine. Pour frapper l'imagination de ses ouailles, l'évêque fit un rappel historique; évoquant l'oeuvre de la Révolution française il montrait que la situation italienne ressemblait fort au "spectacle épouvantable de dégradation et de barbarie qu'à la fin du siècle dernier le pays de nos pères offrait à l'univers étonné."¹²⁴

Il importait peu au prélat de connaître les causes profondes de la Révolution française. Le royaume de Dieu sur terre était attaqué et menacé dans son existence même. Emotionnellement le prélat se sentait visé; à raison des événements qu'il vivait, il s'efforçait d'éveiller la conscience des catholiques de son diocèse. Il avait organisé au niveau local des manifestations de solidarité envers la papauté.¹²⁵ Il y avait vu l'occasion de prescrire des prières publiques

122 Ibidem, p. 431.

123 Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 30 juillet 1869, M, III, p. 261.

124 Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 25 décembre 1867, M, II, p. 472.

125 Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 12 juin 1871, M, IV, p. 23.

qui visaient: 1- à remercier Dieu des bienfaits accordés à la papauté et à la personne de Pie IX; 2- surtout à demander les miséricordes divines pour l'Eglise et "les besoins du moment" faisant ainsi allusion à la situation qui prévalait en Italie et aux persécutions dont la Pologne était victime.¹²⁶ Dans d'autres circonstances mais pour les mêmes fins on le vit demander à ses ouailles d'implorer Dieu de rendre à l'Eglise et à son chef une pleine et entière liberté.¹²⁷ Il avait même présidé des rencontres de prières des paroissiens de Saint-Hyacinthe à l'occasion desquelles il put déplorer le sort fait à la papauté mais aussi la joie de trouver dans le père commun un être rempli d'une grandeur surnaturelle. De l'une de ces rencontres il disait au cardinal Barnabo:

L'esprit si catholique qui l'animait a fait goûter à mon cœur d'évêque sincèrement attaché au Saint-Siège, et à l'auguste pontife, qui confesse avec l'héroïsme d'un véritable martyr, la foi dont il est l'infailible gardien, un bonheur et une jouissance dont je chercherais vainement à faire comprendre à Votre Eminence (sic).¹²⁸

Au niveau des diocésains, cet esprit de solidarité envers l'oeuvre des zouaves se traduisit par une des meilleures quêtes commandée dans les dix années d'épiscopat de Charles La Rocque: \$4,189.57 ainsi répartis: \$3,856.06 pour 1868 et \$ 353.51 pour

¹²⁶ Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 25 septembre 1867, M, II, p. 483.

¹²⁷ Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 27 mai 1869, M, III, p. 218.

¹²⁸ Charles La Rocque au cardinal Barnabo, Saint-Hyacinthe, 14 avril 1871, AESH, RL, I, 6, p. 296.

1869.¹²⁹ Cette quête ne fut dépassée que par l'extraordinaire offrande de \$5,569.47 faite à Pie IX en 1869 par le diocèse de Saint-Hyacinthe à l'occasion du concile. De toute façon, ces sommes étaient destinées à soutenir les oeuvres papales.

Charles La Rocque ne voulut pas demeurer en marge des gestes posés à Montréal par Mgr Bourget et les responsables provinciaux du recrutement. La réponse qu'il fit à leur appel eut pour effet de le rapprocher davantage de la personne du pape qu'il fallait défendre et des citoyens laïcs à qui l'appel était lancé; avec eux, il établit une plus grande unité de pensée dont le pape était le point de convergence. Il parvint à entraîner l'ensemble de ses diocésains à communier dans une même émotion. C'est à la fois autour de la grandeur et de la décadence de la papauté que s'articulent ses réflexions et sa foi dans les institutions pontificales et s'il en parle avec nostalgie, c'est que d'après lui la force du prestige monarchique avait donné à Rome et aux institutions papales leur véritable grandeur.

* * *

Sur le plan doctrinal, Charles La Rocque est un évêque sans grande originalité, qui suit son époque et qui s'attache avec fermeté à tout ce qui vient de Rome. Sa science doctrinale est suffisante: il connaît fort bien les Docteurs de l'Eglise, le rôle des congrégations romaines, l'oeuvre des grands conciles de l'Eglise universelle

¹²⁹ Recette pour l'oeuvre des zouaves pontificaux, pour 1868, M, III, p. 205; pour 1869, M, III, p. 302.

et des conciles provinciaux. Tout cela a permis à ses prêtres de trouver des moments d'épanouissement spirituel. Même si par goût il était d'abord un homme d'action, il a accompli avec efficacité son rôle de dispensateur des enseignements de l'Eglise envers laquelle, tout comme envers la personne du pape, il a témoigné une dévotion indéfectible.

CHAPITRE VI

A LA DEFENSE DE LA RELIGION ET DE LA RACE

Dans la société canadienne-française du XIX^e siècle, les évêques jouissaient d'une situation prééminente. Leur autorité morale était incontestable parce qu'ils s'étaient donné pour mission de combattre les agents de dégradation de la religion et de la race. Ils étaient nombreux selon l'épiscopat et pour maintenir chez les Canadiens français les bienfaits de la religion, il suffisait de leur faire connaître par le biais de la religion, de l'éducation et de la prédication, ce que l'Eglise attendait d'eux comme individus appartenant à une même race. Charles La Rocque ne fit sans doute pas exception à cette règle et nous tâcherons dans le présent chapitre de répondre aux questions suivantes: Quel fut le comportement de l'évêque en matière d'éducation et dans quelle mesure l'éducation était-elle selon lui un moyen de survivance de la race? Comment d'autre part envisageait-il l'avenir de cette race? Quelles luttes enfin entendait-il mener contre les ennemis de la religion et de la race?

1 L'éducation.

Le 20 juin 1868, Le Pays déplorait la prolifération des collèges classiques dans la province de Québec. Les Canadiens français avaient besoin de beaucoup plus d'académies appropriées à leur position

économique, à leurs ressources et à leur avenir.¹ Mais, selon le journal, les collèges produisaient trop de citoyens qui n'avaient pas tous l'occasion de trouver un travail correspondant aux études qu'ils avaient faites; la société canadienne-française devait former des ingénieurs, des géologues, des mineurs, des industriels.² Le Pays résume bien le credo des promoteurs d'une éducation plus technique:

L'éducation classique est une chose nécessaire, parce qu'elle conserve le dépôt des grandes traditions, (...) et qu'elle est la condition d'élévation des peuples qui sans elle tomberaient dans un matérialisme étroit. Nous la voulons, mais non exclusive; nous voulons qu'il y ait à côté d'elle des écoles pour les sciences et les arts qui absorbent aujourd'hui presque toute la vigueur intellectuelle des pays civilisés.

Si nous ne prenons au plus tôt le moyen d'avoir de ces écoles, nous allons devenir une population misérable, rejetée à l'arrière plan, déclassée, privée de toute influence légitime. Nous aurons des médecins et des avocats célèbres; des prêtres versés en théologie, mais que sera le reste?³

Selon cette optique, il est clair que le développement intégral des Canadiens français ne pouvait être assumé uniquement par les collèges classiques. Il existait bien dans la province une quinzaine de "collèges industriels" qui dispensaient plutôt un enseignement commercial.⁴ Ce type d'enseignement ne correspondait pas à ce qu'attendaient les défenseurs d'une éducation technique.

1. Le Pays, 20 juin 1868.

2. Loc. cit.

3. Loc. cit.

4. Lionel Groulx, L'Enseignement français au Canada, t. I, Montréal, Granger Frères, 1934, p. 264.

Eu égard à la surabondance de collèges classiques dans la province, le Courrier de Saint-Hyacinthe, Le Nouveau-Monde et le Journal de Québec considéraient qu'en en créant de nouveaux il y avait danger de produire des personnes sans emploi.⁵ Le Courrier de Saint-Hyacinthe soulignait notamment que les intérêts de la nation souffriraient beaucoup de ces nouvelles fondations et qu'il importait d'ouvrir des collèges commerciaux en lieu et place.⁶ Ces journaux ne préconisaient pourtant pas la création d'institutions visant à former des ingénieurs, des géologues, ni même des industriels. Mais indépendamment des opinions politiques, la presse canadienne-française reconnaissait qu'il y avait trop de collèges classiques et que leur prolifération menaçait l'avenir de la race.

En autorisant au XIX^e siècle la fondation de collèges commerciaux, les évêques du Canada français admettaient implicitement qu'il existait dans la population certains besoins à ce niveau. En 1860, on comptait une quinzaine de ces institutions: neuf dans le diocèse de Montréal: le collège de Joliette (1846), le collège Masson et le collège de Saint-Laurent (1847), le collège de Rigaud et le collège de Saint-Henri de Mascouche (1850), le collège de Verchères (1854), le collège de Varennes et le collège de Longueuil (1855), l'école des Arts et Manufactures de Montréal (1859); quatre dans le diocèse de

5 Courrier de Saint-Hyacinthe, 23 juin 1868.

6 Loc. cit.

Québec: le collège de Notre-Dame de Lévis (1852), le collège de Saint-Michel de Bellechasse (1853), le collège de Rimouski (1855), le collège Laval (1856); deux dans le diocèse de Saint-Hyacinthe: le collège de Sainte-Marie de Monnoir (1853), le collège de Sherbrooke (1855).⁷

Huit d'entre ces maisons allaient un jour devenir d'authentiques collèges classiques: Joliette, Masson, Saint-Laurent, Rigaud, Lévis, Rimouski, Sainte-Marie de Monnoir et Sherbrooke; mais jusqu'en 1866 au moins il s'y donnait un enseignement à prédominance commerciale.⁸

Dans l'ensemble, les évêques admettaient qu'il y avait au Canada français suffisamment de collèges classiques pour répondre aux besoins des professions libérales. Selon Mgr Bourget il y avait beaucoup trop d'instruction classique tandis qu'il manquait à la jeunesse du meilleur enseignement primaire.⁹ Dans sa lettre pastorale instituant en 1852 l'université Laval, Mgr Pierre-Flavien Turgeon prétendait que les collèges classiques abritaient trop de jeunes qui auraient dû se contenter d'un cours élémentaire, pour retourner ensuite aux occupations de leurs parents;¹⁰ ce point de vue était entièrement partagé par le premier évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr Jean-Charles Prince.¹¹

7 Lionel Groulx, op. cit., p. 264.

8 Ibidem, p. 265.

9 Léon Pouliot, Mgr Bourget et son temps, t. III, Montréal, Bellarmin, 1972, p. 145.

10 Louis-Philippe Audet, Histoire de l'enseignement au Québec, t. II, Montréal, Holt, Rinehart & Winston, 1971, p. 145.

11 Lettre pastorale de Mgr Jean-Charles Prince à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 18 janvier 1854, M, I, p. 126.

Celui-ci établissait une liste ordonnée des besoins de la race:

Nous pensons que la généralité de vos enfants devrait s'attacher à l'heureux état de l'agriculture, quelques-uns à de bons métiers et à d'honnêtes industries, mais peu au commerce, et moins encore aux professions libérales qui sont encombrées et fort périlleuses.¹²

Deux surintendants de l'instruction publique J.-B. Meilleur et P.-J.-O. Chauveau reprendront ce thème pour favoriser l'établissement d'écoles d'agriculture et de quelques collèges commerciaux.¹³

Sous ce rapport, le diocèse de Saint-Hyacinthe était assez bien pourvu en 1866. Rappelons d'abord l'existence du collège commercial de Sainte-Marie de Monnoir et de celui de Sherbrooke; signalons pour la ville même de Saint-Hyacinthe la présence de l'académie Girouard pour les garçons et de l'académie Prince pour les filles, à Sorel d'une académie pour garçons dirigée par les Frères des Ecoles chrétiennes et finalement à Saint-Césaire d'une autre académie pour les garçons. Charles La Rocque estimait que le nombre de ces maisons suffisait pour les besoins de son diocèse. Il n'intervint donc plus directement dans la création d'autres institutions de ce genre. Bien au contraire, il s'inquiétera des plans de l'Instruction publique tendant à répandre l'éducation commerciale et industrielle; cela n'allait-il pas avoir pour effet de diminuer le nombre des élèves et

¹² Loc. cit.

¹³ L.-P. Audet, Histoire de l'enseignement, op. cit., p. 144.

par conséquent, les vocations ecclésiastiques?¹⁴ De fait, le nombre des élèves fréquentant les collèges classiques était passé de 2,781 en 1860 à 2,586 en 1866.¹⁵ Dans l'ensemble, l'épiscopat ne s'était pas alarmé mais Charles La Rocque voulait prévenir ce qui pourrait être à ses yeux un mal irréparable.

La pensée de l'évêque sur l'éducation comporte deux idées: priorité accordée à l'enseignement classique et rôle prépondérant de l'Eglise, ce qui revient à peu près à la même chose puisque c'est par et dans les collèges classiques que l'Eglise assurait la poursuite de son oeuvre. Les futurs séminaristes y étaient recrutés et le clergé y détenait une autorité incontestable, l'Etat s'abstenant d'intervenir autrement que sous forme de subventions dans ce qui était véritablement une chasse gardée. Par contre le gouvernement intervenait au niveau des écoles élémentaires, des écoles modèles, des académies et des écoles normales d'abord par l'intermédiaire du surintendant de l'Instruction publique avant 1868 et ensuite par celui du ministre de l'Instruction publique de 1868 à 1875. L'évêque de Saint-Hyacinthe dépensera beaucoup d'énergie à défendre l'enseignement classique, ce bastion du cléricalisme, de la culture et du nationalisme ainsi qu'il se le représentait.

Si le prélat admettait l'aide gouvernementale apportée à,

14 Charles La Rocque à Mgr Baillargeon, Saint-Hyacinthe, 28 mars 1868, AESH, RL, I, 5, p. 425.

15 Lionel Groulx, op. cit., p. 268.

l'éducation élémentaire, commerciale et industrielle,¹⁶ il semblait néanmoins regretter l'insuffisance des ressources financières que l'Etat mettait à la disposition des collèges classiques. Ainsi par exemple en 1874, le premier ministre de la province et ministre de l'Instruction publique, Gédéon Ouimet, se disait à peu près décidé de partager à part égale entre 14 collèges classiques de la province de Québec la somme de \$14,553.¹⁷ Le gouvernement était prêt à subventionner les collèges suivants: dans le diocèse de Montréal, les collèges de Sainte-Marie, de Saint-Laurent, de L'Assomption, de Sainte-Thérèse, de Joliette et de Rigaud; dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, les collèges de Saint-Hyacinthe, de Sainte-Marie de Monnoir et de Sorel; dans le diocèse de Québec: les collèges de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de Chicoutimi; dans le diocèse de Trois-Rivières: les collèges de Nicolet et de Trois-Rivières; dans le diocèse de Rimouski: le collège de Rimouski.¹⁸

Dans sa réponse à Ouimet, l'évêque développait en deux thèses la nécessité de l'éducation classique: 1- les peuples civilisés s'en prévalent tous; 2- chez nous, peut-être plus que chez les autres

16 Charles La Rocque à Gédéon Ouimet, Saint-Hyacinthe, 9 janvier 1874, AESH, RL, I, 6, p. 543.

17 Ibidem, p. 546.

18 Keith D. Hunte, The Ministry of Public Instruction in Quebec, 1867-1875, A Historical Study, Mc Gill University, 1964, thèse dactylographiée, Ph D, p. 290-291. Le collège de Montréal et le séminaire de Québec, considérés comme grands séminaires, ne recevaient aucune aide gouvernementale.

peuples civilisés du monde, l'enseignement classique nous a conservé une force de vie nationale.¹⁹

La thèse générale s'appuyait sur l'encouragement donné par tous les gouvernements à ce genre d'éducation à laquelle "doit aspirer tout peuple aussi bien que tout individu, qui ne veut pas être condamné à vivre dépourvu de tout caractère de noblesse et de grandeur."²⁰ La thèse particulière, celle qui concernait les Canadiens français, reposait sur la fidélité au motto des ancêtres: "nos institutions, notre langue, nos lois."²¹ Nos lois étaient assurées de passer aux générations les plus reculées au moyen des codes; notre langue s'affermait surtout par une littérature naissante et fort prometteuse; nos institutions toujours debout allaient encore se fortifier davantage.²² L'avenir reposait en grande partie sur un développement accentué de l'éducation classique qui, par le passé, avait assuré à la race des hommes de grande valeur et une prééminence sur les autres domaines d'étude.²³

Compte tenu de l'oeuvre à accomplir, les collèges classiques

19 Charles La Rocque à Gédéon Ouimet, Saint-Hyacinthe, 9 janvier 1874, AESH, RL, I, 6, pp. 543-545.

20 Ibidem, p. 543.

21 Ibidem, p. 544.

22 Loc. cit.

23 Ibidem, p. 545.

ne méritaient-ils pas une plus grande contribution de la part du gouvernement? Et si, comme le pensait Charles La Rocque, il était vrai que les circonstances ne permettaient pas au ministre de faire davantage, peut-être était-il possible de pourvoir à une meilleure répartition de la somme proposée d'abord en éliminant de la liste soumise par le ministre les collèges de Saint-Laurent, de Joliette et de Rigaud, qu'à l'instar du rapport du ministère de l'Instruction publique de 1873, le prélat plaçait dans la catégorie des collèges industriels et ensuite en tenant compte dans cette répartition de la situation financière de chacune de ces maisons. L'évêque soutenait la nécessité de maintenir une juste proportion dans le nombre de collèges classiques; or compte tenu des fonds disponibles et du besoin réel de ce genre d'institution, la liste du ministre pourvoyait trop largement le diocèse de Montréal qui avec le collège des Sulpiciens aurait eu le luxe de sept collèges.²⁴

Dans cette question, la situation de Saint-Hyacinthe était tout de même très enviable; eu égard au chiffre de sa population, le diocèse de Saint-Hyacinthe était le mieux pourvu en collèges classiques: il en comptait trois. En soustrayant les collèges industriels de Saint-Laurent, de Joliette et de Rigaud et en ajoutant le collège des Sulpiciens, Montréal n'en avait plus que quatre. Québec avec son grand séminaire en dénombrait trois, Trois-Rivières deux et Rimouski un seul.

24 Ibidem, p. 547.

L'évêque allait jusqu'à réclamer pour son diocèse une part égale à celle qui avait été octroyée pour Montréal, soit la somme de \$3,807.00. D'ailleurs pour chacun des trois collèges classiques de ces deux diocèses, il réclamait le montant minimum de \$1,269.00.²⁵ Le prélat pouvait donc se donner bonne conscience puisqu'il ne réclamait aucune faveur pour les institutions classiques de son propre diocèse.

25 Le premier partage proposé par Charles La Rocque était le suivant: d'abord il réduisait de quatorze à onze le nombre des collèges susceptibles de recevoir une subvention gouvernementale, ce qui dans l'hypothèse d'un partage égal aurait donné à chacun la somme de \$1,323.00. Mais il voulait rendre justice à chaque institution en tenant compte de leurs besoins réels. Le second partage suggéré par le prélat tenait justement compte de cette situation:

diocèse de Québec:	
collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière:	\$1,500.00
collège de Chicoutimi	: \$1,269.00
Total:	\$2,769.00

diocèse de Rimouski:	
collège de Rimouski	: \$1,500.00
Total:	\$1,500.00

diocèse des Trois-Rivières:	
collège des Trois-Rivières	: \$1,400.00
collège de Nicolet	: \$1,269.00
Total:	\$2,669.00

diocèse de Saint-Hyacinthe:	
collège de Saint-Hyacinthe	: \$1,269.00
collège de Sainte-Marie de Monnoir	: \$1,269.00
collège de Sorel	: \$1,269.00
Total:	\$3,807.00

diocèse de Montréal:	
collège Sainte-Marie	: \$1,269.00
collège Sainte-Thérèse	: \$1,269.00
collège de l'Assomption	: \$1,269.00
Total:	\$3,807.00

Charles La Rocque à Gédéon Ouimet, Saint-Hyacinthe, 9 janvier 1874,
AESH, RL, I, 6, pp. 549-550.

Les propos du prélat au sujet des collèges de Saint-Laurent, de Rigaud et de Joliette lui faisaient-ils perdre de vue l'importance de l'enseignement industriel et commercial? Non pas! et en cela Charles La Rocque demeurait fidèle à lui-même. Il en admettait la nécessité, mais il cherchait aussi à mettre ces institutions à leur place, c'est-à-dire au rang des académies, et de les faire subventionner à même les fonds qui n'étaient pas destinés aux collèges classiques. Il reste qu'à son avis, les académies, collèges commerciaux et industriels n'étaient pas appelés à jouer un rôle de premier plan dans le développement de la race canadienne-française. Sur la question des collèges classiques, la pensée administrative et sociale de Charles La Rocque était des plus explicites. Le partage qu'il proposait était l'expression de son souci constant de voir à ce que l'argent à dépenser tienne compte des meilleurs intérêts d'une cause qu'en l'occasion il s'était donné mission de défendre.

Passant ensuite en revue les collèges de son propre diocèse, il vantait la renommée du séminaire de Saint-Hyacinthe une institution qui depuis longtemps se recommandait par elle-même.²⁶ Ce collège, le plus important de son époque dans la province de Québec, était la gloire du diocèse. Des jeunes gens venaient de partout pour le fréquenter; sa réputation y avait même attiré des étudiants venant des Etats-Unis: cinquante sur deux cent cinquante en 1872.²⁷

²⁶ Ibidem, p. 549.

²⁷ Pierre Savard, Jules-Paul Tardivel, la France et les Etats-Unis, 1851-1905, Québec, P.U.L., p. 15.

L'évêque ne pouvait préciser le motif qui avait fait surgir le collège de Sainte-Marie de Monnoir dont l'existence ne lui semblait pas particulièrement nécessaire du moins dans ce village; le prélat admettait pourtant que cette maison aurait eu sa raison d'être si elle avait été placée à Saint-Jean ou à Saint-Athanase; mais vu la courte distance qui la séparait de ces deux villes, elle pouvait quand même rendre de précieux services. Enfin il croyait possible le déménagement éventuel de ce collège dans l'une de ces localités.²⁸ Dans l'hypothèse d'un déplacement de ce collège à Saint-Jean, non seulement son diocèse aurait été privé d'une institution classique et d'une partie de la subvention gouvernementale, mais le diocèse de Montréal en aurait compté une de plus. C'est sans doute à Saint-Jean qu'il aurait été le mieux placé, mais l'évêque aurait sans doute aimé le voir s'établir à Saint-Athanase. Du moins, donnait-il ainsi l'impression de n'être pas chauvin.

La population grandissante de Sorel justifiait l'attention que le ministre lui portait même si le collège qui s'y trouvait venait à peine d'ouvrir ses portes.²⁹ En autorisant la création d'un collège destiné selon lui à devenir bientôt un petit séminaire diocésain, le prélat ne tenait pas compte de l'avis général d'après lequel il y avait trop de collèges classiques dans la province. Il lui importait

28 Charles La Rocque à Gédéon Ouimet, Saint-Hyacinthe, 9 janvier 1874, AESH, RL, I, 6, p. 549.

29 Loc. cit.

au contraire de répondre aux besoins particuliers de Sorel et d'y voir se former une institution qui pourrait un jour fournir au diocèse de futurs prêtres.³⁰ Il avait permis en 1868 l'ouverture de cette institution malgré l'avis de quelques journaux de la province - Le Pays,³¹ Le Nouveau-Monde, le Journal de Québec et le Courrier de Saint-Hyacinthe³² - qui conseillaient aux promoteurs de cette fondation d'y enseigner plutôt des matières industrielles et commerciales.

De l'avis du prélat, les académies, les collèges commerciaux et industriels ne pourraient jamais conserver aux Canadiens français une force de vie nationale:

Si prospères que nous puissions devenir dans le commerce et l'industrie, ces deux éléments du progrès matériel (le commerce et l'industrie) au lieu de nous conserver notre vie propre, notre autonomie comme race ou nation, ne pourraient que hâter notre destruction et notre anéantissement, en nous assimilant tout à fait et complètement avec les races ou nations étrangères qui nous environnent aujourd'hui de toute part dans le pays et qui contrairement à nous, semblent destinés à ne pouvoir vivre que de ces deux éléments mêmes!³³

Ce genre d'éducation, utile et nécessaire au développement du pays, Charles La Rocque le subordonnait au succès prioritaire de l'enseignement classique.

30 Charles La Rocque au curé Hilaire Millier, Saint-Hyacinthe, 20 février 1868, AESH, RL, I, 6, p. 380.

31 Le Pays, 20 juin 1868.

32 Le Courrier de Saint-Hyacinthe, 23 juin 1868.

33 Charles La Rocque à Gédéon Ouimet, Saint-Hyacinthe, 9 janvier 1874, AESH, RL, I, 6, p. 544.

A l'occasion de la tenue de leurs conciles provinciaux, les évêques de l'archidiocèse de Québec insistaient régulièrement sur la nécessité de procurer de bons maîtres ou maîtresses à la jeunesse catholique du pays. Mais en ce temps-là, un bon maître brillait beaucoup plus par ses qualités morales que par sa compétence académique: "ce serait déplorable, disaient-ils, si, dans le choix des maîtres auxquels vous voulez confier vos enfants, vous ne teniez aucun compte des garanties morales, et si vous regardiez avant tout la science ou le bon marché."³⁴ Jean Langevin de Rimouski, à titre d'ancien principal de l'école normale Laval, s'intéressait sans doute plus que ses collègues à une bonne formation académique du maître. Si à l'instar des autres membres de l'épiscopat Charles La Rocque reconnaissait la nécessité des bons maîtres, il ne pensait pas que leur formation par les écoles normales put assurer à la race un avenir intéressant. La cause des écoles normales l'intéressait en fait assez peu étant donné l'importance numérique des adversaires qu'elles comptaient dans le pays.³⁵ Il prétendait que les évêques avaient pour mission de protéger leurs collèges ou séminaires et qu'ils avaient moins à voir dans la question des écoles normales; il allait même jusqu'à proposer que ces institutions ne reçoivent plus rien du fonds des biens des Jésuites.³⁶ En

³⁴ Lettre pastorale des pères du quatrième concile provincial de Québec, Québec, 14 mai 1868, M, III, p. 59.

³⁵ Charles La Rocque à Mgr Langevin, Beloeil, 14 mars 1874, AESH, RLQ, Beloeil, 1, p. 663.

³⁶ Mgr Langevin à Charles La Rocque, Rimouski, 22 mars 1874, AESH, dossier de Rimouski pour 1874. En 1873, l'abbé Hospice Verreau,

voulant réserver tout cet argent aux collèges classiques, ne voyait-il pas que le gouvernement put s'assurer le contrôle des écoles normales et que les principaux nommés dans l'avenir fussent des laïcs? Sous prétexte de manque de fonds, le gouvernement ne viendrait-il pas à les fermer? Charles La Rocque ne voyait pas pourquoi le gouvernement ne continuerait pas à faire pour les écoles normales ce qu'il faisait pour les écoles élémentaires, modèles et académiques. Mais il se croyait tout de même justifié de suggérer que fût donnée aux collèges classiques une plus large part du revenu des biens des Jésuites.

Au niveau de l'organisation matérielle et humaine des collèges de son diocèse, les interventions de Charles La Rocque furent toujours des plus discrètes. Il se contentait d'y affecter des prêtres et des clercs, leur donnant seulement quelques directives en matière de gestion financière et administrative. Habituellement il n'intervenait pas dans le contenu des programmes d'études et dans la discipline de ces maisons. Dès lors que pour chacune d'elles il nommait directeurs et professeurs, sa tâche était en grande partie accomplie. Dans ces nominations le prélat faisait preuve d'un jugement sûr; il était convaincu que ces artisans de l'éducation étaient pénétrés de ses intentions.

principal de l'école normale Jacques Cartier, cherchait un nouvel édifice pour loger ses élèves. Charles La Rocque qui voulait louer l'édifice de son évêché, avait offert au gouvernement d'y établir cette école normale; Chauveau voulait que l'institution demeurât à Montréal où elle faisait équilibre à l'école normale Mc Gill.

Les interventions de l'évêque auprès des écoles élémentaires, modèles et académiques du diocèse étaient sensiblement les mêmes. Il se tenait loin de la gestion interne de ces maisons; d'ailleurs les commissions scolaires de chaque localité exerçaient de fait cette fonction et l'évêque se sentait bien appuyé de ce côté-là,³⁷ les curés n'étant généralement pas étrangers au travail des commissaires.

L'orthodoxie doctrinale du système d'éducation importait beaucoup à Charles La Rocque. Dans le secteur public de l'enseignement il n'y avait pas de problèmes selon lui; moins encore au niveau des collèges de son diocèse. Pourtant, son séminaire diocésain fut à deux occasions la cible de certaines attaques apparemment non fondées: lors du discours sur L'Action de Marie dans la société et à l'occasion de l'introduction des classiques païens dans le programme d'études du séminaire. Dans les deux cas, Joseph-Sabin Raymond était en cause. Or, l'évêque connaissait trop bien les aptitudes administratives de ce prêtre pour qu'il lui vienne à l'idée de penser que le supérieur se trompait sur le plan doctrinal. Rappelons que Rome n'avait d'ailleurs rien trouvé dans le discours sur L'Action de Marie qui ait mérité à Mgr Raymond les reproches qu'on lui faisait.

A cette époque l'étude des classiques païens dans les collèges de la province était remise en question par un groupe de

37 Charles La Rocque à M. E.-R. Després, président de la commission des écoles de Saint-Hyacinthe, Saint-Hyacinthe, 20 septembre 1866, AESH, RL, I, 5, p. 56.

gaumistes qui avaient reçu leur formation au séminaire de Québec de l'abbé Jacques-Michel Stremler, un chaud partisan de la réforme chrétienne des études classiques.³⁸ Les disciples de Mgr Gaume visaient d'abord le séminaire de Québec, mais aussi tout l'enseignement classique dispensé dans la province. Mgr Baillargeon, administrateur à ce moment-là de l'archidiocèse de Québec, réussit à faire approuver par la Sacrée Congrégation de l'Inquisition, l'étude des auteurs païens au séminaire de Québec. A Saint-Hyacinthe, l'abbé Raymond voulait savoir si le programme d'études de son séminaire revêtait la même orthodoxie qu'à Québec: pouvait-il être passible de censures parce qu'on y étudiait des auteurs païens? Charles La Rocque rassurait son correspondant en le déclarant à l'abri de tout blâme et parfaitement en règle avec la méthode d'enseignement qui avait de tout temps été utilisée au séminaire.⁴⁰ Il ajoutait que la réponse de l'Inquisition transmise à Mgr Baillargeon par le cardinal Patrizzi n'atteignait pas l'enseignement de sa maison puisque les auteurs païens, d'ailleurs expurgés, y étaient expliqués en large proportion avec les auteurs chrétiens,⁴¹ tandis qu'au séminaire de Québec, on faisait un usage

38 Voir plus haut, chapitre IV.

39 Thomas Charland, Un Gaumiste canadien, l'abbé Alexis Pelletier, in RHAF (septembre 1947), p. 195.

40 Charles La Rocque à Joseph-Sabin Raymond, Saint-Hyacinthe, 25 mars 1867, AESH, RL, I, 5, p. 151.

41 Loc. cit.

presque exclusif des auteurs païens.⁴² Un enseignement conforme aux prescriptions de l'Eglise par les collèges classiques ou les séminaires procurait donc aux Canadiens français une éducation qui les distinguait comme race des peuples qui les entouraient.

Relativement aux structures du système scolaire de son époque, Charles La Rocque n'avait pas une pensée bien explicite. L'organisation mise sur pied par la loi d'éducation de 1856 créant le conseil de l'Instruction publique prévalait encore en 1867. Cette structure constituait la pièce maîtresse d'un système qui allait durer plus d'un siècle; toutefois elle allait être modifiée en 1869 par la création à l'intérieur du conseil d'un comité catholique et d'un comité protestant. Un surintendant ou ministre dirigeait ce système; en 1867 le poste de surintendant de l'Instruction publique, créé par une loi de 1841, fut transformé jusqu'en 1875 en celui de ministre de l'Instruction publique. Charles La Rocque connut ces changements; évaluons donc son point de vue et ses actions face à ces ajustements ou modifications des structures.

En devenant premier ministre de la province de Québec en 1867, P.-J.-O. Chauveau voulait conserver la position qu'il détenait dans le domaine éducatif. Surintendant de l'Instruction publique depuis 1855, il imagine alors de transformer la surintendance en ~~ministère~~ ministère de l'Instruction publique. Les évêques de la province sont discrètement consultés; plusieurs lui suggèrent d'introduire dans la loi la notion

⁴² Thomas Charland, art. cit., p. 204.

de surintendant avec celle de ministre. Chauveau accepte et la loi créant ce ministère laisse une porte ouverte au rétablissement d'une surintendance. L'identité des conseillers du ministre n'est pas connue, mais les cinq titulaires des sièges épiscopaux de la province avaient sans doute fait l'unanimité sur cette question.⁴³

On ne connaît pas davantage l'opinion de Charles La Rocque sur la création du ministère. Tout au moins lui apporta-t-il sa caution lorsqu'en 1869 il acceptait, à la demande de Chauveau, de faire partie du conseil de l'Instruction publique. Il y entra en même temps que Mgr Langevin de Rimouski et y rejoignait Elzéar-Alexandre Taschereau, supérieur du séminaire de Québec et recteur de l'université Laval, qui en était membre depuis 1860. A vrai dire, Charles La Rocque ne faisait qu'y remplacer son cousin Joseph qui avait été nommé au conseil à l'époque de sa coadjutorerie au diocèse de Montréal et qui était demeuré en poste après son accession au siège de Saint-Hyacinthe. Il conserva officiellement cette fonction au conseil jusqu'en 1869 malgré sa démission comme évêque titulaire en 1865. Le ministre de l'Instruction publique avait donc remplacé un évêque par un autre évêque.

Charles La Rocque se sentait un peu démuni; il avouait qu'il connaissait peu de chose aux grandes questions éducatives de son époque.⁴⁴ Conscient de ses limites, il eut souhaité que Joseph-Sabin

⁴³ K. D. Hunte, *op. cit.*, p. 75.

⁴⁴ Charles La Rocque à P.-J.-O. Chauveau, Saint-Hyacinthe, 1^{er} juillet 1869, AESH, RL, I, 6, p. 13.

Raymond tiennne le poste qui lui avait été assigné au sein du conseil.⁴⁵ Le temps allait démontrer qu'il ne s'y sentait pas à l'aise. Son pourcentage de présences aux réunions du conseil atteste son manque d'intérêt ou de compétence pour les matières qu'on y discutait: alors que de 1869 à 1875, la moyenne de présences des membres catholiques - religieux et laïcs - était de 50%, lui pour sa part n'avait assisté qu'à 7 des 16 séances tenues pendant ce temps, soit un taux de participation de 43%. Dans le même temps ses deux collègues Mgr Langevin et Elzéar-Alexandre Taschereau - d'abord recteur, puis archevêque - y avaient assisté dans des proportions respectives de 62.5% (10 présences) et de 75% (12 présences).⁴⁶ La magnifique performance de Mgr Langevin peut servir de terme de référence à celle de Charles La Rocque: l'évêque de Rimouski démontrait sûrement un intérêt marqué pour la cause de l'éducation puisque son siège était au moins aussi éloigné de Québec que celui de Saint-Hyacinthe.

Comment l'évêque se comporta-t-il dans les séances du conseil auxquelles il participa? Les livres des procès-verbaux du conseil révèlent qu'il n'a jamais été proposeur ou secondneur d'une motion du conseil. Pour les matières relevant du comité catholique cette initiative revenait le plus souvent à P.-J.-O. Chauveau, à Jean Langevin et

45. Loc. cit.

46. Louis-Philippe Audet, Histoire du Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec, 1856-1964, Montréal, Leméac, 1964, p. 169.

à Elzéar-Alexandre Taschereau, plus versés que lui dans ces questions.⁴⁷ L'évêque de Rimouski avait notamment publié en 1864 un traité de pédagogie⁴⁸ et E.-A. Taschereau n'avait pratiquement jamais cessé de graviter dans le milieu éducatif. Leur longue expérience en imposait à Charles La Rocque, pourtant plus avancé qu'eux en âge.

Avec Jean Langevin et Patrick Dowd, curé de la paroisse Saint-Patrice de Montréal et autre membre du conseil, Charles La Rocque avait été nommé en 1871 à un sous-comité chargé d'étudier un tableau des matières au programme des écoles élémentaires, modèles et académiques: ce fut dans son mandat la seule nomination de cet ordre. Il faut encore noter que la présidence de ce sous-comité fut confiée à Mgr Langevin qui dressa seul la liste du tableau à examiner.⁴⁹

En somme, la charge de membre du conseil de l'Instruction publique ne comportait pas d'obligations bien lourdes pour Charles La Rocque. De l'aveu même du prélat tout s'y déroulait dans la plus complète harmonie: les membres catholiques du conseil jouissaient d'une entière liberté d'action dans le choix des matières au programme des différents niveaux d'instruction et dans l'approbation des livres scolaires. Mais depuis longtemps, le prélat ne se préoccupait plus des

⁴⁷ Procès-verbaux du conseil de l'Instruction publique, passim.

⁴⁸ Jean Langevin, Cours de pédagogie ou principes d'éducation, Québec, Darveau, 1864, 409 p.

⁴⁹ Procès-verbaux du conseil de l'Instruction publique, séance d'octobre 1871, p. 406.

questions pédagogiques; les questions administratives relatives au système scolaire éveillaient chez lui un plus grand enthousiasme. C'était davantage son champ d'action.

Ainsi en 1875 Charles de Boucherville, nouveau premier ministre et ministre de l'Instruction publique soumit aux évêques de la province un projet de refonte de la loi d'éducation. Boucherville proposa à l'archevêque Taschereau d'abord, puis aux autres évêques ensuite la réforme suivante:

- 1- Séparation du Conseil catholique d'avec le protestant.
- 2- Evêques membres ex-officio de ce Conseil.
- 3- Ce conseil aurait le contrôle des écoles, livres, etc.,
comme actuellement, et de plus la distribution de l'argent voté pour l'éducation.
- 4- Le surintendant de l'Education serait absolument en dehors de la politique et occupé uniquement de sa besogne.
- 5- Le surintendant serait chargé de l'exécution des ordres du Conseil et aurait le maniement et la responsabilité des
argents (sic) de l'éducation, d'après les ordres du Conseil. ⁵⁰

Déjà mis au courant par le ministre du contenu du projet de loi, Charles La Rocque avait eu le temps de se faire une opinion. Il n'avait aucune objection aux principes exposés dans la lettre de l'archevêque. Il en approuvait surtout les premier et quatrième articles,

50 Mgr Taschereau à Charles La Rocque, Québec, 24 février 1875, AESH, dossier Archevêché de Québec pour 1875.

convaincu que ceux qui étaient chargés de diriger et de donner la haute et la basse éducation devaient être étrangers aux partis politiques. Le surintendant devait être le premier touché par ce principe.⁵¹ Le prélat savait n'avoir rien à craindre de la part des conservateurs comme Boucherville, mais il prévoyait le jour où les libéraux avancés prendraient la direction du gouvernement, eux qui avaient déjà "commencé à se préoccuper de la politique des partis à l'école, au collège et peut-être à l'université."⁵² L'évêque n'émettait donc aucune réserve sur le projet de Boucherville; il est vrai que le ministre en était uniquement à l'étape de la consultation. Selon le prélat, les grandes lignes du futur bill semblaient protéger les droits de l'Eglise en matière d'éducation. Pourtant d'autres évêques soulignaient ce qui leur paraissait être des faiblesses et/ou prévoyaient des ajouts susceptibles d'en améliorer la teneur.

Même s'il approuvait le projet dans son ensemble, l'évêque d'Ottawa Joseph-Thomas Duhamel croyait dangereux de diviser le conseil en deux comités confessionnels sous prétexte que ce geste allait sans doute conduire à la création de deux conseils confessionnels avec chacun son surintendant. Il pourrait en résulter une augmentation des dépenses qui affecterait les octrois versés aux institutions scolaires; avec un conseil séparé, les protestants n'auraient-ils pas la

⁵¹ Charles La Rocque à Mgr Taschereau, Beloeil, 26 février 1875, AESH, RLCL, Beloeil, 2, p. 148.

⁵² Loc. cit.

possibilité d'adopter des livres remplis "de faussetés, d'erreurs et de haine contre tout ce qui est catholique" alors qu'un seul conseil majoritairement catholique pourrait empêcher l'introduction de ces mauvais livres.⁵³ Mgr Duhamel préconisait donc le statu quo en cette matière.

Jean Langevin s'arrêtait pour sa part à des détails administratifs qui n'apparaissaient pas d'abord dans les principes généraux présentés aux évêques par Boucherville; il voyait un peu plus loin que ce qui était énoncé dans ces principes. Il signalait que le détail de l'administration devrait revenir au surintendant plutôt qu'aux membres du conseil, excepté dans les cas d'appel des décisions du surintendant.⁵⁴

Louis-François Laflèche de Trois-Rivières approuvait les principes du bill, mais il voulait faire ajouter une note très ultramontaine à la rédaction: que le droit des évêques "de contrôler les écoles est inhérent à leur charge pastorale, et que ce droit ne leur est pas conféré par le pouvoir civil, mais qu'il leur est reconnu par ce pouvoir."⁵⁵ Tout ultramontain qu'il fût, Charles La Rocque ne demandait pas au gouvernement d'insérer dans une loi d'éducation un proviso aussi déplacé.

Des quatre prélats qui répondirent à la consultation de

53- Louis Philippe Audet, Histoire du Conseil de l'Instruction publique, op. cit., p. 83.

54 Ibidem, p. 82.

55 Ibidem, p. 84.

Boucherville, Mgr Bourget et son coadjuteur n'ayant formulé aucune remarque écrite, seul l'évêque de Saint-Hyacinthe approuvait intégralement les principes énoncés. Est-il étonnant qu'il n'ait pas davantage été impressionné par l'idée que tous les évêques deviennent membre ex-officio du conseil? Ce manque d'empressement s'explique sans nul doute par l'enthousiasme mitigé qu'il manifeste à participer aux délibérations du conseil de 1869 à 1875. Globalement le bill donnait quand même aux Canadiens français catholiques de solides garanties de survivance.

2 L'avenir de la race.

La vision de Charles La Rocque sur la vitalité du peuple canadien-français, assurée par le système d'éducation et surtout par l'enseignement classique, ne constitue qu'une facette de la pensée du prélat concernant sa survivance en terre d'Amérique. La religion catholique constituait un apport aussi précieux; du moins l'évêque le croyait-il:

Où en serions-nous, en effet, sans la force de cohésion, en même temps que d'extension, que le principe religieux a donnée et conservée à la race française en Canada? Il y a longtemps que nous serions à peu près disparus, absorbés par les races et les croyances étrangères à la nôtre (...)! Tant que la religion présidera à nos destinées, le gouffre ne sera jamais assez profond pour nous engloutir.⁵⁶

Le prélat soutenait qu'à étendre l'influence divine, les habitants du Canada français travaillaient non seulement pour la gloire de

⁵⁶ Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Beloeil, 3 décembre 1873, M, IV, p. 311.

Dieu et pour le salut des âmes, mais aussi pour leur gloire et leur salut comme peuple. C'est bien à l'Eglise que les Canadiens français devaient leur survivance sur le sol conquis; elle avait joué un rôle plus qu'efficace en particulier pour le maintien de la langue et des lois françaises.⁵⁷ La distance n'était pas bien grande entre ces observations et le dicton bien connu selon lequel un Canadien français qui abandonnait sa langue abandonnait peu après sa religion; Charles La Rocque la franchissait bien volontiers.

Cette position du prélat était également celle de l'évêque de la province. Elle s'inscrivait aisément dans l'optique du nationalisme ultramontain, selon l'expression de Fernand Ouellet, développée par Mgr Lartigue dans son diocèse, véhiculée par quelques maisons d'enseignement, en particulier le séminaire de Saint-Hyacinthe,⁵⁸ et acceptée par une large majorité de la population à en juger uniquement par les résultats électoraux.⁵⁹

Malgré les distances qu'il prenait vis-à-vis de l'évêché de Montréal, l'évêque de Saint-Hyacinthe avait subi sous ce rapport la grande influence de Mgr Lartigue et de son successeur Mgr Bourget. Sans être de ceux qui voulaient absolument diriger le pouvoir politique,

⁵⁷ Loc. cit.

⁵⁸ Fernand Ouellet, Nationalisme canadien-français et laïcisme au XIX^e siècle, in RS, 1963, p. 63 et 63 n.

⁵⁹ Il est vrai que dans l'ensemble, les politiciens de la province de Québec n'étaient pas ultramontains. Toutefois il ne serait pas faux de prétendre que l'influence cléricale s'est affirmée dans la mesure où depuis l'échec des insurrections de 1837-38, le nationalisme canadien-français s'est vidé de son contenu libéral.

il souhaitait néanmoins que les dirigeants civils adoptent un style de vie intensément religieux puisqu'ils avaient à gouverner un peuple englouti par des "populations étrangères à son origine et à sa croyance," essentiellement religieux et catholique, ce qui lui conférait une distinction spéciale dans le monde de l'époque.⁶⁰ Le prélat proclamait que le véritable bonheur ne se rencontrait que dans les enseignements de la religion, fidèlement suivis et mis en pratique.⁶¹ S'il n'avait pas la prétention d'en imposer aux législateurs, du moins Charles La Rocque les invitait-il à entendre la voix de l'Eglise; c'est ainsi qu'il défendait les principes de l'ultramontanisme, d'une façon modérée toutefois, sans l'éclat de ses collègues de Montréal et de Trois-Rivières.

Dans quelle mesure cet ultramontanisme pouvait-il se confondre avec une forme quelconque d'agriculturisme? Si, comme l'affirme Michel Brunet, "l'agriculturisme est avant tout une façon générale de penser, une philosophie de la vie qui idéalise le passé, condamne le présent et se méfie de l'ordre social moderne,"⁶² on doit admettre, à la lumière de ce qu'on sait déjà de Charles La Rocque, qu'il était

60 Charles La Rocque au cardinal Franchi, Beloeil, 26 novembre 1874, AESH, RLCL, Beloeil, 2, p. 96.

61 Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Beloeil, 15 novembre 1870, M, III, p. 356.

62 M. Brunet, Trois dominantes de la Pensée canadienne-française: l'agriculturisme, l'anti-étatisme et le messianisme, in La Présence anglaise et les Canadiens, Montréal, Beauchemin, 1958, p. 119.

certainement agriculturiste. De façon plus spécifique les agriculturistes rejettent l'industrie et les malaises sociaux qu'elle engendre et exaltent le travail des champs.

Du travail de l'usine, le prélat affirme qu'il peut facilement conduire à l'abâtardissement d'une bonne partie de la population qui ne possède plus alors l'énergie et l'élévation de sentiment "qui distinguait si éminemment nos vieux colons français."⁶³ Le travail en usine amenait l'urbanisation et procurait à une jeunesse désabusée de trop longues heures d'inoccupation.⁶⁴

Pourtant l'usine devenait une nécessité dans la mesure où il fallait à tout prix empêcher l'émigration aux Etats-Unis de "ces enfants dégénérés" qui fuyaient l'agriculture. Dans ce contexte, l'émigration pouvait être le pire des maux, "le plus grand qui soit jusqu'ici tombé sur l'ancienne colonie française."⁶⁵ Le Courrier de Saint-Hyacinthe et bien d'autres journaux de l'époque rapportaient les témoignages de Canadiens français émigrés aux Etats-Unis qui semblaient croupir sur un sol étranger sans espoir de retour et qui demandaient à leurs compatriotes de ne pas venir les y rejoindre. Charles La Rocque comme ses collègues de l'épiscopat exploitait à fond ces déclarations; l'émigration disaient-ils pouvait conduire à l'indifférence

63 Charles La Rocque à Louis de Goesbriand, évêque de Burlington, Saint-Hyacinthe, 23 décembre 1868, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 24.

64 Loc. cit.

65 Loc. cit.

religieuse et même à l'hérésie et à l'apostasie.⁶⁶ Ils estimaient que l'émigration avait pris des proportions alarmantes à partir du moment où le luxe avait envahi les campagnes; tout en incitant les parents à empêcher leurs enfants d'émigrer, ils leur demandaient également de voir à ne pas encourager chez eux le goût du luxe, autre cause d'émigration et de désertion des campagnes; le luxe prenait parfois des formes inattendues:

Le luxe se montre aussi (...) par l'insistance avec laquelle les parents aveugles exigent que leurs filles apprennent la musique, le dessin, la broderie et autres choses qui ne doivent être absolument d'aucune utilité pour elles. Ces connaissances servent malheureusement à déclasser ces chères enfants qui, de retour à la maison paternelle font expier cruellement à leurs parents la faiblesse, ou plutôt l'orgueil qui a été la cause de cette fausse direction donnée à l'éducation de leurs filles.⁶⁷

Charles La Rocque constatait qu'au niveau de son diocèse cette forme d'embourgeoisement de certains paysans amplifiée par un goût pour une mode vestimentaire extravagante et sans rapport avec leurs ressources, pouvait conduire aux plus funestes conséquences: appauvrissement, abandon de l'agriculture, émigration.⁶⁸ Comme ses collègues, l'évêque croyait que les Canadiens français pouvaient trouver dans l'agriculture toutes les vertus qui élèvent la race:

⁶⁶ Lettre pastorale des pères de cinquième concile provincial de Québec, Québec, 22 mai 1873, M, IV, p. 291.

⁶⁷ Ibidem, p. 292.

⁶⁸ Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Beloeil, 17 février 1874, M, IV, p. 367.

La noble occupation du travail/des champs, qui avait fait nos pères si beaux et si bons dans leurs mœurs, (...) j'ai toujours douté et (...) je doute encore, malgré ce que j'ai pu voir à l'étranger, qu'il y ait quelque chose de mieux et même d'aussi bien dans le monde, parmi les hommes de même degré dans l'échelle sociale.⁶⁹

L'unité et l'avenir de la race trouvaient sa meilleure expression dans un désir sincère de continuer à habiter le pays des ancêtres; l'évêque appelait patriotisme la capacité de retenir les Canadiens français sur le sol natal.⁷⁰ Il existait à ce moment-là deux façons d'atteindre cet objectif: la colonisation et l'industrie; dans la logique de l'épiscopat et du clergé, la colonisation l'emportait.

L'apport de Charles La Rocque à l'oeuvre de la colonisation ne nous est malheureusement pas connue; c'est d'autant plus regrettable qu'il dirigeait un diocèse d'où vraisemblablement on émigrerait régulièrement en assez bon nombre.⁷¹ Il ne participa apparemment à aucun mouvement de son diocèse visant à freiner l'émigration de ses ouailles; le Courrier de Saint-Hyacinthe ne rapporte aucune intervention du prélat en faveur de la colonisation. Est-ce par indifférence à l'endroit

69 Charles La Rocque à Louis de Goesbriand, Beloeil, 23 décembre 1868, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 24.

70 Ibidem, p. 25.

71 De Charles La Rocque il nous manque les sermons et surtout les discours. Il est vrai qu'avec sa facilité d'improviser en toute circonstance, il les transcrivait assez rarement. Ce qu'il aurait laissé par écrit a été égaré à l'époque de Mgr Moreau dans le transfert des archives du secrétariat de l'évêché à la chancellerie. C'est du moins l'avis de Mgr Gaston Girouard qui fut de 1964 à 1976 chancelier du diocèse de Saint-Hyacinthe.

de ce mouvement? Cela semble confirmé par l'absence de lettres pastorales, de mandements ou de circulaires de l'évêque sur le sujet. Et pourtant certains gestes qu'il posa démontrent qu'il ne s'écartait pas entièrement des affaires de la colonisation: il avait autorisé l'abbé Eusèbe Durocher⁷² aumônier de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe à devenir président et co-directeur de la Société de colonisation no 1 du comté de Saint-Hyacinthe; il avait toujours favorablement décrit ses paroisses de mission des Cantons de l'Est; il avait vu avec plaisir le Courrier de Saint-Hyacinthe signaler le patriotisme de ceux qui faisaient détourner vers les terres incultes des Cantons une partie de ceux qui comptaient se diriger vers les Etats-Unis et présenter l'agriculture comme la base de la prospérité publique sans laquelle tout languit et dépérit.⁷³

Malgré tout, on peut s'étonner que Charles La Rocque ne se soit pas servi de la voie d'un mandement ou d'une lettre pastorale pour faire connaître officiellement sa pensée sur la colonisation. Dans des circonstances moins alarmantes que celles qui prévalaient dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, un de ses collègues n'avait pas hésité à faire connaître ses vues sur le sujet. En 1872, l'évêque de

⁷² Ce prêtre fut vraiment dans le diocèse de Saint-Hyacinthe un apôtre de la colonisation. Il démontrait combien il était plus honorable d'aller à l'exemple des anciens, défricher une terre inculte et s'y faire un chez soi, que d'aller aux Etats-Unis se condamner à servir de valets aux Américains sans espoir de jamais y acquérir une position indépendante (Courrier de Saint-Hyacinthe, 11 septembre 1869).

⁷³ Courrier de Saint-Hyacinthe, 26 octobre 1867.

Rimouski avait en effet publié une lettre pastorale portant sur l'émigration; il y faisait miroiter les avantages de l'agriculture pour dénoncer ensuite les dangers temporels et spirituels de l'émigration dans le pays voisin.⁷⁴ La population du diocèse de Rimouski, bien inférieure à celle du diocèse de Saint-Hyacinthe, progressait d'une façon plus remarquable comme l'indique le présent tableau.

Tableau 6

Population par comté des diocèses de Saint-Hyacinthe et de Rimouski pour les années 1861 et 1871 et taux de variation de la population. (1861=100)⁷⁵

Diocèse de Saint-Hyacinthe				Diocèse de Rimouski			
	1861	1871	Taux de var.		1861	1871	Taux de var.
Verchères *	8,400	7,100	85	Gaspé	14,077	18,729	133
Richelieu	19,070	20,048	105	Bonaventure	13,092	15,923	122
Saint-Hyacinthe	18,877	18,310	97	Rimouski	20,854	27,418	131
Bagot	18,841	19,490	103	Témiscouata	18,561	22,491	121
Rouville	18,227	17,634	97				
Iberville	16,891	15,413	91				
Missisquoi	18,698	16,922	91				
Shefford	17,769	19,077	107				
Brôme	12,732	13,757	108				
Richmond	8,834	11,214	126				
Sherbrooke	5,899	8,516	145				
Stanstead	12,258	13,138	107				
Compton	10,210	13,665	134				
Total diocèse	186,756	194,284	104	Total diocèse	66,584	84,584	127

* Chiffres approximatifs de la partie de ce comté qui se trouvait alors dans le diocèse de Saint-Hyacinthe.

⁷⁴ Lettre pastorale de Mgr Jean Langevin à ses diocésains, Courrier de Saint-Hyacinthe, édition spéciale, 30 avril 1872.

⁷⁵ Courrier de Saint-Hyacinthe, 25 novembre 1871.

Mgr Langevin dénonçait donc dans un diocèse en pleine expansion démographique, ce mouvement d'émigration qui atteignait gravement le diocèse de Saint-Hyacinthe. Pourquoi ~~alors~~ ce mutisme relatif de Charles La Rocque sur la question de l'émigration et de la colonisation? Ne pourrait-on pas l'expliquer par le souci de ne pas voir se dépeupler les vieux comtés de son diocèse au profit des cantons qui allaient bientôt faire partie du nouveau diocèse de Sherbrooke? Les chiffres du tableau semblent même confirmer cette hypothèse. On remarque en effet une assez importante diminution démographique dans les vieux comtés du diocèse alors que l'on voit une augmentation dans les comtés plus à l'est. Il faut noter également que ces comtés sont justement ceux que la création du diocèse de Sherbrooke allait détacher de celui de Saint-Hyacinthe.

Charles La Rocque ne pouvait pourtant se soustraire complètement à un mouvement qui visait à empêcher l'émigration aux Etats-Unis. C'est pourquoi il avisa vaguement son clergé des efforts qui se faisaient en ce temps-là pour diriger vers les Cantons de l'Est ceux qui autrement auraient choisi de quitter le sol natal; en 1872 il écrivait:

(Ne croyez pas) que les besoins des paroisses ou établissements catholiques dans les cantons de l'Est soient aujourd'hui moins grands que par le passé. Au contraire, les efforts que l'on fait pour porter l'émigration vers cette partie du pays, me paraissent de nature à ajouter à ces besoins.⁷⁶

⁷⁶ Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 2 avril 1871, M, IV, p. 90.

Voilà l'unique commentaire officiel qu'il fit sur la colonisation des Cantons. Selon lui elle était pourtant avec l'agriculture qui en découlait tout naturellement, une garantie de survie de la race. Mais si Charles La Rocque était un bon administrateur des biens de l'Eglise diocésaine et un habile financier, il n'était pas doté d'une profonde pensée économique. C'est pourquoi il préconisait pour les Canadiens français un style de vie champêtre. Il se disait convaincu que les Canadiens français pouvaient trouver des raisons de vitalité dans l'oeuvre des ancêtres. Leur grandeur morale n'avait-elle pas permis aux Canadiens français de traverser victorieusement une série de modifications sociales, d'épreuves et de crises violentes?⁷⁷ Cette petite société agricole avait légué à la race la plus grande somme possible d'aisance. Ses propos là-dessus sont remplis d'enthousiasme:

Ne possédons-nous pas encore un état de bien-être et de jouissances temporelles qui nous donne le droit de nous comparer, sous ce rapport, à n'importe quel peuple du monde adonné comme nous à la noble et sainte occupation de la culture des champs?⁷⁸

Parmi les plus sûrs moyens de détruire la race, le prélat comptait d'une part le défaut principal hérité du peuple français, la jalousie et d'autre part les ennemis de l'Eglise.

Les Canadiens français, prétendait-il, voient avec une espèce de peine un des leurs s'élever au-dessus d'eux. La funeste division

77 Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 18 juin 1867, M, II, p. 423.

78 Ibidem, p. 428.

qui s'ensuit dresse en deux camps ennemis une population dans laquelle se déroule "une guerre à outrance."⁷⁹ Comment alors, se demandait-il, peut-on reconnaître des frères de race et de croyances communes dans ces combattants? Cette situation risquait de les réduire tous "à la faiblesse d'une impuissante et insignifiante minorité" face à un adversaire commun.⁸⁰ Charles La Rocque entretenait au plus haut point l'illusion de la force des Canadiens français:

Unis (...) nous deviendrons plus sûrement encore une véritable puissance, avec laquelle tout parti devra nécessairement compter, et qui presque toujours aura l'avantage de déterminer et commander la situation en toute espèce de questions ou d'affaires.⁸¹

Malgré son optimisme apparent, c'est un peu une situation que le prélat nous décrit: une race divisée, en proie à un adversaire redoutable, tenaillée par ses coutumes propres et une certaine inclination pour un style de vie plus facile.

C'est aussi à une vision du même ordre qu'il se référait quand il demandait à ses ouailles de ne jamais prêter l'oreille aux ennemis de l'Eglise, à ceux qui cherchaient à les détacher du prêtre et à leur faire perdre ainsi leur caractère de peuple éminemment religieux: illusion évidente aux libéraux avancés de son diocèse qui constituaient une menace à l'unité de la race et aux libertés dont les Canadiens

79 Ibidem, p. 432.

80 Loc. cit.

81 Ibidem, p. 432.

français jouissaient comme peuple. Il incitait ses ouailles à se détacher de ceux qui véhiculaient une idéologie qui desservait la cause de la religion et de la patrie.⁸²

Ce thème du patriotisme, de l'unité de la race revient en filigrane dans plusieurs documents de l'évêque. Pour lui la religion s'identifiait étroitement à l'idée de survivance de la race dont il a sans doute représenté les aspirations les plus traditionnelles: tendance à favoriser à outrance l'agriculture; rejet systématique de l'industrialisation; refus d'accepter la recherche d'une vie facile et luxueuse par l'émigration aux Etats-Unis. Il a vanté les mérites d'un style de vie conforme aux aspirations de la masse. Pour accomplir pleinement son oeuvre il lui restait à dénoncer ces hommes, livres, journaux et sociétés, ennemis de la religion et de la patrie.

3 Lutte contre les ennemis de la religion et de la race.

De 1858 à 1870, l'évêque de Montréal, Mgr Bourget, avait mené un combat acharné contre l'Institut canadien de sa ville. Un concours de circonstances avait contribué à marquer le déclin de l'Institut canadien et sans que celui-ci et ses membres eussent été formellement condamnés par Rome, le vieux prélat avait tout de même réussi à jeter assez de discrédit sur l'Institut et surtout sur Louis-Antoine Dessaulles pour leur faire perdre toute espèce d'emprise sur la population et

⁸² Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 18 juin 1867, M, II, p. 429.

même sur les libéraux modérés dont plusieurs avaient été membres. Jean-Paul Bernard⁸³ et Léon Pouliot⁸⁴ signalent effectivement le retrait de l'Institut de plusieurs de ses membres. Parallèlement à cette lutte, Mgr Bourget s'était fait le champion du camp ultramontain dans un combat mémorable contre les journaux libéraux de la province mais plus particulièrement contre ceux de Montréal. Somme toute, le prélat cherchait à abattre les libéraux et il s'appuyait solidement sur son collègue de Trois-Rivières, Mgr Louis-François Laflèche qui menait contre eux une lutte tout aussi épique.⁸⁵ L'issue de cette bataille fut néfaste aux radicaux; la crédibilité de Dessaulles et des journaux rouges fut durement éprouvée par l'affaire de l'Institut canadien qui sur 1,200 membres en 1857 n'en comptait plus en 1867 que 300.⁸⁶ Quant aux journaux libéraux radicaux, leur survivance devint précaire; Le Pays, principal organe d'information des rouges apparaissait de plus en plus comme l'expression inutilement agressive d'un anticléricalisme qui sapait les chances des libéraux modérés. L'Ordre, qui jusqu'à la Confédération s'était fait le porte-parole des adversaires modérés de la nouvelle constitution, dénonçait en 1867 les excès du journal rouge.⁸⁷

83 Jean-Paul Bernard, Les Rouges, Montréal, P.U.Q., 1971, 394 p.

84 Léon Pouliot, Mgr Bourget et son temps, t. IV, Montréal, Bellarmin, 1976, 160 p.

85 Robert Rumilly, Mgr Laflèche et son temps, Montréal, 1940, D.B. Simpson, 460 p.

86 J.-P. Bernard, op. cit. p. 315.

87 Ibidem, p. 314.

Isolé, Le Pays disparut finalement à la fin de 1871..

Dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, Charles La Rocque fut le premier évêque à attaquer de front le rougisme et tout ce qui en découlait. Entre ses prédécesseurs et les libéraux du diocèse, la bonne entente avait toujours existé: en 1863, Dessaulles signalait même la sagesse et la prudence de l'évêché dans les luttes politiques;⁸⁸ Mgr Joseph La Rocque l'incitait amicalement à donner une meilleure direction à l'Institut canadien et à ne plus traiter des sujets délicats devant une jeunesse peu religieuse soit dans des articles de journaux soit par des lectures devant les sociétés scientifiques et littéraires.⁸⁹

Avec Charles La Rocque, le débat devint très âpre. D'après lui la diffusion des idées perverses, propagées par certaines personnes, empruntaient trois canaux: les sociétés scientifiques et littéraires, les journaux et les sociétés secrètes.

3.1 Les sociétés scientifiques et littéraires.

Charles La Rocque jugeait néfaste pour Saint-Hyacinthe l'influence de deux sociétés scientifiques et littéraires: l'Institut canadien de Montréal et l'Institut canadien de Saint-Hyacinthe.

L'évêque condamnait ce qu'il appelait "les idées fausses, l'esprit sophistique et les doctrines anti-catholiques" véhiculées par l'Institut canadien de Montréal. A l'instar de Mgr Bourget, il

⁸⁸ Ibidem, p. 235.

⁸⁹ Ibidem, p. 246.

menaçait de censurer les personnes de son diocèse qui en faisaient partie,⁹⁰ bien que seul l'Annuaire de l'Institut et non l'Institut lui-même eût été mis à l'index. Cette brochure contenait entre autres le texte d'un discours prononcé par Dessaulles en 1868 devant les membres de l'Institut réunis en assemblée annuelle et intitulé La Tolérance religieuse. Ce pamphlet avait été publié au moment où Mgr Bourget venait de quitter le Canada pour aller solliciter auprès du Saint-Office la condamnation de l'Institut canadien de Montréal. L'évêque de Saint-Hyacinthe lui en avait expédié un exemplaire et lui demandait de la faire condamner par le tribunal romain.

Pourquoi le prélat intervenait-il dans une affaire qui a priori ne semblait concerner que l'évêque de Montréal? Les motifs de son intervention jetteront un autre éclairage sur les raisons qui l'avaient incité à établir sa résidence à Beloeil. Nous connaissons déjà partiellement sa motivation mais il n'avait pas encore montré quelle amertume lui inspirait la ville de Saint-Hyacinthe; en fait il voulait faire proscrire ce discours pour rendre service à sa ville épiscopale:

Votre Grandeur rendrait à mon diocèse et surtout à la petite ville de Saint-Hyacinthe un service éminent, si après avoir pris connaissance du pamphlet, elle réussissait à le soumettre à l'examen et à lui faire subir la condamnation du Saint-Office. J'aurais l'espoir que cette condamnation prononcée par un tribunal aussi auguste, et dont il n'y aurait point d'appel possible, achèverait de ruiner la si dangereuse et si funeste influence que le trop malheureux auteur de la lecture sur la tolérance exerce depuis longtemps dans ma ville épiscopale, où il a fait et fait encore comparativement plus de mal

⁹⁰ Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Beloeil, 30 juillet 1869, M, III, p. 266.

qu'à Montréal.⁹¹

Il convient de souligner la justesse des derniers mots; il est vrai que dans une petite ville comme Saint-Hyacinthe les préjugés étaient généralement plus tenaces. Malgré l'établissement à Montréal de son lieu de résidence, Louis-Antoine Dessaulles avait laissé sur Saint-Hyacinthe une marque indélébile que Charles La Rocque appelait toujours "l'esprit Dessaulles."⁹² L'évêque craignait que la ville toute entière ne fut changée "en un grand Institut canadien."⁹³ Il s'ouvrit enfin à Mgr Bourget des raisons qui lui avaient fait choisir l'exil à Beloeil:

Il n'est pas impossible de me défendre de la conviction que c'est la main de Dieu qui a préparé les événements qui ont forcé l'évêque à s'éloigner pour un temps de la ville épiscopale! Pauvre petite ville, si malade moralement, et cependant assez aveugle et orgueilleuse pour ne pas souffrir que son évêque l'avertit, en même temps que son aveuglement la poussait à recevoir les leçons et les principes du triste sujet qui a causé tant d'angoisse et tant d'alarmes à Votre Grandeur, par les déplorables doctrines qu'il cherche à répandre et à faire prévaloir au moyen du trop fameux Institut canadien.⁹⁴

L'établissement à Beloeil avait toutefois commencé à donner des résultats bénéfiques et pourtant au moment où il écrivait ces

91 Charles La Rocque à Mgr Bourget, Saint-Hyacinthe, 4 février 1869, AESH, RL, I, 5, p. 616.

92 Charles La Rocque à Mgr Bourget, Saint-Hyacinthe, 18 mars 1868, AESH, RL, I, 3, p. 410.

93 Charles La Rocque à Mgr Bourget, Beloeil, 13 janvier 1869, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 41.

94 Ibidem, p. 40.

lignes, il ne s'y trouvait que depuis cinq mois environ. Les esprits commençaient à s'inquiéter de l'absence de l'évêque; celui-ci pensait que les excès de Dessaulles avaient ouvert les yeux à plusieurs citoyens de la ville.⁹⁵ Certains avaient cru que Charles La Rocque songeait à transporter ailleurs le siège du diocèse; telle n'avait pas été son intention jusqu'à la fin de 1868 et il n'espérait pas recourir dans l'avenir à une pareille mesure; mais il continuait tactiquement de laisser planer la menace:

Si jamais nos dispositions venaient à changer à cet égard, c'est qu'il nous serait devenu évident que Nous Nous trompons dans la manière dont nous jugeons aujourd'hui les catholiques de Saint-Hyacinthe.⁹⁶

Selon l'évêque, Dessaulles, ce "Voltaire au petit-pied,"⁹⁷ avait trompé la bonne foi d'une population qui n'avait cependant pas entièrement rejeté la vérité. Le prélat s'en prend indifféremment aussi bien à Dessaulles qu'à l'Institut canadien de Montréal puisque les principes de l'un influaient sur ceux de l'autre. A Saint-Hyacinthe la position de cet homme était devenue si prestigieuse que plusieurs citoyens s'en étaient fait un fétiche auquel il était difficile de toucher impunément. L'évêque le savait avant même de s'attaquer aux principes dessauliens et il n'avait pas tardé à subir les fureurs de leur auteur,

⁹⁵ Ibidem, p. 41.

⁹⁶ Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 24 septembre 1868, M, III, pp. 111-112.

⁹⁷ Charles La Rocque à Mgr Bourget, Beloeil, 19 janvier 1869, AESH, RLCL, Beloeil, 1, p. 41.

préférant ce traitement aux éloges ou aux compliments qu'il aurait pu en recevoir, conscient de ce fait qu'il n'avait pas manqué à ses devoirs pastoraux.⁹⁸

L'établissement dans la petite ville épiscopale d'un Institut canadien dont le Courrier de Saint-Hyacinthe disait qu'il ne professait pas les idées de celui de Montréal,⁹⁹ faisait craindre à Charles La Rocque une nouvelle diffusion des idées de Dessaulles; l'évêque s'alarmait de son esprit, ses dispositions et ses tendances. Le sentiment catholique, disait-il, y avait notamment été outragé dans une lecture très applaudie "qui n'était rien autre chose que l'expression bien libre et bien ouverte des idées, des principes" qui avaient été condamnés avec L'Annuaire.¹⁰⁰ Cette lecture prononcée par L.-A. Dessaulles le 21 octobre 1867 à l'occasion du treizième anniversaire de l'Institut canadien de Saint-Hyacinthe s'intitulait Les Causes de la guerre américaine; l'auteur avait profité de la circonstance pour intercaler dans son discours quelques tirades dirigées contre le clergé de la province.¹⁰¹ Depuis ce temps, cette société n'avait pas cherché à s'amender; en conséquence, le prélat demandait à ses ouailles de s'en

98 Charles La Rocque au rédacteur de La Minerve, Saint-Hyacinthe, 8 octobre 1868, AESH, RL, I, 5, p. 567.

99 Courrier de Saint-Hyacinthe, 22 octobre 1867, p. 567.

100 Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Beloeil, 30 juillet 1869, M, III, p. 265.

101 Courrier de Saint-Hyacinthe, 22 octobre 1867.

retirer sous peine de sanctions ecclésiastiques.¹⁰² Cette menace visait entre autres une portion notable des citoyens de Saint-Hyacinthe¹⁰³ qui étaient si habitués à marcher dans la voie des idées et des principes de l'Institut canadien de Saint-Hyacinthe qu'ils s'étonnaient de s'entendre dire par leur premier pasteur qu'ils étaient engagés dans une mauvaise voie.¹⁰⁴

L'espèce de culte dessaulien qui prévalait dans cette société littéraire et dans la ville même faisait un peu le désespoir du prélat et cette première dénonciation publique lui valut beaucoup de tablaturre de la part des libéraux du comté. Les plus exaltés trouvèrent en 1873 l'occasion de s'attaquer à la vie religieuse de la ville en s'opposant à l'établissement des Dominicains dans la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire. Le mouvement, dont Louis Delorme avait pris la tête,¹⁰⁵ reprochait à l'évêque le départ du curé Lecours et ajoutait que les Dominicains n'étaient pas connus de la population. Ils prétendaient

¹⁰² Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Beloeil, 30 juillet 1869; M, III, p. 266.

¹⁰³ Parmi eux on peut relever les noms de M.M. Louis Delorme, président de l'Institut canadien de Saint-Hyacinthe, Honoré Mercier, Pierre Bachand. Charles La Rocque ne considérait pas ces personnes comme de mauvais catholiques; au contraire il voyait en eux les victimes du courant qui existaient dans la ville épiscopale. L'évêque avait notamment avisé Louis Delorme des dangers que la société, dans son orientation, faisait courir à la population de Saint-Hyacinthe. Malgré cela aucune modification ne fut apportée à sa façon d'agir. (*Ibidem*, p. 265.)

¹⁰⁴ *Ibidem*, p. 266.

¹⁰⁵ Ce geste fut une surprise pour l'évêque qui ne s'attendait pas à voir Delorme lui faire la lutte de façon aussi ouverte.

que cela semblait bien étrange et laissait voir qu'il y avait quelque chose derrière le rideau, reproche bien vague et en apparence assez peu fondé auquel il fut bien facile à l'évêque de répondre dans une brève allocution qui suivit le sermon de J.-S. Raymond lors de l'introduction des Dominicains à la cure de Notre-Dame.

Vous savez (...) que le premier évêque de Saint-Hyacinthe avait décidé d'appeler ici ces vénérables prêtres, que mon prédécesseur y a travaillé, et que, par conséquent, moi, votre évêque actuel, je ne fais qu'accomplir le désir de l'un et de l'autre. Il n'y a donc rien derrière le rideau. Quant à savoir si les dominicains sont connus, on peut en imposer à votre bonne foi peut-être, mais ceux qui vous parlent ainsi connaissent l'histoire glorieuse de cette communauté; je vous pardonne à vous sur ce point, mais eux ils commettent une faute en tenant pareil langage. Pour ce qui est du départ de votre curé, j'en prends la responsabilité, et je n'avais à consulter personne là-dessus.¹⁰⁶

Cette manière un peu rude de répondre aux libéraux fit bien comprendre à ceux qui accusaient l'évêque de gallicanisme qu'il n'avait en rien renoncé à la doctrine ultramontaine. Quant à savoir s'il comptait par ces paroles abattre la crédibilité de l'Institut canadien de Saint-Hyacinthe, il semble bien qu'il y avait songé puisque Louis Delorme, son président, y était considéré comme un de ses membres les plus en vue.¹⁰⁷

106. Charles La Rocque aux paroissiens de Notre-Dame du Rosaire de Saint-Hyacinthe, La Minerve, 7 octobre 1873.

107. Ce faisant, l'évêque avait pris le risque de relancer contre Le Nouveau-Monde et le Journal des Trois-Rivières tout le débat sur l'existence dans la province du libéralisme et du gallicanisme. Ces journaux pensaient que par son allocution à Notre-Dame-du-Rosaire, Charles La Rocque ne souscrivait pas aux propos de l'abbé Raymond qui avait affirmé qu'il n'y avait pas au Canada de gallicanisme et de libéralisme dans le sens condamné par Pie IX. Le prélat ne

Le prélat devait mener au niveau de son diocèse un autre combat, qui, sans qu'il l'eût voulu, allait donner à ses adversaires libéraux et ultramontains l'occasion de le contre-attaquer. Les membres de l'Institut canadien de Saint-Hyacinthe voulaient, en le diffusant, tirer avantage d'un discours prononcé le 30 mars 1874 par Gonzalve Doutre devant les étudiants en droit de l'université Mc Gill. Doutre, avocat et savant juriste, avait fait paraître en 1873 dans la Revue canadienne des articles d'un caractère tout à fait juridique et qui faisaient honneur à son renom: Administration de la Justice et Profession d'avocat et de notaire en Canada. Bien que fort modéré et certainement plus flexible que L.-A. Dessaulles, sa fonction de président de l'Institut canadien de Montréal l'avait rendu suspect aux évêques de la province. Leur crainte semblait avoir été confirmée par le discours de Mc Gill dans lequel l'auteur avait affirmé les principes suivants: 1- l'éducation laïque comme il est dispensé à Mc Gill est préférable à tout autre mode d'éducation; 2- les sciences pratiques - la médecine et la législation - ne peuvent être ni protestantes, ni catholiques et conviennent à toutes les croyances; 3- il est dangereux de concentrer toutes les sciences et tous les arts au profit d'une croyance; 4- c'est à l'université Mc Gill qu'on trouve la tolérance

partageait évidemment pas leurs vues, mais il avait quand même choisi de les laisser sur leur illusion afin de ne pas donner aux libéraux de son diocèse et de la province un nouveau spectacle de division.

religieuse la mieux comprise.¹⁰⁸

Les évêques n'y avaient vu que du feu. Charles La Rocque dénonçait comme fausses, regrettables et entachées du plus dangereux libéralisme les idées émises dans ce discours. Il eut souhaité que le rédacteur du Courrier de Saint-Hyacinthe le dénonce dans son journal en citant le titre et le numéro de la revue qui le contenait. L'éditeur du Courrier avait été faussement accusé par le Nouveau-Monde d'en avoir parlé avec éloge; le prélat comptait au nombre de ses adversaires et de ceux du Courrier cette feuille montréalaise et les intransigeants du parti ultramontain; aussi ne fallait-il pas leur donner prétexte à d'autres accusations:

Nos adversaires communs ne nous ont pas encore pardonné d'avoir adhéré à l'opinion manifestée par l'un de nos écrivains les plus distingués, qu'il n'y a en Canada ni gallicanisme ni libéralisme dans le sens condamné par l'Eglise: il faut donc bien nous donner garde de leur fournir le plus léger prétexte de nous accuser d'être les partisans ou les fauteurs de ces écoles que tout catholique n'a plus la liberté, après la publication des décrets du concile du Vatican, de ne pas regarder comme des sources de véritables erreurs doctrinales! Puisqu'il y a parmi nous des hommes qui n'ont plus évidemment que le nom de catholiques, et même de véritables impies, comme il faut l'admettre à notre grande douleur, il faut bien aussi admettre comme conséquence qu'il y a des libéraux: qu'il y ait des gallicans, la chose est encore possible. Mais le nombre en est encore si restreint, que l'on ne saurait dire qu'ils fassent école!¹⁰⁹

108 Gonzalve Doutre, Discours prononcé à l'université McGill, in Revue canadienne, vol. XI, Montréal, Sénécal, 1874, pp. 283-285.

109 Charles La Rocque à l'éditeur du Courrier de Saint-Hyacinthe, Saint-Hyacinthe, 8 mai 1874, in Courrier de Saint-Hyacinthe, 9 mai 1874.

Par quelle inadvertance cette lettre fut-elle publiée? Le contenu laissait pourtant entendre qu'elle ne devait pas l'être! Mais comme elle venait de l'évêché, l'éditeur croyait qu'elle était destinée à la publication et cela eut pour effet de rallumer la guerre sur tous les fronts. L'évêque se rangeait résolument dans le camp des adversaires à la fois des ultramontains et des libéraux. Selon son habitude le prélat préféra ne pas répondre aux nouvelles attaques dont il fut l'objet, croyant pouvoir éteindre le feu qu'il venait d'allumer. Cet incident eut toutefois un effet bénéfique inattendu. Les ultramontains crurent y voir la preuve que Charles La Rocque reconnaissait enfin la présence au Canada de libéraux; cela n'atténuait pourtant en rien la déclaration de Joseph-Sabin Raymond puisque gallicans et libéraux ne faisaient pas école. D'un autre côté les libéraux avancés et en particulier ceux de l'Institut canadien de Saint-Hyacinthe virent bien que jamais l'évêque ne leur procurerait le moindre appui. Au contraire sans déclarer à l'Institut canadien de sa ville épiscopale la guerre à outrance que Bourget avait livrée à celui de Montréal, il n'en espérait pas moins l'extinction.

3.2 Les journaux.

Un autre épisode de la lutte menée par Charles La Rocque contre les ennemis de la religion et de la race tourne autour de sa dénonciation des mauvais journaux. En 1867, l'évêque sanctionnait très sévèrement L'Union Nationale, Le Pays et surtout le Journal de Saint-Hyacinthe qu'il réprouvait avec une vigueur toute particulière. Il se demandait même s'il ne devait pas frapper les lecteurs de cette feuille,

fort nombreux à Saint-Hyacinthe et dans la campagne environnante, de peines ecclésiastiques exemplaires.¹¹⁰ D'après lui ce journal supportait les plus néfastes principes: il défendait et propageait les "doctrines ultra-libérales" de l'époque, se faisant ainsi l'écho fidèle du Pays de Montréal. L'évêque n'épargnait pas non plus son rédacteur Raphaël Fontaine et Louis-Antoine Dessaulles:

Il est notoire que son rédacteur est du nombre de ces hommes qui n'ont de catholique que le nom et que les évêques du pays regardent comme véritablement dangereux dans l'ordre religieux et politique (...). Ce journal est reconnu pour être au service de l'homme aux idées les plus dévergondées et les plus hostiles à la religion qu'il y ait (sic) en ce pays. Il est vrai que le rédacteur de ce journal, ainsi que la classe d'hommes à laquelle il appartient, a la prudence diabolique de n'oser pas manifester bien ouvertement son hostilité à l'Eglise et à toutes ses institutions, parce qu'il sait bien qu'en s'affichant publiquement pour ce qu'il est, il ruinerait la cause qu'il veut servir (...).¹¹¹

Sur l'avis même du cardinal Barnabo, Charles La Rocque avait résolu de prendre contre les coupables des mesures assez sévères: il demandait à ses prêtres de mettre leurs ouailles en état de pouvoir distinguer les mauvais journaux; si les fidèles persistaient dans la lecture de ces feuilles ou en encourageaient la diffusion, il faudrait alors leur refuser catégoriquement l'absolution.¹¹² Mais avant de recourir à ce moyen extrême, il fallait d'abord rappeler les fidèles à

¹¹⁰ Charles La Rocque au cardinal Barnabo, Saint-Hyacinthe, 21 mai 1867, AESH, RL, I, 5, p. 198.

¹¹¹ Loc. cit.

¹¹² Circulaire de Charles La Rocque aux membres de son clergé, Saint-Hyacinthe, 5 mars 1868, M, III, p. 14.

leurs devoirs et leur permettre de s'amender. Comment donc pourraient-ils reconnaître les mauvais journaux? L'évêque donnait à ses prêtres trois moyens de les indiquer: 1- dire un mot des dispositions ordinaires des auteurs et fauteurs de mauvais journaux; 2- dire un mot des idées, des principes, du langage qui caractérisent les auteurs de ces journaux; 3- parler des effets qu'ils produisent ordinairement sur ceux qui ont l'habitude de les lire.¹¹³

Par mesure de prudence, Charles La Rocque prescrivait à ses prêtres de ne jamais désigner nommément les personnes et les journaux frappés par des censures. Mais il suffisait de faire comprendre aux paroissiens qu'ils devaient s'informer au confessionnal de l'orthodoxie du ou des journaux qu'ils lisaient, si bien sûr ils en recevaient dans leur demeure.¹¹⁴

Sur les dispositions des auteurs de mauvais journaux, il enjoignait ses prêtres de déclarer que parmi eux on pouvait compter ceux qui vivent dans l'oubli et l'abandon absolu de tout devoir religieux; des hommes dont la vie privée est entachée de vices et de désordres scandaleux. Sur le langage caractérisant les auteurs de mauvais journaux, les prêtres pouvaient parler de ceux qui n'avaient jamais prononcé un mot de protection et de défense en faveur de la religion ou qui méprisaient le pape, l'Eglise, ses membres, ses institutions, ceux qui

113 Ibidem, p. 16.

114 Ibidem, p. 14.

notamment contestaient le pouvoir temporel. Quant à ceux qui avaient pris l'habitude de les lire, les curés feraient bien de dénoncer leur esprit de prétention et d'orgueil qui les incitait à juger de tout et qui leur permettait de mépriser le zèle du clergé.¹¹⁵

Cette singulière façon de demeurer discret dans la désignation des journaux, de leurs propriétaires ou des personnes qui les lisaient eut encore pour effet de provoquer chez les libéraux avancés du diocèse une levée de boucliers. Ils décidèrent de défier l'évêque dans son droit et dans son devoir; certains ne se gênaient pas pour affirmer qu'ils persistaient à lire le Journal de Saint-Hyacinthe et Le Pays, et qu'ils iraient chercher à Montréal une absolution qui leur était refusée dans leur diocèse.¹¹⁶ A Charles La Rocque qui lui demandait d'être très vigilant sur ce point, Mgr Bourget répondit qu'il verrait à accomplir son devoir de la meilleure façon possible.

Quant à l'action entreprise au niveau de son diocèse, Charles La Rocque était bien résolu de la poursuivre, mais en évitant de répondre de façon directe aux provocations des plus endurcis. En raison de leur diffusion et des principes qu'ils véhiculaient, l'évêque déclarait bien fortement que ces journaux constituaient pour les catholiques un danger encore plus grand que les cellules montréalaise et maskoutaine

¹¹⁵ Ibidem, pp. 16-18.

¹¹⁶ Charles La Rocque à Mgr Bourget, Saint-Hyacinthe, 28 mars 1868, AESH, RL, I, 5, p. 408.

de l'Institut canadien dont ils répandaient sans vergogne les idées dans le public.¹¹⁷

Dans sa lutte, l'évêque avait quand même remporté un certain succès contre les mauvais journaux; nul doute par exemple que dans leur inquiétude de ne plus recevoir l'absolution, de nombreux lecteurs du Journal de Saint-Hyacinthe annulèrent leur abonnement; devant une clientèle devenue très insuffisante, cette feuille publia son dernier numéro le 3 août 1868.

Dénonçant d'abord les mauvais journaux, Charles La Rocque se devait de rappeler qu'il existait pour les remplacer, au moins dans son diocèse, des feuilles qui défendaient les bons principes, la religion et l'Eglise. Il vantait les mérites du Pionnier de Sherbrooke, dirigé par MM H.-C. Cabana et L.-C. Bélanger et de La Gazette de Sorel de Joseph-Guillaume Barthe et Jean-Baptiste Brousseau; il savait se faire écouter d'eux quand il les invitait à ne pas intervenir, malgré les provocations, dans les questions religieuses de l'époque. Le Courrier de Saint-Hyacinthe, dirigé en 1871 par le jeune et combatif Camille Lussier, observa la même consigne. Son mérite était plus grand en raison du rayonnement du journal dans le diocèse même et au niveau de la province. Ce journal, tout comme l'évêque, subissait les attaques répétées des rouges et des ultramontains et son rédacteur résistait avec peine à la tentation de répondre à ses détracteurs. L'évêque admirait

¹¹⁷ Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Beloeil, 30 juillet 1869, M, III, p. 263.

beaucoup la retenue et les dispositions de ses propriétaires et du journaliste qui le dirigeait. Il en recommandait donc fortement la lecture aux membres de son clergé en soulignant que chacun en aurait plus que pour son argent.¹¹⁸

Dans la liste des journaux étrangers à son diocèse, il appréciait particulièrement la modération de La Minerve dans une ville où la presse religieuse prétendait pouvoir seule lutter contre tout ce qui était d'apparence libérale. Il déplorait le ton d'arrogance de ces journaux qui se donnaient presque le droit de citer les évêques et les prêtres à leur tribunal et de juger de l'opportunité de leurs actes et de l'exactitude de leur doctrine; il regrettait tellement le spectacle de division que cette presse offrait aux adversaires de l'Eglise qu'il ne put se contenir de faire exclure Le Nouveau-Monde de l'évêché de Saint-Hyacinthe.¹¹⁹ Le même sort fut réservé au Franco-Parleur dont les excès étaient encore plus criants. Charles La Rocque jugeait donc qu'il ne s'agissait pas là d'une bonne presse en raison de ses erreurs de stratégie dans la cause qu'elle soutenait; c'est encore ici aux exagérations de principes que l'évêque s'en prenait puisque d'une façon absolue ces principes n'étaient pas mauvais. Un peu plus de modération de la part de ces journaux lui eut suffi pour leur faire reprendre le chemin de l'évêché.

118. Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 6 septembre 1869, M, III, p. 281.

119. Louis-Zéphirin Moreau à l'administration du Nouveau-Monde, Saint-Hyacinthe, 2 septembre 1872, AESH, RL, I, 6, p. 457.

3.3 Les sociétés secrètes.

La lutte des évêques de la province de Québec contre les sociétés secrètes au XIX^e siècle demeure un épisode de la recherche historique assez peu connu. L'étude de Victor Morin dans Les Cahiers des Dix,¹²⁰ faite surtout de notices sur une quarantaine de ces sociétés ne raconte pas ces combats. Pourtant il y a dans ces batailles quelque chose de mémorable qu'illustre humblement l'attitude de l'évêque de Saint-Hyacinthe.

La société secrète la plus combattue par Charles La Rocque fut le Club Saint-Jean Baptiste fondé en 1865 par Ludger Labelle et dont l'objectif premier consistait à lutter pour l'indépendance politique du Canada. Au plus fort de la discussion sur le projet de Confédération, le Club préconisait même l'union du Canada aux Etats-Unis de préférence à l'inauguration de la nouvelle constitution. Comme toute société secrète du temps, le Club Saint-Jean-Baptiste s'entourait de mystère et comportait un cérémonial d'initiation; sous peine de mort¹²¹ et le poignard tenu sur la poitrine,¹²² les adhérents promettaient de poursuivre une lutte farouche pour protéger l'identité des Canadiens français dont la survie se trouvait menacée au sein de la Confédération

¹²⁰ Victor Morin, Clubs et sociétés notoires d'autrefois, in Cahiers des Dix, Montréal, 1950, T. XV, pp. 185-218 et vol. 16, pp. 233-270.

¹²¹ Ibidem, p. 251.

¹²² Robert Rumilly, Histoire de la province de Québec, t. I, Montréal, Valiquette, 1940, p. 51.

projetée.¹²³ En somme la création de ce club trouvait des limites dans le temps puisqu'il s'agissait pour ses membres de combattre un événement bien particulier; celui-ci passé, le Club n'avait plus raison d'exister et il disparut effectivement quelques temps après la proclamation de la nouvelle constitution du moins dans le diocèse de Saint-Hyacinthe.

Rappelons la véhémence avec laquelle Charles La Rocque avait dénoncé, dans sa lettre pastorale sur l'inauguration du gouvernement fédéral, ceux qui préféraient l'annexion à la Confédération. A ce moment-là il visait dans son diocèse les coryphées du Club Saint-Jean-Baptiste sans les désigner nommément; mais il cherchait également à prémunir ses ouailles contre la tentation de les entendre ou d'y adhérer. En le condamnant, l'évêque rappelait qu'en y appartenant l'on se révoltait contre l'Eglise:

Par le fait qu'on a joint une société secrète on ne cesse pas d'appartenir à l'Eglise Catholique Romaine. Mais en joignant ces sortes de sociétés, on se constitue en révolte contre l'autorité de l'Eglise qui défend, sous peines graves de censures d'entrer dans ces sociétés. Et quiconque persiste à en être membre ou partie perd tout droit aux sacrements ou au suffrage des prières de l'Eglise.¹²⁴

Mais cette société secrète s'en prenait particulièrement à un principe chèrement défendu par l'Eglise de la province: l'intégrité du pays. L'évêque de Saint-Hyacinthe avait donc une double raison d'y

¹²³ Victor Morin, art. cit. t. XVI, p. 256.

¹²⁴ Charles La Rocque à Charles Thibault, avocat de Montréal, Saint-Hyacinthe, 10 septembre 1866, AESH, RL, I, 5, p. 34.

voir un danger:

Le Club Saint-Jean-Baptiste, portant évidemment le caractère des sociétés secrètes est par là même défendu; et l'Eglise sans l'avoir ouvertement condamné, traiterait, je pense, ceux qui s'obstineraient à en faire partie, comme elle traite les membres des sociétés secrètes, surtout pour ce qui est de l'usage des sacrements. Je pense que le Club Saint-Jean-Baptiste, pour être mieux en mesure de se faire des partisans et de s'affilier des membres, a été bien inspiré par le Père du mensonge, en n'imposant pas un serment formel à ses membres. Il était sûr par là de surprendre plus aisément ses dupes. Je pense que le Club Saint-Jean-Baptiste est une organisation secrète dont le but est mauvais et coupable en soi, ayant pour but une trahison de la Patrie.¹²⁵

C'est à peu près de cela que Charles La Rocque accusait Alexandre Dufresne, député libéral du comté d'Iberville en 1866 et membre du Club Saint-Jean-Baptiste dans le même temps. Quand dans sa lettre pastorale sur l'inauguration du gouvernement fédéral, le prélat dénonçait les exagérations de ceux qui convoitaient l'annexion, il ne condamnait pas un parti politique ni d'ailleurs le fait d'appartenir au parti libéral; il s'en prenait plutôt aux idées véhiculées par le Club Saint-Jean-Baptiste qui trouvait cependant ses adeptes dans le parti libéral. Charles La Rocque voulait arracher à Alexandre Dufresne une condamnation formelle du Club Saint-Jean-Baptiste tandis que le député d'Iberville soutenait que le Club n'était pas une société secrète et qu'il le croyait réellement bon puisque l'Eglise ne l'avait pas défendu.¹²⁶ Croyant avoir été traité par son évêque de

¹²⁵ Loc. cit.

¹²⁶ Alexandre Dufresne à Charles La Rocque, Iberville, 5 novembre 1866, AESH, dossier Iberville pour 1866.

païen et de publicain, il lui demandait réparation.¹²⁷ L'évêque signala à son tour que cette société avait été réellement condamnée par son prédécesseur Joseph La Rocque et par l'évêque de Montréal Mgr Bourget et il exigea ensuite que Dufresne se rétracte publiquement. Pour toute réponse celui-ci l'avisa qu'il acceptait de se séparer du Club Saint-Jean-Baptiste et de le dissoudre dans le comté d'Iberville;¹²⁸ mais il refusait de signer une déclaration préparée par l'évêque dans laquelle il aurait reconnu avoir vanté la nature et le but, d'un club qui avait le caractère d'une société secrète.¹²⁹ Ce projet de rétractation, très humiliant pour le député d'Iberville, contenait en particulier l'aveu suivant:

Je remercie Votre Grandeur de m'avoir fait comprendre, (...) ce que je n'avais nullement compris jusque là, que le Club Saint-Jean-Baptiste avait été réellement condamné comme ayant la nature et le caractère d'une société secrète, par Monseigneur de Saint-Hyacinthe (Joseph La Rocque) comme par celui de Montréal.¹³⁰

Alexandre Dufresne avait accepté de se retirer du Club Saint-Jean-Baptiste de son comté parce qu'il tenait à sa religion, mais il ne pouvait honorablement avouer qu'il ignorait la condamnation de cette

127 Loc. cit.

128 Alexandre Dufresne à Charles La Rocque, Iberville, 10 novembre 1866, AESH, dossier Iberville pour 1866.

129 Alexandre Dufresne à Charles La Rocque, Iberville, 9 décembre 1866, AESH, dossier Iberville pour 1866.

130 Copie d'un projet de rétractation préparé par Charles La Rocque pour Alexandre Dufresne, AESH, feuilles détachées in RL, I, 5.

société par l'Eglise puisque selon lui cette condamnation n'existait pas.¹³¹ En raison de son refus de s'amender, Alexandre Dufresne fut battu par un adversaire conservateur au scrutin fédéral de 1867.

Charles La Rocque s'en prenait ici à une société secrète et non à un homme puisqu'il tenait Alexandre Dufresne pour "un véritable catholique (mais) un peu égaré et à côté de la voie où doit marcher un vrai catholique."¹³² L'évêque le connaissait depuis vingt-cinq ans au moins, l'ayant rencontré souvent alors qu'il était curé de Saint-Jean, paroisse voisine de Saint-Athanase (Iberville); leurs relations jusqu'en 1866 avaient toujours été bonnes. Selon le prélat, cette société secrète menaçait l'ordre social et religieux,¹³³ son but était coupable,¹³⁴ et son idéologie politique s'inscrivait dans une espèce de révolte sournoise contre l'Eglise, appui du pouvoir civil.

Deux autres députés du diocèse faisaient partie du Club Saint-Jean-Baptiste: Maurice Laframboise, libéral dans Bagot et Joseph-François Perreault, également libéral dans Richelieu; leur résistance,

131 Alexandre Dufresne à Charles La Rocque, Iberville, décembre 1866, AESH, dossier Iberville pour 1866.

132 Charles La Rocque au curé Eusèbe Durocher d'Iberville, Saint-Hyacinthe, 27 novembre 1866, AESH, RL, I, 5, p. 99.

133 Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 25 décembre 1867, M, II, p. 475.

134 Charles La Rocque à Charles Thibault, Saint-Hyacinthe, 10 septembre 1866, AESH, RL, I, 5, p. 34.

moins éclatante il est vrai, aux avis de l'évêque leur valut un sort politique identique à celui de Dufresne.

Une autre société secrète, mais d'un genre bien différent, la Société de Saint-Crispin ou des cordonniers, installée dans la ville de Québec, mais qui par son rayonnement prit à Saint-Hyacinthe même une importance grandissante, souleva la réprobation de Charles La Rocque. Elle se faisait connaître comme une société de protection mutuelle et de charité. L'épiscopat du Québec la condamnait au même titre que toutes celles qui travaillaient sous le couvert du secret. Selon les évêques, les chefs de ces sociétés, surtout celles qui enrôlaient des travailleurs, tenaient leurs adeptes dans une agitation continuelle;¹³⁵ il en résultait, prétendaient-ils, deux catégories de malheurs: 1- ils s'exposaient à perdre leur foi, leurs mœurs et tout sentiment de probité et de justice; 2- comme pour les ouvriers des Etats-Unis, d'Angleterre et de France, ils risquaient d'en retirer une misère profonde avec la ruine des industries qui les faisaient vivre.¹³⁶

Le 19 septembre 1869, l'archevêque Charles-François Baillargeon signalait aux prêtres de son diocèse la condamnation de la Société de Saint-Crispin de même que celle des charpentiers; dans une lettre pastorale lue au prône des paroisses placées sous sa juridiction il les

¹³⁵ Lettre pastorale des pères du quatrième concile provincial de Québec, article XIII, M, III, p. 60.

¹³⁶ Ibidem, pp. 60-61.

déclarait radicalement mauvaises et il enjoignait les fidèles de son diocèse ou d'ailleurs qui en faisaient partie de s'en retirer dans les plus courts délais.¹³⁷ A Saint-Hyacinthe où le Courrier la jugera entachée de communisme puisqu'elle agissait un peu à la façon des trade-unions en Angleterre et aux Etats-Unis et de l'Internationale en France,¹³⁸ Charles La Rocque la condamnait parce qu'elle véhiculait l'immoralité, l'esprit d'injustice et le désordre social.¹³⁹ L'évêque prétendait que ceux qui la composaient à Saint-Hyacinthe avaient menacé de faire une grève et de ruiner ainsi une fabrique de chaussures, la seule industrie de quelque importance dans la ville.¹⁴⁰

La condamnation des chevaliers de Saint-Crispin et des autres sociétés était rigoureuse, mais le prélat la justifiait par sa crainte de voir l'ordre religieux et social compromis. A ses yeux l'un et l'autre ne font qu'un et s'il rejette tout club qui prône une désintégration quelconque du pays, il réproouve aussi énergiquement toute société qui se donne des allures de secours mutuels. Selon lui, cela s'inscrivait dans une espèce de conjonction entre sa mission pacificatrice et le respect de l'ordre établi auquel tout citoyen devait souscrire.

¹³⁷ Lette pastorale de Mgr Baillargeon à ses diocésains, in Courrier de Saint-Hyacinthe, 25 septembre 1869.

¹³⁸ Courrier de Saint-Hyacinthe, 13 juillet 1871.

¹³⁹ Circulaire de Charles La Rocque à son clergé, Saint-Hyacinthe, 11 septembre 1869, M, III, p. 286.

¹⁴⁰ Charles La Rocque à Mgr Baillargeon, Saint-Hyacinthe, 22 septembre 1869, AESH, RL, I, 6, p. 49.

* * *

L'oeuvre de Charles La Rocque dans la défense des intérêts de la religion et de la race est fort imposante malgré seulement dix ans d'épiscopat. Il faut noter encore une fois que malgré ses manifestations d'autorité, il recherchait en tout la modération et la pacification. Il lui était pénible d'être sévère, disait-il, mais le seul sentiment qui le poussait à agir ainsi était d'avoir répondu aux dictées de sa conscience.

CONCLUSION

Depuis 1869, Charles La Rocque entraînait assez souvent à l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe où un repos salutaire lui permettait de soulager une santé devenue chancelante. En y retournant à nouveau au mois de mai 1875, il était loin de se douter de la gravité de son état. Mais la profonde tristesse que lui infligea la mort de sa mère, au printemps de 1875, ajoutée à un état général de faiblesse eurent finalement raison de ses forces. Il rendit l'âme le 15 juillet 1875. En devenant évêque, Charles La Rocque avoua à un de ses proches qu'il acceptait cette dignité en guise de sacrifice et qu'il renonçait ainsi à atteindre l'âge de sa mère. Il avait prévu que son pastorat allait peut-être durer dix ans, certainement pas quinze.¹

Quelques jours avant d'expirer, le prélat sollicita de rencontrer Mgr Bourget qui en raison de son grand âge ne put répondre à son souhait; ce geste exprimait bien la grande vénération que Charles La Rocque témoignait à ce pasteur. L'évêque avait également pris soin de nommer Louis-Zéphirin Moreau au poste d'administrateur pendant la vacance du siège.²

1 L'Opinion publique, 22 juillet 1875, vol. 6, no 29, p. 337.

2 Lettre pastorale de Charles La Rocque à ses diocésains, Saint-Hyacinthe, 10 juillet 1875, M, IV, p. 534.

La mort de cet évêque, considérée par l'abbé Moreau comme un modèle de résignation et de patience, marquait la fin d'une période décisive dans l'évolution du diocèse, puisque pour lui donner une nouvelle impulsion, il avait fallu le tirer des embarras financiers où il était plongé.

On se rendit nombreux à ses funérailles qui eurent lieu en la pro-cathédrale le 21 juillet 1875. L'archevêque Taschereau y célébra le service en présence de sept autres évêques et d'une foule où se côtoyaient membres du clergé de plusieurs diocèses, membres de communautés religieuses, hommes politiques, représentants de confréries laïco-religieuses et de corps laïcs et d'un fort nombre de simples citoyens.³ Après l'absoute, environ quatre mille personnes accompagnèrent le corps de l'évêque jusqu'à l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe dans le caveau duquel il fut déposé à côté de celui de sa mère.⁴

En plus de laisser à son successeur un diocèse à l'abri de toute inquiétude, Charles La Rocque légua des biens fort considérables: quatre cents dollars à chacune des communautés suivantes établies en la ville de Saint-Hyacinthe: les Filles de la Charité de l'Hôtel-Dieu, les Soeurs de la Présentation et les Soeurs du Précieux Sang. A la corporation du séminaire de Saint-Hyacinthe, "l'oeuvre

³ L'Opinion publique, Montréal, 29 juillet 1875, p. 357.

⁴ A.X. Bernard, Notice biographique de Charles La Rocque, in M, II, p. 326.

principale du diocèse," la somme de \$4,000.00.⁵ Tout ce qui restait des biens meubles et immeubles lui ayant appartenu étaient évalués à \$34,000.00 et étaient légués à la corporation de l'évêché "à la condition expresse d'employer et d'utiliser ces biens à constituer des rentes ou fonds destinés à supporter et maintenir l'évêché de Saint-Hyacinthe, sans pouvoir les engager ou employer à aucune autre destination quelconque, ni même pour le paiement des dettes de la dite corporation."⁶ A défaut de l'accomplissement de cette condition, tous les biens compris dans ce legs étaient dévolus à la communauté des Filles de l'Hôtel-Dieu de la ville.⁷ Le contenu de ce testament démontre ce qu'on savait du vivant de Charles La Rocque, qu'il avait des talents peu communs de financier et d'administrateur.

5 Courrier de Saint-Hyacinthe, 24 juillet 1875.

6 Loc. cit.

7 Un inventaire général de ces biens permet d'en apprécier la diversité.

Biens meubles : meubles de diverse nature;
sommes d'argent en créances fondées sur
des obligations pour un montant de
\$18,417.00.

Biens immeubles: deux terrains situés dans les limites de
la ville dont l'un englobait l'actuel
site du Parc Dessaulles;
un immense terrain de vingt-quatre ar-
pents touchant à la ville de Saint-Jean;
un autre terrain de trois arpents de
front sur quatre-vingts de profondeur
situé en la paroisse de Saint-Charles-
sur-Richelieu.

Loc. cit.

* * *

S'il n'apparaît pas comme la personnalité dominante de l'épiscopat canadien dans la seconde moitié du XIX^e siècle, Charles La Rocque n'en est pas moins une figure intéressante, en raison surtout de son rôle déterminant dans l'administration de la dette épiscopale et de sa ferme intention d'agir comme élément modérateur important dans les questions politico-religieuses de son temps.

Quelques années de vicariat (1832 à 1835) le préparent convenablement à assumer avec compétence des fonctions curiales à un âge relativement peu avancé (26 ans). Les difficultés rencontrées à la tête de différentes paroisses ne sont rien en regard des préoccupations qui l'assaillent dès son intronisation comme évêque d'un diocèse qui à peine érigé menace de s'effondrer devant des difficultés financières. Or le prélat sait habilement tirer son épingle du jeu; il agit rapidement et efficacement dans le règlement de la dette épiscopale comme aussi dans l'administration temporelle du diocèse.

Si dans ses relations on peut le considérer comme une nature distante, Charles La Rocque n'en établit pas moins des rapports suivis avec quelques membres de son clergé de même qu'avec certains collègues de l'épiscopat; mais cela est toutefois fonction d'affinités idéologiques. Ainsi lorsque surgit la question constitutionnelle, il se voit presque éconduit par un Bourget qui ne semble pas comprendre dans quel embarras il place l'épiscopat de la province en refusant de signer un mandement sur la Confédération. Pourtant Charles La Rocque tient beaucoup à l'unanimité des évêques sur des questions qui

permettent selon lui aux adversaires de l'Eglise de mesurer la solidarité de l'épiscopat. La publication inopportune du Programme catholique lui inflige une douleur plus profonde encore puisque la division entre évêques éclate au grand jour et qu'il y voit une chance ratée de mener le bon combat contre les libéraux extrémistes.

S'il n'innove pas sur le plan doctrinal, le prélat se réclame quand même de la plus stricte orthodoxie; Rome constitue son modèle dans les cas douteux de règles et d'usages ecclésiastiques sur lesquels il ne souffre d'ailleurs aucune transgression. Sur le plan de la spiritualité on ne note pas chez lui une grande originalité; il sait toutefois animer ses diocésains dans les dévotions courantes de son époque. Sans être bien profonde, sa science ne manque pas d'à propos; elle s'adapte bien aux circonstances dans lesquelles il doit évoluer et aux cas pratiques auxquels il doit faire face presque journellement.

Charles La Rocque, défenseur de la religion et de la race, semble bien représenter les aspirations nationalistes et ultramontaines de son temps. Son idéologie agriculturiste l'amène à ignorer presque les avantages d'une éducation industrielle et commerciale ou du moins à refuser qu'elle se développe davantage dans son diocèse. Cette vie nationale est au contraire centrée sur la poursuite de l'oeuvre des collèges classiques et sur les enseignements de l'Eglise dans tout ce qui concerne l'avenir des Canadiens français. C'est d'ailleurs ce qui le pousse à intervenir de façon ferme dans la lutte contre les ennemis de la religion et de la race et surtout à tonner

contre tout homme, journal ou société plus ou moins secrète qui amènent à ses yeux une désintégration de la patrie.

Lorsqu'on effectue un retour dans la carrière de ce prélat on est étonné de l'opposition constante qui existe entre lui et son collègue de Montréal. Au moment où il était curé de Saint-Jean, Charles La Rocque acceptait, quoique parfois avec réticence, les directives pastorales de Mgr Bourget. Devenu évêque à son tour, il ne se sent pas tenu d'adopter des principes auxquels il croit peu; l'intransigeance de son aîné en matière de relations Eglise-Etat lui semble particulièrement déplacée. Il rêve bien sûr d'une société cléricale dans laquelle l'influence des évêques serait prépondérante, mais nullement d'une théocratie. Mgr Bourget croit pour sa part que son collègue plie l'échine devant des amis politiques. D'où viennent, malgré une doctrine sociale essentiellement identique chez ces deux hommes, leurs querelles presque incessantes? Peut-être faut-il les attribuer à des différences profondes de tempérament. Des personnalités fortes, chacune dans des sphères d'activités bien particulières, devaient fatalement s'affronter. Mgr Bourget, beaucoup plus doctrinaire, était peut-être plus marqué par une certaine intolérance envers tout ce qui n'était pas entièrement soumis au pouvoir clérical. Par contre l'évêque de Saint-Hyacinthe est un homme plus pragmatique: cet administrateur efficace pense qu'il n'est pas du tout utile, eu égard aux dispositions des hommes politiques et des lois alors existantes, de poser tel geste qui pourrait être préjudiciable à la bonne entente entre les deux pouvoirs.

Charles La Rocque n'est pas un chef de file de l'épiscopat; son arrivée tardive à la dignité d'évêque et son court pastorat ne lui ont pas permis de remplir ce rôle d'autant plus qu'il ne le souhaitait pas. S'il ne cherche pas à polariser à la façon d'un Bourget, il explore par contre des voies sûres et éprouvées aussi bien sur le plan doctrinal que sur le plan socio-politique; c'est selon lui celles de son supérieur l'archevêque de Québec.

Il nous faut encore apprécier l'originalité du prélat dans la question du règlement de la dette. Le départ pour Beloeil constitue à notre avis un coup de maître. L'évêque fuit la ville épiscopale au moment où l'évêché se trouve en difficultés financières et un peu après les dures critiques dirigées contre lui par les rouges, suite à la rédaction de sa lettre pastorale sur la Confédération et à l'attitude circonspecte qu'il adopte lors des élections. Or en allant à Beloeil, il prétend pouvoir liquider la dette et punir la population de Saint-Hyacinthe qui n'a pas su endiguer le mal moral qui la rongait. Le geste semble porter des fruits: la prospérité revient dans les finances de l'évêché et son successeur hérite d'une situation plus conforme à la fonction épiscopale; de plus, selon le prélat, la population de la ville prend progressivement conscience que le départ de l'évêque n'est pas étranger au traitement que lui infligent les radicaux.

Quelle place ce prélat occupe-t-il dans l'histoire politico-religieuse du Canada français au XIX^e siècle? Il ne fut certes pas un grand évêque, mais il était sans doute plus qu'un simple évêque de transition. En raison de la sagesse et de l'esprit de modération qui

l'animaient, il était un homme fort écouté; s'il a continué l'oeuvre religieuse de ses prédécesseurs sans beaucoup innover, il a par contre montré plus d'audace qu'eux dans les discussions d'ordre strictement politique: à titre d'exemple signalons qu'il a mené contre Dessaulles et ses partisans une lutte plus acharnée que Joseph La Rocque. Aussi l'a-t-on assez souvent vilipendé. S'il "est rare que les grandes figures ne provoquent pas des remarques, par cela seul qu'elles attirent davantage l'attention de la multitude,"⁸ il faudra alors admettre que celle de Charles La Rocque ne manque pas d'une certaine grandeur. Nul doute que sa mémoire a peut-être besoin de la vérité, car on l'a souvent présenté de son vivant sous un jour défavorable. Dans les moments critiques, le prélat s'efforçait le plus possible de s'élever au-dessus des passions; il savait organiser le repli stratégique dans des débats qu'il croyait préjudiciables aux meilleurs intérêts de l'Eglise de la province; même s'il pensait avoir raison, il ne faisait généralement pas étalage d'une autorité abusive. Nous pensons qu'il était un évêque bien de son temps, qu'il avait des talents assez ordinaires, sauf dans l'ordre financier où il se montrait supérieur, que son zèle pastoral le plaçait dans la bonne moyenne et qu'il savait par son sang-froid dominer la vivacité de son caractère.

Au terme de cette étude, on peut affirmer qu'après 1875, le diocèse de Saint-Hyacinthe allait récolter les fruits de la sage

⁸ Notice nécrologique de Charles La Rocque, in L'Opinion publique, 22 juillet 1875, p. 338.

gestion de Charles La Rocque et que ses talents d'administrateur
constituent sans doute le plus glorieux fleuron de son épiscopat.

BIBLIOGRAPHIE

I- SOURCES MANUSCRITES

A- Rome

Archives vaticanes de la Congrégation de la Propagation de la Foi,
Acta

Vol. 230 f. 16^v

Ce document concerne les trois candidats proposés pour le siège
de Saint-Hyacinthe en 1866

Vol. 239 f. 299^v

Ce document concerne les trois candidats proposés pour le poste
de coadjuteur de Mgr Bourget en 1873

B- Canada

Archives publiques du Canada,

Recensement du Bas-Canada pour 1831

Saint-Pie 1831

L'Acadie 1831

Recensement du Bas-Canada pour 1842

L'Acadie 1842

Saint-Jean 1842

C- Province de Québec

1- Archives diocésaines

a- Archives de l'archevêché de Montréal

- Registres des lettres de Mgr Jean-Jacques Lartigue

Nous avons utilisé les registres dans lesquels il se
trouvait des lettres ayant trait aux rapports entre Mgr
Lartigue et Charles La Rocque, vicaire à Saint-Roch-de-
l'Achigan, à Berthier et éducateur à Chambly
RLL VI, VII, VIII

- Registres des lettres de Mgr Ignace Bourget

Nous avons utilisé les registres dans lesquels il se trouvait des lettres ayant trait aux rapports entre Mgr Bourget et Charles La Rocque, curé de L'Acadie et de Saint-Jean et évêque de Saint-Hyacinthe.

RLB VII, X, XIII, XVI, XIX

- Dossier 901-058 Mgr Bourget, lettres personnelles et voyage à Rome 1864-1865, carton II

Ce dossier comprend des brouillons de lettres expédiées par Mgr Bourget à différentes personnes lors de ce voyage à Rome. On y trouve en particulier l'opinion de Mgr Bourget sur les noms proposés pour assumer la succession de Mgr Joseph La Rocque au siège de Saint-Hyacinthe.

b- Archives de l'archevêché de Québec

- Dossier 20: A, Evêques de Québec VII: 83

Ce dossier comprend des brouillons de lettres expédiées par les évêques de Québec, non transcrites dans les registres des évêques de Québec.

- Registre des lettres des évêques de Québec RLB XXVIII

Nous avons retenu de ce registre des lettres de Mgr Baillargeon à Mgr Joseph La Rocque concernant les procédures d'élection d'un évêque pour le diocèse de Saint-Hyacinthe.

c- Archives de l'évêché de Joliette

- Cartables des paroisses

Cartable Saint-Roch-de-l'Achigan
Cartable Berthier

d- Archives de l'évêché de Saint-Hyacinthe

- Registres des lettres de Charles La Rocque à Beloeil

Les lettres expédiées de Beloeil par l'évêque de Saint-Hyacinthe ont été transcrites dans deux registres spéciaux RLCL Beloeil 1, 2.

- Registre des lettres des évêques de Saint-Hyacinthe, Série I

Les lettres expédiées de Saint-Hyacinthe par Charles La Rocque ont été transcrites dans les registres des évêques de Saint-Hyacinthe
RL I, 5, 6, 7

- Cahier des recettes et dépenses annuelles de l'évêché de Saint-Hyacinthe (1859-1877).

Ce cahier a pu être consulté à la chancellerie de l'évêché de Saint-Hyacinthe; il est cependant déposé à la procure de l'évêché.

- Dossiers des diocèses

Les lettres reçues par Mgr Charles La Rocque des autres évêques sont rassemblées par dossier. Pour notre travail, nous avons utilisé les dossiers suivants:

Dossier Archevêché de Québec pour les années 1871, 1872, 1873, 1874, 1875

Dossier Evêché de Montréal pour les années 1867, 1869, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875

Dossier Evêché d'Ottawa pour l'année 1872

Dossier Evêché de Rimouski pour les années 1871, 1872

- Dossier provincial.

Nous avons utilisé un seul dossier rassemblant des lettres de quelques ministres provinciaux, particulièrement P.-J.-O. Chauveau.

Dossier Parlement provincial pour 1873.

- Dossiers des paroisses

Bien que nous ayons lu toute la correspondance émanant des paroisses et destinée à Charles La Rocque, quelques dossiers seulement, qui nous paraissaient particulièrement intéressants, ont été retenus:

Dossier Beloeil pour 1869

Dossier L'Ange-Gardien pour 1875

Dossier Iberville pour 1866

Dossier Saint-Hilaire pour 1870

Dossier Saint-Hyacinthe pour 1867

Dossier Saint-Marc pour 1867

Dossier Sainte-Angèle de Monnoir pour 1873

Dossier Sorel pour 1874

- Dossiers des séminaires

Dossier Séminaire de Saint-Hyacinthe pour 1871

Dossier Séminaire de Québec pour 1872

e- Archives de l'Evêché de Saint-Jean

- Dossiers des paroisses:

Dossier Chambly

Dossier L'Acadie

Dossier Saint-Jean

2- Archives collégiales

a- Archives de la paroisse de Chambly-Bassin (presbytère Saint-Joseph), collège Saint-Pierre de Chambly, Registre des délibérations.

b- Archives du séminaire de Saint-Hyacinthe

Grand cahier B. Registre de lettres envoyées par le supérieur du séminaire.

Palmarès de fin d'année de 1823 à 1829.

3- Conseil de l'Instruction publique

Procès-verbaux du conseil de l'Instruction publique. Cahiers dactylographiés déposés à la Bibliothèque administrative du gouvernement du Québec.

II- SOURCES IMPRIMEES

A- Documents gouvernementaux

- 1 CANADA, Board of Registration and Statistics, Census of the Canadas (1851-1852) Quebec, John Lovell, 1852-1855, 2 vol.
 - 2 CANADA, Board of Registration and Statistics, Census of the Canadas (1860-1861), Quebec, S.B. Foote, 1863-1864, 2 vol.
 - 3 CANADA, Department of Agriculture, Census of Canada (1870-1871), Ottawa, J.B. Taylor & Mc Lean, 1873-1878, 5 vol.
- DOUGHTY, Arthur G., & SHORTT, Adam, Documents relatifs à l'Histoire constitutionnelle du Canada (1791-1818), Ottawa, Imprimeur du roi, 1915, 582 p.
- GOUVERNEMENT DU CANADA, Statuts refondus pour le Bas-Canada, Québec, Desbarats, 1861, IX- 1209 p.

B- Documents épiscopaux et ecclésiastiques

Mandements, lettres pastorales et circulaires de Mgr Jean Langevin, vol. I, Rimouski, (s.e.), 1872, 410 p.

Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec, publiés par Mgr H. Têtu et l'abbé C.-O. Gagnon, vol. IV, Québec, Imprimerie générale A. Côté, 794 p.

Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Saint-Hyacinthe, publiés par l'abbé Alexis-Xiste Bernard, vol. I, Montréal, C.O. Beauchemin, 1888, 576 p.)

Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Saint-Hyacinthe, publiés par l'abbé Alexis-Xiste Bernard, vol. II, Montréal, C.O. Beauchemin, 1889, 538 p.

Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Saint-Hyacinthe, publiés par l'abbé Alexis-Xiste Bernard, vol. III, Montréal, C.O. Beauchemin 1889, 534 p.

Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Saint-Hyacinthe, publiés par l'abbé Alexis-Xiste Bernard, vol. IV, Montréal, C.O. Beauchemin, 1890, 618 p.

Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Saint-Hyacinthe, publiés par l'abbé Alexis-Xiste Bernard, vol. V, Montréal, C.O. Beauchemin 1893, 559 p.

Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques des Trois-Rivières, vol. I, Trois-Rivières, Chancellerie de l'évêché, (s.d.).

PLOURDE, J. Antonin (publiés par), Les Dominicains du Canada, livre de documents, vol. 1, La fondation canadienne à Saint-Hyacinthe (1830-1836), Montréal, Editions du Lévrier, 539 p.

III- INSTRUMENTS DE RECHERCHE

ALLAIRE, Jean-Baptiste, Dictionnaire biographique du Canada, Les Anciens, Montréal, Imprimerie de l'Ecole catholique des Sourds-Muets, 1910, 543 p.

LE JEUNE, Louis-Marie, Dictionnaire général de biographie, histoire, littérature, agriculture, commerce, industrie, (etc.), du Canada, Ottawa, Université d'Ottawa, 1931, 2 vol.

IV - DROIT CANONIQUE ET THEOLOGIE

CONGAR, Yves, & DUFUY, B.-D., L'épiscopat et l'Eglise universelle, Paris, 1962, Editions du Cerf, 831 p.

NAZ, Raoul, DE CLERQ, C., LEFEBVRE, C., & al, Traité de droit canonique, t. I, Livre I et II, Introduction, règles générales des personnes, deuxième édition, Paris, Letouzey et Ané, 1955, 787 p.

VACANT, A., MANGENOT, E., AMANN, E., & al, Dictionnaire de théologie catholique, t. I, première partie, Paris, Letouzey et Ané, 1930, 1282 p.

V- DROIT PAROISSIAL

BEAUDRY, Joseph-Ubalde, Code des curés, marguilliers et paroissiens, accompagné de notes historiques et critiques, Montréal, La Minerve, 1870, 303 p.

DESAUTELS, Joseph, Manuel des curés pour le bon gouvernement temporel des paroisses et des fabriques dans le Bas-Canada, Montréal, John Lovell, 1864, 288 p.

MIGNAULT, Pierre-Basile, Le droit paroissial, Montréal, (s.e.), 1893, XXVII - 690 p.

POULIOT, Jean-François, Le droit paroissial de la province de Québec, Action sociale catholique, 1919, XXVII - 636 p.

VI- JOURNAUX

A- Journaux dépouillés de façon exhaustive

Courrier de Saint-Hyacinthe (1865-1875)Journal de Saint-Hyacinthe (1865-1868)La Minerve (1865-1875)Le Nouveau-Monde (1867-1875)Le Pays (1865-1871)

B- Journaux partiellement dépouillés

Le Canadien (1865-1872)Le Franc-Parleur (1870-1874)The Gazette (1865-1868)Journal des Trois-Rivières (1870-1875)Mélanges religieux (1842)L'Opinion publique (1875)L'Ordre (1868)True Witness (1852)

VII- BROCHURES ET LIVRES CONTEMPORAINS.

BOUCHETTE, Joseph, Description topographique de la province du Bas-Canada avec des remarques sur le Haut-Canada et sur les relations des deux provinces avec les Etats-Unis de l'Amérique, Londres, W. Faden, 1815, 664 - LXXXVI.

BRAUN, Antoine-Nicolas, Mémoire sur les biens des Jésuites au Canada par un Jésuite, Montréal, Beauchemin et Valois, 1874.

DOITRE, Gonzalve, Discours à l'Université Mc Gill, in Revue Canadienne, vol. XI, Montréal, SÉNÉCAL, 1874, pp. 283-285.

DRAPEAU, Stanislas, Etudes sur le développement de la colonisation du Bas-Canada (1851-1861), Québec, Brousseau, 1863, IV- 596 p.

LABRUE, P.-B. Saint Hyacinthe, Saint Hyacinthe, Léonard Boivin, 1859, 16 p.

LAREAU, Edmond, Histoire de la littérature canadienne, Montréal, John Lovell, 1874, 496 p.

LA ROCQUE, Charles, Une autre récompense de 1600 louis ou Réponse au défi de Mr Atkinson, Montréal, John Lovell, 1852, 254 p.

MEILLEUR, Jean-Baptiste, Mémorial de l'éducation du Bas-Canada, Montréal, J.-B. Rolland & Fils, 1860, XIV - 389 p.

Saint-Roch-de-l'Achigan, in Annuaire de Ville-Marie, t. I, Montréal, Z. Chapeleau, 1867, pp. 57-80.

VILLENEUVE, Alphonse, La Comédie infernale ou Conjuración libérale aux enfers, Montréal, Imprimerie du Franc-Parleur, 1871, 532 p.

----- Mémoire sur la Comédie infernale soumis au Saint-Siège, Montréal, (s.e.), 1872.

VIII- ETUDES

AUBERT, Roger, Le Pontificat de Pie IX (1846-1878), Paris, Bloud & Gay, 1952, 510 p.

AUCLAIR, Elie-J. Les trois évêques Larocque, in RSCHEC (1945-46), pp. 11-17.

AUDET, Louis Philippe, Histoire de l'enseignement au Québec, t. II, Montréal, Holt, Rinchart & Winston, 1971, 496 p.

-----, Histoire du Conseil de l'Instruction publique, Montréal, Editions Leméac, 1964, 346 p.

BEAUDIN, François, L'Influence de La Mennais sur Mgr Lartigue, premier évêque de Montréal, in RHAF (septembre 1971), pp. 225-237.

BEAUREGARD, Lucien, La Part de M. Isaac-Stanislas Desaulniers à l'introduction du thomisme au Canada français vers l'époque de la renaissance religieuse de 1840 à 1855, in RSCHEC (1941-1942) pp. 77-88.

BERNARD, Jean-Paul, Les Rouges, Libéralisme, nationalisme et anti-cléricanisme au milieu du XIX^e siècle, Montréal, P.U.Q., 1971, 394 p.

BERNARD, Alexis-Xiste, Notice biographique de Mgr Charles La Rocque, in Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Saint-Hyacinthe, publiés par l'abbé Alexis-Xiste Bernard, vol. II, Montréal, C.O. Beauchemin, 1889, pp. 313-327.

-----, Notice biographique de Mgr Jean-Charles Prince, in Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Saint-Hyacinthe, publiés par l'abbé Alexis-Xiste Bernard, vol. I, Montréal, C.O. Beauchemin, 1888, pp. 31-36.

-----, Notice biographique de Mgr Joseph La Rocque, in Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Saint-Hyacinthe, publiés par l'abbé Alexis-Xiste Bernard, vol. II, Montréal, C.O. Beauchemin, 1889, pp. 5-15.

BROSSEAU, Jean-Dominique Brosseau, Saint-Jean-de-Québec, Origines et développements, Saint-Jean, Le Richelieu, 1937, 331 p.

BRUNET, Michel, Trois dominantes de la pensée canadienne-française: l'agriculturisme, l'anti-étatisme et le messianisme, in La présence anglaise et les Canadiens, Montréal, Beauchemin, 1958, 292 p.

CHARLAND, Thomas, Un gaumiste canadien: l'abbé Alexis Pelletier, in RHAF (septembre 1947), pp. 195-236.

CHARRON, Yvon, Le collège classique de Saint-Pierre à Chambly, in RSCHEC (1945-1946), pp. 19-38.

CHOQUETTE, Charles-Philippe, Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe, Saint-Hyacinthe, Richer & Fils, 1930, VII - 551 p.

-----, Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe, Montréal, Imprimerie de l'Institution des Sourds-Muets, 1911, 2 vol.

COLLEGE DE SHERBROOKE, Quelques notes historiques sur les paroisses et le diocèse de Sherbrooke parues dans l'annuaire du Collège de Sherbrooke, (s.l.), (s.e.), (s.d.), 408 p.

COUILLARD DESPRES, Azarie, Histoire de Sorel, de ses origines à nos jours, Montréal, Imprimerie de l'Institution des Sourds-Muets, 1926, 343 p.

CYR, N., Memoir of the Rev. C.H.O. Côté, M.D. with a Memoir of Mrs M.Y. Côté, and a History of the Grande Ligne Mission, Canada East, Philadelphia, American Baptist Publication Society, 1853, 144 p.

DE KONNINCK, Rodolphe, Les Cent Îles du lac Saint-Pierre, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1970, X - 125 p.

DELUMEAU, Jean, Le catholicisme entre Luther et Voltaire, coll. Nouvelle cléo, 30 bis, Paris, P.U.F., 1971, 358 p.

GAGNE, Armand, Le siège métropolitain de Québec et la naissance de la Confédération, in RSCHEC (1967), pp. 41-54.

GRAVEL, Albert, Aux sources de notre histoire religieuse dans les Cantons de l'Est, Sherbrooke, Apostolat de la presse, 1952, 140 p.

GROULX, Lionel, L'Enseignement français au Canada, t. I, Montréal, Granger Frères, 1934, 327 p.

HARDY, René, Libéralisme catholique et ultramontanisme au Québec: éléments de définitions, in RHAF (septembre 1971), pp. 247-251.

-----, L'origine des zouaves pontificaux canadiens, in Les zouaves pontificaux canadiens, coll. Mercure, Ottawa, Musée national de l'Homme, 1976, pp. 1-67.

HUNTE, Keith D., The Ministry of Public Instruction in Québec, A Historical Study (1867-1875), Mc Gill University, 1964, thèse dactylographiée, Ph D, 390 p.

LANCTOT, Gustave, Panorama historique de Saint-Jean, in RSCHEC (1945-1946), pp. 93-104.

LANGVIN, F., Monseigneur Ignace Bourget, Montréal, Imprimerie du Messager, 1931, 298 p.

LANGVIN, Jean, Cours de pédagogie ou principes d'éducation, Québec, Darveau, 1864, 409 p.

LAVALLEE, André, Québec contre Montréal, La Querelle universitaire (1876-1891), Montréal, P.U.M. 1974, 259 p.

-----, Un programme électoral catholique, in Une expérience tri-centenaire, Montréal, 1967, Éditions de Sainte-Marie, 163 p.

LAVALLEE, Germain, Mgr Antoine Racine et la question universitaire canadienne (1875-1892), in RHAF (juin 1958), pp. 80-107.

LEMIEUX, Lucien, Monseigneur Charles Larocque, évêque de Saint-Hyacinthe, et la Confédération, in RSCHEC (1967), pp. 55-61.

LITALIEN, Rolland, Le prêtre québécois à la fin du XIX^e siècle, Montréal, Fides, 1970, 219 p.

MARRARO, Howard R., Canadian and american Zouaves in the Papal Army (1868-1870), in RSCHEC (1944-45), pp. 83-102.

MOREAU, Stanislas-Albert, Histoire de l'Acadie, Montréal, (s.e.), 1908, 162 p.

MORIN, Victor, Clubs et sociétés notoires d'autrefois, in Les Cahiers des Dix, vol. 15, pp. 185-218, vol. 16, pp. 233-270.

OUELLET, Fernand, Nationalisme canadien-français et laïcisme au XIX^e siècle, in RS, IV (1967), pp. 47-70.

PLOURDE, Jules-Antonin, Bicentenaire de la paroisse-mère de Saint-Hyacinthe, Notre-Dame-du-Rosaire (1777-1977), (s.l.), (s.e.), 1977, 32 p.

POULIOT, Léon, Monseigneur Bourget et la Confédération, in RSCHEC (1959), pp. 31-41.

-----, Monseigneur Ignace Bourget et Monseigneur Jean Langevin face à la Confédération, in RSCHEC (1967), pp. 33-40.

-----, Monseigneur Bourget et son temps, t. III, Montréal, Bellarmin, 1972, 195 p.

-----, Monseigneur Bourget et son temps, t. IV, Montréal, Bellarmin, 1976, 160 p.

RUMILLY, Robert, Histoire de la province de Québec, t. I, Montréal, Valiquette, 1940, 358 p.

-----, Monseigneur Laflèche et son temps, Montréal, D.B. Simpson, 1945, 460 p.

SAVARD, Pierre, Jules-Paul Tardivel, la France et les Etats-Unis (1851-1905), Québec, P.U.L., 499 p.

SULTE, Benjamin, MALCHELOSSE, Gérard, Le Fort de Chambly, Mélanges historiques, vol. 9, Montréal, G. Ducharme, 1922, 74 p.

SYLVAIN, Philippe, Aperçu sur le prosélytisme protestant au Canada français, in MSRC (juin 1961), première section, pp. 69-72.

———, Charles La Rocque, in Dictionnaire biographique du Canada, vol. X, Québec, P.U.L., 1972, pp. 469-472.

———, Quelques aspects de l'ultramontanisme canadien-français, in RHAF (septembre 1971), pp. 239-244.

THERIO, Adrien et alii, Ignace Bourget, écrivain, Montréal, Editions Juronville, 1975, 195 p.

VOISINE, Nive, Les productions des vingt dernières années en histoire de l'Eglise du Québec, in RS, XV (1974), pp. 97-112.